THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

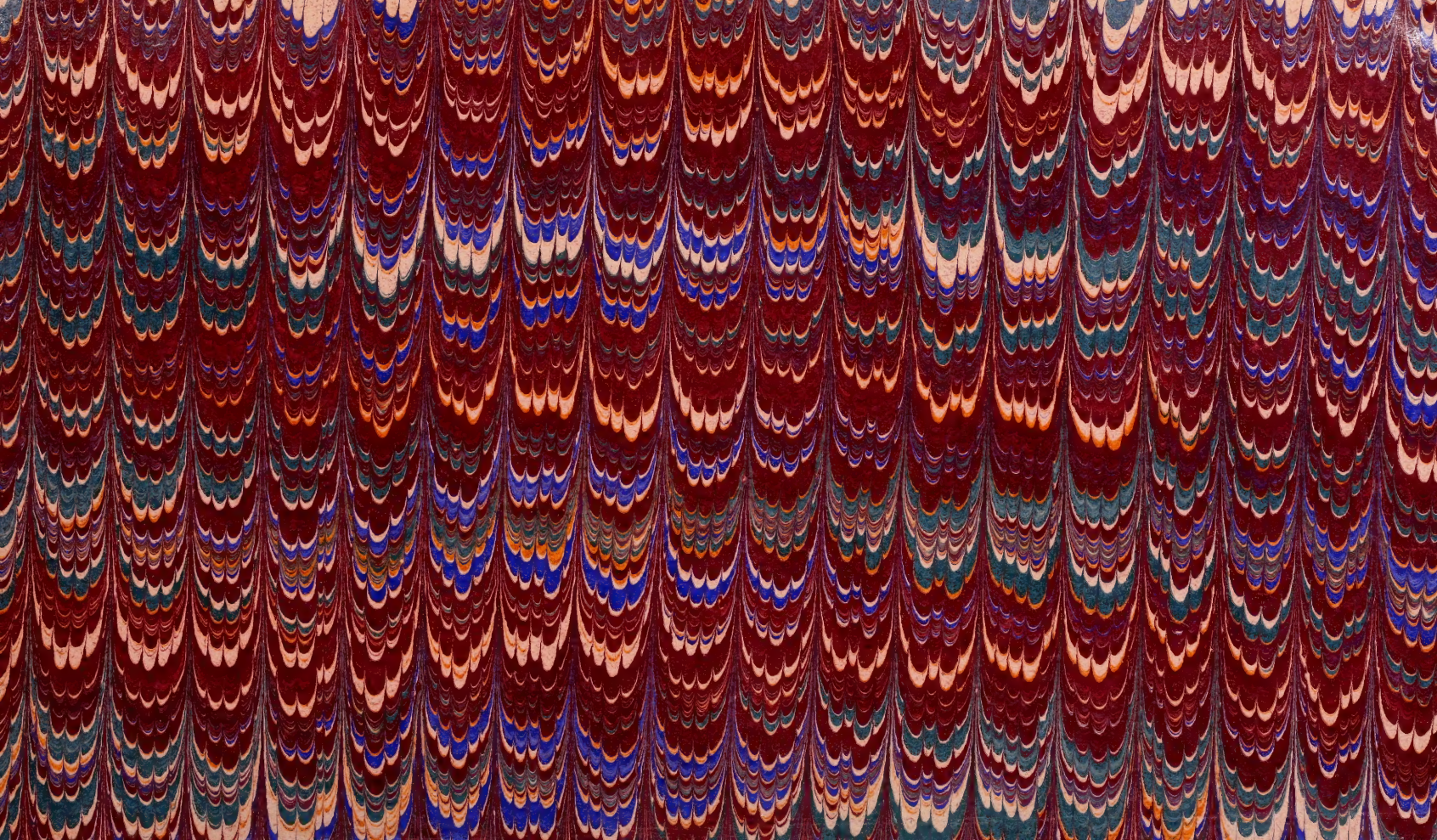

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TOME VINGTIÈME.

ANNÉE 1881.

NANTES,

IMPRIMERIE DE VINCENT FOREST & ÉMILE GRIMAUD,

PLACE DU COMMERCE, 4.

—

1881

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU MARDI 18 JANVIER 1881.

Présidence de MM. de Wismes et de la Laurencie.

Présents : MM. Seidler, Aug. Bacqua, de l'Estourbeillon, Maître, Leroux, de Rochebrune, F. Bougouin, des Jamonières, des Dorides, Montfort, Soullard, Évelin, H. de Cornulier, Le Romain, E. La Peyrade, Malherbe, l'abbé Fernand de Wismes, Fabré, Couespel, comte de Bellisle, Géo-Remy, Flornoy, Christian de Wismes et beaucoup d'autres assistants.

Après la lecture du procès-verbal, on procède aux élections de MM. Bernard et Perron. Ces messieurs sont admis à faire partie de la Société, le premier comme membre résidant, le second à titre de membre correspondant.

Le tome dix-huitième des *Mémoires de la Société de statistique, sciences et lettres des Deux-Sèvres* est déposé sur le bureau pour la bibliothèque de la Société, ainsi que le *Catalogue des livres, manuscrits et autographes composant la bibliothèque de feu M. Adhémar Sazerac de Forges.*

Les deux discours présidentiels qui ont occupé le commencement de la séance, seront reproduits en tête de nos Bulletins ; nous n'avons donc pas à les analyser ici. Constatons seulement l'accueil chaleureux qui leur a été fait par toute l'assistance.

En applaudissant le portrait si fidèlement tracé de M. le baron de Wismes, l'assemblée a témoigné à la fois sa haute sympathie pour

notre président d'honneur et pour celui qui le remplace maintenant à notre tête.

Ce portrait restera l'un des plus précieux feuillets de nos archives ; comme dans ces merveilleuses enluminures de nos vieux manuscrits, les couleurs y sont vives et délicates, chaque touche y est donnée de main de maître, et dans cette œuvre, d'un fini irréprochable, nous reverrons toujours avec plaisir celui qui a su diriger et encourager, pendant trois années, les travaux de notre Société.

A la suite de ces discours, M. le vicomte de la Laurencie passe en revue les différents travaux dont notre Société va s'occuper. — Voici le texte de son allocution :

« MESSIEURS,

« Je faillirais à mon devoir si, avant de passer aux communications que vous promet l'ordre du jour, je ne vous indiquais sommairement l'état de notre situation administrative et matérielle.

« Chez nous, vous le savez, un changement de ministère n'altère point le programme, je veux dire, le pacte fondamental.

Eprouvé par le temps, votre sage règlement sera maintenu, au moins selon son esprit.

« L'impression de notre Bulletin a subi un retard fâcheux ; elle est encore entravée par de sérieuses difficultés de composition ; mais le travail en est poussé activement, et nous devons espérer que l'année 1880 suivra de près l'année 1879, appelée à paraître incessamment : je m'en suis assuré.

« M. votre bibliothécaire, par mesure d'ordre, aura à reconstituer nos rayons. Je vous prie de vouloir bien lui faciliter sa tâche, en nous restituant les volumes qui sont encore entre vos mains. — L'inventaire terminé, tous seront à votre disposition comme par le passé.

« Nos finances économiquement gérées nous permettent de satisfaire à des charges assez lourdes relativement.

« La bienveillante intervention du Conseil municipal nous vaut, à dater de la présente année, une précieuse augmentation de 200 francs sur le chiffre habituel de notre subvention.

» Cette mesure généreuse a trouvé d'éloquents promoteurs dans MM. A. Van-Iseghem et Dugast-Matifeux, mes collègues à double titre, et un gracieux accueil près de l'honorable M. Lechat, Maire de Nantes.

» Seules, les bourses légères savent apprécier la valeur d'un secours

opportun ; seules aussi, elles savent témoigner mieux qu'une platonique reconnaissance.

« Vous ratifierez, Messieurs, cette affirmation expérimentale ; vous m'aiderez à justifier l'attente d'une administration profondément soucieuse de tout développement intellectuel dans notre belle cité. »

L'ordre du jour appelle ensuite la description du cabinet de Samuel d'Avaugour, sire de Saffré en 1625. Au début de ce travail, M. de l'Estourbeillon donne l'historique de la maison de Saffré ; puis il passe à l'inventaire des différents objets ayant appartenu à Samuel d'Avaugour. Cette curieuse description, bien faite pour stimuler au plus haut point la convoitise d'un antiquaire, nous permet de pénétrer d'une façon presque intime dans la vie privée de ce seigneur du temps de Louis XIII. Sans doute, les armes prennent une large place dans ce cabinet de travail : armes de tir, armes blanches, tout un arsenal défile devant nous ; mais dans cette collection, le côté intellectuel n'est pas non plus négligé ; la bibliothèque, composée de 350 volumes d'histoire, de littérature et de religion, nous montre, dans ce châtelain, un homme instruit, justement préoccupé des question politiques et religieuses de son temps. Toutes les pièces de ce cabinet sont décrites avec soin, les armes surtout, et cette riche nomenclature de termes spéciaux, consacrés à l'époque, a pour nous une saveur toute particulière, et pourra fournir d'utiles renseignements à nos modernes collectionneurs.

Après cette communication, M. Leroux nous donne lecture de ses notes sur Balbek. Dans un récent voyage en Syrie, M. Leroux a visité les temples du Soleil et de Jupiter, et les murailles cyclopéennes de Balbek. Les notes qu'il nous communique sont encore parfumées de la poésie de ces ruines grandioses, et des mystérieuses solitudes qui les entourent. Ce n'est pas tout à fait une étude archéologique, notre collègue en convient lui-même ; ses procédés diffèrent essentiellement de notre méthode habituelle, et le mètre ne s'est pas déroulé souvent entre ses mains. Tout à son admiration enthousiaste, il a vu et bien vu, et ses attachantes descriptions nous retracent les vives images de ces splendeurs à demi ensevelies dans la nuit de l'histoire.

Pour nous, qui nous étonnons parfois du silence que les voyageurs et les historiens de l'antiquité ont gardé sur nos monuments celtiques, l'oubli qui pèse sur ces gigantesques chefs-d'œuvre nous console un p eu de ce dédain.

Parmi les énormes blocs destinés aux constructions de Balbek, une pierre, désignée par les Arabes sous le nom de *Pierre du Midi*, est fidèlement décrite par M. Leroux : elle est taillée sur cinq de ses faces ; sa longueur est de 20 m. 80 sur 1 m. 30 de haut, et 5 m. de large. M. de Saulcy a calculé que pour ébranler cette masse formidable, il faudrait les efforts réunis de plus de 40,000 hommes. Quoi qu'il en soit, cette pierre est inférieure en longueur au menhir du Men-Er-Groegh ; sa largeur est à peu près la même, et son épaisseur seule présente une notable différence ; mais le granit de la Bretagne est beaucoup plus lourd que les calcaires de Balbek dont M. Leroux nous a montré les échantillons, et, de plus, notre mégalithe a été dressé debout, tandis que la *Pierre du Midi* n'est pas encore séparée de la carrière.

Ces notes, écoutées avec le plus vif intérêt, ont fait passer comme un souffle imprégné de fraîcheur et de poésie, au milieu des sujets plus arides de nos études, et nous regrettons vivement que la publication de ces souvenirs de voyage ne soit pas destinée à notre *Bulletin* ; mais les notes de M. Leroux ne sont pas épuisées, et nous espérons qu'il voudra bien nous donner quelques nouvelles pages, et, cette fois, nous les abandonner tout à fait.

L'exhibition des armes de pierre et de bronze trouvées aux environs de Donges par MM. Georges et Pitre de Lisle, termine la séance : — Des épées, un poignard en bronze, une épingle à cheveux, longue de 31 cent. ; puis un objet mince et tranchant, de forme ovale, muni d'un manche également en bronze, et désigné par M. Alexandre Bertrand sous le nom de rasoir ; enfin, des *haches en plomb* fondues sur le modèle des haches de bronze.

Parmi les pierres polies, des hachettes minces en fibrolithe et une toute petite hache, de 29 millimètres de long.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,

PITRE DE LISLE.

SÉANCE DU MARDI 8 FÉVRIER 1881.

Présidence de M. le vicomte de la Laurencie.

Présents : MM. de Wismes, Van Iseghem père, Gustave de la Brosse, Le Quen d'Entremeuse, des Jamonières, Léon Maître, R. de Roche-

brune, Blanchard, comte de l'Estourbeillon, Bacqua père, comte de Bremond d'Ars, L. Petit, Auguste Bacqua, abbé Gallard, Évelin, P. de Lisle.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à notre Société :

1° *Répertoire de la Société de statistique de Marseille.*— Un seul article de cette publication intéresse directement l'archéologie : c'est la description d'une sépulture gréco-latine.

2° *Bulletin de la Société internationale de Berghen.*

3° *Rapports sur les mesures à prendre pour la conservation des monuments mégalithiques.*

Ces mesures sont de trois sortes :

Primo, les propriétaires recevraient une indemnité pour la conservation des mégalithes qui se trouvent sur leurs terres.

Secundo, les communes se rendraient adjudicataires de ces monuments.

La troisième mesure consisterait à exproprier, ni plus ni moins, les possesseurs de mégalithes, ou d'objets d'art d'un intérêt exceptionnel.

4° Les *Procès-verbaux de la Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron*, tome XII, contenant un très remarquable travail sur la philologie et une étude sur une dent fossile, par Albespy.

5° *Lettres de M. H. Martin à M. Alexandre Bertrand.*

M. le Président demande que cette pièce, du plus haut intérêt, soit insérée dans notre *Bulletin.*

On procède ensuite aux élections de M. Ch. Bastard, présenté par MM. de Wismes et des Jamonières, et de M. Ch. Riardant, présenté par MM. le baron de Wismes et C. Seidler.

Ces messieurs sont admis à l'unanimité à faire partie de notre Société.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de M. de Wismes sur sa visite à la Salmonière. Après nous avoir dépeint les environs de la Salmonière, la Sèvre et ses capricieux détours entre des rives couvertes de feuillage ou brusquement taillées dans des rochers à pic, M. de Wismes nous fait remarquer le contraste que présente ce charmant coin de terre avec les plaines monotones du lac de Grandlieu, ou les vastes horizons des bords de la Loire. Le pays de Vertou est bien un pays, un *pagus*, d'un cachet tout particulier, et, parmi les can-

tons si variés d'aspect qui environnent notre Comté nantais, ce délicieux pays se distingue entre tous par ses mille petits vallons, ses ruisseaux ombragés sous les fourrés et les grandes buttes qui se dressent çà et là et dominent toute la contrée.

Le caractère, à la fois gracieux et un peu mystérieux, de ces ravins entourés de grands arbres, attira de bonne heure les religieux des environs. Le plus célèbre de tous est saint Martin, et sa vie miraculeuse jette seule quelques clartés sur l'histoire primitive de Vertou. M. de Wismes nous rappelle les traits les plus saillants de la vie de ce saint fondateur. Martin était le fils du seigneur de Rezé. Après avoir été ordonné prêtre par l'évêque Félix, il fut chargé d'évangéliser les habitants d'Herbadilla, ville luxueuse et corrompue, qui s'était fondée sur les bords de la Boulogne, après la destruction de Rezé par César. L'apôtre fut très mal accueilli dans cette ville ; les habitants n'écoutèrent point ses pieuses remontrances, et il ne trouva l'hospitalité que chez une bonne femme et son mari, qui furent seuls à se convertir.

Saint Martin quitta cette cité maudite, emmenant avec lui ses hôtes ; et à peine était-il sorti de la ville, que la terre s'entr'ouvrit et Herbadilla disparut sous les eaux qui forment aujourd'hui le lac de Grandlieu. La femme qui l'avait accompagné, s'étant retournée, malgré les injonctions du saint, pour jeter un regard sur cet effroyable désastre, fut instantanément changée en pierre. On la voit encore, à peu de distance de Grandlieu, sur une prairie qui borde la rivière de l'Ognon.

Saint Martin entreprit ensuite différents voyages, pour étudier les règles des monastères, et surtout les fondations de l'ordre de Saint-Benoît. Partout il se rendit célèbre par la sainteté de sa vie, et par les miracles que Dieu lui permit d'accomplir.

De retour en Bretagne, il se rendit à Vertou, où il fonda un monastère en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Cette abbaye devint bientôt trop petite pour les nombreux religieux qui s'y rendaient, et saint Martin établit une nouvelle communauté à Durinum, aujourd'hui Saint-Georges-de-Montaigu. C'est en ce lieu qu'il mourut, le 24 octobre 589.

Les moines de Durinum ayant refusé aux moines de Vertou la permission d'emmener le corps du saint, ceux-ci l'enlevèrent, une nuit qu'ils étaient chargés de veiller et de prier auprès du mort. Mais, arrivés près de la rivière de Sèvre, au lieu dit le Portillon, ils ne trouvèrent point de bateau pour passer sur l'autre rive. Comme ils posaient à terre le corps de leur saint patron, les eaux de la Sèvre se

divisèrent de çà et de là, montrant la grève au fond sèche et guéable. Ce que voyant, les moines de Vertou passèrent et incontinent les eaux se rejoignirent derrière eux, fermant le passage à ceux de Durinum, qui les poursuivaient.

Ce miracle étant divulgué, grand nombre d'infirmes, de boiteux, d'aveugles et de sourds se rendirent en pèlerinage au tombeau de saint Martin, et s'en revinrent guéris.

Après avoir salué cette grande figure du vieux saint de Vertou, M. de Wismes arrive à la Salmonière. Un manoir en partie restauré, mais encore entouré de ses douves et flanqué de pavillons, reliés, en guise de courtines, par des murs et des bâtiments, s'élève entre une futaie de chênes et de vieilles charmilles. Au fond de la cour, près d'une tourelle à fenêtre ogivale, s'ouvre la grande salle, avec ses poutres enluminées, sa grande cheminée à baldaquin, décorée de peintures de Gustave Marquerie, et ses vieux dressoirs en bois de chêne.

Tout auprès de la Salmonière, on aperçoit, au milieu d'un clos de vigne, une grande pierre debout, reste d'un dolmen dont les débris sont abattus çà et là. Ce monument n'est pas le seul que notre excellent collègue ait ainsi sous sa garde : une allée couverte, située à quelque cents mètres de là, dans la pièce des Lèches, a été trouvée par lui, il y a quelques années.

Puis la butte des Couteaux, qui se dresse à pic au dessus de la Sèvre, a dû servir de point de défense, aux époques primitives. Des silex, des pierres polies, des bronzes, ont été trouvés près de là par M. Marionneau. C'est en cet endroit, sur le sommet même de la butte, que notre collègue a le projet d'établir ses collections. En attendant, un massif d'arbustes s'élève à l'abri des constructions qui se rattachent au Moulin des Couteaux. Cette plantation n'est point une plantation ordinaire ; les jardiniers qui ont travaillé à ce massif ont été choisis avec le plus grand soin. Baudry, Marquerie et d'autres illustres, ont eu, avec notre cher président, l'honneur de planter ces arbustes privilégiés.

L'inspection de la galerie de M. Marionneau termine la visite à la Salmonière. Presque tous les objets de cette collection ont été recueillis dans le canton de Vertou, et nous en avons le catalogue détaillé au tome XV de notre *Bulletin* (p. 317 à 363).

Mais, tout en réunissant ces précieuses trouvailles, M. Marionneau n'a pas négligé notre musée ; les magnifiques objets donnés par lui à

l'Oratoire, sont, nous l'espérons bien, des pierres d'attente qui rever ront, un jour, leurs compagnes de Vertou.

Cette odyssée de quelques heures, à deux lieues et demie de notre ville, nous a fait revoir, avec un très vif plaisir, la sympathique figure de notre ancien président, encadrée dans ce pays qu'il a tant contribué à nous faire connaître. Nous avons tous suivi M. de Wismes dans ce pèlerinage scientifique et amical, et notre seul regret est de ne pouvoir conserver ici toutes les charmantes saillies de sa narration.

MM. Van Iseghem père, Le Quen d'Entremeuse et Léon Maître adressent à M. de Wismes plusieurs questions sur Vertou. M. Maître nous indique la situation précise du monastère fondé par saint Martin ; les bâtiments abbatiaux occupaient les terrains où se trouve maintenant la maison de campagne de M. de Boury.

L'ordre du jour appelle ensuite la notice de M. Ledoux sur l'abbaye de Saint-Gildas. M. Léon Maître a bien voulu se charger d'en donner lecture à la Société.

Ce travail est fait avec beaucoup de soin et d'érudition. Il contient un grand nombre de documents intéressants pour notre histoire locale, et la description de la vieille église bénédictine, avec ses peintures murales et ses portes en fer forgé, œuvre des frères Girouard de Poitiers. Puis des détails biographiques sur les abbés de Saint-Gildas, et les différentes contestations élevées à propos de dîmes, entre l'abbaye et le prieuré de Missillac. Nous n'avons point à analyser ici cette étude, qui doit paraître dans nos Bulletins.

M. Villers n'ayant pas assisté à la séance, sa communication est remise à notre prochaine réunion.

L'énumération des objets gallo-romains et mérovingiens offerts au Musée de Nantes par Frédéric Moreau, termine la séance.

La Société se sépare à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,

PITRE DE LISLE.

SÉANCE DU MARDI 8 MARS 1881.

Présidence de M. le vicomte de la Laurencie.

Présents: MM. de Bejarry, Seidler, Riardant, Bernard, Léon Maître,

Van Iseghem père, des Jamonières, Petit, Le Quen d'Entremeuse, Lemeignen, de l'Estourbeillon, Hte Maugras, de Lisle.

M. le baron de Wismes, inscrit à l'ordre du jour, a annoncé par lettre qu'il ne pourrait assister à notre réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique, annonçant la publication d'une nouvelle Revue historique et archéologique ; tous les travaux des Sociétés savantes seront étudiés et analysés dans ce recueil ; la rédaction de ces différents comptes rendus sera confiée à des hommes spéciaux, et dans ce but le Ministre nous demande l'envoi de 5 exemplaires de nos Bulletins.

Il est décidé que nous ferons droit à cette demande.

Une autre circulaire ministérielle invite notre Société à envoyer des travaux et des délégués aux réunions qui se tiendront à la Sorbonne du 20 au 23 avril 1881.

Sont déposés sur le bureau, pour la bibliothèque de la Société :

1o Le *Bulletin de la conférence littéraire et scientifique de Picardie.*

Cette revue ne contient que peu d'articles concernant l'archéologie.

2o Prospectus d'un *Bulletin épigraphique de la Gaule.*

Autre prospectus d'une *Histoire de l'Art chrétien.*

3o *Bulletin archéologique du Vendômois*, contenant un curieux travail de M. Méricourt sur les légendes de ce pays ; — un cartulaire inédit de la Trinité de Vendôme ; — et la description des fouilles d'une sépulture gallo-romaine.

4o *Sociétés des Antiquaires de l'Ouest.* Une très curieuse découverte est signalée dans ce recueil. On a trouvé dernièrement à Poitiers une tombe, où la tête du mort était enfermée à part, dans une châsse en briques, cimentées avec soin; le reste du corps gisait auprès, sans qu'on eût pris les mêmes précautions pour le protéger.

5o *Société d'émulation de la Vendée.* Une nouvelle opinion relative à la position de l'ancien Portus Secor, est consignée dans une note de M. l'abbé Baudry, notre regretté collègue, et une étude sur les légendes, croyances, superstitions et dictons populaires du Bas-Poitou.

Enfin, 6o, les tomes 66 et 68 de l'*Annuaire numismatique*; deux beaux volumes, dont l'intermédiaire, le tome de 1867, est encore à nous parvenir. (Le volume de 1866 est ici en double.)

Après avoir passé en revue ces différentes publications en nous signalant, dans une analyse vive et piquante, les articles qui intéressent directement l'archéologie, M. le président donne la parole à M. Raoul de Rochebrune, pour la lecture de son travail sur les Troglodytes de la Gartempe. Après nous avoir décrit la situation de la grotte des Cottés et les circonstances qui ont amené sa découverte, M. R. de Rochebrune nous fait passer en revue les divisions publiées par M. de Mortillet, pour les différentes industries de la pierre éclatée et de la faune quaternaire.

Ces divisions ont l'extrême avantage de faciliter le classement des objets primitifs, armes et outils de silex, etc. ; elles permettent, en outre, de désigner par un seul nom tout un ensemble de formes assez variées.

Elles ont le tort très grand de vouloir généraliser des observations locales, et de les étendre, sous le nom d'âge et d'époque, à des régions où l'industrie de la pierre a suivi une tout autre marche.

Quoi qu'il en soit, la première idée de ce classement est due à M. Lartet. Le savant explorateur des cavernes du Midi avait remarqué dans ses fouilles que la présence de certaines espèces de mammifères coïncidait avec l'emploi de formes spéciales dans les outils de silex; il établit, sur ce rapprochement, un système de classification très ingénieux, mais qui ne peut s'appliquer régulièrement, en dehors de certaines limites. Ainsi, en Bretagne, le seul gisement que nous possédions, le Mont-Dol, devrait appartenir, d'après les innombrables ossements de mammouths qu'on y a découverts, à l'époque la plus ancienne, au type du Saint-Acheul. Il n'en est rien; tous les instruments en silex recueillis dans ce gisement, sont de formes moustériennes, et quelquefois même d'un type plus récent. D'un autre côté, les trouvailles de M. Dupont, en Belgique, sont venues bouleverser les divisions par trop méthodiques de l'école nouvelle.

En somme, il y a aujourd'hui une tendance marquée à laisser de côté les 4 époques du Saint-Acheul, du Moustier, de Solutré et de la Madeleine, pour réduire ces catégories à deux grandes périodes. L'une, caractérisée par la présence des animaux antédiluviens, par la stratification des argiles dans nos vallées et par l'emploi exclusif des armes de pierre. La deuxième période, contemporaine des animaux seulement émigrés de nos climats, coïncide avec les dépôts du lœss et l'usage des outils en os. C'est le classement aujourd'hui adopté à Saint-

Germain par M. A. Bertrand, et suivi, nn peu à regret, il est vrai, par M. de Mortillet.

M. R. de Rochebrune nous décrit ensuite les différents mammifères dont il a recueilli les ossements dans la grotte.

C'est toujours avec un certain étonnement que nous retrouvons, dans nos campagnes, le lion, le rhinocéros, hôtes habituels des contrées plus sauvages. Il n'est pas moins surprenant de retrouver, côte à côte, les ossements des animaux des pays froids et de la zone équatoriale ; et ce phénomène singulier n'a pas encore été expliqué d'une manière plausible.

M. de Rochebrune insiste sur les caractères différentiels qui séparent les espèces quaternaires des actuelles. Ainsi, l'éléphant primigenius, le mammouth, plus rapproché de l'éléphant d'Asie que de la race du continent africain, diffère encore beaucoup du premier par le développement extraordinaire de ses défenses. Comme le fait très judicieusement observer notre collègue, il est impossible que le porteur de la gigantesque défense recueillie dans la grotte des Cottés ait pu entrer vivant dans cette caverne.

Parmi les beaux objets de silex que M. de Rochebrune nous communique, nous remarquons des pièces lancéolées, taillées à grands éclats et d'une forme très pure ; elles appartiennent à la première période. D'autres, de l'époque du renne, sont éclatées avec un soin minutieux et finement retouchées. Des pointes en os, d'un beau poli et bien effilées vers le bout, et une gravure sur pierre représentant trois animaux vus de profil, complètent cette exhibition.

La lecture de la seconde partie du travail de M. de Rochebrune est remise à la prochaine séance.

M. Hippolyte Maugras offre à la Société un petit vase en terre rugueuse, un peu rétréci au-dessous de l'orifice, et qui a été trouvé dernièrement dans les terres du cimetière de Vieillevigne.

Au nom de l'assemblée, M. le président remercie notre collègue de son aimable présent. L'ordre du jour appelle ensuite la lecture des fouilles du tumulus de la Roche, en la commune de Donges, par MM. G. et P. de Lisle.

La voie ferrée sépare actuellement deux mégalithes, situés à une petite distance du bourg de Donges. L'une de ces pierres est un menhir, connu sous le nom de la *Galoche de Gargantua* ; l'autre est une table de dolmen. Au dire des gens du pays, la table que nous

voyons maintenant au bord de la voie, était posée jadis sur le menhir et servait de pièce à cette gigantesque galoche. Mais il advint que Gargantua, avisant de l'autre rive cette mirifique amusette, se mit à lancer ses palets par-dessus la Loire, tant et si bien, qu'au dernier coup, la pièce fut renversée et que le palet qui l'avait abattu, vint tomber au milieu de la Gagnerie du Prieur, où on la voit encore actuellement. Ce palet, à demi enseveli sous les terres du tumulus de la Roche, sert de table à une crypte dolménique, précédée d'une allée couverte.

Les fouilles de cette tombelle ont mis à jour de nombreuses poteries, parmi lesquelles quatre vases en terre rouge et brune, ornés de bandes de dessins, des couteaux en silex, des pierres polies ayant servi de molettes ou de broyons, des ossements, du charbon et une très jolie pendeloque en agathe transparente.

Le fait le plus curieux que nous ait révélé cette fouille, est la présence, dans la galerie couverte, de plusieurs foyers funéraires indiquant un certain nombre de sépultures. En effet, cette allée est si étroite, qu'il est impossible qu'on y ait transporté les cadavres des morts et les vases qui les accompagnaient. D'un autre côté, les supports sont extrêmement faibles, par rapport à la lourdeur des blocs qui servent de couverture. En enlevant ces tables pour descendre les morts dans la galerie, on eût infailliblement détruit l'équilibre du monument. Il a donc fallu que ces sépultures fussent faites en même temps. Cette rencontre de plusieurs morts dans le même sépulcre fait songer à ce passage où César décrit les coutumes sanglantes des habitants de la Gaule, égorgeant, aux funérailles d'un chef, les amis et les plus proches parents du défunt.

M. R. de l'Estourbeillon remet ensuite à la Société un cachet de M. de la Tullaye, archidiacre de la Mée, offert au Musée archéologique par M. le comte Alfred de la Tullaye. La séance est terminée par la lecture d'une jolie pièce de vers ayant pour titre : *L'amour devenu avocat.* Cette poésie, d'un tour galant et badin, aurait été trouvée dans la collection des archives du Port-d'Or, parmi les pièces manuscrites des ducs de Lorge (?) Toutefois, et malgré les accointances de ce morceau avec la poésie du XVIIIe siècle, nous laisserons jusqu'à plus ample informé, un large point de doute sur son origine.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,

PITRE DE LISLE.

Séance du mardi 5 avril 1881.

Présidence de M. le vicomte de la Laurencie.

Présents : MM. Ch. Riardant, Octave de Rochebrune, baron de Wismes, de Bejarry, Van Iseghem père, Léon Maître, Petit, Le Quen d'Entremeuse, de la Brosse, J. Rousse, François Bougoüin, Montfort, comte de l'Estourbeillon, Anizon, H. Maugras, Raoul de Rochebrune, P. de Lisle et plusieurs membres arrivés durant le cours de la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

On procède à l'élection de MM. Stanislas Gahier et Fraboulet. Ces messieurs sont admis, à l'unanimité des votants, à faire partie de notre Société.

M. le président donne lecture du programme qui nous a été adressé par la Société française d'archéologie, pour le congrès qui doit se réunir à Vannes, le 28 juin prochain.

Les sujets qui seront traités dans cette session, présentent un très vif intérêt, et il est à désirer que beaucoup de membres répondent à l'appel qui leur est adressé.

Sont déposés sur le bureau, pour la bibliothèque de la Société :

1° *Bulletin de la Société scientifique et historique de la Corrèze*, tome III, 1re livraison ;

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1880. N° 1 ;

3° *Revue historique et archéologique du Maine*, 1880. Trois fascicules ;

4° *Bulletin d'archéologie chrétienne de M. de Rossi,* édition française, 3e série, 5e année.

5° *Rapport de la Commission impériale archéologique,* pour l'année 1877. Saint-Pétersbourg ;

6° *Le chronomètre préhistorique du bassin de Penhouët,* par M. René Kerviler ;

7° *Pierre Brissot, professeur de philosophie à la Sorbonne,* par M. C. Merland.

L'assemblée, par la voix de son président, remercie notre honorable collègue de l'envoi de sa notice.

8° Un prospectus de l'intéressante étude de M. l'abbé Grégoire sur le diocèse de Nantes. M. le vicomte de la Laurencie propose l'ac-

quisition de cet ouvrage pour la bibliothèque de la Société. Cette proposition est acceptée.

L'ordre du jour appelle ensuite la seconde partie des notes de M. R. de Rochebrune sur les Troglodytes de la Gartempe. M. R. de l'Estourbeillon donne lecture de ce travail.

Après avoir enlevé, dans la caverne des Cottés, les premières couches qui couvraient le sol, M. R. de Rochebrune découvrit un amas de fougères et de mousses décomposées, étendues sur une grande partie de la surface de la grotte, où elles formaient une sorte de litière. Des outils de toutes sortes, des pointes, des lames, des tarauds, des flèches, étaient épars çà et là sur cette couche.

Les innombrables éclats de silex mêlés à ces outils proviennent évidemment de la fabrication de ces pièces dans l'intérieur de la caverne. La grotte des Cottés était donc tout à la fois un lieu de refuge et un atelier.

Les objets recueillis à ce niveau sont tous du type des Eysies.

Au-dessous de ce gisement se trouvait une couche de sablon, que les fouilles ont mise à découvert dans toutes les parties de la grotte.

Plus bas, les terres devenaient molles et moins compactes. Ce nouveau gisement ainsi nettement séparé de l'étage magdalénien, contenait des pièces d'un type tout différent; de larges pointes, taillées à grands éclats, des têtes de lances, plates d'un côté et finement retouchées sur les bords ; en somme, les spécimens du type moustiérien le plus pur.

Les sondages pratiqués au-dessous de ce niveau n'ont pas encore rencontré le roc ; mais les nouvelles fouilles que M. de Rochebrune doit entreprendre sur ce point, nous apprendront sans doute si l'industrie humaine est également représentée à cette dernière limite.

Remarquons ici que le type de Solutré, intermédiaire, d'après les théories actuelles, entre le magdalénien et le moustiérien n'a pas été rencontré dans ces fouilles.

Après la lecture de ce travail, M. Léon Maître nous communique une très curieuse étude sur les localités portant le nom de Paradis. Ce nom, d'après une observation faite par M. l'abbé Cochet, servirait à désigner les premières nécropoles chrétiennes dans nos contrées. Le Paradis serait le champ du repos, le cimetière entourant les basiliques de l'époque mérovingienne et par conséquent, les pièces qui portent ce nom renfermeraient de curieux vestiges de cette époque. M.

Maître demande que des fonds, prélevés sur notre budget, soient destinés à des fouilles sur quelques-uns des points connus sous le nom de Paradis.

Un grand nombre de communes en Loire-Inférieure possèdent des localités de ce nom, et, par une coïncidence assez frappante, autour de ces points, on retrouve souvent de très anciennes fondations religieuses, des chapelles, des maladreries.

La communication de M. Léon Maître est chaleureusement accueillie et les fonds demandés pour les fouilles seront, sans aucun doute, accordés par le Comité.

L'ordre du jour appelle ensuite les notes de M. le baron de Wismes sur les ouvrages adressés à la Société. Nous n'avons pas à analyser ici cette piquante communication, écoutée avec un véritable plaisir par toute l'assistance. Notre *Bulletin* publiera une bonne partie des notes que M. de Wismes a si ingénieusement cueillies dans les annales de nos sociétés correspondantes.

A la fin de la séance, M. de Bejarry nous transmet quelques renseignements sur une coutume assez curieuse des paysans du Poitou.

Lorsque, dans une famille, la sœur cadette se marie avant l'aînée, celle-ci est obligée, le jour des noces, de recevoir une quenouille et un fuseau et de se mettre à filer. M. de Bejarry nous cite, en terminant, quelques strophes d'une ancienne chanson où il est fait allusion à cet usage.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,
PITRE DE LISLE.

SÉANCE DU MARDI 10 MAI 1881.

Présidence de M. le vicomte de la Laurencie.

Présents : MM. Bacqua, Riardant, abbé Grégoire, Van Iseghem père, baron de Wismes, Petit, abbé Gallard, Anthime Menard, Léon Maître, Fraboulet, Evellin, H. Maugras, P. de Lisle.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après une rectification demandée par M. le président, au sujet de l'allocation destinée aux fouilles des cimetières mérovingiens portant le nom de Paradis. Il est décidé, en effet, qu'une somme sera prélevée sur notre

budget pour les fouilles que la Société doit entreprendre, mais aucun chiffre n'a été attribué jusqu'ici à un but spécial.

A ce propos, M. de Wismes fait part à la Société d'un projet qui lui a été suggéré par notre collègue, M. Marionneau. Le cimetière mérovingien de Vertou n'a pas été complètement exploré. M. Marionneau entreprendrait volontiers sur ce point de nouvelles recherches, et le produit de ces fouilles serait offert par lui à notre musée. Cette proposition est vivement accueillie par la Société.

M. le président dépose ensuite sur le bureau, pour la bibliothèque de la Société, les ouvrages reçus dans le courant du mois. Ce sont :

1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1880, N° 4;

2° *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.* T. III, 1re livraison ;

3° *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Loire,* T. XIV, année 1880 ;

4° *Bulletin de la Commission des Antiquités* ;

5° *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* ; magnique volume, orné de planches ;

6° *Société archéologique de Bordeaux*, T. VI, 2e, 3e, et 4e de 1879 ;

7° *Bulletin archéologique et historique de la Société archéogique de Tarn-et-Garonne,* 1er, 2e, 3e, et 4e trimestres 1880 ;

8° Enfin, une charmante brochure, intitulée : *Saint-Nazaire et le bassin de Penhouët*, offerte à la Société par M. G. Bastard. Nous reviendrons sur ce travail, dans une prochaine séance ; en attendant, le président remercie, au nom de la Société, M. G. Bastard de son aimable envoi.

Une lettre du Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de nos annales, envoyés pour la nouvelle Revue scientifique des Sociétés savantes. Après cette énumération, la Société apprend avec le plus vif plaisir la nomination de notre collègue, M. Kerviler, comme ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

A l'ouverture de la séance, M. Bacqua père donne lecture d'une très intéressante critique de l'ouvrage de M. Ternink : *l'Artois souterrain.*

Des explorations, poursuivies avec un zèle infatigable, et cela depuis près d'un demi-siècle, ont fourni à l'auteur de ce travail d'innombrables sujets d'étude. M. Ternink a divisé son œuvre en quatre

parties, correspondantes aux périodes préhistorique, gauloise, gallo-romaine et mérovingienne. Il insiste sur le caractère incertain et mal défini de la première période, désignée à tort sous le nom d'âge de la pierre, l'usage des instruments de pierre après l'ère chrétienne étant aujourd'hui parfaitement démontré.

Il établit ensuite, pour la deuxième période, des distinctions très nettes entre les sépultures des races germaine et gauloise. Les Germains brûlaient leurs morts, les Gaulois les ensevelissaient. Dans la troisième période, l'incinération devient, avec la conquête romaine, un usage presque général ; elle disparaît avec l'établissement du christianisme dans les Gaules. C'est à cette dernière période, contemporaine de nos premiers rois, que se rattache, suivant M. Ternink, l'établissement des maladreries. Il divise cette phase archéologique en deux parties, l'une caractérisée par le travail des bijoux, des émaux cloisonnés, et l'absence de sarcophages monolithiques ; l'autre, beaucoup plus riche au point de vue du travail d'orfèvrerie ; il cite les tombes de Lens et d'Arras comme ayant fourni les plus beaux spécimens de l'art que saint Eloi mit en honneur parmi ses contemporains.

Quelques critiques sont adressées en terminant sur l'entassement un peu désordonné des matières passées en revue dans les 4 volumes de l'*Artois souterrain.*

L'assemblée, par la voix de son président, remercie M. Bacqua de sa communication.

M. Maître fait observer que, contrairement à l'opinion émise par M. Ternink, les maladreries ont présenté, du moins dans notre Comté nantais, des traces de l'industrie romaine.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Grégoire, inscrit à l'ordre du jour, pour son Monasticon nantais, statistique des communautés religieuses établies au diocèse de Nantes avant 1790.

Ce travail n'est que la seconde partie de l'ouvrage de M. Grégoire; dans la première, l'auteur étudie spécialement les différentes paroisses du diocèse.

M. l'abbé Grégoire insiste, en commençant, sur ce fait, qu'au sud de la Bretagne, et particulièrement sur les rives de la Loire, les moines n'ont point précédé les évêques; saint Friard, saint Hermeland, ont reçu leurs missions des évêques Félix et Pasquier, et les ermitages qu'ils ont fondés peuvent être considérés comme les premiers établissements monastiques dans le pagus Nannetensis. Contrairement à ce

qui s'est passé dans les autres parties de l'Armorique, ce ne sont pas non plus les émigrés bretons, qui ont fait fleurir parmi nous la divine semence de la parole de Dieu, et notre sol peut revendiquer, à bon droit, l'honneur d'avoir donné lui-même naissance à ces maisons saintes, refuges de la prière, de la charité et de la science.

Cette première éclosion des fondations religieuses avait à peine développé ses germes féconds que l'ouragan du Nord vint glacer et flétrir ces jeunes pousses. Mais, avec les XIIe et XIIIe siècles, une nouvelle sève monte et se développe; c'est le temps des saint Bernard, des saint Dominique et des Robert d'Arbrissel, l'âge d'or de l'Eglise française. Puis, ces institutions se propagent et se multiplient, suivant les besoins de l'époque. Enfin, au dernier siècle, notre diocèse compte 58 communautés religieuses, dont 23 occupent notre ville de Nantes.

Après cet aperçu, M. l'abbé Grégoire, sur la demande de l'assistance, donne lecture de deux de ses études particulières sur les établissements de notre diocèse.

L'importance de ce travail et la précision des faits consignés dans ces notices, font émettre le vœu que le Monasticon de M. Grégoire soit inséré dans les Bulletins de notre Société.

M. de Wismes, tout en appréciant hautement l'intérêt et la portée de ce recueil, regrette qu'une notice succincte, donnant un abrégé de l'historique de chaque communauté, ne soit pas placée en tête de ces différents articles.

M. le président, d'accord en cela avec M. l'abbé Grégoire, objecte la difficulté de cette adjonction; les articles comprenant les paroisses et les communautés sont au nombre de plus de 300; ce serait imposer à l'auteur une tâche extrêmement longue et difficile, et qui sortirait un peu de son travail.

L'ordre du jour appelle ensuite l'exhibition d'une série d'eaux-fortes représentant les antiquités de la ville de Rouen. M. Hippolyte Maugras a bien voulu confier à notre Société une précieuse collection de gravures extraites d'une publication intitulée: *Rouen illustré*. Ces charmants dessins, plein de finesse et de goût, font passer sous nos yeux les palais de la Renaissance, les églises du Moyen Age, et toutes les merveilleuses richesses de la vieille cité normande.

Après cette exhibition, M. le baron de Wismes communique à la Société une sorte de médaillon en cuivre qui servait jadis à orner un cierge pascal. Sur ce bouton on voit, gravé en relief, un ange empor-

tant dans ses bras l'*âme* d'un défunt. Cet objet date, selon toute probabilité, du XVIe siècle. M. le vicomte de la Laurencie cite un exemple d'allégorie semblable figurée dans un bas-relief de l'église Saint-Hilaire de Poitiers et appartenant au XIe siècle.

Après ces communications, la séance est levée à neuf heures et quart.

Le Secrétaire général,

PITRE DE LISLE.

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 1881.

Présidence de M. H. Lemeignen, vice-président.

Présents : MM. Petit, de l'Estourbeillon, Huette, Van Iseghem père, abbé Grégoire, Alcide Leroux, Perthuis, Merland père, Montfort, Fraboulet, Riardant, baron de Wismes, de Lisle.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'ouverture de la séance, M. le président nous apprend la triste nouvelle de la mort de notre éminent collègue M. B. Fillon.

M. le président rappelle ensuite la perte regrettable de l'excellent maître de chapelle de l'église cathédrale de Nantes. M. Martineau était un fervent admirateur de la belle et grande musique ; il faisait, en quelque sorte, de l'archéologie musicale, et sa maîtrise laissera de bons et heureux souvenirs dans notre ville.

M. le baron de Wismes ajoute que le beau cantique : *Catholique et Breton toujours*, dont l'air est devenu si rapidement populaire en France, avait été mis en musique par M. Martineau.

On procède ensuite à l'admission de deux nouveaux membres : M. Méresse, en qualité de membre titulaire, et M. l'abbé Josnin, à titre de membre correspondant. Ces messieurs sont admis, à l'unanimité, à faire partie de la Société archéologique.

M. de l'Estourbeillon nous rend compte des fouilles qu'il vient de faire, avec M. Léon Maître, aux lieux dits *Le Paradis* en Pont-Saint-Martin, et dans la commune de Rezé. Sur le premier point, le résultat a été négatif ; mais, entre Rezé et les Sorinières, dans une localité qui porte le nom des *Ruines*, nos collègues ont fait ouvrir un tranchée où de nombreux objets romains ont été mis à découvert :

1° Une monnaie romaine, présentant au droit le buste de Cris-

pina Augusta ; au revers, une Pomone debout. Ce bronze est couvert d'une très belle patine et sa conservation est parfaite.

2° Deux petits fragments d'objets en fer, dont l'un est effilé et terminé par un bouton, comme l'extrémité d'un fleuret.

3° Une poterie percée de trous, ayant sans doute servi de tamis ou de passoire.

M. de l'Estourbeillon nous fait ensuite une autre communication sur les anciennes forges de la commune d'Avessac. Quatre établissements de ce genre ont été étudiés jusqu'ici par notre collègue.

Le premier sur le tertre de la Bodinière, versant ouest ; nombreuses scories, débris de vieilles murailles.

Le deuxième au port de Renihel, à l'extrémité de l'ancien chemin de Saint-Clair à Beslé, à l'embouchure de l'Ihel, près de la pierre dite du Grand-Guillaume.

Le troisième au clos des Melleresses, à l'extrémité de l'ancien chemin du Pont-ès-Chevaliers, à Murain. Nombreuses scories et débris de fer forgé ; emplacement visible de la forge. Parallélogramme de 10 à 15 m. de long, sur 6 à 8 de large.

Enfin le quatrième, au Port-Rolland, au bas du coteau, à l'embouchure du Don, près de l'ancien chemin d'Avessac à Massérac.

M. le président communique à l'assemblée le prospectus d'une publication intitulée : *Trésor archéologique de l'Armorique occidentale.* Ce recueil contiendra de magnifiques planches chromolithographiées, reproduisant les armes de pierre et de bronze et les bijoux en or les plus curieux des collections bretonnes. M. le baron de Wismes demande que la Société veuille bien souscrire à cette intéressante publication. Cette proposition est prise en considération et adressée au Comité.

M. le président nous entretient ensuite d'une vente de magnifiques tapisseries qui vient d'avoir lieu, ces temps derniers. La plupart de ces tentures ont été malheureusement enlevées pour Paris ; toutefois une superbe tapisserie de Beauvais, représentant une chasse sous Louis XIV, a été achetée par un de nos concitoyens, M. Fernand Crouan. Ces pièces provenaient d'un château des environs de Redon.

Après ces différentes communications archéologiques, l'ordre du jour appelle la continuation de la lecture du Monasticon nantais par M. l'abbé Grégoire.

Une faible partie de ce travail est soumise à notre examen ; l'auteur

a détaché de son vaste recueil ses études sur les communautés de Buzay, des Dominicains de Nantes, des Carmélites et du Refuge. Les renseignements très curieux qu'il nous communique sur ces différents établissements sont écoutés avec un véritable intérêt.

La parole ensuite est donnée à M. le comte de l'Estourbeillon, pour la lecture du voyage d'un seigneur breton en Italie, en 1678. Nous n'essaierons pas d'analyser ici l'odyssée piquante et tant soit peu burlesque du baron de Levarez ; nous l'avons suivi du reste d'un peu loin et seulement à l'aide du mémoire détaillé de ses dépenses dressé par son intendant. Cette relation, très intime parfois, sans être aucunement sentimentale, a gaiement terminé la soirée.

La séance a été levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,

PITRE DE LISLE.

SÉANCE D'INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU

ALLOCUTION DE M. LE Bon DE WISMES

PRÉSIDENT SORTANT.

Sed fugit interea, fugit irreparabile tempus.

Le temps fuit, il fuit, l'irréparable qu'il est, disait, il y a bien des siécles, ce poète aimable parmi les aimables, grand parmi les grands, que l'on nomme Virgile, et combien d'autres ont répété après lui cette mélancolique pensée!

Assurément, chers collègues, s'il est permis encore à notre époque de faire une citation latine, c'est bien à un président d'archéologie.

— Mais pourquoi celle-ci plutôt qu'une autre, et ne semble-t-elle pas venir comme au début de ce discours pour y porter une ombre? Ah! c'est qu'au moment de quitter la présidence de votre Société, je m'étonne, presque, de la rapidité avec laquelle en a passé pour moi le triennat. — Je crois encore me voir, je l'avoue, au jour où vous m'en accordâtes le grand et sérieux honneur. — Et toutefois, en réalité, en y réfléchissant, pourquoi ce triennat m'aurait-il paru long? Nulle pierre ne s'est rencontrée sur mon chemin, nulles épines, nulles embuches ne sont venues arrêter, retarder notre route, nos travaux; il semble qu'un vent favorable se soit levé dès l'origine pour me pousser vers le but, et j'y suis arrivé presque sans m'en apercevoir, soutenu par votre amitié, par votre bon vouloir, l'oreille enchantée par vos excellents travaux, le cœur satisfait d'un si libéral concours, et mon intelligence s'élevant de plus en plus, en vous écoutant, vers les solides régions du vrai et du beau.

Mais tout a sa fin ici-bas, mon beau rêve est achevé, mon trône est renversé, mon sceptre brisé; le souvenir seul va m'en demeurer; et

j'aurais d'autant plus mauvaise grâce à m'en plaindre, que cette loi du triennat par laquelle vous appellez tous les trois ans de nouveaux présidents à votre tête, c'est moi-même qui l'ai provoquée.

Il est, en effet, de l'intérêt de la Société d'appeler successivement à cet honneur ceux qui, par leur bon vouloir, leur zèle, leur assiduité, leurs connaissances ou d'autres mérites divers, lui en paraissent les plus dignes. C'est à cette loi qu'après l'habile architecte, M. Nau, dont la direction plus longue fut antérieure à cette modification de nos règlements, vous avez dû successivement des présidents tels que M. le vicomte de Kersabiec, si doux, si bienveillant, à la plume élégante, facile, à l'érudition variée ; — M. l'abbé Cahour, le si bon, le si digne, et aussi le si savant en nos vieilles légendes de saints locaux ; — M. Galles, l'intendant militaire, l'explorateur le plus célèbre des tumulus du Morbihan, et qui, comme président, a laissé des souvenirs qui ne s'effaceront jamais ; — enfin, M. Charles Marionneau, à la fois artiste, littérateur, archéologue, et qui unissait, dans une mesure si heureuse et si parfaite, la douceur et l'aménité de la race ligérine à l'aimable vivacité méridionale.

Vous me permettrez ici d'ajouter, mes chers collègues, et si je ne le faisais pas, vous m'en prieriez, que s'il ne les fait point oublier, car la bonté, la vertu, la science ne s'oublient pas, le président que vous venez d'élire à ma place était bien digne, sous tous les rapports, de venir augmenter le brillant catalogue présidentiel que je viens de dresser. En nommant M. Jules de la Laurencie, la mémoire me revient invinciblement de ce La Tour d'Auvergne qui, comme lui, officier et dévoué par l'épée à la défense de la patrie, consacrait ses loisirs à étudier notre vieille langue et nos vieux monuments. — C'est ainsi, entre autres, vous ne l'avez pas certes oublié, mais je tiens à vous le rappeler , que M. Jules de la Laurencie, à l'époque où les hasards de la vie des camps l'avaient fixé pour quelque temps à Aigues-Mortes, frappé de l'aspect tout oriental de cette ville près de laquelle saint Louis s'embarqua le 28 août 1248, pour Damiette, avec ses chevaliers croisés, l'étudia avec le soin de l'archéologue et le coup d'œil du militaire, ce qui lui permit de nous faire, au sujet de cette vieille cité féodale de la Camargue, un peu oubliée, une des meilleures conférences que nous ayons entendues.

Ancien militaire, M. de la Laurencie a retenu de sa noble carrière le don de la parole suffisamment autoritaire, si nécessaire pour diri-

ger une Société, et il y joint ces qualités naturelles de courtoisie et d'aménité qui, elles, peuvent se perfectionner par la pratique des hommes mais ne s'acquièrent pas. — J'ajoute enfin, ayant la preuve récente à l'appui, que sa parole aussi a le don de la persuasion.

Croyez-vous, mes chers collègues, alors que tous les conseils municipaux, en présence de toutes les demandes qui les assiègent, deviennent de plus en plus difficiles pour ouvrir les cordons de leurs escarcelles ; croyez-vous qu'il fût aisé d'obtenir de notre Conseil municipal de voir presque doublée l'allocation qu'il nous faisait depuis quelques années ? C'est cependant ce qui vient d'avoir lieu, et c'est surtout aux bons efforts de M. de la Laurencie, soutenu d'ailleurs par plusieurs de nos collègues, c'est aux chaleureuses paroles qu'il a prononcées en notre faveur an sein de notre Conseil, que nous devons cette bonne fortune inespérée. Au nom de tous, j'en remercie celui qui va si dignement me remplacer, et je pense accomplir un devoir en en remerciant aussi le Conseil.

Le choix d'un vice-président dans une Société comme la nôtre, où la présidence ne peut se perpétuer, n'est pas indifférent. Il est rare que le vice-président ne soit pas à son tour promu à la présidence ; — or, je le crois fermement, la Société a fait un excellent choix en élevant à cette dignité M. Henri Lemeignen, qui, depuis trois années, remplissait avec un zèle si intelligent les fonctions de secrétaire de nos séances.— Si M. Lemeignen ne nous a pas souvent donné de travaux personnels dans cette dernière période, c'est que ses doubles fonctions d'avocat et de professeur de droit absorbent presque tous ses instants, et il va de soi qu'avant de s'occuper d'archéologie, science charmante, variée, et qui peut suffire à occuper les loisirs de ceux qui en ont ; qu'avant, dis-je, doivent passer les devoirs plus sérieux et plus impératifs de la carrière adoptée.

Notre nouveau secrétaire des séances, M. Pître de Lisle du Dréneuf, a fait ses preuves comme secrétaire du Comité. Il était donc, s'en étant montré plus que digne, naturellement désigné à devenir secrétaire de nos séances ; c'est ce qui a eu lieu. J'aurai à reparler de ce jeune savant en rappelant un peu plus loin les principaux travaux des membres de la Société depuis trois ans.

Enfin, mes chers collègues, avec M. Régis de l'Estourbeillon, comme secrétaire du Comité, Arthur des Jamonières, comme secrétaire-adjoint, René Blanchard, comme bibliothécaire-archiviste, Louis Petit,

comme trésorier, Van-Iseghem père, Charles Seidler, Anizon, Maître, de la Nicollière et Henri de Cornulier, vous avez achevé de constituer, on n'en saurait douter, un ensemble parfait pour diriger noblement et prudemment les destinées de notre Société loin des écueils et dans les conditions de succès les plus favorables.

Mais, pendant que je m'arrête, c'était plus qu'un droit, c'était un devoir, à louer les vivants, devoir que je reprendrai tout à l'heure, je crois entendre et j'entends en effet des voix qui, de l'autre côté de la tombe, me font un touchant appel et me crient : Et nous, nous qui comptions parmi vos membres, qui nous intéressions à vos travaux, qui parfois y prenions part, qui aimions la Société comme une petite patrie au milieu de la grande, nous auriez-vous déjà oubliés ? Quoi ! dans cette séance où, comme Antée touchant la terre, la Société Archéologique semble reprendre un nouvel élan pour continuer de prospères destinées, n'auriez-vous pas pour nous quelques bonnes paroles ? — Ce sera, nous le sentons, comme un dernier adieu, mais cet adieu de nos collègues, dont beaucoup furent nos amis, ne nous le refusez pas.

Non, chers défunts, telle n'est pas mon intention ; il y a plus, si je ne puis, naturellement, aborder cette partie de ma tâche sans une ombre de tristesse, il m'est doux, cependant, ce m'est une précieuse satisfaction de trouver cette occasion de m'entretenir encore de vous, et de vous faire, pour quelques moments trop courts, comme revivre par la pensée aux yeux et dans la mémoire de nos collègues.

Les décès, toutefois, j'ai hâte de le dire à la Société, n'ont pas été très-nombreux pendant cette période triennale. Ce n'est pas un brevet de longue vie de faire partie d'une Société archéologique — malheureusement — car alors combien voudraient en être ! — mais ce n'est pas non plus un arrêt de mort. — Nous avons perdu cinq de nos confrères ; plusieurs périodes semblables avaient été un peu plus funestes. — Ces confrères sont M. l'abbé Dubois, M. l'abbé Berthault, curé de Basse-Goulaine, M. le docteur Mahot, M. Blanchard-Mervau, ancien avocat, et M. le docteur Foulon. Il n'est que juste de commencer par accorder à celui-ci un pieux souvenir, car il est le seul de ces défunts regrettés qui ait pu suivre habituellement nos séances, et cela pendant un grand nombre d'années.

La perte de M. le docteur Foulon, mes chers collègues, sera encore longtemps sentie parmi nous. — Sous beaucoup de rapports, et sur-

tout sous celui de la vibration de la vie et de la pensée, il ne sera pas remplacé. Quand les circonstances de ma vie, — permettez-moi ce souvenir personnel — me fixèrent à Nantes, un peu après 1840, il y avait un groupe d'artistes et de lettrés, quelques-un déjà dans la force de l'âge, mais la plupart en pleine efflorrescence de jeunesse, groupe avec lequel mes propres goûts ne tardèrent pas à me lier ; — je pourrais vous y nommer, par un rapide souvenir, M. Evariste Colombel, les deux Guéraud, M. Anthime Menard et M. Menard le sculpteur, M. Suc, dont le ciseau a créé la statue célèbre de la petite mendiante, honneur de la collection de notre collègue M. Bacqua, M. Eugène Lambert, qui se délassait par de charmantes poésies des sévères travaux de la magistrature, M. Benjamin Fillon, qui s'y joignit un peu plus tard, ainsi que M. Parenteau, et, pour faire court, notre regretté confrère, M. Foulon. — Vif, pétillant d'esprit, ouvert d'imagination, parlant de tout, sachant de tout, ce jeune Breton bretonnant — M. Foulon était du pays de Josselin — nous éblouissait véritablement ; nous comptions beaucoup sur lui, et telle était la force réelle de cet esprit, en quelque sorte de puissance magnétique, que quand M. Foulon fut enlevé par la mort à l'âge de 70 ans, nous y comptions encore. — Cette force même fut, peut-être, ce qui l'empêcha de produire autant que nous l'avions espéré. Savant, lettré, épris des arts, notre regretté confrère crut pouvoir tout connaître, et il se dispersa en étendue, *dispersit.* — Il a, du reste, marqué sa trace en plus d'une voie, — et, laissant même de côté ses travaux sur la politique, publiés en 1871, fruits d'une généreuse pensée pour la rénovation de la France, nous vous rappellerons entre autres, mes chers collègues, deux excellents mémoires archéologiques, l'un sur *les télégraphes chez les anciens*, l'autre sur *les meules préhistoriques* ; — puis encore, et surtout, citons un charmant travail sur Transon, le charcutier désormais de par lui quasi immortel.

Cet homme, supérieur par son instruction à la plupart des personnes de sa condition, avait, un des premiers après la Révolution, recueilli et sauvé de nombreuses épaves du grand naufrage où avaient sombré tant d'objets d'art et de précieuses reliques en tous genres. — Notre confrère avait connu, apprécié, fréquenté Transon, et il nous a redit et peint avec une verve piquante, qui ne se dément pas d'un bout à l'autre de son récit, l'homme, ses mots et ses collections. — Il y a peu d'années, je vous aurais dit qu'il semblait, à lire ce récit, entendre une

conversation de notre confrère comme sténographiée ; aujourd'hui, nous avons une comparaison plus juste encore ; l'Américain Edison, en inventant le téléphone, nous l'a fournie. — Oui, véritablement, cher Foulon, à lire ces pages si spirituelles, si pleines d'originalité, de verve et d'entrain, on croit encore vous entendre, et avec quel charme ! — car vous étiez un inimitable causeur. — Le saviez-vous suffisamment, et si vous le saviez, pourquoi ne pas nous avoir donné plus souvent de pareilles pages ?

Nous allons maintenant, mes chers collègues, vous entretenir un moment de M. Siméon Berthault, curé de Basse-Goulaine, dont le nom était revenu plus d'une fois au cours de nos séances, tant pour l'intérêt qu'il nous portait que pour les travaux éclairés qu'il faisait exécuter dans sa paroisse, sous l'inspiration des progrès archéologiques de notre époque. Né, croyons-nous, dans le pays de Bourgueil, en Touraine, mais d'une famille d'origine nantaise, il était venu jeune dans notre diocèse, et avait été élevé au sacerdoce en 1849. Il fut, peu après, envoyé au poste assez difficile de vicaire au Croisic. La population de nos petites villes de mer est fort mélangée, fort diverse : bourgeois, marins, paludiers, il faut plaire à tous, se faire à tous. M. Berthault y réussit dans une rare mesure, si bien qu'on hésita longtemps à le ravir à l'adoration de toute la population. — On dut cependant lui confier un jour un poste plus élevé, et il fut nommé, en 1866, curé de Basse-Goulaine. L'église de cette paroisse était dans un état de délabrement plus complet encore que son voisin le magnifique castel, auquel s'attache le souvenir d'une héroïne, Yolande, et le nom d'une de nos premières familles. — M. l'abbé Berthault réfléchit, consulta et jugea avec raison qu'il était d'une meilleure économie de reconstruire une nouvelle église que de tenter une restauration difficile et d'un résultat peu certain. — Comment en trouva-t-il les moyens ? Il y a là de ces secrets qu'ont déjà trouvés bien des fois — c'est leur honneur — des prêtres zélés dans notre département. Nous croyons savoir, toutefois, que l'influence et le crédit de M. Stanislas de la Laurencie, maire alors de Basse-Goulaine, et frère de mon honorable successeur, lui apportèrent une aide puissante. Cette église, que nous ne connaissons point personnellement, est, nous a-t-on dit, réussie. Rien d'étonnant, car M. l'abbé Berthault aimait les arts et se connaissait dans tous, aussi bien en musique qu'en peinture, en sculpture qu'en architecture.— On nous a cité comme un trait intéressant,

ingénieux et neuf, la pensée qu'il mit à exécution de faire représenter dans les vitraux les stations du Chemin de la Croix.

Un des jours heureux de la vie de M. Berthault, un de ces jours qui récompensent de bien des peines et des fatigues, fut celui où Mgr Fournier, qui avait posé la première pierre de la nouvelle église, en novembre 1873, vint la consacrer, le 2 mai 1877, peu de jours avant le départ de ce prélat d'immortelle mémoire, pour ce voyage de Rome, dont on ne devait nous rapporter que sa glorieuse dépouille.

Mais il était dans les décrets du Seigneur que M. l'abbé Berthault, son œuvre accomplie, n'en jouirait pas cependant pendant longtemps. Atteint dès lors d'une maladie de cœur, il fut enlevé le 7 décembre 1878, mûr pour le ciel, mais jeune encore pour ce qu'un prêtre de ce mérite aurait pu accomplir ; — il avait à peine 56 ans. — C'était, selon tous ceux qui l'ont connu, un homme plein d'intelligence et d'esprit, bon affectueux et simple ; il aimait à se promener dans sa paroisse, causant jusqu'avec les plus humbles de ses ouailles, entrant dans leurs chaumières, s'intéressant à leurs travaux, à leurs besoins, bénissant leurs enfants, secourant les malheureux, et se faisant aimer de tous; — bref, une nature à la fois riche et rare.

On l'a enterré dans l'église neuve qui est son œuvre, dans le chœur, devant l'autel.

Nous devons à sa bienveillance et à l'entremise de son digne ami, notre éminent collègue, M. l'abbé Cahour, le don pour notre Musée d'une belle statue de sainte Anne, avec la Vierge et l'Enfant Jésus, statue qui était dans le jardin de la cure.

M'est-il permis d'ajouter que c'est un de nos plus zélés collègues, M. l'abbé Meynier, vicaire à Chantenay, qui a remplacé M. l'abbé Berthault comme curé de Basse-Goulaine. — Il eût été difficile de mieux choisir.

De M. l'abbé Siméon Berthault à M. l'abbé Adolphe Dubois, qui le suivit bien peu de mois après dans la tombe, le transition est toute naturelle : — tous deux ont combattu le bon combat.

Ceux de nos collègues que pare encore cette fleur charmante qu'on nomme la jeunesse, n'ont point dû connaître M. l'abbé Dubois ; sa santé l'avait fait depuis longtemps se retirer dans sa famille, à Pontchâteau. Mais ceux qui, comme moi, s'honorent d'avoir été les fondateurs de cette Société, en 1845, et ceux qui nous y ont suivis de près, ne sauraient avoir oublié ce prêtre si digne, d'aspect si distingué, de

rapports à la fois si réservés et si courtois. Ces qualités qui s'accordaient chez lui avec de grandes vertus ecclésiastiques, qu'il avait montrées d'abord comme membre de la Société de Saint-Sulpice, puis comme vicaire de Saint-Clément, le firent, dès l'âge de 32 ans, en 1837, choisir par Mgr de Guérines comme secrétaire-général de notre Evêché.

Mgr de Hercé n'apprécia pas moins que Mgr de Guérines M. l'abbé Dubois, et lui conserva les mêmes fonctions. Peu après la mort de ce digne évêque, en 1849, M. l'abbé Dubois jugea à propos de se retirer d'un poste honorable et élevé, il est vrai, mais auquel ses forces ne suffisaient plus. Il fit encore apprécier pendant quelques années son caractère et ses talents, notamment comme membre de l'Administration des hospices et de la Commission des prisons, jusqu'au moment où, sentant de jour en jour ses forces décliner et les infirmités revenir et s'accroître, il se retira de notre ville, où on ne l'apercevait plus qu'à de rares intervalles.

Né à la Patelière, commune de Paulx, dans le canton de Machecoul, le 7 octobre 1805, d'un père qui avait combattu avec honneur dans les armées vendéennes, M. l'abbé Dubois, décédé en avril 1879, à Pontchâteau, était dans sa 74e année. Il avait reçu la prêtrise en 1830, des mains de l'illustre prélat de Paris, Mgr de Quélen. — Il s'en est donc fallu de bien peu qu'il pût célébrer ses noces d'or, cet honneur et ce bonheur souverains à la fois de la vie d'un prêtre.

M. l'abbé Dubois avait toujours eu un goût très vif pour l'archéologie, comme pour tout ce qui touchait aux choses de l'esprit et de l'intelligence ; les arts surtout étaient sa passion ; il n'était pas de vente de livres, gravures, objets d'art, dans notre ville, où on ne le vit, — je parle bien entendu d'un temps déjà éloigné, — où on ne le vît, dis-je, aux premiers rangs, choisissant avec discernement et achetant avec intelligence ; les gravures surtout étaient pour lui l'objet d'une véritable passion. — Que sont devenues ses collections ? — *Habent sua fata...* a dit le poète.

Quelques mots seulement sur nos collègues, MM. Blanchard-Mervau et le docteur Mahot, car je ne veux point, chers collègues, abuser de votre patience à m'entendre ni de vos moments. — Esprit sage, orné, judicieux, M. Blanchard-Mervau était un de ces hommes marqués d'un cachet original très personnel qu'on n'oublie pas. Reçu avocat en 1841, inscrit au barreau en 1844, il n'honorait pas moins sa profession

d'avocat que M. le docteur Mahot la sienne. — M. Mahot était un des plus brillants élèves de l'illustre docteur Fouré, sorte d'Hippocrate dont l'histoire de la médecine à Nantes aura le droit de se montrer justement fière. M. Mahot avait recueilli de son maître une méthode régulière, sage et savante dans la pratique, et le don d'inspirer à ses malades une confiance absolue. — Il joignait à ces mérites les qualités d'un homme aimable et bon, digne de toute espèce d'estime et de considération.

Je croyais avoir achevé cette funèbre liste de nos pertes, quand une nouvelle m'est donnée, chers collègues, qui me surprend et m'atterre comme un coup de foudre : notre excellent confrère, M. Amédée Mercier, un de ces hommes dont on devient comme un vieil ami sitôt qu'on les connaît, M. Amédée Mercier est mort à Poitiers le 6 de ce mois, à peine âgé de 52 ans. — C'était un vrai savant, et avec cela quelle simplicité ! quelle modestie ! — Né au Bourg-Dun, dans la Seine-Inférieure, il avait fait ses études au collège du chef-lieu de l'arrondissement, Yvetot. Il devint, fort jeune encore, professeur à Pontivy, où il resta longtemps et se maria. Puis, en 1873, il fut nommé professeur de quatrième, à Nantes, au Lycée, après avoir passé ses agrégations de grammaire et d'histoire à Paris. — En 1878, il fut chargé de la classe de troisième, et enfin, en mai 1880, fut élevé à celle de rhétorique. Quelque important que soit ce poste, dans la hiérarchie universitaire, M. Mercier, comme si déjà, sentant les atteintes de la maladie qui devait peu après l'emporter, il eut voulu prouver qu'il était capable d'atteindre un jour les positions les plus hautes de sa noble profession, M. Mercier voulut passer l'examen du doctorat ès-lettres, et son examen fut pour lui un vrai triomphe. Aussi lui offrit-on presque immédiatement une chaire de Faculté. Toulouse désirait vivement l'avoir, et M. Félix Robiou, le savant professeur de la Faculté de Rennes et son ancien confrère, fit tout au monde aussi pour l'attirer. Mais notre collègue préféra Poitiers, où on lui confia le cours de littérature ancienne, tout à fait dans ses goûts, et par son passé de professeur et par une direction naturelle de son esprit vers l'étude des langues. — Vous vous souvenez, mes chers collègues, des belles études que M. Mercier, associant parfois à ses recherches son jeune et érudit élève M. Régis de l'Estourbeillon, nous communiqua sur les origines diverses des populations de nos contrées, sur leurs mélanges, leurs alliances, les influences diverses qui ont agi

sur elles, et cela, surtout, d'après les noms de lieux et une étude approfondie des divers idiomes celte, latin, roman et d'autres peut-être encore. — Ces travaux, aussi savants qu'ingénieux, qui portaient avec eux leur démonstration, nous les écoutions et les admirions, les considérant comme une vraie bonne fortune et dignes des académies de premier ordre. — Hélas ! nous devions être presque seuls à jouir des travaux de M. Mercier. — Je me trompe, il restera de lui comme son testament ses deux belles thèses de doctorat.

Vous ne m'en voudrez pas, mes bons collègues, si je crois encore devoir ajouter un nom à ceux de ces chers défunts, mais il me prendrait comme un remords de ne pas adresser au moins un court et funèbre adieu à un honorable antiquaire, qui, sans faire précisément partie de notre Société, était lié avec la plupart de ses membres, les aidait de ses conseils éclairés, et a plus d'une fois contribué à l'enrichissement de nos collections, je veux parler de M. Hubin de la Rairie. Habile dessinateur, ayant beaucoup voyagé, beaucoup vu, beaucoup acquis, c'était, selon tous les hommes impartiaux, le plus fin connaisseur en antiquités de notre ville. — Il appréciait peu le moderne, le moyen âge lui-même n'était pas son étude ni son objet de prédilection ; il daignait accueillir la Renaissance avec quelque indulgence ; mais quand il tenait en main quelque fragment de belle antiquité grecque et vous en exaltait les mérites souverains, les yeux s'ouvraient, pour ainsi dire, l'âme s'exaltait avec la sienne, et, pour un moment, on eût voulu revivre dans la ville de la grande Minerve Athéné, au temps des Phidias et des Praxitèle. La mémoire de cet homme aimable et distingué demeurera ineffaçable dans mon cœur, vous me pardonnerez, mes chers collègues, de vous en avoir entretenus un moment. — L'éloge est chose si douce à faire ! — Aussi me sera-t-il encore permis, je l'espère, avant de clore ce discours et de descendre du fauteuil présidentiel, de rappeler à grands traits quels furent les travaux principaux qui ont honoré cette période de vos annales.

M. l'abbé Cahour, ce nom vient bien naturellement le premier sous ma plume, a continué le cours de ses belles études hagiographiques sur les saints de notre diocèse, semblable en cela à un antiquaire qui, par ses soins habiles et savants, rendrait tout leur lustre à de vieilles médailles. On sent que chez notre collègue le cœur et la foi conduisent la plume et encouragent des recherches souvent longues et difficiles. C'est ainsi que dans la séance du 2 juillet 1878, il nous a lu une

notice pleine d'intérêt sur le prieuré de Saint-Lupien, près Rezé. — Ce saint, tout local, et qui nous appartient bien, nous l'ignorions, la plupart d'entre nous, absolument, déguisé qu'il était depuis longtemps sous le nom de saint Lucien. Désormais, c'est, sans conteste, saint Lupien de Rezé qu'il faudra dire. — L'histoire de sa vie n'est pas considérable, mais elle est, du moins, authentique. Grégoire de Tours nous apprend, en effet, qu'il vivait au IVe siècle, fut baptisé par saint Hilaire de Poitiers, mourut encore revêtu des habits blancs de son baptême, qu'alors on portait pendant huit jours, et fut enterré à Rezé. Ce fut bien probablement dans la chapelle à laquelle M. l'abbé Cahour vient de restituer son nom exact. Des miracles, apprenons-nous encore de saint Grégoire de Tours, ne tardèrent pas à se manifester à son tombeau, et la ferveur des peuples continua pendant longtemps à y conduire des pèlerins. — D'intéressants dessins de nos confrères MM. Van-Iseghem père et Louis Petit accompagnèrent cette belle étude, que M. l'abbé Cahour termina par le vœu que la chapelle de saint Lupien soit bientôt achevée de réparer et rendue au culte, vœu que nous partageons tous naturellement.

Avec M. de Lisle du Dréneuf nous poursuivons de bien neuves et curieuses investigations dans le domaine du préhistorique. Non seulement il fouille des dolmens vierges et jusqu'à lui presque inconnus, mais il semble que notre collègue ait comme un don de double vue pour retrouver dans nos contrées les traces des populations qui ont précédé celles des dolmens et ne se servaient encore que de la pierre non polie. Nous suivons ses travaux et ses heureuses découvertes avec le plus constant intérêt.

M. Pocard-Kerviler, l'éminent ingénieur de Saint-Nazaire, nous a moins donné que dans la période précédente, — on ne rencontre pas toujours des ports préhistoriques, — mais il fait partie de notre Société, il en est une des gloires, et nous avons bien le droit de le féliciter de son infatigable production dans le quadruple domaine des sciences, des arts, des lettres et de l'archéologie. Ses biographies, entre autres, des Bretons, membres de l'Académie française, sont des œuvres du plus vif intérêt et de la plus haute valeur. — Nous tenons aussi à signaler ici un excellent travail sur les chaires religieuses extérieures de nos contrées, publié dans la belle *Revue illustrée de la Bretagne*, fondée par M. Monnier. — Une place à quelqu'une des grandes Académies de Paris réclamera un jour M. Pocard-Kerviler. — En attendant, il a été décoré en 1878.

M. Gustave Blanchard, d'Herbignac, nous a donné deux travaux, fruits de longues recherches et d'observations incessantes et patiemment recueillies. La lecture de ces travaux est de celles qui ont été entendues avec le plus d'attention et d'intérêt. L'un de ces travaux est intitulé: *Le Dialecte breton de Vannes au pays de Guérande*; le second: *De quelques usages anciens conservés au pays guérandais.* Si le premier est plus savant peut-être, l'autre est pour nous d'un prix encore plus estimable. Oh! qu'il est temps, en effet, de recueillir tous ces usages si curieux, si pittoresques, si philosophiques souvent d'intention pour qui sait les comprendre, qui différenciaient autrefois les races les unes d'avec les autres.

— Quelques années encore, et ceux de ces usages qui ont pu demeurer, auront aussi disparu pour faire place à la plus déplorable uniformité. — Déjà M. Blanchard en a vu disparaître beaucoup du pays qu'il nous raconte, mais il y connaît encore les cris épouvantables, les lamentations, les gémissements, les larmes sur les tombes à la façon des barbares ou des Celtes, nos ancêtres, cris qui s'éteignent, larmes qui se sèchent, comme par enchantement, aussitôt qu'on a repassé le seuil du cimetière; — il y entend encore, par contre, des cris de joie dans les festins et dans les danses, cris qui jetteraient plutôt, par leur violence, la terreur dans le cœur de ceux qui en ignoreraient la signification. — C'est encore le Celte que M. Blanchard retrouve dans les luttes, les danses, les chants. Vous avez entendu cette lecture, mes chers collègues, au moins la plupart d'entre vous; je m'estimerais heureux si ce que je vous en ai rappelé vous engageait, comme moi, à la relire.

M. Léon Maître nous a, entre autres communications, montré les hospices, les léproseries du moyen âge nous guidant pour retrouver les voies romaines, et celles-ci à leur tour nous aidant à retrouver les asiles hospitaliers de nos pères. C'est un travail neuf, d'une haute érudition et d'une grande portée, digne en un mot du savant archiviste de notre département, que a Société académique vient de mettre à sa tête.

M. Amédée de Bejarry nous a plusieurs fois conduits dans le fond des bocages vendéens et nous y a montré des monuments bien curieux et jusqu'à lui non décrits ou décrits incomplètement, les uns de l'âge de la pierre, les autres des premiers siècles chrétiens. — M. Amédée de Bejarry est un de nos plus anciens fidèles et l'on formerait presque un volume des excellents travaux que ce modeste, attentif et savant explorateur du Bas-Poitou nous a donnés.

Avec M. l'abbé Dominique, nous nous sommes transportés beaucoup plus loin, en Écosse, en Irlande, en Danemark et même encore plus loin, presque au bout de notre monde, jusqu'aux îles Fidgi. — Savant dans la langue anglaise, fils d'un père très érudit, riche lui-même d'aptitudes et de connaissances très variées, notre bon confrère aime à nous initier aux mythes, aux légendes, aux croyances des divers peuples. — Sous ce rapport, son travail sur Odin, ce personnage à la fois historique et mythologique des religions et des cosmogonies du Nord, est surtout remarquable.

Fort réclamé — il a le droit de s'en glorifier — par toutes les Sociétés et publications savantes de notre ville, M. de la Nicollière-Teijeiro ne nous oublie pas, cependant, et tout en donnant de temps à autre quelques bons documents sur la ville, dont il est, on le sait, l'éminent archiviste, c'est surtout sur les vastes mers océaniques qu'il aime à nous faire suivre nos braves marins bretons, et à nous raconter leurs exploits.

Un de nos plus jeunes membres, mais marqué au front de l'étoile des heureux, M. Raoul de Rochebrune, fils de notre plus célèbre graveur d'architecture contemporain — est-il besoin, mes chers collègues, de vous le désigner par son prénom d'Octave? — M. Raoul de Rochebrune nous a fait part de deux magnifiques découvertes ; découvertes, je puis le dire, de grand et premier ordre. Dans son jardin même, en Vendée, des travaux de culture ayant fait sortir de terre quelques débris antiques, M. de Rochebrune fit exécuter une fouille qui amena au jour la sépulture entière d'un légionnaire romain, enterré avec toute son armure; ce fut probablement un des derniers soldats qui défendirent au loin l'indépendance de la mère patrie. Assurément, nous Gaulois, Armoricains ou Celtes, nous avons bien le droit de ne voir dans ces milices romaines que des envahisseurs de notre pays, mais on ne peut cependant s'empêcher d'admirer la fidélité de ces hommes qui, même au loin, semblaient deviner le moindre geste de leur César et lui porter obéissance, et d'estimer à la plus haute valeur la sévère discipline qui les avait formés et leur avait fait conquérir l'univers. — En tout cas, archéologiquement parlant, l'ensemble de cette rare panoplie est d'un extrême intérêt ; le casque, surtout, d'une extraordinaire conservation, est une pièce à peu près unique.

Il semble que la chance aurait dû en rester là, au moins pendant un certain délai, pour notre jeune confrère, mais non, à peine avait-il

fini de publier sa découverte, qu'il rencontrait, non plus tout à fait chez lui, mais chez un parent, dans la Vienne, une caverne préhistorique des plus importantes ; je vous l'ai dit, M. de Rochebrune est marqué de l'étoile. — Presque toutes les époques des temps primitifs sont représentées dans cette caverne en nombreux et magnifiques échantillons. — Il s'y trouve jusqu'à une défense de mammouth, et, objet plus rare encore peut-être, de ces ossements de rennes où l'art de nos vieux ancêtres s'est essayé à nous retracer les images des êtres de la création avec lesquels ils vivaient. — M. de Rochebrune a bien voulu nous donner les prémices de sa découverte qui nous vaudra de lui, plus tard, un important travail dont nous le remercions à l'avance.

Dans notre dernière séance, et comme le bouquet de cette période pendant laquelle j'ai eu, mes chers collègues, l'honneur de vous présider, nous avons entendu, avec un intérêt pour ainsi dire concentré, une étude de notre éminent agent-voyer en chef du département, M. Eugène Orieux, sur la campagne de César chez les Vénètes. Pendant de longs siècles, on avait toujours cru que cette campagne avait eu lieu dans le Vannetais actuel, sur la rive droite de la Vilaine, et que la célèbre bataille sur la côte armoricaine, que César nous a décrite avec tant de soin et un si légitime orgueil, s'était livrée dans la mer du Morbihan, quand une nouvelle théorie a tenté, il y a quelques années, de déplacer toute cette campagne et de la rapprocher de l'embouchure de la Loire, sur la rive droite de ce fleuve. — Surpris de cet étrange système, paradoxal au plus haut chef, selon lui, et comme effrayé des progrès qu'il faisait rapidement parmi les savants, historiens ou géographes, M. Orieux a jugé qu'il était temps de lui couper court, et dans un langage très sobre et très ferme, le texte de César soigneusement serré dans son argumentation, préparé d'ailleurs, comme un petit nombre peuvent l'être, par ses aptitudes d'esprit personnelles et par sa carrière, aux études topographiques, il me paraît y avoir réussi. La liberté de la réponse est d'ailleurs toujours sauve.

Que vous dirai-je encore, mes chers collègues ? que vous rappellerai-je? Vous le voyez, la matière est riche. L'oserai-je dire, mais vous doutiez-vous vous-mêmes de la masse du travail que, semblables à l'abeille qui produit peu à peu son miel annuel, vous aviez accumulée dans notre ruche archéologique ? — Je voudrais m'arrêter pour ne pas trop prolonger ce discours d'adieu, et cependant ne serait-il pas juste de vous remémorer au moins par leurs noms MM. Evellin, Merland,

de la Borderie, Petit, Maugras, MM. les abbés Grégoire et Gallard, M. le comte de Bremond d'Ars, M. F. Ledoux, M. le docteur Anizon, et j'en devrais peut-être ajouter d'autres qui nous ont fait d'intéressantes communications.

Je dois aussi, je crois, quoi qu'il m'en coûte, car le moi est, dit-on, haïssable, me présenter un moment devant vous, non plus comme président, mais comme travailleur, ne fût-ce que de profil. Je le dois, car c'est mon meilleur moyen de vous parler de mon excellent ami, M. Charles Seidler, et de notre si digne et si savant conservateur du Musée, M. Fortuné Parenteau, qui ne m'est pas moins cher. — Je laisse de côté, en ce qui me concerne, quelques causeries que l'intérêt du sujet a bien voulu vous faire accueillir avec bienveillance, l'une notamment sur un curieux coffret de cuir gravé, au mythe de *la licorne*, si en faveur chez nos pères, — et une autre sur de précieux bas-reliefs manichéens en ivoire, découverts près de la Cathédrale, et j'aborde, sans plus tarder, la communication qui va m'amener à M. Seidler. — Dans un travail que je publiai, il y a quelques années, dans vos annales, intitulé : *Le Tumulus des trois Squelettes, près Pornic,* je donnai le dessin d'une rare inscription découverte dans un des caveaux de ce tumulus, et soutins, contrairement à l'opinion de plusieurs antiquaires de Morbihan, contrée où existent un certain nombre d'inscriptions analogues, que le moment arriverait où on parviendrait à les déchiffrer. — Or, voilà qu'un jour, la vue des inscriptions de la Lybie, vaste contrée entre Constantine et l'Egypte, vint me donner raison. Nos inscriptions étaient presque analogues, il fallait voir dans la plupart de leurs signes des lettres et non des figures, et l'on était d'accord sur la dénomination de presque toutes ces lettres. Comme celles de la Lybie, les inscriptions de nos dolmens étaient du phénicien un peu déformé, du phénicien, c'est-à-dire la plus ancienne des langues écrites, peut-être, si l'égyptien ne lui avait donné naissance, comme l'a démontré mon cousin et ami, le vicomte Emmanuel de Rougé, dans un splendide mémoire publié seulement depuis sa mort et dont l'autorité n'est contestée par personne. — Or, mes chers collègues, il eût fallu voir avec quelle ardeur M. Seidler, saisissant cette idée de la langue de nos inscriptions, idée approuvée aussi par M. Parenteau, la développa, l'illustra, pour ainsi dire, par des tableaux comparatifs, faisant même venir à grands frais des ouvrages de prix de divers pays pour mieux l'étudier et lui donner la

valeur d'une démonstration sans réplique ! — Vous le voyez' mes chers collègues, vous ne m'en voudrez pas, j'étais bien obligé de vous rappeler ma découverte.

Je dois encore vous rappeler ici que, grâce à vos généreuses libéralités, de nouvelles fouilles entreprises par moi dans le pays de Pornic, cette fois du côté de la Bernerie, furent couronnées d'un assez grand succès de découvertes ; je ne m'en vante nullement, c'est là affaire de chance. Mais votre musée s'est enrichi des heureuses trouvailles résultats de ces fouilles, et elles ont acquis comme un lustre double placées dans les belles vitrines que l'invincible persévérance de notre conservateur a enfin obtenues du Conseil général, et que notre éminent collègue, M. Bourgerel, a dessinées et su faire exécuter avec tant de goût.

Assurément notre musée manque peut-être encore un peu d'aspect comme élégance, comme miroitage à la vue, mais quelle différence toutefois avec ce qu'il était encore il y a peu d'années ! Tel qu'il est, et il n'a pas dit son dernier mot, la cité a le droit de s'en enorgueillir ; s'il n'est pas tout à fait le premier, il est du moins un des premiers de France, surtout par la variété de ses richesses ei l'intérêt incomparable de plusieurs. — La Société y a certes contribué, et grandement ; toutefois, sachons être justes, notre bon collègue, M. Parenteau, en peut être considéré comme presque le créateur. — Ne le quittons pas ce collègue si éminent, si dévoué, un des premiers numismates de notre pays, sans rappeler que, comme membre de la Société, il nous a fait plus d'une fois de bien intéressantes communications, dont une, entre autres, remplie d'heureux aperçus sur *le culte du veau d'or* chez tous les peuples.

Nous avons donc parcouru cette période de la vie de notre Société, je ne dirai pas sans gloire, le mot serait excessif, mais, du moins, nous ne l'avons pas parcourue sans honneur. — Continuons, mes chers collègues, élevons nos âmes, *sursum corda*, élevons-les par le travail vers l'amour de l'humanité. Quand elle est belle dans le passé, le passé qui est surtout notre domaine, on l'admire ; — quand elle est mauvaise, quand le laid y fait tache, on la plaint mais on l'aime toujours, et tirons de ces défaillances momentanées des leçons et des conseils pour l'en garer dans l'avenir. Jeunes gens surtout qui m'écoutez, jeunes adeptes, vous la force future de notre œuvre, que ce soit là votre plus cher but ; les études de votre esprit se trouveront ainsi

d'accord avec les aspirations de votre cœur ; et vous qui avez fondé avec moi cette Société, il y a un tiers de siècle, et qui voyez s'éloigner dans l'horizon du passé et de l'arrière du navire les jours de votre jeunesse, et même ceux de votre virilité, recueillez en votre esprit cette belle pensée d'un écrivain moderne : « La science est une chose jeune, elle suppose la fraîcheur de l'âme, et quand elle remplit la vie, elle empêche de vieillir. »

Le Bon de Wismes.

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A LA SÉANCE D'INSTALLATION

DU NOUVEAU BUREAU

18 JANVIER 1881

» ... Je me comparerais à ce Troyen
» qui mérita la protection d'une Déesse,
» seulement parce qu'il la trouva belle. »
MONTESQUIEU.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Je suis bien mal préparé à l'honneur de diriger votre savante compagnie.

D'impérieuses circonstances en dédoublant ma vie, pour ainsi dire, m'ont tenu depuis deux ans trop à l'écart de vos intéressantes réunions ; devenu ainsi, et par force majeure, l'un des moins assidus peut-être de vos collaborateurs, je me croyais des droits indiscutables et nouveaux à en demeurer le plus indigne de toute distinction.

Tel n'a pas été votre sentiment ; et vos libres suffrages se sont groupés sur mon nom, quoique j'eusse pris la précaution de les décliner.

Fallait-il, après coup, persévérer dans cette voie ?... Étais-je recevable à élever le conflit dans notre pacifique milieu ?... Ne devais-je pas, plutôt, selon le conseil des amis que j'ose compter parmi vous, oublier ma personne, écarter des scrupules malheureusement motivés, et, secondant vos desseins, m'incliner devant votre verdict ?

Je me suis arrêté à ce dernier parti.

Vous avez jugé que je pouvais être de quelque utilité dans ces fonctions délicates où, depuis trente-cinq années, mes vaillants prédécesseurs, rivalisant d'urbanité, de tact, de zèle, de notoriété et de savoir,

ont emporté dans leur retraite une part égale de notre vive gratitude; si aventurée, je le crois, que soit votre confiance ; si lourd que me paraisse l'héritage, je ne mesurerai pas la peine quand vous marquez ma place aux avant-postes, et j'accepte le difficile mandat dont vous avez daigné m'investir.

J'accepte surtout le témoignage de vos sympathies, Messieurs et chers Collègues ; vous m'offrez là un joyau d'un grand prix: je vous en suis profondément reconnaissant.

Maintenant, et à l'heure où nous allons signer comme un contrat de fidélité pour une période de trois ans, une *Olympiade* à peu de chose près, souffrez que je précise nettement le caractère de nos situations respectives :

La fortune scientifique est de votre côté ; du mien, un dévouement absolu à la cause et à l'indépendance de notre Association; mais, à cela se borne mon apport ; car, à l'encontre de l'insinuation louangeuse de M. le baron de Wismes, le temps m'a manqué jusqu'ici pour me constituer une dot archéologique convenable : c'est là le point noir de notre commun horizon.

Puisse la franchise de cet aveu m'attirer ce soir votre bienveillante attention, et, dans l'avenir, votre concours le plus indulgent !

Me serait-il permis d'en découvrir les gracieuses prémices dans le soin que vous avez mis à choisir les correctifs indispensables de mon insuffisance : comment désigner autrement les éminents collègues dont je me vois entouré ?

Que de garanties d'éclectisme, quelle source d'impulsions vives et réfléchies à la fois ne trouvé-je point dans la composition du *Comité central*, notre Sénat à nous, n'est-il pas vrai ? et où l'expérience, l'esthétique, unies à un esprit toujours jeune, me montrent, dans M. Henri de Cornulier, le successeur judicieusement acclamé du docte et bon abbé Cahour ?

Ici, parmi mes assesseurs ordinaires, quel bonheur pour moi de rencontrer d'abord : notre vénérable Trésorier, M. Petit, la clef de voûte d'un système financier fort modeste, mais que son habile et correcte gestion a préservé et préservera longtemps, je l'espère, de ces crises néfastes au milieu desquelles, (il y a là sans doute une exagération historique), on a vu crouler autrefois le crédit de républiques et d'empires puissamment établis.

Ensuite, votre aimable Vice-Président, M. Lemeignen, votre Biblio-

thécaire, vos Secrétaires *, tous si bien placés dans l'estime de notre ville, si assurés de celle du monde savant où de précoces et remarquables publications leur ont acquis un rang enviable, et nous fournissent de justes éléments de fierté locale.

Là, nous dépassant par la sûreté et la variété de ses connaissances, hésiterais-je à saluer mon excellent compatriote de Vendée, le conservateur, l'âme, devrais-je dire, de notre splendide musée de l'Oratoire, l'arbitre de toute contestation archéologique, le numismate obligeant autant que distingué ? J'ai nommé M. F. Parenteau.

En vérité, Messieurs et chers Collègues, pouvais-je mieux inaugurer l'exercice de mon autorité triennale qu'en me faisant l'écho de vos désirs unanimes, et en souhaitant de tout cœur, à cette pléiade d'élite, une sincère et chaleureuse bienvenue ?

A côté de ce devoir, l'un des plus agréables de ma charge, se présente une obligation flatteuse, mais inéluctable et assurément au-dessus de mes forces ; j'essaierai néanmoins de m'en acquitter.

J'aurais presque voulu en reculer encore l'accomplissement, jaloux de prolonger par cet artifice la Présidence magistrale de M. le baron de Wismes.

Oui, cher et honorable maître, il s'agit de vous donner acte de votre discours d'adieu, ou plutôt, de l'admirable travail que vous venez de nous lire ; il s'agit de noter le point précis où je puis bien occuper ce siège respectable, mais non vous y remplacer ; de fixer cet instant fugitif où le Passé, illustré par vos réels succès, et l'Avenir incertain qui m'incombe, tous deux, ce soir, rattachés au Présent, vont échanger une dernière et affectueuse étreinte.

Interprète de notre Société, j'ai à traduire les hommages et regrets dont chacun de nous vous prie d'accepter l'expression.

Vous ne nous avez ménagé ni votre temps, ni vos fatigues ; chef obéi de notre petite phalange nantaise, vous en êtes toujours resté le premier soldat ; jamais nul ne vous vit déserter la mêlée ; nos victoires furent votre œuvre légitime, au moins dans une notable proportion, et par vous, enfin, resplendit d'un nouvel éclat cette auréole au centre de laquelle je vois briller, avec le vôtre, les noms de vos nobles devanciers.

(*) Bibliothécaire : M. Blanchard.
Secrétaire général : M. de Lisle du Dréneuf. — Secrétaire du Comité : M. le Cte de l'Estourbeillon. — Secrétaire-adjoint : M. A. des Jamonières.

Plus favorisé que votre humble serviteur, vous avez apporté au fauteuil présidentiel des titres dont l'énumération seule transportera de joie votre biographe futur.

Ils forment cette partie de vous-même qu'il vous faut aujourd'hui abandonner à mon entière disposition ; je les rappellerai brièvement du reste, mais, ce sera mon tribut personnel de respectueuse considération offert : — A l'historien consciencieux du Maine, de l'Anjou et de la Vendée ; — au philosophe indulgent ; — à l'homme libéral, bien qu'un excès de générosité native l'expose à méconnaître quelques-unes de nos imperfections contemporaines, je ne voudrais pas dire sociales ; — au conteur humoristique, intarissable autant que spirituel ; — à l'archéologue heureux, le mot est de vous, il me semble ; bref, à l'appréciateur émérite de toutes les productions de l'esprit.

Dénoncerai-je en vous, par surcroît, le collectionneur, le chercheur passionné, l'annotateur infatigable ?

Qui vous disputerait, cher maître, la possession intime des hommes et des choses de notre province ; qui, mieux que vous ne le faites, en saisit ou résume le côté saillant, et prépare ainsi le canevas d'une vaste et curieuse encyclopédie bretonne ?

Vous montrerai-je trouvant dans votre labeur incessant cet aiguillon irrésistible : l'attrait, que décuple votre prodigieuse mémoire ?

Serait-ce par hasard à cette faculté si développée, qu'en véritable Protée littéraire, vous emprunteriez ces genres divers où vous excellez : classique ou académique le matin, romantique à une autre heure, et réaliste... par occasion ?

N'est-ce point là simplement l'indice de votre exubérance artistique ; car, par-dessus tout, vous êtes artiste ; artiste dans la plus large, dans la meilleure acception du terme.

Où prenez-vous, en effet, le temps d'entretenir votre délicieux crayon, origine et cause de votre critique incontestée dans ce vivifiant domaine de la peinture et de la sculpture ?

Enfin, j'ai failli l'oublier, à quel moment, de grâce, pouvez-vous badiner avec la plus rieuse des muses, puisque (l'indiscrétion me coûte) la poésie légère vous retient encore à ses genoux ?

J'avais raison, vous le voyez, de prétendre naguère que vous aviez résolu le problème étrange d'associer une rare universalité à tout un monde de spécialités.

Je vous écoutais à l'instant dans le compte rendu si complet des fertiles années de votre présidence, et mon esprit, je l'avoue, flottait entre l'attention due à vos paroles et la crainte de vous voir épuiser le sujet : je comptais sans votre modestie.

Elle vous a fait laisser dans une ombre regrettable quelques points de détail; je vous remercie de me fournir de la sorte la possibilité de glaner sur votre propre terrain ; il y va, à mon sens, de l'intérêt général de notre attentif auditoire.

Vous souvient-il, cher maître, je n'oserais l'affirmer, du magnifique et trop rapide coup d'œil jeté par vous sur l'ensemble des travaux archéologiques accomplis, ou à la veille de se produire, au moment où vous receviez ici le gouvernail de notre chère Société ?

Vous souvient-il de la bonhomie avec laquelle, aplanissant les obstacles, combattant les préjugés, semant même de fleurs les routes de l'Oratoire, vous invitiez à grossir nos rangs tous les hommes de bonne volonté, jeunes ou l'ayant été, oisifs ou non, savants ou désireux d'apprendre ?

Quel joli tableau vous avez exposé ce jour-là ?... Que d'érudition vraie, que de trésors de lecture, de réflexion et d'à-propos amoncelés dans ces pages synoptiques ! que de savoir-faire, entre nous, dans cette leçon substantielle et concise !

Je l'ai souvent relue ; je la relis toujours avec plaisir, et toujours il me paraît également présomptueux de prétendre à mieux dire, ou aussi bien que vous.

Ce morceau de genre est une petite perle ; en la retirant de son écrin pour la réunir à sa sœur cadette, votre revue bénédictine de tout à l'heure, je dois avoir cédé à une heureuse inspiration; toutes deux sont inséparables, en effet, et leur place est indiquée d'avance en tête de votre premier volume de mélanges où les abritera cet exergue créé pour elles : « *Multa paucis.* »

Parlez-vous comme vous écrivez ?... J'inclinerais à le croire ; car, si votre plume enfante des modèles, vous possédez le secret de ces conférences originales et nourries dont, sans contredit, vous êtes, parmi nous, le principal dispensateur.

Pour avoir revêtu fréquemment cette forme familière, votre coopération aux travaux de notre Compagnie n'en a été que plus active.

Vous avez, je le répète, le don de la causerie, de celle de bon aloi,

de la causerie *profitable* : si ce mot a vieilli, il rend ma pensée, et j'appliquerais volontiers à vos dissertations habituelles sur l'archéologie ce vers connu de Boileau :

« C'est avoir *profité* que de savoir s'y plaire (*). »

D'ailleurs, Messieurs et chers Collègues, n'est pas causeur qui veut, hélas ! Ce charmant talent n'est plus guère de notre temps, et bien qu'il réclame un régime d'exception, il n'en faut pas moins remonter à cent ans et au delà en arrière, pour le retrouver dans son plein épanouissement.

Alors, savoir causer n'était pas le contingent accidentel d'une bonne éducation française, c'en était surtout le signe, le complément *obligatoire*, selon l'expression à la mode aujourd'hui ; aussi, quand un étranger, après avoir séjourné dans notre beau pays, se prenait à citer un homme à la fois poli et agréable causeur, a écrit quelque part Sainte-Beuve, tenez pour certain qu'il s'agissait d'un Français ; d'une de ces « *merveilles de la création* », se fût lyriquement exclamé lord Stanhope, devant qui tous nos bons aïeux eussent trouvé grâce s'il eussent possédé :

« ... *Un grain du sens pratique dévolu aux races du Nord !...* »

Le mot, vous le sentez, trahit son origine ; il n'est pas sans malice, mais nous aurions tort, peut-être, de déclarer qu'il porte complètement à faux.

Eh bien! ce petit « *grain pratique* », c'est encore votre lot, cher baron de Wismes !

Il a franchi avec vous les sévères portiques de notre grave Sorbonne; et si vous y avez lu et causé « *merveilleusement* », vous avez largement contribué, ainsi que MM. René Kerviler, Cahour et Marionneau, à nous rapporter de précieux titres de noblesse : la médaille et le grand prix de mille francs !...

Évoquer ce souvenir, et maîtriser la tentation de résumer ces incomparables découvertes, effectuées sous le patronage de notre Société, pendant les années 1875 et 1876 ; garder le silence sur ces noms hautement réputés aujourd'hui, et demain célèbres, à coup sûr, Messieurs et chers Collègues, c'est pour moi, je ne le cache pas, faire

(*) Sat. litt.

de nécessité vertu, mais ce soin particulier appartenait en propre à M le baron de Wismes.

Car, de ce concours de 1877, de ces luttes courtoises auxquelles du moins je puis ici me permettre une allusion, notre savant Président est revenu chargé de dépouilles opimes arrachées par lui au tumulus «*des trois Squelettes*».

Il a bien voulu nous le rappeler, il n'y a qu'un moment, pour satisfaire à d'impartiales exigences de situation.

Il était donc strictement juste que sa voix si compétente vînt suppléer la mienne, et répondre à vos désirs en retraçant cette phase brillante de nos annales.

L'historique de ces mémorables fouilles de Pornic vous est sans doute connu.

Il est inséré in extenso dans le tome XVe de notre Bulletin, et participe à la valeur réellement exceptionnelle de ce magnifique volume (*).

Je n'analyserai pas ce document, dont l'éminent M. Chabouillet a tenu à constater l'importance en termes décisifs et élogieux (**). Je dirai simplement qu'à la clarté du style, à l'attachement, à l'émotion qu'inspire son récit, M. le baron de Wismes a su joindre cette modération conjecturale à peu près inconnue aux premiers adeptes du préhistorique. Et en cela, l'auteur n'est pas seulement resté fidèle aux lois de notre époque, qui, on le sait, excluent impitoyablement les théories préconçues ou spéculatives; il s'est aussi arrêté, bien involontairement, j'imagine, devant les obstacles quasi infranchissables que rencontrent les explorateurs de nos mégalithes.

L'objet de leurs investigations minutieuses ne saurait effectivement se limiter à la description de la construction proprement dite, et du mobilier funéraire qu'elle renferme : il est facile d'obtenir ce premier résultat ; mais il est autrement ardu de statuer sur l'origine, sur l'âge des dolmens, sur leur dispersion singulière en des régions si éloignées les unes des autres, si dénuées à l'époque de moyens de communications ; et, chose plus étonnante, sur les ressemblances indiscutables offertes par ces mystérieux édifices.

(*) Lire notamment les mémoires de premier ordre de MM. l'abbé Cahour: *Baptistère primitif de la cathédrale de Nantes;* René P.-Kerviler : *le Port de St-Nazaire ;* Ch. Marionneau : *Collection archéologique de Vertou, etc., etc.*

(**) Bulletin, tome 17; 1er et 2e sem. 1878.

A ces questions pendantes, et j'en passe avec intention, que d'hypothèses opposées !

Pour quelques-uns le hasard a tout fait ; — le jugement ici est un peu sommaire ; — pour d'autres, il y a dans ce phénomène architectural la manifestation d'une même conception issue des analogies de l'intelligence humaine, et apparaissant en temps voulu, malgré la différence des milieux, la variété des circonstances; — ceux-ci attribuent la distribution incohérente des mégalithes tantôt aux migrations, tantôt au refoulement d'un peuple unique, la souche Noémique, peut-être; ceux-là, et M. de Mortillet à leur tête, je crois, protestent avec force raisons contre la valeur ethnologique de ces monuments, et y trouvent non l'œuvre d'une nation voyageant à travers les agglomérations primitives sans rien perdre de ses mœurs et de ses habitudes propres, mais la résultante du développement progressif d'une civilisation communicative.

En définitive et jusqu'à ce jour, soit que notre imagination se complaise à entasser les siècles sur ces pierres témoins de la période néolithique; soit que nous nous perdions à la recherche de la race qui a pu jeter un pareil défi à sa postérité ; soit qu'avec M. Fergusson nous adoptions l'opinion que les mégalithes sont de date relativement récente ; plus nous cherchons la certitude, plus l'obscurité redouble. — Quel que soit le talent des adversaires dans ce nébuleux débat, la contradiction y règne en souveraine maîtresse et rend impossible toute généralisation synthétique.

Les signes lapidaires nous dévoileront-ils le premier ou le dernier mot de l'énigme ?

Aurons-nous cette heureuse fortune d'avoir découvert un guide secourable dans ce nouveau fil d'Ariane tissé de *vieux Phénicien*, dont M. le baron de Wismes caressait amoureusement tout à l'heure la trame, hélas ! si fragile?... ou devrons-nous, à bout d'efforts, inscrire au fronton de nos dolmens le sinistre avertissement que le chantre immortel de la Divine Comédie plaçait aux portes de l'Enfer ?...

C'est là, Messieurs, un des secrets de l'avenir ; mais, écartons ce soir les présages lugubres ; comme l'Enfer, d'ailleurs, les pierres des vieux âges sont probablement remplies d'excellentes intentions... espérons-le ; l'espérance est douce à l'archéologue, le doute pénible et votre Président n'a qualité ici que pour encourager.

Mettez-vous donc à l'œuvre, Messieurs et chers Collègues, ou plutôt,

assurés de nombreux lendemains (ce souhait m'est bien permis), continuez à nous apporter ces matériaux divers que votre prévoyance éclairée sauve de l'oubli ou préserve des injures du temps. — Ne vous contentez pas d'assister à nos séances, veuillez aussi faire une bonne propagande en faveur de cette maison hospitalière.

« *Les sages de l'antiquité,* rapporte Montesquieu, *recevaient* « *leurs disciples sans examen et sans choix ; ils croyaient que* « *pour être philosophe, c'était assez d'avoir du goût pour la* « *philosophie.* »

Eh bien ! Messieurs, imitez les sages de l'antiquité ; vous pourriez rencontrer de moins bons modèles.

Essayez pour l'archéologie ce qui a donné de si bons résultats pour la philosophie ; puis, car il faut tout prévoir, passez au besoin condamnation sur le goût : cette faculté est perfectible et se modifie avec le temps et l'exemple.

Invitez donc, sans y regarder de trop près, invitez vos amis à venir parmi nous.

Ils y trouveront un délassement salutaire, après les fatigues et les mécomptes de la lutte quotidienne pour la vie ; en maniant avec nous cette poussière, ces vestiges des générations d'autrefois, ils y gagneront peut-être de voir d'un peu plus haut les misères et la fragilité de l'humaine espèce, et, à ce petit sentiment d'aigreur né du froissement de bien des intérêts, succèdera dans leur cœur cette propension à l'indulgence, aux concessions, sans laquelle l'homme s'isole, puis déchoit, et, selon la mélancolique pensée de Pascal, « *reste égaré dans ce canton détourné de la nature.* »

Vte J. DE LA LAURENCIE.

LE CABINET DE TRAVAIL

D'UN SEIGNEUR BRETON, EN 1625

(SAMUEL D'AVAUGOUR, SEIGNEUR DE SAFFRÉ)

PARMI les nombreux historiens qui étudient et s'efforcent de mettre en lumière tous les souvenirs et les nombreux vestiges du passé, la plupart s'attachent à reproduire les grandes lignes, les faits principaux de notre histoire nationale et s'occupent souvent fort peu du côté intime de la vie de nos ancêtres. Or, s'il ne peut rentrer dans le cadre d'un grand historien de rechercher tous les détails de notre histoire locale, ou la vie domestique de nos aïeux ; ce doit être en revanche, il me semble, un devoir pour nous autres archéologues de ne rien négliger pour faire connaître tant de faits nouveaux et intéressants qui appartiennent aussi bien à l'archéologie qu'à l'histoire, et en sont toujours le complément aussi indispensable que naturel.

Que de notions curieuses ne pouvons-nous pas, en effet, trouver dans la description d'un château du Moyen-Age ou des objets qui servaient journellement à nos pères ? Il y a là toute une série de découvertes et d'études à faire, et c'est à ce point de vue que je présenterai aujourd'hui ce petit travail, qui pourra donner une idée du genre de vie et des occupations

quotidiennes d'un grand seigneur au commencement du XVIIe siècle.

En compulsant, il y a quelque temps, les magnifiques archives de la Châtellenie de Saffré, que son aimable propriétaire, M. Bretaud-Billou, avait eu l'obligeance de mettre à ma disposition, je découvris dans les intéressants Dials de la Châtellenie un grand nombre de notes curieuses sur ses anciens seigneurs, et en particulier sur l'importante famille d'Avaugour.

L'une d'entre elles fera le sujet de cette courte notice.

La seigneurie de Saffré, ancienne bannière du comté nantais, appartint à l'origine à des seigneurs qui en portaient le nom. Messire Alain de Saffré la possédait en 1220, et en 1360 nous la voyons entre les mains de Foulques de Saffré, marié à Philippote de Laval, dont le fils, Alain III de Saffré, épousa l'héritière de Sion. — Les sires de Saffré portaient pour armes : d'azur à trois croizettes fleurdelysées d'or au chef de même, d'après un sceau de 1395 (1). — Elle passa ensuite successivement dans l'importante maison de Tournemine (armes : Ecartelé d'or et d'azur. Devise : Aultre n'auray) (2) par le mariage de Jeanne de Saffré avec Jean II de Tournemine vers 1406 ; dans celle d'Annebaud (armes : de gueules à la croix de vair) (3) par le mariage de Claude d'Annebaud, amiral de France, ami et confident du roi François Ier, avec Françoise de Tournemine, dame de la Hunaudaye, en 1527 ; — puis dans celle de Laval, par suite de l'échange que Jean de Laval, frère aîné de Pierre de Laval, seigneur de Montafilaut, premier mari de Françoise de Tournemine, dame de la Hunaudaye, fit, le 11 avril 1542, de la terre des Huguetières au duché de Retz, avec celle de Saffré, dont il avait déjà l'usufruit depuis la mort de son frère (4). Mais cette dernière maison ne la garda pas longtemps, car Jean de Laval, devenu

(1) Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*, t. II.
(2) *Idem.*
(3) P. Anselme. *Dictionnaire de la Noblesse.*
(4) *Titres de Saffré.*

propriétaire de Saffré au commencement de 1542, céda cette terre par contrat du 5 juin de la même année « à Hault et Puissant Seigneur, Messire Loys d'Avaugour, seigneur de Kergroays, Vay, le Bois-Rouaud, etc. »

A cette époque, les guerres de religion menaçaient de plonger la France dans une complète anarchie, et ce ne fut pas sans vicissitudes que les sires d'Avaugour, alors protestants fanatiques, parvinrent à sauvegarder leur importante châtellenie. — A la fin de mars 1590, le prince de Dombes qui venait de prendre Châteaubriant, assiégea et prit en quelques jours le château de Saffré. Trois ans plus tard, en 1593, il dut subir encore une garnison, composée de quinze hommes d'armes que le duc de Mercœur avait envoyés pour l'occuper et qui y vécurent pendant plusieurs mois au dépens des revenus et des produits des terres (1). — Néanmoins, en 1599, après l'abjuration d'Henri IV et son passage à Nantes, Messire Charles d'Avaugour, fils de René d'Avaugour et de Renée de Plouër et petit-fils de Louis d'Avaugour, acquéreur de Saffré, quitta le château de Beauvoir en Bas Poitou, dont il avait été nommé gouverneur après la prise de cette place par le roi de Navarre en 1588 et vint fixer sa principale résidence au château de Saffré (2). — Il put alors lui donner tous ses soins et laisser plus tard à sa mort, au mois d'août 1613, cette belle terre en assez bon état, comme nous l'indiquent les nombreux baux et marchés transcrits au Dial de cette époque.

Il eut pour héritier son fils aîné, haut et puissant seigneur, messire Samuel d'Avaugour, alors sous la tutelle de sa mère dame Renée de la Chapelle. — Nous savons, par le témoignage de ses contemporains, qu'à peine âgé de vingt-deux ans, celui-ci était déjà un vaillant guerrier et un habile stratégiste. Louis XIII lui ayant confié, le 10 avril 1622, la mission

---

(1) Bibliothèque de Nantes. — *Notes sur l'arrondissement de Châteaubriant*, recueillies par MM. Verger et Chevas en 1846.

(2) *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, année 1860. — *L'Ile de Riez*, par M. Mourain de Sourdeval.

de diriger les travaux d'occupation et de défense de l'île de Riez en Poitou, dans son expédition contre le prince Benjamin de Rohan-Soubise, il s'en acquitta si bien, que ce fut en grande partie grâce à ses conseils et à son habileté que le roi réussit dans son attaque (1).

Or c'est la description du cabinet de travail de ce dernier seigneur que nous donne noble homme Pierre Hamon, notaire de la juridiction de Saffré, et c'est de lui que nous nous occuperons spécialement aujourd'hui.

Issu d'une des plus puissantes familles de Bretagne, messire Samuel d'Avaugour, seigneur de Saffré, Vay, Kergroays, le Bois-Rouaud, etc., appartenait à la branche des seigneurs de Courtalain, du nom d'Avaugour, puisnés de la branche du Parc, qui tirait son origine de Guillaume d'Avaugour, seigneur du Parc, frère de Henri, quatrième du nom, baron d'Avaugour, comte de Penthièvre, et troisième fils de Henri, troisième baron d'Avaugour, et de Marie de Brienne, dame de Beaumont (2).

Bien que le rôle de réformation de la Noblesse de 1668, au rapport de M. de la Bourdonnays, le fasse mourir jeune, il put cependant jouir plusieurs années de la seigneurie de Saffré, et s'y faire hautement estimer de ses voisins et de ses vassaux. Nous voyons en effet figurer son nom en tête des actes inscrits au Dial depuis le 14 juin 1620, jusqu'au 16 mars 1633, c'est-à-dire pendant une période de treize ans. Il vécut donc au moins jusqu'à l'âge de trente-deux; car nous savons qu'il resta sous la tutelle de sa mère Renée de la Chapelle, depuis la mort de son père en 1613 jusqu'à sa majorité en 1620, époque à laquelle nous trouvons pour la dernière fois dans le Dial, des aveux rendus à la dame de la Roche-Giffart. Ce ne fut qu'alors qu'il put entrer en possession de ses domaines. Quoi qu'il en soit, au mois

---

(1) *Dictionnaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, A. 1860. — *L'Ile de Riez*, par M. Mourain de Sourdeval. —

(2) *Réformation de la Noblesse de Bretagne*. Tome I.

d'avril 1625, Samuel d'Avaugour résidait à son château de Saffré, et voici la curieuse description de son cabinet de travail que nous donne le Dial de cette année.

Mémoire et description de ce qui se trouve dans le cabinet hault et puissant seigneur monsieur Samuel d'Avaugour, chevalier, seigneur de Kergroays, Vay, Saffré, etc. Le 26me d'avril 1625 :

En premier :

Une grande arquebuse de quatre à cinq pieds.

Une aultre de trois pieds.

Une petite escopette et ung pistolet.

Une petite carabine.

Une grande arquebuse de huict pieds de long à pans.

Ung pistolet fort petit, façon de Vitré.

Une autre grande arquebuse de six pieds.

Une arquebuse de cinq pieds à pans.

Une aultre ayant le canon tout à brins de jour et à la façon des fabricants de Châteaubriant.

Plus deux canons, l'un rond avec un fil de long, l'aultre à pans.

Neufs vieilles arquebuses de quatre à cinq pieds, dont le page en a une, le cavalier une aultre.

Six carabines neufves, à la façon des fabriques de Châteaubriant.

Une grosse carabine à pans.

Trois vieilles carabines dont Beaulieu (l'un des notaires de la juridiction de Saffré) en a une.

Trois petites escopettes dont il y a deux vieilles et une neufve, façon de Sedan.

Quatre paires de pistolets, savoir : Une paire de Vitré, à demy pan et demy rond, aveg deux fourneaux de cuivre, sans escarcelles. — Deux paires, façon de Sedan, l'une estant plus petite que l'autre, à fourneau et canon noir; l'autre paire estant plus grande, sans coullant, à canon rond avecq le fourneau de cuivre et des escarcelles. — Une autre paire à canon rond avecq les fourneaux et escarcelles.

Il y a en oultre lesdites quatre paires : Une aultre pistolet de chasse, façon des Essards, avec son fourneau de cuivre, et ung petit pistolet de poche.

Neufs mails de cinq luires, plus ung mail.

Trois grands gresliers et celui de Monseigneur.

Ung autre petit greslier.

Le bâton de chasse de Monseigneur.

Quatre lances; l'une dorée à fleurs; l'autre verte avec des lou (*sic*); l'aultre verte à fleurs; l'aultre de bois simplement.

Trois bastons pour tenir la bague.

Un grand coutelas d'assier de Damas, avecq des gardons argentés, ciselés, façon de Potin (1).

Une espée de chasse, la garde de bronze et d'argent doré, façon de Durtal.

Une espée de deuil, dont monseigneur de Chavagnes (2) a donné la lance qui a esté montée à garde de deuil, façon à la Bouteville.

Une grande espée de duel à coquille noire.

Une espée à garde de Milan, montée par Potin, à Paris. —

Une espée à paroids dorés de Hollande.

Une petite espée de Hollande, argentée vive, donnée par Monseigneur de Mauves (3).

Une espée noire.

Une espée dorée toute vive, donnée par Monseigneur de Lesparre (4).

---

(1) Célèbre armurier de l'époque.

(2) Joachim Descartes, conseiller au parlement, seigneur de Chavagnes, en Sucé. Armes : d'argent au sautoir de sable accompagné de 4 palmes de sinople. —

(3) Pierre de Catinat, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Mauves, au diocèse de Séez, ancienne Seigneurie des comtes de Mortagne. Armes : d'argent à la croix de gueules, chargée de 9 coquilles d'or. — (P. Anselme, *dict. de la Noblesse*, tome IX, p. 652). —

(4) Antoine II de Grammont, fils de Philibert de Grammont et de Diane d'Andouins, dite la belle Corisande, baron de Lesparre, chevalier des ordres du Roi, vice-roi de Navarre, gouverneur et maire perpétuel de Bayonne, créé duc et pair le 13 décembre 1643, mort en août 1644. — (P. Anselme, *Dict. de la Noblesse*, tome VII p. 390). —

Une espée ordinaire à coquille noire.

Une aultre espée argentée à muffle de lion.

Une espée damasquinée, avecq argent en rapport, donnée par monseigneur de Crapado, seigneur de l'Echasse (5).

En deuxième :

Un luth, avecq son étui fermant à clef.

Deux globes et une sphère.

Un pupitre fermant à clef.

Un damier avecq les dames.

Ung grand cabinet vert où il y a de très grandes armoires à trois étages.

Ung cabinet de sapin à deux grandes fenestres.

Ung petit cabinet d'Allemagne.

Quatorze boulles de monseigneur.

Ung jeu de quilles avecq ses boulles.

Un coffre bahut.

Quatre escabeaux brisés, couverts de cariges blancs, avecq de grands luisants rouges et bleus.

Deux chaises brisées, couvertes de mesme étoffe que lesdits escabeaux.

Ung escran.

Une grande escritoire dorée, avecq sa couverture de crin rouge, doublée de serge.

Une boiste de sapin à mettre les triés.

Une table avecq ung tapis et ung aultre tapis de cuir par dessus.

Ung lict en serge bleue avecq ung grand luisant rouge et bleu ; une couverte bordant.

Une aultre couverte catalane blanche avecq un lict dessous, garni d'une couverte blanche.

Ung matelas et une paillasse.

---

(5) François Angier, baron de Crapado et de Lohéac, seigneur de l'Echasse et de la Chauvelière, marié à D. Renée de la Corbinaye. Armes : écartelé au premier et dernier quartier d'argent vairé d'azur, qui est Angier ; aux 2 et 3 de gueules à la croix d'argent, qui est Corbinaye. — (Vitraux de l'église de Joué en 1764, par M. l'abbé Guillotin de Corson.) —

Une petite table sur laquelle on met les manteaux avecq ung tapis vert, jaune et rouge. »

Tel était l'ameublement du cabinet du sire de Saffré en 1625. — A première vue, bien des gens pourraient peut-être demeurer fort surpris à la lecture d'un semblable inventaire. Peut-être même seraient-ils tentés d'y voir la description d'un petit arsenal, plutôt que celle d'un cabinet de travail ; cependant il n'y a point lieu de s'en étonner si l'on se rappelle qu'à cette époque, tout seigneur faisait pour ainsi dire sa vie du métier des armes, et que les guerres religieuses de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle vinrent apporter un regain d'humeur guerrière à tous ceux que leur rang élevé mettait dans la nécessité de prendre fait et cause pour un parti.

Pour nous, cette description devient une source de renseignements qui ne sont pas sans valeur. — Si les armes de ce temps n'avaient pas la perfection de celles de nos jours, du moins elles ne le leur cédaient en rien pour le fini du travail et la trempe du métal. Les lames de Milan et de Tolède étaient renommées dans toute l'Europe, et la nomenclature du Dial de Saffré nous montre que Samuel d'Avaugour possédait dans sa panoplie les meilleures armes de son temps.

Les arquebuses qui y figurent au nombre de dix-sept, et les escopettes au nombre de quatre, étaient les armes les plus usitées sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII. L'arquebuse se faisait partir avec une mèche ou un rouet se bandant avec une clef, et pouvait lancer 1 once 7/8 de plomb, avec autant de poudre. — L'escopette qui portait généralement à cinq cents pas, n'était qu'un genre d'arquebuse perfectionné; elle se mettait, le plus souvent, en bandoulière, et servit beaucoup sous Henri IV à l'armement de la cavalerie française. Mais les carabines surtout, qui n'y sont point oubliées, étaient encore presque une nouveauté. Elles inauguraient alors les systèmes de fusils à canon rayé, et leur nom lui-même, tiré du radical arabe « Karab, l'arme par excellence, » indique assez quel prix on y attachait. — Bien que messire Samuel

d'Avaugour en possédât onze, il est probable qu'elles devaient être encore assez rares chez les châtelains de cette époque. — Quant aux quatre grêliers indiqués, c'étaient d'anciennes pièces d'artillerie qu'on chargeait de balles et de ferrailles. Il est vraisemblable qu'elles étaient destinées à la défense du château, et servirent à cet usage lorsqu'il fut assiégé en 1590.

Enfin, il n'est peut-être pas sans intérêt de savoir aussi, grâce à cet inventaire, à quelles fabriques d'armes s'approvisionnaient nos seigneurs bretons. On aime à se rappeler que deux villes bretonnes, Châteaubriant et Vitré, avaient su acquérir une juste réputation pour leurs fabriques d'armes, tandis que de petits bourgs du Poitou et de l'Anjou, comme les Essarts et Durtal, ne craignaient pas aussi de lutter avec des villes comme Sedan, d'une renommée bien plus ancienne pour leur industrie.

Si maintenant nous passons aux autres objets mentionnés dans la description de Pierre Hamon, nous voyons qu'ils ne constituent pas un ameublement de beaucoup différent des nôtres. Le lit, composé d'une paillasse, d'un matelas avec quelques couvertures ordinaires et un grand luisant rouge et bleu, ce que nous appelierions, nous, une courte-pointe, ressemblait fort à nos lits d'aujourd'hui, et n'était peut-être qu'une couchette de repos. — Quelques grandes armoires, dans le cabinet vert, servant à mettre le linge ou les vêtements ; deux cabinets ou espèces de buffets à compartiments, remplaçant nos secrétaires actuels ; deux petites tables recouvertes de tapis, l'une pour mettre les manteaux, l'autre ornant le milieu de la pièce ; un pupitre et quelques chaises, voilà, en somme, cet ameublement fort simple, auquel venait s'ajouter deux globes, une sphère, un écran, ornant la cheminée, sans doute, tandis que près de la fenêtre le luth solitaire attendait que le châtelain de céans vint chercher, dans ses accords, une diversion à ses inquiétudes, ou une distraction après les fatigues du jour.

Mais ce n'est pas tout, et cette description ne serait pas

complète, si nous laissions de côté un objet, qui, avec les armes, devait, sans contredit, tenir la place d'honneur dans le cabinet de travail de Samuel d'Avaugour. — Il s'agit de la bibliothèque, qui ne comprenait pas moins de 300 volumes, et dont le notaire Pierre Hamon nous donne le catalogue détaillé dans le dial de Saffré. — Histoire, littérature ancienne, littérature moderne, sciences, polémique religieuse, presque toutes les branches de l'érudition y étaient représentées au moins par quelques volumes, qui nous témoigent hautement que les châtelains de Saffré étaient alors des seigneurs lettrés. — De plus, les romans, les contes, les nombreux ouvrages de poésies légères que l'on y rencontre à chaque pas, viennent nous révéler aussi cette galanterie du XVIe siècle, dont tout homme bien élevé se faisait alors pour ainsi dire un point d'honneur, et qui, en inspirant à chacun le goût des choses de l'esprit, devait produire bientôt les cénacles littéraires du XVIIe siècle, tel que l'Hôtel de Rambouillet. — Mais il ne nous est point permis de faire ici de ces collections une sèche et froide analyse. L'énumération de Pierre Hamon est à elle seule plus éloquente que tous les résumés que nous en pourrions faire, et nous aimons mieux lui laisser l'avantage bien mérité de nous faire parcourir lui-même les rayons de cette bibliothèque que sans sa diligence, nous ne serions point à même d'apprécier aujourd'hui.

« Ensuilt l'énumération de ce qu'il y a dans la bibliothèque de monseigneur Samuel d'Avaugour :

1. *Les tableaux* de Philostrate.	1. Les images ou tableaux de platte peinture des deux Philostrate, mises en français par Blaise de Vigenere. Paris, 1609 ou 1614, in-folio, fig.
2. *Moralles* de Plutarque. 3. *Vies* de Plutarque.	2-3. Ces deux ouvrages comprennent probablement les œuvres complètes de Plutarque

dans la traduction de Jacques Amyot ?

4. *Œuvres* du Laurens.

4. Probablement les œuvres de Honoré du Laurens, né en 1554, à Tarascon, d'abord ardent ligueur, puis archevêque d'Embrun, mort à Paris en 1612. On a de lui un traité sur l'Hénoticon ou édit de Henri III, 1588, in-8., et le discours et rapport de la conférence de Surène, in-8., imprimé à Paris en 1595.

5. *Calendrier de l'Histoire.*

6. *Œuvres* de Sénèque.

6. La plus belle et la plus ancienne édition des œuvres de Sénèque a été publiée à Naples, en 1475. Seneca (Luc Ann.), opera omnia. Napoli, Moravus, 1475, in-folio à 46 lignes par page. — Mais il s'agit ici probablement des œuvres de Senecque, translateez de latin en francoys, par maistre Laurens, de premier fait. (Au verso du dernier feuillet). Imprimés à Paris pour Anthoine Verard, marchant et libraire, demeurant à Paris, en la rue Saint-Iacques, près petit pont... pet. in-fol. goth. à 2 col. de 40 lign., etc. On regarde cette édition comme parue de 1500 au 20 septembre 1503. — Peut-être est-ce encore l'édition in-fol. de 1585, Romæ apud B. Grassium,

ou celle: Lutetiæ-Parisiorum, 1607 seu 1619.

7. *Histoire* de Josèphe.

7. Les éditions les plus anciennes et les plus remarquables sont de 1475, 1534 et 1544.

8. *Inventaire général de l'Histoire de France*, par Jean de Serre.

8. Serres (Jean de) (Serranus), historiographe de France et célèbre calviniste. Inventaire général de l'histoire de France, par Jean de Serres. — Paris, Saugrain 1596. 2 vol. in-16. Cet ouvrage eut de nombreuses continuations.

9. *Une grande Bible.*

10. *Œuvres* de la Framboisière.

10. Framboisière (Nicol.-Abraham de la), médecin connu sous le nom de Frambesarius, né à Guise, dans le 16e siècle, fit imprimer à Paris, en 1606 : La description de la Fontaine minérale du Mont-d'Or. 1 vol. in-8., et dans la suite plusieurs autres traités.

11. *Organum* d'Aristote.

11. Les éditions les plus anciennes et dont l'exemplaire de Samuel d'Avaugour devait faire partie, sont celles : 1° de 1536, pet in-8. Venetiis in ædibus Barth. Zanetti, ære et diligentia J. Fr. Trincanelli; 2° de 1584. Organum gr. et lat., Jub. Pacius recensuit. Morgiis 1584, in-4. 3° La même, réimprimée à Francfort en 1592, in-8; dans la même ville, en 1597, et à Genève, en 1605. in-4, avec variante.

12. *La République* de Sleidan.

12. Sleidan (Jean), né à Sleide, près de Cologne, en 1506, vint en France en 1517, mort luthérien en 1556. Il a laissé une histoire en 26 livres. Elle porte ce titre: De statu religionis et reipublica, Carolo quinto Cœsare, commentarii. Argentorati, Windelin Rihelius, 1555. in-fol.

13. *Histoire de Bretagne*, de d'Argentré.

13. La première édition avait été publiée en 1582, in-folio. — Il est probable que cet exemplaire en faisait partie.

14. La Broue, *De la Cavalerie.*

14. Broue (Salomon de la). La Cavalerie française. Paris, 1602, in-fol.

15. *Les Ambassades et Négociations* du cardinal du Perron.

15. Davy (Jacques), cardinal du Perron. La collection de ses ouvrages forme trois volumes in-fol. Paris, 1622.

16. *L'Histoire de Navarre*, d'André Favyn.

16. Favyn (André). Paris, 1612, in-fol.

17. *Traité de l'Agriculture*, d'Olivier de Serres.

17. Serres, sieur du Pradel (Olivier de). Théâtre d'agriculture et mesnage des champs. Paris, Jamet Mettayer, 1600, in-fol.

18. *Mystères d'Iniquitez*, par Duplessis-Mornay.

18. Mornay (Philippe de), seigneur du Plessis-Marly. — Le Mystère de l'iniquité ou Histoire de la Papauté, etc. Saumur, par Thomas Portau, 1611, in-fol.

19. *Commentaires sur les six livres de Moïse*, par Jean Calvin.

20. *Les quarante-sept Sermons* de Calvin.

20. Plusieurs recueils des Sermons de Calvin ont été imprimés à Genève chez Fr. Estienne, 1562. Le détail s'en trouve dans l'Histoire littéraire de Genève, par Senebier, I, 256. Un de ces recueils est celui de 1565, pet. in-8.

21. *Commentaires oralins sur les actes des apostres.*

22. *La République*, de Bodin.

22. Bodin (Jean). Les six livres de la République. La première édition fut imprimée en 1576, in-fol., à Paris. Il y en eut depuis de nombreuses éditions, en 1577, 1578, in-fol. en 1577, à Lausanne, in-fol., etc., etc.

23. Petri martyris Florentini, *Loci communes.*

23. Martyr (Pierre), né à Florence en 1500, mort à Zurich en 1562. — Loci communes Theologici, 1624, 3 vol. in-fol.

24. *Réponse à l'évêque d'Évreux*, par Du Plessis-Mornay.

24. Cette réponse devait faire partie des Mém. de Duplessis-Mornay, de 1572 à 1589 (99). (La Forest) 1624-25, 2 vol. in-4 ou de ceux de 1600-1623 réunis plus tard à Amsterdam par Louys Elzevir en 1651-52, 2 vol. in-4.

25. *Discours* de Pontus de Thyard.

25. Thyard ou Tyard, seigneur de Bissy (Pontus de). — Discours philosophiques de Pontus de Tyard. Paris, l'Angelier, 1587, in-4.

26. Deux tômes du *Trésor politique.*

27. *Les États et Empires du Monde.*

28. *Œuvres* de Corneille Tacite.

28. La plus ancienne édition qui parut incomplète est celle in-fol. de 1468 en 1470. Venet... per Vindelinum de Spira. — Il y en eut depuis de nombreuses éditions, notamment en 1480, 1515, 1517, 1527, 1534, 1607. Il s'agit peut-être ici de cette dernière, donnée après la mort de Juste Lipse. Antuerp., ex officina plantin, 1607, in-fol. — La première édition des Œuvres de Tacite, revue par ce savant, est celle d'Anvers, Chr. Plantin, 1574, in-8.

29. *Histoire de Scauderberg.*

30. *Histoire de Baiart* (*Bayard*).

30. Peut-être Histoire des gestes du preux et vaillant chevalier Bayard, dauphinois. — Lyon, Pierre Rigaud, 1602, pet. in-8.

31. Carlo Teli (sic). *Delle fortificatione.*

32. Girollomo Maggi. *Delle fortificatione.*

32. Maggi (Jérôme), célèbre ingénieur, a publié de nombreux ouvrages, notamment un traité des Fortifications, en italien, 1589, in-fol.

33. *Le livre de toutes les cartes de France.*

34. *Regola delli cinque ordini d'architectura,* di Gia-

34. Vignola (Giacomo Barozzi da). Regola delli cinque

como Barozzi da Vignola.

ordini d'architectura (sans lieu ni date, mais 1563), in-fol. L'ouvrage a été réimprimé à Venise en 1570, en 1582, et en 1596.

35. *La Perspective*, de Samuel Marollois.

36. *La manière de bastir pour toutes sortes de personnes*, par Pierre Lemuet, architecte.

36. Une seconde édition a paru chez Langlois, dict. Chartres, en 1647, in-fol. — C'est l'un de nos meilleurs ouv. français sur l'architecture.

37. *La perspective*, de Jean Vreden (*sic*), triée, corrigée et augmentée par Samuel Marollois.

38. *Un livre de Fortification*, sans intitule, par Samuel Marollois.

38. La Fortification, ou Architecture militaire, tant offensive que défensive, par Sam. Marollois, etc. Amst. Janssen (*sic*), in-fol.

39. *Le somptueux apparat de la cité de Bresse.*

40. *La Fortification* de Buona Sutto Lorini florentini.

41. *Corona militare* d'Alessandro Capo Bianco.

42. *La Castrametation* du Prince d'Orange.

43. *La Milice romaine*, par Flavius Vegece.

43. Vegetius (Flavius). Les premières éditions de l'Epitome rei militaris sont l'édition in-fol. donnée à ce que l'on croit à Utrecht, vers 1473, par Ketelaer et Ger. de Leempt, et celles données à Paris avec les

caractères de Cæsaris de Stol., et à Cologne, vers 1474-78, par Nic. Gotz.

44. *La Fortification* d'Erar (*sic*).

45. *Architectura militare*, di Bulla (*sic*).

46. *Commentaires* de César.

46. Il a été donné de nombreuses éditions de César, avant l'époque de l'Inventaire; la plus ancienne est de 1469.

47. *Le Trésor des Cartes*, par Henri Laurent.

48. *La Nature* et *Diversité des Poissons*, par Pierre Belon.

48. Belon (Pierre). La nature et diversîtez des poissons, représentez au plus près du naturel. Paris, Ch. Estienne, 1555, in-4 obl., fig. en bois.

49. Trois tômes des *Ellemans du Clide*, en françois (Eléments d'Euclide).

49. Les plus anciennes éditions sont les suivantes : 1° Bazilea, Hervagius, 1533, in-fol.; 2° Romæ, Ant. Bladus asulanus, 1545, 2 tômes en 1 vol. pet. in-8; 3° Romæ, ex typ. medicea (1594), in-fol.; 4° Pisauri, 1572 ou 1619; 5° Romæ Grassus, 1589, 2 vol. in-8. — Il s'agit sans doute ici du n° 3, 4 ou 5.

50. *Commentaires* de Montluc.

50. Montluc (Blaise de). Commentaires, etc. Bourdaux, Sim. Millanges, 1592, in-fol. Le même ouvrage a été imprimé depuis à Paris, chez Sonnius, en 1594, in-8., et chez J. Berjon, 1617, in-8.

51. *Histoire de l'empereur Tamerlan.*

51. Il s'agit ici sans doute de l'histoire de Tamerlan, rarissime, écrite en espagnol par un des trois ambassadeurs que lui envoya Henri III, roi de Castille en 1403, laquelle fut publiée à Séville en 1582, in-fol.

52. *Traitié tragique des hommes illustres.*

53. *Histoire de notre Temps.*

53. Imprimée nouvellement. M.D.LXX, petit in-8.

54. *Aimable accusation.*

55. *Discours divers*, de La Noue.

55. La Noue (Franç. de la). Discours politiques et militaires. Genève, 1587, pet. in-4. Une autre édition fut donnée à Bâle en 1587, pour Fr. Forest, in-8.; et une autre pet. in-8., en 1588, dont le titre porte : imprimé nouvellement.

56. *Le soldat françois.*

57. *Discours militaires*, de La Noue.

57. Comme ci-dessus, au n° 55.

58. Trois tômes *De la Sagesse*, de Charron.

58. Charron (Pierre). De la Sagesse, trois livres. — Bourdeaux, Millanges, 1601, in-8., de 772 pages. Deux autres éditions ont été publiées à Paris en 1604 et 1607.

59. *L'Odyssée d'*Homère.

59. Plusieurs éditions parurent avant l'époque de l'inventaire; celle-ci pourrait être celle de 1582, gr. Parisiis, apud Steph. Prevosteau, in-4., ou celle qui porte la marque de

Conrad Neobar. Paris, petit in-8., 1541.

60. *Téollogye* (sic) *naturelle.*

61. Trois tômes des *Œuvres de Sénèque.*

61. Voir ci-dessus, au n° 6.

62. *Ellemans* (sic) *de logique.*

63. *Essai* de Michel de Montaigne.

63. De nombreuses éditions ont été données avant l'époque de cet inventaire, notamment en 1580, 1582, 1588, 1593, 1595, 1617, etc.

64. *Les vies des hommes illustres,* de Plutarque, en deux tômes.

64. Peut-être est-ce l'édition très rare, donnée : Romæ Udalricus Gallus (circà 1470). 2 vol. gr. in-fol. et composée par J.-A. Campano.

65. *Vies de Plutarque.*

65. Voir ci-dessus le n° 3.

66. *Panégyrique,* par M. de Primerose, *au Roy d'Angleterre.*

67. *Vie du compte Dessaix* (sic) (*c^te d'Essex*).

68. *Le Mercure françois.*

68. Le Mercure françois ou suite de l'histoire de la paix, commençant à l'année 1605, pour suite du septennair de Cayet. Paris, 1611 et années suivantes. Il en parut 25 vol. jusqu'en 1643.

69. *Coustumes de Bretagne,* par Bouchard.

69. Coutumes et constitutions de Bretaigne. Rennes, 1484, le 26 mars, pet. in-8. goth. ff. non chiffrés. 24 l. par page. La souscription indique qu'elle fut imprimée à Rennes, par Bellesculée et Josses ; et

« visitée et correctée par Jacques Bouchart, greffier de parlement et maistre Allain Bouchart.

70. *Coustumes de Bretaigne*, par d'Argentré.

70. Les commentaires sur la coutume de Bretagne, par Bertrand d'Argentré, parurent en 1582, in-folio.

71. *Conférence de la coutume de Paris avec les autres coutumes de France*, par George Fortin.

72. Trois livres de l'*Histoire de France*, par Mathieu.

72. Mathieu (Pierre). Il s'agit sans doute, de « l'Histoire de la mort déplorable de Henry IV, ensemble, un panégyrique et un discours funèbre. Paris, Ve Guillemot, 1611 et 1612, in-fol. et pet. in-8., » et de « l'Histoire de Louis XI et des choses mémorables advenues en Europe durant 22 années de son règne. Paris, P. Metayer, 1610, in-fol. »

73. *Inventaire général de l'histoire de France*, par de Serres.

73. Voir ci-dessus n° 8.

74. Un petit livre de l'*Histoire de France*.

75. *Histoire mémorable des choses advenues en France, de l'an* 1547 *jusqu'en* 1588.

75. Peut-être: Histoire des pièces curieuses de 1544 à 1588 (97). A Hedin, 1603, in-8 de 794 pages. D'autres éditions avaient paru en 1595 et 1599.

76. Trois livres de l'*Histoire Romaine*, de Tite-Live.

76. De nombreuses éditions ont paru avant l'époque de l'inventaire.

77. *Histoire des troubles de Hongrie*, par Genille.

78. *Histoire des Indes*, par Gomara.

78. Gomara (Franç. Lopez de). Historia general de las Indias... Anvers, Mart. Nucio ou J. Steelsio, 1552 ou 1554, pet. in-8. On possède encore l'édition in-fol. donnée à Saragosse en 1552, « en casa de Agustin Millan, » et celle publiée à Paris par Bernard Turrisan, à la boutique d'Alde, etc., 1569, pet. in-8., de 258 ff. de texte, 6 ff. prél. et 12 pour la table, etc.

79. *Le Miroir du monde*, par La Violette.

79. Le Mirouer du monde, nouvellement imprimé à Genesve. — Cy finist le Mirouer du monde. Imprimé à Genesve par maistre Jacques Vinian, l'an de grâce Mil. ccccc et xvij, pet. in-4.

80. *Discours de l'Estat de la France.*

81. *La Vie des Bourbons.*

82. *Traitié de la Cour.*

83. *Les mémoires* de du Bellay.

83. Les Mémoires de Martin du Bellay, seigneur de Langey, ont été imprimées à Paris. P-l'Huillier, 1569, in-fol. Puis en 1571, in-8, pour la même li. brairie, et en 1572 et 1582, à Paris, in-fol., chez Thomas Périer, etc.

84. *Le tableau de l'Inconstance*, par Pierre de Langre.

85. *Lettres du* cardinal d'Ossat.

85. Lettres d'Arnaud, cardinal d'Ossat. Paris, 1598, 2 vol. in-4, et 5 vol. in-12.

86. *L'Escurie de* Frédéric Grison ou Grisou (sic).

87. *Observation de la France.*

88. *Histoire de France.*

89. *Secret des finances de France.*

90. *Œuvres héroïques de Henri IV*e.

91. *Œuvres* du Vair, garde des sceaux de France.

91. Guillaume du Vair, chancelier de France, né en 1556, mort vers 1621.

92. *Journal d'Henri III.*

92. Journal des choses advenues pendant le règne de Henri III. Paris, 1621, in-4.

93. *La pucelle Jeanne d'Orléans.*

93. Probablement : Histoire admirable de Jeanne la Pucelle. Lyon, Rigaud, 1550 ou 1560, in-8.

94. *Mémoires d'Estat du sieur de Villeroy*, en 5 volumes.

94. Villeroy (Nicolas de Neufville, seigneur de). Mémoires d'estat (1567 à 1604 et suite jusqu'à 1621). 1re partie. Paris, Chevalier, 1622, in-4. Réimprimées à Sedan, en 1622, et sur la copie de Sedan en 1623, in-8 ; 2e partie par Du Mesnil-Basire, Paris, Sam. Thibaut, 1223, 6 vol. in-8, etc.

95. *Recueil des pièces curieuses de France.*

96. *L'Histoire de Louis onziesme*, par de Serres.

96. L'un des nombreux ouvrages de Jean de Serres, historiographe de France, publié

vers la fin du 16e siècle. *Voir ci-dessus n° 8.*

97. *D'aultres secrets de nature.*

97. Les éditions les plus curieuses de cet ouvrage sont les suivantes : Paris, 1504, in-4 goth.; imprimé à Paris, par Philippe Le Noir, libraire, sans date, in-4 goth.; id le XIIII iour du moys de juing mil ve et XXIIII, in 4 goth.; enfin, celle imprimée à Paris, pour Jehan Treperel, demeurant... en la rue Neufve-Nostre-Dame... le XVII iour du moys daoust mil v. c. et XXVII, pet. in-4 goth., etc.

98. *Histoire de* dom Jan Castillan. (sic) (Julian del Castillo).

98. Historia de los reges godos que venieron de la scythia de Europa contra el emperio romano, y a Espana, etc., par Julian del Castillo. En Madrid, 1624, in-fol.

99. *Les Heures perdues ou Bocasse.*

99. Nous ne connaissons sous ce titre que : Les Heures perdues de B. O. M., cavalier françois, dans lequel les esprits mélancoliques trouvent des remèdes propres à dissiper ceste fâcheuse humour. S. L. 1615, in-12.

100. *Jérusalem régnante.*

101. *Gloire des antiens* (sic).

102. *Catholicon d'Espagne.*

102. C'est ici sans doute l'édition qui porte ce titre : Catholicon d'Espagne, et la tenue des Estats de Paris, par Messieurs

de la S. Union : avec le testament d'icelle, le tout reveu et augmenté de nouveau. Turin, par T. Carabiaco, 1594, in-8 de 184 p. — Les autres éditions portent en plus au titre, les mots : Satyre menippée.

103. *Fragment contre Machiavel.*

104. *L'Eloquence française.*

105. *Leçons*, par Antoine du Verdier.

105. Verdier (Antoine du), historiographe de France, né en 1544, à Montbrisson, mort en 1600. Son principal ouvrage est : Les diverses leçons d'Antoine du Verdier, sieur de Vauprivas, gentilhomme forésien et ordinaire de la maison du roi, suivant celles de Pierre Messie. Un gros vol. in-8, Tournon, 1616. — Cinq éditions en avaient été données de 1577 à 1616.

106. *Considérations sur les censures du Pape Paul V contre la République de Vénise.*

107. *Jugement du synode national des Églises réformées du Pays-Bas contre les Armeniens.*

108. *L'advertissement aux Juifs.*

109. *L'Institution de l'Eucharistie*, par Du Plessis-Mornay.

109. De l'Institution, usage et doctrine du S. Sacrement de l'Eucharistie en l'Église an-

cienne, etc., le tout en quatre livres. La Rochelle, Hierosme Haultin, 1598, pet. in-4, en dernière édition revue par l'auteur, 1599, pet. in-8, en seconde édition, Th. Portau, 1604, in-fol.

110. *Traité de l'Église.*

111. *Dialogue contre la pluralité des religions.*

112 *De l'Athéïsme.*

113. *Devis d'un Catholique et d'un Politique.*

114. *Deux livres de l'Histoire ecclésiastique.*

114. Hist. ecclésiastique des églises réformées au royaume de France, de 1521, par Théod. de Bèze. Elle fut continuée jusqu'en 1563 et forma 3 vol. in-8, Anvers (Genève) 1580.

115. *Amendement de la Vie par la Foi.*

116. *Traicté de la participation du corps de N.-S. Jésus-Christ.*

117. *Catalogue des docteurs de l'Église.*

118. *Traicté de la Sainte Cène,* par Sainte Aldegonde.

118. Sainte Aldegonde (Philippe de Marnix, sieur du Mont), disciple de Calvin, né en 1538, mort en 1598. — Ses principaux ouvrages ont été imprimés à Anvers et à Leyde.

119. *La Voguation (sic) de Pasteurs,* par du Moulin.

119. Moulin (Pierre du). Théologien protestant, né dans le Vexin en 1568, mort à Sedan en 1658. — L'un des nombreux

ouvrages de cet auteur fécond, édité vers la fin du XVIe siècle.

120. *Homélies*, composées par Arnauld.

120. L'une des nombreuses compositions du fameux Robert Arnauld d'Andilly, né à Paris en 1589, mort en 1674, et célèbre par sa vie solitaire à Port-Royal des Champs.

121. *Apollogye (sic) pour la Sainte Cène*, par du Moulin.

121. Voir ci-dessus n° 119.

122. *Sermons sur le livre d'Esther.*

123. *Défense de la vraie et pure Doctrine.*

124. *Dispute d'un François et d'un Romain.*

125. *Livre contre la Transubstantiation.*

126. *Le Purgatoire des Chrétiens.*

127. *Copie d'une Lettre* envoyée à l'évêque d'Angers.

128. *Moïens d'Abus (sic).*

128. Moyen d'abus, entreprises et nullitez du rescrit et de la bulle de Sixte V^e en date du mois de sept. 1585, etc., par un catholique, apostolique romain, mais bon François et très fidèle subiect de la couronne de France (Pierre du Belloy). Cologne, de l'imprim. d'Hermann Iobin, 1586, pet. in-8 de 8 f. prélimin. et 313 p.

129. *Apollogye (sic).*

129. Il s'agit ou de « l'Apo-

logie contre le traité de Madrid d'entre le très chrestien roy et Charles esleu empereur (sans lieu ni date, vers 1519), in-4 goth. de 4 f. avec fig. en bois, » ou bien de « l'Apologie, ou défense de l'honorable sentence et très juste exécution de Marie Stuard, royne d'Ecosse, traduit de l'anglais. Imprimé nouvellement, 1588 (ou suivant l'original imprimé à Londres), pet. in-8.

130. *Trois livres des Méditations chrestiennes*, par Du Plessis-Mornay.

130. Discours et méditations chrestiennes, par Phil. de Mornay. Saumur, Th. Portau, 1611 et 1612, 2 vol. in-12.

131. *Traicté du Sacrement de la Sainte Cène*, par sainte Aldegonde.

131. Voir ci-dessus n° 118.

132. *Six Sermons* du sieur Primerose.

133. *La Trompette de Sion*, par Primerose.

134. *Response à la profession de foy de la Religion réformée.*

135. *L'Amour divin*, par du Moulin.

135. Voir ci-dessus n° 119

136. *Traicté de l'Église.*

137. *Traicté pour oster la crainte de la mort.*

138. *Sermons*, par Samuel Durand.

139. *Traicté de la Messe et*

de la Transubstantiation.

140. *Apollogye (sic) pour le serment de Fidélité.*

141. *Mémoires de Notre temps.*

141. Ouvrage fort rare, imprimé vers la fin du XVIe siècle. Peut-être le même ouvrage, sous un autre titre, que l'histoire de Notre temps. Imprimé nouvellement MDLXX, pet. in-8 de 25 f., prélim., 808 p. de texte et 4 f. pour la table des matières.

142. *Réponse à la profession de Foi publiée contre ceux de la Religion réformée.*

143. *Traicté de la Sainte Cène,* par du Plessis-Mornay.

143. C'est sans doute ici l'édition de Th. Portau, 1604, in-fol. ou 2e édition.

144. *Leçons catholiques.*

145. *Conférence entre du Moulin et Cayet.*

145. Moulin (Pierre du). Voir n° 119. — Cayet, d'abord ministre protestant de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, puis catholique en 1595; né à Montrichard en 1525, mort docteur en Sorbonne et professeur d'hébreu au collége royal en 1610. Il a publié de nombreux ouvrages, entre autres les Chronologies Novennaire et Septennaire, à Paris, en 1608 et 1605.

146. *Les principaux abus de la Messe.*

147. *Les saintes Affections.*

148. *Rescript de* George l'Apostre.

149. *Testamento novo del seignor nostro Jesu-Christo*, traduto da Giovanni Teodati (*sic*).

150. *Discours* de L'Espine.

150. Lespine (J. de). Discours du vray sacrifice et du vrai sacrificateur ; etc. Lyon, J. Saugrain, 1563, in-8 de 24 p. Une autre édition avait été donnée à Lyon en 1562, et il en parut une troisième en 1564, pet. in-8, ne portant ni date, ni lieu d'impression.

151. *Consolation de l'Ame fidelle.*

152. *Saintes prières pour préparation à jeusne.*

153. *Méditations*, par Samuel Durand.

154. *Recueil de plusieurs harangues.*

155. *Histoire* de Godefroy.

155. Godefroy (Denys), né à Paris en 1549, mort en Allemagne en 1621. Il s'agit ici de l'Histoire de Charles VI, Louis XII et Charles VIII, qu'il édita lui-même.

156. *L'Arioste.*

156. Les plus anciennes éditions du Roland furieux de Lodovico Ariosto (l'Arioste), sont de 1516, 1521, 1524, 1526, 1527, 1532, 1536, 1542, 1545, etc., etc.

157. *Trajano Boccalini.*

157. Boccalini (Trajan), auteur satirique, né à Lorette, en 1556, mort à Venise, en 1613. — Il a été publié de lui entres autres ouvrages : S. Ragguagli di Parnasso di Trajano Baccalini. Venez, 1612-13, ovvero 1614. 2 vol. in-4. — Les cent premières nouvelles et avis du Parnasse, etc., trad. de l'Ital. par Th. Fougasses. Paris, 1615, in-8.

158. *Imagini delli Dei antichi.*

159. *Considération d'Estat.*

160. *Los travalos di Persiles. et Sigismonda.*

161. *Dianne (sic)* de Montemayor.

161. La Diane de George de Montemayor, trad. d'espagnol en Français. Paris, Nic. Bonfons, 1587, 3 part. en 1 vol. pet. in-12. — Deux autres éditions ont paru en 1603 et 1623.

162. *Discorsi di* Polo Paruta.

162. Paruta (Paul), noble vénitien, né en 1540, mort en 1598. — Ses discours politiques ont paru à Venise, en 1599, in-4.

163. *Dictionnaire italien, latin et français.*

164. *Discorsi politici..*

165. *Tesoro politiquo.*

166. *Lettera* Ysabella Andreini *(sic).*

166. Andreini (Isabelle), née en 1562, morte en 1604. Célèbre comédienne, dont la pièce d'Adam, 1613, in-4, a, dit-on,

donné à Milton l'idée de son Paradis perdu.

167. *Tragi comedia cœlestia.*

168. *La Fiameta* de Jan Bocasse *(sic).*

168. Les éditions les plus anciennes et les plus remarquables de la Fiamette de Bocace, sont celles de 1480, 1491, 1497, 1532, 1585, etc.

169. *Consolations* de Nervèze.

169. Nervèze (A. de). L'un des romans publiés par cet auteur; les principaux furent réunis plus tard sous ce titre: Amours diverses, divisées en dix histoires. Paris, du Bray, 1611, 3 part. pet. in-12.

170. *Deux livres de fortification escripts à la main.*

171. *Un dictionnaire latin.*

172. *Tesoro politiquo.*

173. *Grammatica italia* (*sic*).

174. *Les mémoires* de messire Philippes de Commynes.

174. Les éditions des mémoires de Philippe de Commines, antérieures à notre inventaire, sont de 1524, 1525, 1528, 1539 et 1560.

175. *Secundo seneno de la divina settimana.*

176. *Jérusalem liberata, del* Torquato Tasso.

176. Les éditions de la Jérusalem délivrée du Tasse sont très nombreuses; les plus remarquables de celles qui ont précédé notre inventaire sont les suivantes: Parma, per Erasmo Viotto., 1581, in-4; — Venise, per Domenico Cavalca-

lupo a instantia di Marco Antonio Malaspina. 1580, in-4. ; Roma, 1607, in-24, etc.

177. *Horlando (sic) furioso.*

177. Voir ci-dessus, n° 156.

178. *Dictionnaire des quatre langues française, Espagnole, Italienne et Flamande.*

179. *Deux livres de lettres et de compliments simples.*

180. *Aminta, favola Boscareccia.*

180. Le Tasse. Aminta favola Boscareccia. In vinegia (presso Aldo), 1581, pet. in-8. Cette édition très rare, la première de cette pastorale, porte une dédicace datée du 20 décembre 1580.

181. *Le Fouilloux.*

181. Fouilloux (Jacques du), auteur d'un ouvrage sur la vénerie. Les éditions les plus connues, antérieures à notre inventaire, sont de 1585 et de 1606. Paris, in-4.

182. *Pastor fido.*

182. Tragicomédie pastoralle en 5 actes et en vers, par Guarini, jouée en 1585. — Elle a eu un grand nombre d'éditions.

183. *P. Sererini.*

183. Severini (Pierre), né en Danemarck, en 1540, célèbre médecin du temps. — Il a écrit: Idea medicina philosophiæ ex doctrinæ paracelsi, Hippocratis et Galeni, Basileæ, 1571, in-4. Epistola pro Theophrasto Paracelso, Basileæ, 1572, in-8.

184. *Epitres de Cicéron.*

184. Le nombre considérable d'éditions des différentes œuvres de Cicéron, données avant l'époque de notre inventaire, ne nous permet pas de les énumérer ici. Mais, peut-être, s'agit-il de l'édition célèbre des « Epistres familières de Cicéron, traduites en françois, par Estienne Dolet. Lyon, Dolet ou J. de Tournes, 1549, in-16.

185. *Sentences de Cicéron.*

186. *Dictionnaire latin.*

187. *Dictionnaire français.*

188. *Consolation de Cicéron.*

188. Voir ci-dessus n° 184.

189. *La vye* (*sic*) *de Virgile.*

190. Justi Lipsii *politicorum... doctrina.*

190. Lipse (Juste), né à Isch, près de Bruxelles, en 1547, mort en 1606. Son traité de politique, publié vers la fin du XVIe siècle, est l'un de ses principaux ouvrages.

191. *Colloguya Ramo (sic).*

192. *Deliciæ galliæ.*

193. *Deliciæ Podenicæ ou Padenicæ.*

194. *Armide.*

195. *Sermons de l'Evêque* de Bitonte (*sic*).

196. *Salustina.*

197. *Traicté de l'Antechrist,* par Lambert.

197. L'un des écrits de François Lambert, cordelier d'Avignon, disciple de Luther, né en 1487, mort en 1538.

198. *Deux livres de « Disputatio de natura âlogicæ. »*

199. *Sentences* d'Erasme.

199. Erasmus roterodamus (Desiderius). Les œuvres complètes d'Erasme ont été publiées par Beatus Rhenanus. Bâle, Jérôme Froben, 1540, in-fol.

200. *Epitome adagiorum.*

200. L'un des ouvrages d'Erasme. Voir ci-dessus, n° 199.

201. *Calepin.*

202. *Livre d'Anatomie.*

203. *Tranquillité de l'âme,* par Sénèque.

203. Voir ci-dessus, n° 6.

204. *Trois livres des délices de la poésie.*

205. *Trois livres des œuvres de* Téophile (*sic*).

205. Théophile, surnommé Viaud, poète français, né à Clérac, en 1590, mort en 1626. On a de lui un traité de l'immortalité de l'âme; Pyrame et Thisbé, trag.; Socrate mourant, trag.; Pasiphaé, trag.; et divers recueils de poésies. Ses œuvres parurent en 1618.

206. *Le cabinet des vers satyriques.*

206. Le cabinet satyrique, ou recueils de poésies gaillardes de ce temps, composées par Sigognes, Regnier, Motin, etc. Paris, Billaine, 1618, in-12, de 703 pp. — Cet ouvrage fut réimprimé en 1620.

207. *Les satyres* de Régnier.

207. Regnier (Mathurin). La plus ancienne édition de ses satyres est celle de 1608. Paris, du Bray, in-4. La suivante étant de 1642, c'est un exemplaire de celle de 1608 que

devait posséder Samuel d'Avaugour.

208. Trois livres des *Œuvres* de du Bellay.

208. Du Bellay (Joachim). — Ses œuvres françoises parurent à Paris, chez Fed. Morel, en 1569, in-8., et en 1584, pet. in-12. — D'autres éditions en furent données à Rouen, chez George L'Oyselet, 1592 et 1597, pet. in-12.

209. *Livre* de Marot.

209. Marot (Clément). De nombreuses éditions de Marot parurent avant l'époque de notre inventaire. La plus ancienne est celle de 1532. Paris, Pierre Roffet, pet. in-8. — On croit qu'il en existe une de 1530.

210. *Les Premières Œuvres* de Philippe Desportes.

210. Desportes (Philippe). Les premières œuvres. Paris, par Mamert Patisson, 1600, pet. in-8. Une des plus belles éditions de ses œuvres poétiques. Une autre édition in-4. sortit de l'imprimerie Robert Estienne, en 1576.

211. *Aminte pastoralle.*

211. Voir ci-dessus, n° 180.

212. *Illiade* d'Homère.

213. Deux livres de la *Muse.*

213. La Muse folâtre (le 1er, le 2e et le 3e livre de), recherchée des plus beaux esprits de ce temps. Rouen, 1603, 3 tômes en un vol. in-24. — D'autres éditions furent données en 1609, 1615, 1621, à Rouen, 3 vol. in-24, et à Paris, en 1607,

chez Jean Fuzy, 2 part. en 1 vol. in-12.

214. *Les Enseignements* de Baïf.

214. Baïf (Jean Ant. de). Les mimes, enseignemens et proverbes de Jan Antoine de Baïf, reveus et augmentez en cette dernière édition. Paris, par Mamert Patisson, imprimeurs du Roy, chez Robert Estienne, 1597, pet. in-12. Une autre édition fut donnée à Toulouse en 1612, et une autre à Tournon en 1619.

215. *Les Adventures de Floride.*

216. *Les Œuvres* de Pierre Ronsard.

216. Les œuvres de Pierre Ronsard parurent à Paris en 1604, 10 tomes en 5 vol., pet. in-12, et en 1623, chez Nicolas Buon, 2 vol. in-fol.

217. *Elégie* de Ronsard.

217. Voir ci-dessus.

218. *Les Muses Françoises.*

218. Les Muses Françoises ralliées de diverses parts par Despinel. Paris, 1599, 1 vol. pet. in-12.

219. *Le Cabinet du Rimeur.*

220. *Le Chevalier François.*

221. *Blaisons* (sic).

221. Plusieurs ouvrages différents ont été publiés sous ce titre; et nous ne saurions par suite déterminer celui dont il est ici question.

222. *Formulaire curieux d'escrire les missives.*

223. *Traité des vrais et faux pasteurs.*

224. *Les Epithètes* de Laporte.

224. On possède plusieurs éditions de cet ouvrage, entre autres, une édition imprimée à Paris chez G. Buon, au clos Bruneau, en 1580.

225. *Les Œuvres* de Bouchet.

225. Bouchet (Jean) et Bouchet (Guillaume) ont écrit vers cette époque, des ouvrages de galanterie fort nombreux. Il est assez difficile de déterminer ici duquel il s'agit.

226. *Les amours de la Belle du Luc* (sic).

227. *Les amours d'Hélaine de Marle* (sic).

228. *Les six livres* de Mario de Guignola (sic).

229. *L'Endymion* de Gombaud.

229. Gombauld (Jean Ogier de). Célèbre poète, l'un des premiers membres de l'Académie Française, né vers 1570, mort en 1666. Ses principaux travaux sont : Aconce, trag. ; Cydippe ; Les Danaïdes ; Endymion et divers recueils de poésies.

230. *Trésor des Malades.*

231. *Dialogue du désordre qui est à présent au monde.*

232. *L'Argenis* de Jean Barclay.

232. Barclay (Jean), né à Pont-à-Mousson en 1582, mort en 1621. L'Argenis cité ici, est sans doute la plus ancienne édition de cet ouvrage et peut-

être une édition inconnue jusqu'alors.

233. *Théagène et Cariclée.*

233. Les amours de Théagène et Chariclée, célèbre roman d'Héliodore, romancier grec du IVe siècle. La première édition en fut donnée à Bâle en 1534, in-4. La traduction d'Amyot, 1547, in-fol., et 1549 et 1559, in-8., a été souvent réimprimée.

234 Deux livres des *Métamorphoses* d'Ovide.

234. Il a paru beaucoup d'éditions des Métamorphoses avant l'époque de cet inventaire. Les principales sont de : 1475, 1480, 1557, 1566, 1567, 1570, 1579, 1583.

235. *Les adventures de Polyxène.*

236. *Description de la Peste.*

237. *Pratique chrestienne.*

238. *Lettre mystique concernant la conspiration dernière contre le prince Maurice.*

238. Il s'agit peut-être ici de Maurice, Electeur de Saxe, né en 1521, mort en 1553.

239. *Abjuration des hérésies de La Rochelle.*

240. *Traité des vrais et faux pasteurs.*

241. *Les Lamentations de Jérémie mises en vers françois.*

242. *Trente-deux demandes proposées*, par le père Cotton.

242. Cotton (Pierre), célèbre jésuite, confesseur d'Henri IV et de Louis XIII, né en 1564, mort en 1626. — Ses principaux

ouvrages sont : Le traité du sacrifice de la messe ; des sermons, 1617, in-8 ; et la lettre déclaratoire de la doctrine des jésuites, 1610, in-8.

243. *Réponses au sieur* Du Plessis.

244. *Consolation des malades.*

245. *Anti-Joseph.*

245. L'Anti-Joseph, ou bien plaisant et fidèle narré d'un ministre de la religion prétendue, vendu publiquement à Clerac, ville d'Agenois, ayant été enfermé dans un coffre par une honeste dame de la dite ville, à laquelle il faisait l'amour. — Suivant la copie imprimée à Agen, 1615, pet. in-8.

246. *Dix petits livres* de musique de Guesdon, et *quatre* de Boni.

247. *Les devises héroïques* de Claude Paradin.

247. Paradin (Claude). Devises héroïques. — Lyon, Jan de Tournes, et Guill. Gazeau, 1557, in-8., de 261 pages. Une autre édition in-16 a paru à Anvers chez Plantin, en 1561. et un autre in-8 à Paris, 1621.

248. Deux livres *d'Ellemans* (*sic*) de Logique.

249. *Satyre Menippée, de la vertu du Catholicum d'Espagne.*

249. Il s'agit ici, sans doute, soit de l'édition de Paris, M. D. XCIII, pet. in-8., ou de l'édition de 1593, in-12. — Voir ci-dessus n° 102.

250. *Histoire de notre temps,* par Paradin.

250. Paradin de Cuiseaulx (Guil.). Histoire de nostre temps (depuis l'avenement de François Ier jusqu'en 1558.) Lyon, de Tournes ou Michel, 1558, in-16. Deux autres éditions en ont été données : à Paris, 1556, in-16, et chez Ruelle, 1568, in-12.

251. *Un livre d'armoiries escript à la main.*

252. *Journata* (sic) de Boccace.

252. Le Décameron, connu aussi sous le nom « des journées de Boccace. »

253. *Trois livres non escripts.*

254. *Un livre de Luth.*

255. *Epitre Dorée.*

256. *Sermons* de Samuel Durant.

257. *Sermons* par Du Moulin.

257. Voir ci-dessus, n° 119.

258. *Bénéfice commun.*

259. *Résolution des doubtes de l'Église réformée et de l'Église romaine.*

260. *L'Amant ressuscité.*

261. *Les Œuvres de F. Rabelais.*

261. Les éditions les plus anciennes et les plus remarquables des œuvres de F. Rabelais sont celles de 1553, 1556, 1558. Lyon, Jean Martin, pet. in-8, 1559, 1564, 1567, 1573, 1586.

262. Quatre livres des *Adventures de Floride.*

263. *Le Rétablissement de Troyes (sic).*

264. *Consolation envoyée à*

Madame la duchesse de Mercœur.

265. *Les Larmes de* Philippe du Plessis-Mornay.

265. Voir ci-dessus, n° 24.

266. *Traité de l'Enchantement.*

266. Traité de l'enchantement qu'on appelle vulgairement le nouement de l'esguillette, etc. — La Rochelle, par Hiérosme Haultin, 1591, in-8.

267. *Les Epitres amoureuses,* d'Aristenète.

267. Aristenète, auteur grec, mort l'an 358 de J.-C. La première édition de ses lettres ou poésies érotiques est de 1566, in-4.

268. *La Conférence entre les sieurs d'Estrade et Chevrolière, jésuites, contre les sieurs Petit et Saget, ministres.*

269. *Le Soldat François en colère.*

270. *Les Amours du* baron de l'Espine.

271. Deux livres des *Amants fortunés.*

272. *Le Sacrifice d'Abraham.*

272. Le sacrifice d'Abraham, à huyt personnages, etc., avec privilége accordé à Gilles Paquot, (en date du 14 juin 1539), pet. in-8.

273. *Les Epistres de* Cicéron.

273. Voir ci-dessus n° 184.

274. *L'Heureuse Alliance,* par le sieur du Bouchet.

275. *L'Amante tuée par son Amant.*

276. *Les Quatrains* du sieur de Pibrac.

276. Pibrac (Guy du Faur, seigneur de Pibrac). Les quatrains du sieur de Pibrac. De la manière civile de se comporter pour entrer en mariage avec une demoiselle. Amst., Vander Haghen, in-8. La première édition parut à Paris, 1574, in-4. Il en parut plusieurs autres, notamment en 1575, 1583 et 1584.

277. *Recueil de plusieurs escripts publiés contre les Jésuites, depuis la mort de Henry le Grand.*

278. *Les Amours diverses du sieur Menaige.*

279. *Le vray et parfait Amour.*

280. *La Teseide*, de Boccace.

280. Il parut un certain nombre d'éditions de cet ouvrage. La plus ancienne est de 1475. Ferrariæ Augustinus (Carnerius), 1475, in-4. — Peut-être l'exemplaire cité faisait-il partie de l'édition publiée à Paris, chez L'Angelier, 1597, in-12, une des dernières avant l'époque de notre inventaire.

281. *Les Amours de Damon et de Caroline.*

282. *Les Traverses de Cléanthe.*

283. *Un nouveau Testament Doré.*

284. *Traité de l'Antechrist,* par Nicolas Vignier.	284. Vignier (Nicolas), né en 1530, mort en 1595. Médecin et historiographe de France. Le Traité de l'Antechrist est un de ses ouvrages les moins célèbres.
285. *Sermon de* Jean Calvin *sur les epîtres à Timothée et à Tite.*	285. Voir ci-dessus n° 20.
286. *Commentaires de Jean Calvin sur l'harmonie, ou Concordance des trois Evangélistes saint Marc, saint Luc et saint Mathieu, avec les Commentaires sur saint Jean l'Evangéliste, et sur les actes des Apôtres.*	286. Imprimé à Genève, par Conrad Badius, 1561, 2 vol. in-8.
287. *Sermon* de Calvin *sur l'Epître aux Galates.*	287. Voir ci-dessus n° 20.
288. *Institution* de Jehan Calvin.	288. L'Institution de Jean Calvin a eu de fréquentes réimpressions. Les principales éditions sont celles de 1540, 1553, 1559 et 1562.
289. *Deffances des Téorèmes* par Chenillet (sic).	
290. *Sermons* de Jean Calvin *sur l'Epître aux Ephésiens.*	290. Voir ci-dessus n° 20.
291. *De la Participation du corps et du sang de Nostre S. J. C.,* par Nicolas Vignier.	291. Voir ci-dessus n° 284.
292. *Le Catéchisme des Jésuites, ou Examen de*	292. De Bèze (Théodore), né à Vezelay en 1519, mort à

leurs doctrines, par Théodore de Bèze.

Genève en 1605. Disciple et successeur de Calvin ; il a composé beaucoup d'ouvrages protestants.

293. *Sermon sur la Résurrection de N. S. J. C.*

294. *Prières et Consolations*, par Daniel...

295. *Introductione ab antica Republica Romana.*

296. *Teodori Bizelli.*.

297. *Epistola magistri* Passaventi.

298. *La Muso de Parnasso.*

299. *L'art de composer les bataillons*, par L...

300. *La confutation* de Sponde et de Bellarmin.

300. Sponde (Henri de), né en 1568, mort en 1643, ou plutôt Sponde (Jean), frère du précédent, mort en 1595, après avoir abjuré le Calvinisme. — Bellarmin Robert (cardinal de), né en 1542, mort en 1621. Ses principaux ouvrages ont été publiés à Cologne en 1619. 3 vol. in-fol.

301. Trois livres de *l'historia* Guicchardini.

301. Guicchardin (François), né en 1482, mort en 1540, a composé une histoire de l'Italie de 1490 à 1534 en 20 livres (Florence, 1561, 2 vol. in-8.).

302. *Iconologia Sezaripa* (sic)

303. *Justina.*

304. *Déffense de la liberté chrestienne*... par Georges l'Apostre.

Enfin, il conviendrait d'ajouter à cette longue liste, environ quinze ouvrages dont les noms sont complétement effacés, ou que leurs titres altérés rendent absolument méconnaissables.

Après une semblable énumération, on ne peut s'empêcher de songer aux vicissitudes des choses humaines et de déplorer amèrement la perte de pareils trésors. Que sont devenus tous ces volumes rares, tous ces jolis exemplaires d'éditions curieuses, qu'un bibliophile de nos jours payerait au poids de l'or. Brûlés, perdus, ou délaissés peut-être, dans quelque grenier poudreux ou dans quelque cave humide, servant de pâture quotidienne, aux rongeurs et aux vers; voilà sous quel aspect nous pouvons les envisager aujourd'hui! — Hélas! tout passe et disparaît sous les coups du temps et sous le flot des révolutions; mais nous, humbles chercheurs, qui passons notre vie à reconstituer sans cesse ces collections qu'avaient créées nos pères, et qu'un jour d'orage a balayé sans retour, nous suivons avec amour les moindres traces, les plus légers souvenirs de ces pensées qui furent leurs, éprouvant alors une joie nouvelle à être, sinon les continuateurs, du moins les imitateurs fidèles d'une œuvre noblement commencée. — C'est là un motif sérieux de reconnaissance envers l'obscur Notaire qui nous a conservé ce précieux catalogue, et c'est un devoir pour nous de l'en remercier ici.

Samuel d'Avaugour n'avait que vingt-sept ans, quand Pierre Hamon inscrivait au Dial, l'inventaire de sa bibliothèque, et cependant si l'on considère et le nombre de ses ouvrages et leur choix remarquable, l'on ne peut s'empêcher de reconnaître, qu'une telle bibliothèque devait être fort rare en province à cette époque et que son possesseur savait déjà allier dignement l'érudition d'un lettré à la bravoure d'un grand capitaine. — Aussi combien ne devons-nous pas regretter que la Providence ne lui ait pas permis de parcourir longtemps la noble voie qu'il s'était tracée dès sa jeunesse. — Si sa bibliothèque a tout l'air de n'être encore qu'une œuvre en formation, il est probable que s'il avait vécu plus âgé, il eût continué à y recueillir de nouvelles richesses, à la meubler

encore davantage, des auteurs anciens qui y sont un peu rares et à se procurer au fur et à mesure de leur apparition comme il l'avait fait jusqu'alors, tout ouvrage utile et digne de figurer dans la bibliothèque d'un véritable amateur. C'est dans l'âge mûr, en effet, et surtout dans la vieillesse qu'on a besoin de cette nourriture intellectuelle qui devient pour l'homme, une consolation et une force au milieu des luttes de la vie, et c'est alors surtout que l'on s'aperçoit mieux de la profonde vérité de cette parole du poëte :

Un livre est un ami qui ne change jamais (1).

Nous venons de voir passer sous nos yeux tous les détails du cabinet de travail du châtelain de Saffré; d'arrêter nos regards sur chacune de ces particularités qui demeurent, en quelque sorte, comme une traduction des pensées humaines; après cela, quelles pouvaient être, dès lors, les occupations journalières d'un tel homme ? Maintenant que nous sommes initiés à ses goûts, à ses aspirations, à son caractère, ne pouvons-nous pas, désormais, pénétrer plus avant dans le champ ordinaire de sa vie intime, et déchirer ce voile dont nous n'avions fait que soulever un côté? — Après les fatigues de la guerre et les longs mois passés à la cour, où devaient l'appeler son rang et sa naissance illustre, il est vraisemblable que Samuel d'Avaugour, devait se trouver heureux de venir chercher de temps en temps quelques jours de repos, au milieu du calme de la campagne et de l'affection de ses vassaux. — Les chasses, les promenades équestres, les jeux de bague, fort en honneur alors, peut-être était-ce là des exercices suffisants pour charmer ses loisirs, et souvent capables de remplir sa journée. Mais les travaux de la raison et de l'intelligence, doivent avoir aussi une large part dans la vie d'un homme instruit; les avantages que procure une éducation

(1) Jules Janin.

soignée ont besoin d'être utilisés sans cesse ; l'esprit à soif de se faire jour, de marcher encore de plus en plus vers la lumière; de se manifester autour de lui, et c'est sous ce point de vue que nous préférons de beaucoup nous représenter Samuel d'Avaugour.

Sa bibliothèque nous le révélait déjà tout à l'heure comme un amateur véritable et parfaitement au courant du mouvement littéraire de son époque, le Dial ajoute encore qu'il était considéré comme un seigneur aussi affable qu'expérimenté. — Il aimait à pratiquer cette hospitalité bretonne, si cordiale et si renommée, et il en usait d'autant plus largement, que son influence et ses richesses, lui assignaient alors sans conteste, un des premiers rangs parmi la Noblesse du Comté Nantais.

Les Seigneurs se donnaient volontiers rendez-vous au château de Saffré, où ils étaient toujours sûrs de trouver : « bon agréement et bon accueil » ; et celui-ci était devenu, en quelque sorte, le point de ralliement, le lieu constant de réunion de tout ce que cette partie de la Bretagne comptait alors de gens instruits et distingués. — Les familles de Rohan, Descartes de Chavagne, de Monterfil, de Lanvaulx, de Mantauban du Goust, de L'Estourbeillon de la Savinais, d'Entragues, de la Chapelle de la Roche-Giffart, de la Muce-Ponthus, de Liré, de Chamballan, de Larlo, de Vay, de Carduel, de Champagné, du Hardaz, étaient les hôtes particulièrement familiers, de « ces bonnes vesprées, passées en gais amusements ou discussions prouffitables. » — Il y a de là bien loin aux théories chagrines et envieuses de certains esprits de nos jours, qui prétendent donner, à nos ancêtres, des leçons d'éducation et de savoir-vivre ; le châtelain de Saffré nous est une preuve nouvelle, qu'au milieu de bien des catastrophes, il n'est guère de siècle qui n'ait possédé ses oasis de paix et de lumière.

Enfin, si l'on en juge par les nombreux actes transcrits au Dial, l'agriculture, sous son heureuse influence, était alors fort prospère au pays de Saffré. De cette façon, il sut aider

aussi au bien-être de ceux que la Providence avait placés au dessous de lui, et c'est également avec un plaisir bien vif, que nous aimons a le voir par la pensée s'occupant dans son cabinet de travail de l'administration de ses domaines, ou mieux encore arrêtant lui-même, après quelque grave étude, les secours qu'il fera distribuer le lendemain aux indigents de la paroisse, comme nous l'indique une longue liste transcrite au Dial, sous ce titre aussi simple qu'éloquent : « Liste des Pauvres que secourt Monseigneur de Saffré. »

De L'ESTOURBEILLON.

ODIN L'HOMME

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Messieurs,

Derrière chacune des innombrables divinités des Olympes païens, se cache-t-il un homme, une abstraction de l'esprit, ou simplement un mythe de quelque phénomène de la nature? Question difficile et complexe dont la solution est encore à donner.

De nos jours, une école d'érudits a pris à tâche de réduire les conceptions mythologiques au seul mythe solaire. D'après ces savants, l'Iliade elle-même, ce chef-d'œuvre de la poésie humaine, ne serait que le magnifiqne développement de l'adoration de la nature, et en particulier de son vivificateur et roi, le soleil.

D'autres, et cette opinion a de beaucoup la priorité d'âge, considèrent les dieux et les demi-dieux de la fable comme le résultat de l'apothéose d'hommes illustres, bienfaiteurs de l'humanité ou ses tyrans, dont l'existence se perd dans la nuit des temps. Les divinités qui ne rentrent pas dans cette catégorie, seraient la personnification de vertus et de vices, ou d'autres êtres de raison chers à l'homme ou abhorrés de lui. Telle est la thèse mythologique qui a instruit, en l'amusant, notre enfance.

Sans épouser systématiquement l'une ou l'autre de ces hypothèses, émettant même l'opinion qu'elles doivent être étudiées parallèlement, parce que ni l'une ni l'autre ne renferme la vérité

exclusive, nous avons le désir, dans ces quelques pages, de vous présenter la divinité principale de la théogonie scandinave, dépouillée des vêtements merveilleux que lui a prêtés la fable et de vous parler *d'Odin l'homme*, tel que nous le font concevoir quelques récentes études.

Retracer brièvement ce que l'on croit savoir de son histoire ; esquisser, dans ses grandes lignes et son esprit, la religion du Nord dont il fut le fondateur ; puis, clore cette notice par la traduction d'une poésie anglaise fraîchement publiée, et formant sous ce titre : *Odin l'homme*, le prologue d'un recueil de légende saxonnes où brillent des beautés de premier ordre ; tel est notre dessein, heureux si nous intéressons quelques instants votre docte compagnie.

Il fut une race du Nord que les aigles romaines ne purent jamais étouffer dans leurs serres. Cette race, que les conquérants du monde appelaient dédaigneusement *les barbares*, était comme un arbre vigoureux dont le tronc, planté aux forêts de la Germanie, étendait ses rameaux et répandait ses semences au loin, sur les plages du Danemark, de la Suède , de la Norwège, de la Grande-Bretagne.

Les malheurs qui avaient frappé la race des Teutons-Scandinaves avaient été pour eux l'origine d'une merveilleuse destinée.

Le christianisme, en conquérant la Grèce, allait conquérir l'âme du monde. En devenant le maître de Rome, il allait trouver accès dans toutes ces vastes régions, subjuguées par les armes romaines, percées de voies romaines, gouvernées par la loi romaine. Mais les civilisations de la Grèce et du Latium avaient, l'une comme l'autre, corrompu leur voie ; elles s'étaient plongées dans les séductions de l'orgueil, de la sensualité et des jouissances matérielles. Elles étaient ainsi devenues incapables de rendre justice aux conceptions élevées et pures du christianisme.

Ce sens dont elles manquaient, la race des barbares seule, vierge du contact des perversions raffinées d'une société en décadence, pouvait le leur donner. Errant à travers des climats incléments, sous des cieux d'airain, ces hommes de fer avaient

conservé une simplicité et une pureté de mœurs qu'on ne rencontrait plus ailleurs. Enrichie par l'union de cet élément nouveau aux trésors de l'intelligence grecque et de la jurisprudence romaine, la vraie religion dont les premières semences, fécondées du sang divin, ont été confiées au sol étroit de la Palestine, pourra étendre ses rameaux sur toutes les plages du monde. Si la race des Barbares avait été versée dans les sciences et les arts de la Grèce, si elle s'était revêtue du manteau doré, mais trompeur, de la civilisation romaine, elle aurait participé à la corruption de ces peuples. Peut-être, dans ce cas, le progrès de la société par les idées chrétiennes ne se serait-il pas réalisé, et le monde n'aurait vu ni les merveilles de la foi du moyen âge, ni les splendeurs intellectuelles de l'âge moderne. Ce que l'avenir réserve de développement et de perfectibilité à la société humaine aurait été frappé de mort dans son germe. Il était nécessaire que, dans quelque région du globe, la civilisation fût retardée, afin d'y préparer un remède aux abus de cette civilisation, et qui sait si ce n'est pas là toujours le plan providentiel ? Qui peut dire que l'histoire de Rome ne sera pas notre histoire ? Oui, les races dont nous avons coutume de déplorer l'état social primitif ou arriéré, sont peut-être en réserve pour une œuvre semblable, comme des plantes que le jardinier laisse dans un sol infécond, afin de les transporter plus tard dans un plus riche terrain, où elles trouveront une sève merveilleuse.

Mais quelle est l'histoire connue de ces peuples dont la vocation était si grande ? Comment furent-ils préparés à la remplir ? La réponse à ces questions se trouve renfermée dans une tradition dont l'importance historique est évidente et qui, cependant, a été jusqu'à ces jours peu appréciée, et est encore peu connue.

Une tradition antique et célèbre, dit Mallet dans ses Antiquités du Nord, (*Northern Antiquities*), confirmée par les poèmes de tous les peuples septentrionaux, par leurs chroniques, leurs institutions et leurs coutumes jusqu'à ce jour, nous apprend qu'un personnage extraordinaire, nommé Odin, régnait autrefois dans le Nord.

Ces témoignages se résument tous dans celui de *Snorri*, le vieux chroniqueur norwégien, et dans les commentaires et les explications qui y furent ajoutés par *Tophœus*.

La République romaine était arrivée au plus haut point de sa puissance. Tout le monde connu était soumis à ses lois, quand un événement imprévu lui suscita d'innombrables ennemis, au sein des forêts de la Scythie, et sur les rives du Tanaïs.

Mithridate, fugitif devant les aigles romaines, avait conduit Pompée, acharné à sa poursuite, dans ces régions sauvages. L'espoir du monarque vaincu était d'armer contre l'ambition romaine toutes les hordes barbares voisines de son empire, dont la liberté était menacée par les triomphes des conquérants. Il y réussit d'abord, mais ces peuplades auxquelles faisaient défaut l'unité, les armes, la discipline et la tactique, furent bientôt forcées de lâcher pied devant le génie stratégique de Pompée. Un de leurs chefs se nommait Odin. Il commandait le peuple d'Œsir dont le territoire devait se trouver entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne. Sa capitale était *Asgard* ; on y adorait un Dieu suprême, fameux dans tous les pays d'alentour. Odin, ayant réuni sous sa bannière la jeunesse de son peuple et celle des peuples ses voisins, se mit en marche vers le nord et l'ouest de l'Europe, soumettant en passant tous les pays qu'il traversait et leur donnant pour chef quelqu'un de ses enfants.

Beaucoup de familles souveraines du Nord passent pour descendre des fils d'Odin. Ainsi, Horsa et Hengist, chefs saxons qui firent au Ve siècle la conquête de la Bretagne, comptaient Odin ou Wodin au nombre de leurs ancêtres. Il en était de même des autres princes anglo-saxons et de la plupart de ceux de la Basse-Germanie et du Nord.

Gibbon, se départant ici quelque peu de son scepticisme habituel, reproduit cette tradition en termes presque identiques, avec des réserves toutefois, sur l'authenticité de plusieurs points. Voici son opinion : « On suppose qu'Odin était chef d'une peuplade barbare qui habitait sur le bord du lac Mœotis, jusqu'à ce que la chute de Mithridate et les victoires de Pompée vinssent menacer le

Nord de la servitude. Ce prince à demi sauvage, cédant, la rage au cœur, à un ennemi trop puissant pour lui laisser l'espoir de le vaincre, conduisit sa tribu hors des frontières de la Sarmatie asiatique jusque dans la péninsule de Suède, avec le noble dessein de former, dans cette retraite inaccessible, un peuple qui, dans la suite des temps, pût prendre sur Rome la revanche de ses revers. Déjà il voyait dans l'avenir ses invincibles Goths, bouillonnant d'un fanatisme belliqueux, s'élancer en hordes innombrables des terres arctiques, pour châtier les oppresseurs de l'humanité. Malgré les obscurités de l'Edda, il est possible de représenter Odin comme le Mahomet du Nord, fondateur d'une religion adaptée à son climat, à son peuple, et surtout à ses desseins de vengeance. »

Selon l'auteur du Dictionnaire de la Mythologie des peuples du Nord (1), Odin était fils d'un roi de Perse nommé Friedleif, qui régnait sur le pays de Godheim et dont la capitale était Asgard. Fuyant devant les Romains, il vint avec ses *Asas* (Asiatiques) fonder dans l'île de Fionie la ville d'Odins-Ei (île d'Odin), qui s'appelle encore de nos jours Odinsée.

Suivant la légende, il envoya à la cour de Gylfe, roi de Suède, une chanteuse habile nommée Gefion, qui charma tellement le monarque, qu'il donna à Odin une partie de ses états pour s'y établir.

D'après Snorri (2), les deux frères d'Odin, Vili et Vi, sont des per-

---

(1) L.-M. Noirot, 1832.

(2) *Snorri Sturleson*, mort en 1241, composa le plus récent des deux recueils qui portent le nom d'*Eddas*. L'Edda de Snorri se nomme aussi l'*Edda en prose* par opposition à l'Edda ancienne. La première est une compilation mythographique, sorte de dictionnaire de la légende scandinave. Elle comprend trois parties : une exposition doctrinale en forme de dialogue, un lexique des locutions employées par les *Scaldes*, enfin un traité de grammaire et de prosodie scandinave.

La seconde, de beaucoup la plus célèbre, est une collection de poèmes et de fragments de poèmes recueillis au onzième siècle par l'Islandais *Semund*. Le plus important de ces poèmes est la *Voluspa*, récit génésia-

sonnages historiques, qui gouvernaient à sa place pendant ses absences. Schoning, Suhm, Grœter, Saxo, partagent ces opinions, au sujet de la réalité de l'existence d'Odin et de ses frères.

Le nom même d'Odin semble nous fournir une présomption, sinon une preuve, de l'origine orientale de ce personnage illustre. Il offre, en effet, une analogie frappante avec le *Codam* des Samskrits, le *Coda* des Perses, et le *Votan* des Mexicains, surtout, si nous considérons les altérations de ce nom en différents idiomes: *Wodan* en Germanie, *Voden* en Angleterre, *Woda* chez les Slaves, *Guodan, Godan*, *Guodeuen*, *Vuothen, Oden*, chez différents autres peuples.

De nombreux clans, sur les deux rives de la Baltique, furent subjugués par la valeur invincible d'Odin, par son éloquence irrésistible, et par la terreur de la puissance magique qui lui était attribuée. La foi nouvelle qu'il avait propagée au loin durant sa longue et heureuse carrière, il voulut la confirmer par le sacrifice volontaire de sa vie. Méprisant l'homme qui se laisse affaiblir par la maladie ou la décrépitude sénile, il voulut mourir comme il convient à un soldat. Devant les Swèdes et les Goths assemblés avec solennité, il se fit avec son glaive neuf blessures mortelles, annonçant de sa voix mourante qu'il se rendait au ciel, pour y préparer le grand festin des héros dans le palais du dieu de la guerre.

La religion fondée par Odin avait conservé beaucoup des plus pures traditions du monde primitif. Elle enseignait l'existence d'un Dieu, maître de l'univers, à qui tout est soumis, à qui tout obéit; c'est ainsi que Tacite caractérise cette Divinité suprême. La mythologie islandaise la nomme l'Auteur de tout ce qui existe; l'Etre éternel, vivant et redoutable, Celui dont le regard plonge

---

que et apocalyptique, vision confuse et terrible de l'origine et de la destruction du monde. *Le Hava-Mal* est un poème sententieux contenant les adages de la sagesse scandinave. Citons enfin le *Chant de Rig*, poème politique et historique, dont les vers chantent la succession des trois races qui ont peuplé la Scandinavie.

dans les lieux les plus secrets, Celui qui ne change jamais. La religion scandinave lui attribuait un pouvoir infini, une science sans limite, une justice incorruptible. Elle défendait à ses sectateurs de le représenter sous une forme corporelle. Elle ne songeait pas à renfermer son culte dans une enceinte de murailles. C'étaient les bois immenses, les forêts vierges, avec le ciel pour voûte, qui servaient de temples aux enfants d'Odin. Là, Dieu régnait dans le silence mystérieux de la nature, et ses adorateurs se sentaient remplis d'une vague et sainte terreur. De sa divinité suprême émanait un nombre presque infini de déités et de génies subalternes, dont chaque partie du monde visible était la demeure et le temple. Offrir à Dieu des sacrifices, l'invoquer par des prières, ne point nuire à autrui, être intrépide dans les combats, tels étaient les seuls préceptes moraux déroulant de la doctrine d'Odin. La croyance en une vie future en était le couronnement. L'idée de la Providence y était plus nette et plus dominante que dans les autres religions du Nord. C'est dans la mythologie de l'Islande que nous retrouvons le monument le plus complet et le plus précieux de la doctrine scandinave.

Il est facile cependant de reconnaître, sous ce vêtement religieux jeté par Odin sur son armée d'émigrés, le souvenir d'une croyance plus ancienne, plus pure, que les fugitifs avaient rapportée de leur patrie asiatique. Tandis que le peuple, superstitieux comme toutes les foules, multipliait de plus en plus ses divinités, les grands et les sages conservaient le Monothéisme de leurs prêtres orientaux. « Je jure, disait devant l'assemblée du peuple *Harold Harfraga*, premier roi de la Norvège unifiée, je jure, et prends l'engagement le plus solennel de ne jamais offrir de sacrifice aux dieux qu'adore la foule, mais à Celui-là seul qui a créé le monde et tout ce que nous y admirons. »

Ce qui distingue le plus la religion des Scandinaves des autres religions connues, est cette idée de la destruction et de la mort qui doit frapper tous les dieux inférieurs et Odin divinisé lui-même, dans un combat suprême contre l'Etre unique et tout-puissant qui remportera sur eux la victoire.

Ce dogme des Eddas était-il, comme l'ont prétendu des savants anglais, une sorte de prophétie de la victoire du vrai Dieu sur le paganisme ? Cette opinion est au moins agréable à des cœurs chrétiens, si elle ne peut être scientifiquement établie.

Nous ne pouvons résister à la tentation de citer un fragment des chants sacrés de l'Edda racontant ce terrible combat des dieux et des héros, et le triomphe du Tout-Puissant qui le termine. La scène se passe dans la plaine de Vigrid.

« L'âge de fer finira par le fer. Les dieux, les héros, les hommes qui ont vécu dans l'impiété et la haine du Dieu suprême, se heurteront dans une plaine que rougira leur sang. Ce jour-là, les forêts de la terre périront desséchées ; les étoiles tomberont de la voûte céleste ; le chien ailé qui, de siècle en siècle, chasse le soleil avec acharnement, l'atteindra enfin pour le dévorer. Le frêne sacré Ygdrosil, dont les branches ombragent le ciel, dont la racine plonge au plus profond des Enfers, dont les feuilles portent écrite la destinée de chaque homme, et les rameaux celle des empires qui font trembler le monde, laissera tomber son fruit avant sa maturité.

« Midgard, le serpent monstrueux dont les vastes replis contiennent l'Océan dans ses bornes, se réveillera de son long sommeil. Il s'agitera avec fureur, et la mer, libre de toute entrave, se précipitera, comme une montagne liquide, sur les continents qu'elle engloutira. Sur ces ondes furieuses, on verra voguer Naglfar, le vaisseau fantôme, dont les membrures sont faites avec les ongles des morts, dont les voiles sont tissues de ténèbres et dont les trois Parques tiennent le gouvernail. Quand vous verrez approcher ce sinistre navire, sachez-le, la fin sera proche !

« Soudain, on entendra sonner Gjallar, la trompette céleste, que jamais n'ouïrent les dieux ni les mortels. Dans la salle enchantée du palais de Valhalla, les dieux sont assis à leur divin banquet. Au son de la trompette, ils se lèveront soudain, revêtiront leurs armures d'or, s'élanceront sur leurs chars rapides. A leur tête, marche le chef de l'armée des dieux, Odin, qui fut notre roi. A sa droite s'avance Thor, dont la massue fend

comme la foudre le sommet des montagnes et brise les plus durs rochers. » .....

Le livre sacré, après après avoir décrit la bataille en termes remplis d'une sauvage poésie, nous fait assister au dénouement de ce drame gigantesque.

« Avant que le ciel inférieur qui abrite les palais du Valhalla ait étendu sa voûte, déjà Muspell, le troisième ciel, l'ardent Empyrée, se perdait dans l'infini de l'espace; Muspell, le trône sans limites de cette divinité suprême, qui n'eut point de commencement et ne connaîtra point de fin. Ce Dieu, entouré d'une armée d'esprits célestes, dont les ailes voilent la lumière de sa face, viendra au jour du jugement des dieux et des hommes, purifier le monde par le sang et le feu.

« A cette heure fatale, Bifrost, le pont aux couleurs de l'arc-en-ciel qui unit le firmament à la terre, volera en éclat. Les murailles de cristal de l'Empyrée s'écrouleront sur la terre, et les Enfants de lumière fouleront aux pieds leurs ruines.

« Un seul rayon de feu, jaillissant du casque dont le front du Tout-Puissant s'ombrage, frappera le champ de bataille, et nul ne pourra en supporter l'atteinte. Dans la flamme, périra la race des Géants. Dans la flamme, disparaîtront et Odin et les dieux émanés de sa divinité. Dans la flamme, s'écroulera le palais de Valhalla et avec lui les montagnes de glace de Jotunheim. On les verra se fondre et s'abîmer dans les vagues ardentes. Tout périra par le feu.»

Alors s'ouvrira le règne de la paix et du bonheur. La prophétie de Voluspa ou de la *Vola* (1) nous le décrit en termes suaves:

« On verra surgir du sein de la mer une autre terre plus belle et plus verdoyante, avec de riches guérets où le froment croîtra sans semences et sans labour. Vidas et Vali survivront à la catastrophe. Ni les flots déchaînés, ni les flammes de Surtur, ne pour-

---

(1) La *Vola* ou *Vala* était une prophétesse qui prédisait l'avenir des enfants nouveau-nés.

ront les atteindre. Ils habiteront dans la plaine d'Ida où s'élevait autrefois la cité d'Asgard. Baldur arraché à la mort et Hodur, son meurtrier involontaire, y trouveront aussi un refuge. Ils s'assiéront et converseront ensemble de leur ancien état, et des périls auxquels, seuls de leur race, ils ont échappé. »

Une analogie frappante, explicable seulement par le fait de la migration des sujets d'Odin, rattache les doctrines élevées de la religion scandinave à celles de l'ancienne Perse. « On sait, écrit Blackwell, éditeur des *Antiquités du Nord*, que les Scandinaves sortirent d'un pays asiatique. Leur doctrine est en beaucoup de points semblable à celle des Mages. Zoroastre avait enseigné que le conflit entre la lumière et les ténèbres, le bon et le mauvais principe, Ormuzd et Ahriman, durerait jusqu'au dernier jour du monde. Alors le bon principe se réunirait au Dieu suprême dont il émane, le mauvais serait vaincu et enchaîné, les ténèbres dissipées, et le monde, purifié par une conflagration universelle, deviendrait un séjour de lumière et de gloire dans lequel le mal n'aurait plus d'accès. » Nous avons vu dans le Voluspa scandinave la même doctrine en termes à peine différents.

La religion persane du Zend-Avesta était calculée pour former un peuple énergique, observateur d'une morale pure. Ainsi en était-il du système religieux d'Odin. L'un et l'autre de ces cultes offrait le spectacle d'une lutte continuelle. A l'origine, c'était la lutte entre les deux principes, le bien et le mal. Peu à peu, la pureté de ce dogme s'altéra. Plusieurs siècles avant l'Hégire d'Odin, la religion persane avait déjà dégénéré. A la vérité, ses Mages avaient conservé les anciennes traditions. Ce furent elles qui les conduisirent plus tard à la crèche de Bethléem, mais le vulgaire était influencé par les séductions de la poésie grecque, et élevait des temples comme en élevait Athènes.

Cette dégénérescence religieuse s'observa plus évidemment encore dans la branche scandinave séparée du tronc oriental. L'idée de cette lutte, d'abord tout immatérielle, qui faisait le fond de la théologie scandinave comme de celle de Zoroastre, fut bientôt transportée dans des régions moins élevées. Bientôt, ce ne fut plus,

pour le peuple, la lutte entre deux principes surnaturels, mais le conflit entre les forces brutales de la nature et une loi supérieure inconnue. Par degrés, cette notion s'abaissa et se matérialisa encore. Il ne resta plus, dans l'esprit de la multitude, que l'idée dominante de la guerre de race à race, de tribu à tribu, de clan à clan. De là, le tempérament essentiellement belliqueux des hommes du Nord.

Telle est l'origine, telles furent les croyances des compagnons et des descendants d'Odin, telle fut cette race de fer destinée, dans les desseins de la Providence, à être le fléau des nations amollies, et en même temps à leur communiquer, par son contact et la transfusion de son sang purifié parmi les glaces du Nord, un levain de vigueur et de jeunesse, qui les rendît capables du grand œuvre de la civilisation chrétienne.

Bornons ici cette étude. Les deux Eddas, les poèmes mythiques des Scaldes, la mythologie de l'Islande (1), le Zend-Avesta, offriront à ceux qui voudraient la poursuivre, tous les documents qui nous font connaître le culte des Teutons-Germaniques et les traditions de leur origine orientale.

Nous avons encore, selon notre promesse, à donner une traduction, la première, croyons-nous, en langue française, — de la poésie intitulée *Odin l'homme*, par laquelle M. Aubrey de Vere ouvre son recueil de *Légendes des Saints Saxons*, si rempli d'une connaissance approfondie des antiquités du Nord. Ce sont les adieux d'Odin à sa patrie désormais soumise au joug des Romains. Lui et son peuple préfèrent l'exil au servage. La rage au cœur, préparant la vengeance dont se chargera Alaric (2), quatre cents ans après, ils vont s'enfoncer dans les déserts du Nord, jusqu'à l'heure marquée par Dieu pour l'accomplissement de leurs desseins.

---

(1) *Sagas Islandaises.*

(2) *Jornandès* affirme que les Goths sont venus de la Scandinavie, qu'il appelle, comme on le sait : *officina gentium, vagina nationum. Paullus Varnefridi* en dit autant des Longobards ou Lombards.

ODIN L'HOMME

Prends ces tablettes, Chiron mon messager, porte-les à l'envahisseur ! Va ! hâte-toi ! Leur seul aspect brûle mes yeux comme le feu ! Tu as vaincu, Pompée ! Que nous reste-t-il ? Rien !... que la vengeance ! Une vengeance comme jamais race humaine n'en a rêvé ! Une vengeance lente, mais sûre !... Pompée, je t'abandonne ma patrie ! Quatre jours encore, j'aurais pu tenir dans ces montagnes ; le cinquième, elles eussent été en ton pouvoir. Mon regard plonge au delà des limites de la nuit qui s'approche. Il me faut quatre siècles. Alors sonnera l'heure de ma vengeance !

De quoi se vante la reine maudite de l'Occident ? J'entends le son de ses trompettes qui annoncent sa victoire ! Voici ce que dit Rome : « J'ai étendu mon empire jusqu'aux confins de la terre. Le fer de mes soldats a fait, sur le champ de bataille qu'ils ont foulé, une riche moisson d'or. Nous avons soutenu des luttes de géants. Nous avons arrosé de nos sueurs les rives où s'élevait Carthage. Les javelines des Gaulois se sont teintes de notre sang. Mais ce temps est passé. Des jours plus heureux se sont levés pour moi ! La couche où je repose s'étend par delà les ondes de la Mer Intérieure. Le murmure des nations qui fléchissent le genou autour d'elle, y charme mon sommeil. L'azur des climats embaumés verse sur elle ses splendeurs. Les brises qui ont caressé les sommets de l'Atlas et les neiges de l'Olympe, la rafraîchissent doucement. Désormais, mon pied foulera des sentiers enchanteurs. Baignez-le de vos ondes, fontaines de la Perse ! Vallons de la Syrie, tout ombragés de roses, endormez-moi de vos parfums ! Rochers du Caucase, que vos échos harmonieux me renvoyant adoucies les clameurs de mes guerriers, favorisent la rêverie et les songes de Rome ! Je vous envoie Pompée, mon général ! Il ramènera dans mes murs Odin chargé de chaînes !.... »

Odin chargé de chaînes !... O Rome ! qu'Odin soit ton captif

ou ta victime, le Dieu qu'il sert saura susciter cent autres Odin !

Un jour, le royal fondateur de la ville aux sept collines, debout près de son Augure qui offrait un sacrifice, remarqua un vol de douze corbeaux se dirigeant vers les montagnes Albaines. C'était l'emblème de douze siècles de gloire accordés à Rome par les destins. Huit sont écoulés, il n'en reste que quatre !....

Je vous salue, oiseaux sacrés que la nuit engendra ! Désormais, sur mes enseignes, on verra figurer votre sinistre image, hôtes mélancoliques de la tour qui s'écroule, êtres néfastes dont le sûr instinct vous révèle au loin les champs de carnage !

Oui, il me faut quatre siècles !... Alors sonnera mon heure !... Je dis mon heure, car mon peuple et moi ne faisons qu'un !...

Peuple chéri, race sacrée ! Depuis ma tendre enfance, ta gloire n'a-t-elle pas fait le sujet de mes méditations ? N'ai-je pas rapporté à ton bonheur tout ce que j'ai rencontré de grand et de beau, partout où me conduisait mon cœur jaloux de ta puissance ? C'est pour toi, que, simple et ignorant encore, j'enviais les lingots d'or entassés dans les sanctuaires de Suze et d'Ecbatane ! Insensé que j'étais !... Bientôt, à Athènes, je foulai le sol qu'avait foulé Platon. J'aurais voulu t'en rapporter les gloires de l'intelligence et les chefs-d'œuvre inspirés de Phidias ! Insensé !... Aujourd' hu Athènes a perdu sa liberté, Athènes est dans les fers !...

Plus tard, Mithridate m'envoya à Rome, en mission confidentielle pour étudier de près les secrets de ce gouvernement, son plus dangereux ennemi. J'aurais voulu, ô mon pays, te donner cette législation guerrière, qui, de la puissante République, faisait un vaste camp ! Insensé, insensé encore une fois !... Ah ! je ne tardai pas à voir tout ce qu'il se cachait de corruption intestine sous le masque de ces lois. Rome, comme l'empire des Perses, s'effondrait rongée par le luxe et la mollesse.

Aujourd'hui, l'œil fixé sur l'étoile polaire de ma juste vengeance, je dois guider mon peuple, à travers de sombres épreuves, vers un brillant avenir. Mes frères d'armes, vous êtes braves, vous êtes forts. Seul, le parfum de vos vallées peut amollir vos cœurs,

et corrompre, avant son épanouissement, le bouton qui contient comme une fleur votre destinée future.

Je vous conduis au loin. La fortune vous a trahis sur le champ de bataille, mais vous n'avez pas perdu la liberté! Je vous conduis, non point vers le Sud, aux rives de l'Euphrate, non point vers l'Orient, aux régions où le soleil se lève, non point vers l'Occident, vers Rome et l'esclavage.

Salut, terres du Nord! Salut, forêts sans limites, baignées par des océans sans nom! Iles montagneuses, couronnées de neiges éternelles, et vous, volcans qui vomissez la flamme, je vous salue!

Il me faut quatre siècles!...

Je le connais, ce Nord si redouté! Un jour, je m'enfonçai dans ses déserts. Je venais de voir tomber à mes pieds la douce fleur qui embellissait ma vie; je n'avais plus d'épouse! Cette mort brisa tous mes liens. Je me sentis précipité contre le sein de fer de la vie humaine. Je sortis de cette épreuve comme on s'éveille d'un rêve; le malheur avait fait de moi *un homme!* Mon peuple aura aussi son réveil! Il ne se reposera plus à l'ombre des myrtes; il n'aura pour siège que les rochers glacés. Sa couche sera la pierre nue. De la force!... Il me faut un peuple fort! Je ne veux pas des fantaisies courageuses d'un cœur de femme; je veux des cœurs d'airain fermés à toute pitié pour eux-mêmes. La vie la plus rude sera pour eux comme le vin généreux qui réjouit les forts. La mort des champs de bataille leur paraîtra la fin la plus naturelle et la plus noble de l'existence. Toute leur crainte devra être de mourir sans blessure, et de perdre ainsi leur place au banquet des héros. Ils passeront les froides nuits d'hiver couverts seulement de leur bouclier de bois.

L'enfant, sur un léger esquif, se jouera des vagues de l'Océan; le plaisir de l'adolescent sera de glisser rapide comme le vent, sur les pentes abruptes des collines neigeuses, jetant aux échos les éclats perçants de son rire. Le père, voyant le sang couler des veines de son fils, murmurera à son oreille: « Enfant, pense à notre revanche! Que ton fils soit encore plus stoïque et plus endurci que toi! »

Il me faut quatre siècles!. . L'homme se développe lentement dans ce climat de glace. La mort y est la hideuse nourrice de la vie. C'est la mort qui berce les nouveau-nés. Pourquoi tous les loups que nous rencontrons dans les forêts ont-ils des membres si nerveux? C'est que les louveteaux faibles ne vivent pas. Ainsi en est-il des hommes du Nord, ainsi en est-il des races énergiques.

Noir sapin, mon arbre favori, lève ton front jusqu'aux nues sur tes montagnes glacées, et laisse le palmier se flétrir aux ardeurs du soleil du Midi!

Vous n'aurez point de maisons construites avec la pierre, vous n'élèverez point de temples aux charpentes de cèdre. Là où surgit un temple, se forme bientôt une cité. Les cités, vous les mépriserez; vous habiterez au sein des forêts, famille par famille. Chacun de vous vivra du fruit de sa chasse dans le bois, ou de sa pêche dans les lacs aux ondes azurées.

Point de sanctuaires où brille l'or! Le Dieu inconnu n'y descend jamais; ce Dieu, que la Perse dans ses jours de gloire, allait chercher sur les hauts lieux, sur les cimes des montagnes. Vous partagerez avec la Perse le trésor des vérités sacrées, des plus nobles inspirations que l'homme ait connues, ou qu'il puisse connaître, à moins que le Maître du monde ne vienne en personne enseigner l'humanité. Priez comme priaient les Mages et demandez au ciel de favoriser votre vengeance. Laissez, jusqu'à ce jour terrible, Rome adorer en paix ses idoles et les dieux qu'elle a volés à ses vaincus!

O mon peuple! je te vois d'année en année plus endurci par la souffrance! Les maux qui écrasent les faibles seront pour toi des bienfaits. Il s'est vu des hommes qui, s'empoisonnant chaque jour, devenaient insensibles au poison. Nourrissez-vous de peines et de douleurs! Que les bêtes féroces vous menacent de leur rage! Que la glace et le feu vous infligent tour à tour leurs tortures!

Vous ne posséderez point de richesses; avec les richesses viennent les besoins et les besoins sont une servitude.

Aiguisez vos épieux avec les os des poissons ou les pierres du sol, mais qu'ils ne vous servent jamais d'appui ! Je ne veux point former une nation. Je veux former une race, qui ne s'amuse point aux jeux des hommes d'Etat. Je veux l'homme tel que le fit Dieu : l'homme qui, seul parmi les créatures, marche le front levé vers le ciel. Cet être pétri d'argile, je le rendrai dur comme la pierre, dur comme le diamant, à force de le polir par les frottements incessants de la souffrance. Ainsi, les vagues de la mer finissent par rendre unis et brillants les cailloux grossiers du rivage.

L'homme doit se contenter *d'être* ; il n'est pas né pour *avoir*. Il ne doit attendre d'autre héritage que celui de la vertu, qu'il peut conquérir et reconquérir à son gré. Là, est la seule vraie grandeur ! Vous vous partagerez en tribus et non point en nations. Des rois vous guideront ; de grands rois aux grandes entreprises. Ils domineront sur leurs sujets, comme ces hautes voiles que le marin déploie au sommet des mâts, et qui se gonflent de toutes les fureurs de la tempête. Ils mourront pour leurs peuples. Je mourrai pour le mien quand mon œuvre sera achevée, mais pas une heure avant.

Le roi bandit qui fonda Rome la maudite disparut dans un orage. Pour moi, mes fils me verront mourir, mourir capable de marcher à leur tête jusqu'à mon dernier soupir. Celui-ci ne sera point une plainte ! Ils me verront et ils diront : « Cet homme qui, dans sa longue marche, a traversé cent chaînes de montagnes, il n'était pas Dieu, mais le prophète de Dieu pour les pays du Nord. Il distribua aux autres des couronnes ; pour lui, sa seule couronne fut l'amour de son peuple. »

Il me faut quatre siècles !... Sur votre chemin, vous trouverez des races sauvages. Pour vous, soyez des barbares, mais des sauvages, non ! Écrasez les peuples avilis, de crainte qu'ils ne vous écrasent eux-mêmes. Vous ne sauriez les ennoblir et les relever. Il faut que leur destinée s'accomplisse. Terribles à vos ennemis, soyez fidèles à vos amis! Soyez justes. Aimez la vérité. Respectez le foyer de la famille, car, sachez-le, il est le sanctuaire d'un

Dieu. Respectez les prêtres, les rois, les bardes, les vierges, les femmes dont les flancs ont porté des héros. Ce sont là les cinq cordes de la lyre harmonieuse de Dieu. Renversez sous les coups de vos lances cette divinité idiote que Rome appelle le dieu *Terme* : ce dieu absorbé dans son sommeil, qui ne régne que sur les insensés. La terre est à Dieu, et non point à l'homme. Il la donne à celui dont la valeur la mérite. Un jour viendra peut-être où l'on n'entendra plus le fracas des combats, où les hommes braves et vertueux règneront triomphants dans la paix. Un jour viendra peut-être où le long hiver des terres arctiques se changera en un vert printemps. Là où s'étendaient de froids et noirs marécages, on verra jaunir des moissons dorées. Dans les déserts peuplés de rennes errants, s'élèveront des cités et des trônes. On n'y verra point des nations comme celles qui se partagent aujourd'hui le monde, mais des nations sages et pures. Il leur sera permis de bâtir des temples et d'adorer la Vérité suprême, si tant est que la vérité se dévoile jamais à l'homme sur la terre. Elles pourront se donner des lois équitables, si tant est que la justice règne jamais dans les tribunaux des hommes.

Dans ces régions élevées, où habite l'espérance humaine, s'étend une plaine immense, le champ d'épreuves de la vertu. C'est là que tout les peuples se disputeront un jour la palme comme des lutteurs jaloux. Sur ces hauteurs étincelantes de lumière, le Dieu suprême que révèrent nos pères, mais pour lequel Rome n'a pas d'autel, est assis sur son trône sublime. Des millions d'esprits célestes tempèrent, du battement de leurs ailes, les rayons aveuglants qui s'échappent de son visage, et le souffle brûlant des vents qui se jouent dans sa majestueuse chevelure. Quand sonnera l'heure terrible où doivent être jugés et les dieux et les hommes, cette Déité souveraine frappera dans sa colère ceux qui ont blasphémé son nom et la terre sera purifiée.

Mes fils, quand vous apprendrez que ce Dieu redoutable se lève, revêtu de sa robe de justice ; quand vous verrez dans l'Orient le ciel rougir par le reflet sanglant de ses vêtements de

vengeance, sachez que le glas de Rome est près de retentir. Arrêtez-vous et écoutez !... Quand vous entendrez le son de la trompette céleste, en avant, fils d'Odin, en avant! Quittez vos sauvages forêts et vos neiges éternelles ! En avant, franchissez l'Ister, le Rhin, et le Rhône impétueux. La Mœsie, la Thrace, l'Illyrie, l'Ibérie, la Gaule, deviendront votre proie. Mais c'est sur Rome surtout que vous devez vous acharner. Celui qui vous conduira sous ses murs ne rêve point le pillage. C'est une mission qu'il remplira, mission sublime et terrible, qui justifiera le meurtrier et purifiera la main dans le sang même qu'elle versera ! Lève-toi, fléau de Dieu, l'heure de la vengeance a sonné !...

Cette heure, je la connais, je l'attends. Alors l'œuvre d'Odin sera accomplie. Alors le nom d'Odin pourra rentrer dans les noirs abîmes de l'oubli !...

Adieu, mont Ararat ! Que de fois, par un soir d'été calme et lumineux comme aujourd'hui, petit enfant, adolescent, homme mûri par les maux de la vie, je me suis plu à contempler ta cime enflammée par les dernières splendeurs du soleil couchant ! Adieu, adieu pour jamais !... Ta légende nous apprend que, il y a bien des siècles, la race de l'homme,— quelques survivants du déluge emportés par ses flots,— descendirent le long de tes flancs pâles pour repeupler le monde désert. Tu contemples aujourd'hui un spectacle pareil. Tu vois une race battue par la tempête, insensible à ses propres maux, allant à travers les ruines des empires ; où ? ils ne le savent pas, et cependant leur cœur est sans terreur. Vois ce peuple qui s'exile, passer là-bas, aux confins de la vallée ! On dirait une procession funèbre en longs habits de deuil qui se meut lentement, lentement comme ton ombre, ô Ararat, ton ombre qui s'étend vers l'Orient à mesure que descend le soleil. Ainsi, de notre gloire, il ne reste que l'ombre, image d'un grand peuple qui dédaigne la mort. En avant vers le Nord !... Quels que soient les décrets du destin, nous resterons des hommes ; nous ne serons jamais des bêtes fauves chargées d'or ! Viens, ô longue nuit de l'exil, toi dont les ténèbres vont envelopper mon cœur ! Tu verras se lever une glorieuse aurore !...

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

Mallet's *Northern antiquities.*

T. A. Blackwel, editor of Mallet's works.

Gibbon, *the Decline and fall of the Roman Empire.*

The prose Edda, Snorri.

M. Kemble, *History of the Anglo-Saxons.*

Aubrey de Vere, *Legends of the Saxon saints.*

Migne, *Dictionnaire des Religions.*

Suède et Norvège, par Lebas, de l'Institut, 1838.

Résumé de l'histoire du Danemark, par Lami, 1824.

Dictionnaire de la Mythologie des peuples du Nord, par Louis Noirot, 1832. (Cabinet de M. le baron de Wismes.)

Littérature et voyages, par J.-J. Ampère, 1833.

Parmi les meilleurs ouvrages sur cette matière que l'on peut également consulter avec fruit, mais que nous regrettons de n'avoir pas eus à notre disposition, nous citerons :

Le poème des Dieux du Nord, Œhlenschlœger [1];

Le dictionnaire de la Mythologie scandinave, de Nyerup ;

L'Histoire du Paganisme dans le Nord de l'Europe, par Franz Mone.

L'Alcuna, de Légir.

Le Traité de la Mythologie des peuples teutoniques et slavons, de M. Tkany.

Olaus magnus, *Historia gentium septentrionalium ; in Eddam Islandiæ.*

Loccenius, *Antiquitates Sueo-Gothicæ.*

Wormius, *Commentarius de linguâ runicâ* (Museum regium Danicum).

Abbé J. Dominique.

---

[1] Voir surtout, parmi les œuvres du dramaturge danois, le poème intitulé : *La mort de Balder.*

UNE ARME HISTORIQUE

EN PIERRE POLIE

Messieurs,

La hache en pierre polie qui est exposée sous vos yeux a servi à combattre les Français descendus en Nouvelle-Calédonie, lors de l'expédition de 1853.

D'après le rapport qui nous a été adressé à ce sujet par M. le docteur André Canolle, attaché comme chirurgien de marine à l'armée expéditionnaire, le tranchant de cette belle pierre verte aurait été plus d'une fois rougi dans le sang de nos compatriotes. Elle était alors entre les mains d'un chef des tribus Canaques, Aliki-Kaï, dont le nom est devenu fameux à l'époque de la conquête, et qui s'est distingué contre nous au combat de Kanaola.

« Ce chef, nous écrit M. A. Canolle, a laissé dans la guerre contre les Français une réputation légendaire de bravoure féroce. Au dire des Calédoniens de son époque, il se précipitait sur la première victime de son casse-tête et se peignait le corps du sang fumant de son ennemi palpitant encore. »

Le fils de ce chef, Ka-Kié, se soumit, neuf ans plus tard, à la domination française et devint notre allié en 1862. C'est de lui que M. le docteur Canolle a obtenu, à un prix relativement très élevé, l'arme soumise à votre examen.

La pierre ronde de cette hache d'armes est taillée dans une roche extrêmement dure, la néphrite [1]. Voici, d'après M. Damour, la composition minéralogique de cette roche :

---

[1] Elle se trouve par filons dans les terrains primaires et notamment les micaschistes cristallins, très abondants dans la Nouvelle-Calédonie.

Silex.....	50	centièmes.
Magnésie	23	—
Chaux	13	—
Oxyde ferreux ..	07	—

L'alumine, l'oxyde de chrome et des matières volatiles complètent les parties données par cette analyse chimique (1).

Cette pierre, transparente sur les bords, est veinée de bandes d'un beau vert clair, alternées de marbrures d'un blanc laïteux; elle a été polie avec soin, de façon à enlever presque toutes les dépressions de la surface. Sa forme est celle d'une lentille ou d'une grosse loupe, un peu aplatie sur un des côtés de la circonférence; vis-à-vis la partie droite du tranchant, deux trous, habilement forés dans la pierre, servent à faire passer les cordelettes qui assujettissent l'arme dans son manche. Ce dernier est en bois de fer, très lourd et très solide; à l'une de ses extrémités on a creusé une encoche de 2 à 3 centimètres dans laquelle la hache est enchâssée entre les deux trous parallèles. Un lambeau d'étoffe entoure ce manche, et des ficelles, teintes en rouge d'ocre, viennent croiser autour du bois et forment à la base une sorte de renflement ou de houppe, qui devait empêcher l'arme de s'échapper des mains dans un combat.

« Les ornements qui entourent le manche de cette hache, nous dit M. Canolle dans le rapport que je continue à citer, sont composés d'une laine spéciale ou poil, qui se trouve sur le ventre d'une immense chauve-souris nommée Roussette et qui mesure 1 m. 20 d'envergure. Ces animaux sont très abondants; à certaines heures de la soirée, on en voit voler jusqu'à 30 ou 40 à la fois. Vous remarquerez que le manche du casse-tête est entouré de calicot. Si cette pièce européenne dépare, à nos yeux, l'arme de luxe du guerrier canaque, pour le chef et ses craintifs admirateurs, c'était un témoignage de plus de supériorité et de suprême élégance. Vous savez, en effet, que la coupe du vêtement des Canaques est des plus élémentaires, puisqu'elle n'est

---

(1) Voir *Société archéologique de Nantes*. DAMOUR.

autre que la peau dont le Créateur les a enveloppés ; il n'y a de variété que dans la couleur. »

« Quant au mode de polissage employé pour unir ces pierres, il est primitif comme les individus, et vous rencontrez souvent dans leurs interminables flâneries des sauvages usant une pierre contre une autre. J'estime que pour faire une simple pierre de fronde, il faut, étant donnée la paresse du Calédonien, environ deux mois. Aussi ces projectiles ne sont-ils que très rarement lancés ; les naturels préfèrent charger leurs frondes avec des pierres moins parfaitement arrondies, mais qui se trouvent partout. »

Il y a un siècle à peine que la Nouvelle-Calédonie est connue de nous. Cook la découvrit en 1774 (1). Depuis, elle resta longtemps sans être visitée par les Européens. Ses habitants, réduits naguère encore à vivre en plein âge de la pierre, sont cruels farouches et peu intelligents pour subvenir aux besoins de la vie. Toutefois, ils cultivent la terre ; leur nourriture serait même exclusivement végétale, s'ils n'avaient l'atroce coutume de manger de la chair humaine. Si l'antropophagie pouvait avoir une excuse, les Calédoniens auraient à invoquer l'absence d'animaux indigènes dans l'île qu'ils habitent.

M. André Canolle m'a également remis un sac en filet, garni de 32 pierres de frondes, rapporté par lui de la Nouvelle-Calédonie.

Ces projectiles ont la forme d'une olive ; leur longueur moyenne est de 6 à 8 c. sur 2/12 à 3 c. de diamètre au centre, les deux bouts sont effilés, sans être tout à fait pointus.

Le sac est en corde, et les mailles du filet ressemblent assez à notre point de carrelet. Les deux poches sont séparées par un petit gousset, solidement tressé et plus serré de maille que le reste de la ceinture. Après avoir équilibré la charge de chaque côté de ces poches, on noue ce sac autour de la taille et il sert à la fois de cartouchière et de vêtement...

---

(1) Voir dans la *Revue des Matériaux*, année 1880, l'article de M. Pomeral.

Les Nouveaux-Calédoniens emploient pour leurs travaux des haches assez semblables à nos armes préhistoriques ; une de ces pierres, malheureusement privée de son manche, est exposée sous vos yeux. Les outils de ce genre sont ordinairement fixés dans des manches formés d'une partie du tronc de l'arbre et d'une branche qui sert de pied. On fend la partie la plus épaisse du bois, puis, après avoir enduit cette coupure d'une substance résineuse, on y insère la base de la pierre, et à l'aide d'une cordelette habilement tressée, on rapproche fortement les deux lèvres de la fente.

Les haches ou herminettes ainsi préparées servent aux Canaques pour creuser leurs pirogues, dégrossir les pièces de bois qui forment les montants de leurs cabanes et pour d'autres usages journaliers.

Les haches rondes, comme celle du chef Aliki-Kaï, sont au contraire exclusivement des haches de guerre ; et, de fait, leur forme les rendrait peu commodes pour les travaux, tandis qu'elles doivent être aussi redoutables dans un combat que nos masses d'armes du moyen âge.

Les belles haches en néphrite des tumulus vannetais, beaucoup plus effilées que celle-ci, s'en rapprochent cependant par la disposition du tranchant, qui pourtourne le bord de la pierre, par leur peu d'épaisseur et aussi par le trou foré à leur base. Maintenant, nous avons peine à comprendre à quel usage on employait ces minces lames de pierre, et cette difficulté est si réelle que les uns regardent ces armes comme des simulacres, des emblèmes destinés à orner les sépultures des guerriers ; d'autres pensent que « les celts n'ont jamais été fixés à un manche, mais qu'on les tenait à la main, et qu'on s'en servait pour certains usages que nous ne saurions définir aujourd'hui, mais pour lesquels, en tous cas, on ne devait employer ni la hache ni le marteau [1]. »

Peut-être serions-nous également très embarrassés pour ex-

---

[1] Note de M. le Dr Lukis, citée dans Evans.

pliquer l'usage de cette grande rondelle de pierre verte si nous ne la voyions encastrée dans son manche et toute prête à frapper. Aussi vaut-il mieux, je crois, ne pas attribuer à nos haches bretonnes un caractère votif ou hiératique, que rien ne justifie.

Les sauvages nous donnent, sur ce point, un très bon enseignement pour nos aperçus archéologiques. En effet, ce n'est pas pour leurs morts ou pour les devins de leur religion, qu'ils réservent leurs plus belles pierres, mais bien pour les chefs qui les conduisent au combat. De même en était-il pour nos celts bretons ; jamais on ne me persuadera que les guerriers ensevelis à Tumiac, à Mané-er-H'roegh et au Mont-Saint-Michel, ne se soient pas servis de leurs belles armes de pierre [1], et qu'ils les aient gardées pour orner les sombres caveaux de leurs dolmens.

La Trémissinière, 6 juillet 1881.

PITRE DE LISLE,

Secrétaire général de la Société Archéologique.

---

[1] On objecte souvent que les haches vannetaises sont intactes, comme si elles n'avaient jamais servi, cette objection est de nulle valeur, car les armes canaques, qui ont incontestablemenr servi, sont tout aussi intactes que nos haches bretonnes, et leur tranchant est pourtant tout aussi mince.

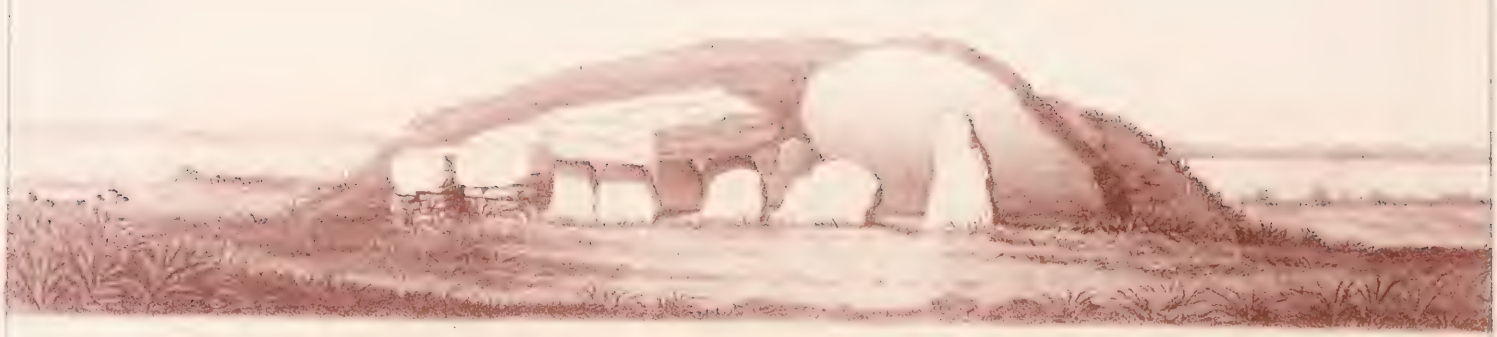

FOUILLES DU TUMULUS DE LA ROCHE

DONGES, LOIRE-INFÉRIEURE

PAR M. PITRE DE LISLE

Notes d'une excursion de G. et P. de Lisle dans l'ancien archipel de la Basse-Loire, Donges, Besné, Crossac, etc.

I. — DE LA GALOCHE DE GARGANTUA, ET DE SES PALETS.

Entre Saint-Nazaire et Donges, le chemin de fer traverse une immense plaine marécageuse qui s'étend, unie et morne comme un désert, depuis le bassin de la Vilaine jusqu'à l'embouchure de la Loire. Tandis que la vue s'égare au loin sur cette interminable ligne droite, on voit tout d'un coup se dresser devant la portière du wagon une énorme pierre grise, soulevée comme une trappe et appuyée sur un montant placé de biais. Cette pierre, ou plutôt ce dolmen, est tellement rapprochée de la voie qu'il a fallu courber tout à l'entour la ligne de clôture; le chemin de fer vient presque l'effleurer; aussi, à peine a-t-on le temps de distinguer une large table arrondie, flanquée de deux ou trois supports; puis en face, un grand menhir pointu, piqué sur la prairie au bord de l'eau. Le train s'éloigne rapidement, enveloppant de fumée cette brusque apparition, au grand regret des archéologues en voyage.

Bien des fois j'avais subi ce supplice de Tantale, lorsqu'au mois d'août de l'an dernier, je résolus d'y mettre un terme et descendis à la gare de Donges. Laissant derrière moi le bourg et

sa vieille église qui se baigne dans la Loire comme un navire à l'ancre, je coupai à travers les prairies pour gagner les abords du dolmen.

Je dis bien les abords, car entre ce monument et moi se dressait une double rangée de pieux aigus, solidement enchevêtrés dans les broussailles d'une haie vive. Sans doute, le désir d'étudier de plus près ce dolmen que la Compagnie d'Orléans retient en captivité m'aurait fait passer sur le danger d'être empalé sur ces longues pointes ; mais à la première tentative d'escalade, je vis s'avancer des deux bouts de la voie un cantonnier et un garde-barrière, et force me fut d'en rester là ; j'apercevais bien, par-dessus les barreaux de cette longue cage, le géant de pierre à demi couché sous les ronces et les grandes herbes, mais cela était loin de me suffire.

Tout en songeant aux difficultés dont mon entreprise était de tout point hérissée, je me dirigeai vers le menhir dont la haute taille se détachait au loin sur la surface unie des eaux et des prés ; faute de mieux, je me mis à en prendre la hauteur.

La pierre est taillée comme un fuseau et très unie, de sorte qu'il n'est point facile d'arriver jusqu'à son sommet. Mais je fus aidé en cette besogne par un vieux pêcheur, qui m'apporta complaisamment de grandes perches qui lui servaient à étendre les filets. Je pus ainsi me hausser jusqu'à la hauteur de quatorze pieds et demi que mesure cette belle aiguille de granite ; arrivé là, je vis que le haut de la pierre avait été creusé par le milieu, comme pour un trou de mine. Cette rainure était destinée à recevoir une croix en fer, qui fut abattue par la foudre un peu avant la Révolution.

Pendant que j'examinais ce singulier travail, exécuté sur une pointe glissante et si étroite que, pour ma part, j'avais fort à faire de m'y maintenir, mon bonhomme me conta que, dans le pays on appelait cette pierre la *galoche de Gargantua* et qu'autrefois la grande table ronde du dolmen, qui est maintenant à quelques cent pas de là, était posée sur le bout de la galoche et lui servait de pièce. *Mais il arriva que Gargantua, passant un jour au pays de Retz, avisa de l'autre rive cette gigantesque amusette et se mit*

en devoir de l'abattre. Il prit pour cela ses palets, qui sont des meules en pierre de grison, trois fois grosses et lourdes comme nos meules de moulins, et les fit voler par-dessus la grande lieue d'eau saumâtre qui coule en cet endroit. S'ils tombèrent croix ou pile, on n'en sait rien encore, mais un fait bien certain, c'est qu'au dernier coup la pièce fut enlevée de dessus la galoche, puisqu'on la voit maintenant juste à l'endroit où elle est tombée, *et que le palet vint s'abattre bien loin de là, tout au beau milieu de la Gagnerie du Prieur.* Le bonhomme ajouta qu'en cherchant bien, on le trouverait encore.

Cette conclusion fut pour moi un trait de lumière : j'avais sous les yeux deux des pièces de ce grand jeu, l'une était un dolmen, l'autre mon menhir; la troisième, celle qui les avait séparées, devait bien valoir tout autant.

J'entrevoyais dans ces palets égarés à droite et à gauche, toute une riche moisson de pierres dolméniques et de tables d'allées couvertes, et cette perspective me fit presque oublier la grosse roche emprisonnée qui m'avait si traîtreusement retenu au passage. Mais pour ne point m'égarer en courant après les coups d'essai du géant, je résolus tout d'abord de retrouver le palet qui avait frappé le plus juste. De l'observatoire où j'étais grimpé, je me fis indiquer par mon aide la Gagnerie du Prieur, et bien vite je me laissai glisser à terre.

Mon premier soin fut de me rendre à la mairie; je voulais éviter des marches et contre-marches dans les champs de blé, et préparer d'abord mes recherches sur l'atlas du cadastre. Je trouvai bientôt aux n°s 1301 et suivants du lieu dit la Gagnerie-Prieur, un coin de terre désigné sous le nom significatif de la *Roche.* (Section I de Trélagot, 3me feuille.)

Je fermai le registre et, prenant à travers champs le long de la route qui mène au château de Martigné, j'aperçus, un peu sur la droite de la route, une butte de terre de vingt pieds de large sur cinq à six de haut, surmontée d'une grosse pierre plate, posée de travers et qui semblait tombée du ciel. Il n'y avait plus à en douter, c'était là mon palet, ou plutôt celui de Gargantua.

En passant de l'autre côté de la butte, je vis que cette pierre n'était point seule; deux autres, fichées en terre, l'étayaient en côté, et sous les ronces qui couvraient le sol, on devinait toute une série de blocs en forme d'allées couvertes. Mais pour vérifier cette conjecture, il fallait déblayer tout ce côté du monument et suivre sous les terres le prolongement de la galerie.

Tous ceux qui ont entrepris un travail de ce genre, savent bien que la première difficulté à vaincre en pareil cas est d'obtenir le consentement du propriétaire. Celui-ci, le plus souvent, ignore tout-à-fait qu'il y ait, dans un coin de ses terres, de grosses roches recouvrant une sépulture, ou, s'il le sait, cette particularité le laisse complètement froid. Aussi, que son fermier lui demande la permission de culbuter ces blocs qui encombrent inutilement les pièces, il n'y voit pas d'inconvénient. Mais au seul mot de fouille, l'instinct du propriétaire se réveille : « On veut fouiller mes pierres ! Il y a quelque chose là-dessous. » Et le voilà rêvant au souterrain d'Aladin, au trésor des Mille et une Nuits; tout cela pour quelques cailloux et de vieux pots qu'il saluerait d'un coup de pied s'il les rencontrait sur sa route.

Hâtons-nous de le dire, ici aucune difficulté ne s'est présentée. Le maître du lieu étant notre éminent avocat, M. Anthime Menard, la cause était gagnée d'avance.

II. — Fouilles du tumulus

Au dernier jour d'août 1879, nous avons donc fait commencer, mon frère Georges de Lisle et moi, les premiers travaux des fouilles.

L'endroit où est situé notre tumulus est un petit terrain vague enclavé dans les champs de la Gagnerie du Prieur; c'est le point le plus élevé d'un large promontoire qui s'avance entre les bas-fonds de Martigné et la coulée de Jouy. De là, on découvre un horizon splendide : à l'est le sillon de Bretagne profile ses masses sombres, brusquement repliées sur le cours du fleuve; en face, par-dessus l'immense nappe d'eau de la Basse-Loire, s'étendent les plaines bleuies du pays de Retz; plus loin, les deux rives s'écartent et l'Océan paraît. Certes, nos prédécesseurs avaient bon goût, et j'aimerais assez de mon vivant les sites qu'ils choisissaient pour leurs défunts.

La tombelle que nous avions à explorer forme un tertre légèrement ovale de 7 mètres de long sur deux de hauteur au sommet. La partie nord avait déjà été entamée; le plus simple était donc de continuer à enlever les terres de ce côté afin de rencontrer la place des tables et des supports.

Dirigeant notre tranchée de l'est à l'ouest, nous avons coupé la butte dans le sens de son plus grand diamètre, et de façon à laisser les supports du midi engagés dans la masse pierreuse du tumulus. Quatorze blocs de pierres ont été ainsi mis à jour; quatre tables de deux à trois mètres de long se faisaient suite et recouvraient l'aire de la galerie.

La figure (1, pl. I) donne le plan de cette construction.

Une première remarque, due à un de nos ouvriers, c'est que la pierre de cette allée couverte est d'un grain tout différent de celui des autres pierres que l'on rencontre aux environs (gneiss et micaschiste). Je n'ai pu vérifier ce fait, mais si l'on admet la légende qui précède, l'explication de cette étrangeté est toute trouvée.

Ce travail une fois terminé, notre butte présentait encore sur la gauche l'apect d'un tumulus à peu près intact ; sur la droite, une allée couverte dégagée de son enveloppe, absolument comme dans ces planches d'anatomie où l'on voit un homme coupé en deux, et montrant d'un côté un visage souriant, une peau rose et fraîche ; de l'autre des os décharnés et les viscères les plus intimes.

Ce squelette de pierre avait été détérioré dans sa partie centrale, une des tables manquait et ses supports s'étaient abattus. C'est par cette brèche que nous nous sommes introduits dans la place ; explorant d'abord la partie de l'ouest, c'est-à-dire la crypte et les deux premières travées. Cette coupure divise logiquement notre fouille en deux parties : 1° la chambre sépulcrale, 2° l'allée couverte.

1re partie des fouilles : la crypte et les deux premières travées.

Après avoir fait enlever un grand nombre de pierres mêlées à un terreau noir et léger qui remplissait le sommet de la galerie, nous avons trouvé une couche de 30 à 40 cent. de terre ocreuse, sèche et compacte, très différente du sol qui entourait le tumulus. Ce remplissage forme la couche archéologique par excellence, et chaque parcelle de cette terre fut examinée avec le plus grand soin. C'est en effet dans ce mortier compact que se trouvaient encastrés les objets que nous avons découverts, et il est bien évident que ce lit est comtemporain de la sépulture et servait à protéger ce qu'on nomme, je ne sais pourquoi, le *mobilier* funéraire.

Nous étions alors à l'entrée de la grande crypte, au point où la paroi D forme un biais en coupant obliquement sur l'entrée de la galerie. Ce caveau recouvert par une gigantesque pierre plate mesure à l'intérieur environ 4 m. 10 c. sur 3 m. à 3 m. 20 c. Sur le seuil de la chambre, vers le milieu de la largeur de l'allée se trouvait un très beau vase de grande dimension, orné de bandes de dessins en dents de loup, avec des incrustations d'une pâte blanche, assez semblable au gypse (fig. 1, pl. II).

Ce premier résultat et l'état homogène de la couche où se trouvait ce dépôt, nous rassuraient déjà sur le bon état de notre allée couverte ; certes, rien n'avait été touché dans cette partie du monument, car la moindre fouille eût inévitablement brisé ce vase fragile, placé presque au centre de la chambre.

En continuant à dégager les terres aux alentours de ce point, nous avons rencontré, sous la pierre couchée à l'entrée de la crypte, une très jolie pendeloque triangulaire en agate, d'un poli et d'une transparence admirables (fig. 7 pl. II). Une rainure éclatée servait à maintenir un cordon pour suspendre cette amulette : arrondie sur deux de ses côtés comme le tranchant des pierres polies, elle est coupée à angle droit sur l'autre face et les

bords en ont été adoucis par des facettes taillées en biseau. C'est un fragment d'une de ces merveilleuses haches, de ces sceptres de pierre comme en possède le musée de Vannes. L'accident malencontreux qui a brisé jadis ce précieux ouvrage, a dû causer à son possesseur d'énergiques regrets, que nos langues modernes seraient sans doute impuissantes à traduire.

On voit encore, par le soin qu'on a pris pour polir et transformer ce bijou, tout l'intérêt qu'y attachait son propriétaire.

La chambre à moitié détruite par l'affaissement des parois de l'ouest avait été débarrassée par cette ouverture d'une partie de ses terres ; tout à fait au niveau du sol se trouvait une argile de couleur jaune paille, qui formait l'aire de la crypte, et que nous avons retrouvée à la même profondeur dans toutes les parties du monument. Au-dessus, dans l'épaisseur du mortier rapporté, se trouvait engagé un vase d'une pâte grossière, inégalement poli à la main et très brisé. Au point D un couteau en silex de 12 c. sur 3, bien coupant et présentant trois méplats grossièrement détachés à la partie supérieure et un seul éclat sur l'autre face.

En relevant un des supports inclinés de la paroi nord, mon frère Georges découvrit un autre vase en terre noire et très bizarre de forme (fig. 5, pl. II) : en coupe, ses bords présentent deux angles très accusés, l'un rentrant, l'autre sortant. Parmi toutes les poteries de dolmen, du bronze ou de la pierre polie, que j'ai examinées jusqu'à ce jour, je n'ai point trouvé son équivalent. Dans la belle collection de M. du Chatellier, la plus riche en céramique de ce genre, un seul vase provenant de Parc-ar-Chastel en Tréguennec présente quelque analogie lointaine avec le nôtre ; mais il est bien plus écrasé de forme et sans aucun dessin ; tandis que les parois de celui-ci sont ornées d'un grand damier où les carreaux pointillés alternent avec des fonds unis.

Après avoir ainsi déblayé ce côté de la crypte, nous avons passé au tamis les terres qui en provenaient ; cette opération nous donna de nombreux silex éclatés, entre autres un poinçon finement retouché.

2e partie des fouilles : l'allée couverte.

Passons maintenant à la seconde partie de nos fouilles. Trois grosses tables de pierre, à demi ensevelies dans les terres du tumulus, nous indiquaient la direction à suivre pour retrouver le prolongement de la galerie souterraine. Nous fîmes enlever les cailloux et les ronces qui encombraient ces tables, et bientôt s'ouvrit devant nous une toute petite entrée donnant accès dans un couloir étroit, dont les murs, formés de quatre pierres plates, se rapprochaient au sommet, un peu comme les montants d'un château de cartes. Une lourde table, débordant d'un mètre de chaque côté de cette ouverture, semblait vaciller sur ses étais hors d'aplomb.

Il y a toujours, pour l'archéologue qui pénètre le premier dans ces caveaux fermés depuis de si long siècles, une sorte d'attente mystérieuse dont les plus froids ne peuvent se défendre. La lueur incertaine du jour filtrant çà et là entre les grosses pierres sombres de ces tombeaux, semble éclairer quelque fantôme du passé, gardien vigilant de trésors inconnus. — En réalité, ces trésors se réduisent bien souvent à peu de chose, et pour modérer ces impatientes illusions nous avons un calmant tout prêt. Les soixante-quatre tomes de nos huit sociétés savantes en contiennent la recette, dont voici la formule abrégée : le résultat le plus heureux d'une fouille de dolmen est neuf fois sur dix celui-ci : quelques poteries brisées, des silex éclatés, un ou deux celts ou amulettes, un ou deux grains de colliers,... et c'est tout.

Il n'y a véritablement rien là qui puisse légitimer la moindre émotion. Mais, malgré soi, on se rappelle toujours les merveilleuses trouvailles de Tumiac, du Mané-er-H'roech et de Saint-Michel, sans songer que ces trois monuments n'ont jamais eu pour nous d'équivalent.

Bien calmés par ce préambule, pénétrons maintenant dans l'étroit corridor que la pioche vient de mettre à jour; d'abord, nous relevons à l'entrée une pierre en forme de coin, polie et usée par le frottement, munie de deux trous de 22 millimètres sur 04 de profondeur. C'est une sorte de polissoir en granit, et les trous ronds placés en face l'un de l'autre devaient servir à le retenir en main (fig. 2, pl. II).

Malgré l'enlèvement des blocs qui comblaient l'entrée du tunnel, il faut ramper sous ses grosses pierres; là, je retrouve la même couche de terre sèche et jaune que nous avions rencontrée sous les autres remblais. Arrivé au point F, en dégageant les parois de la seconde pierre verticale de droite, je trouvai collé sur la face de ce pilier un couteau en silex translucide, taillé à arête vive sur le dessus. Près de cette lame, en palpant les terres qui bouchaient le passage (de B en G), je rencontrai le bord d'une poterie, solidement encastrée dans le mortier compact de la seconde couche ; des pierres, mêlées à l'argile durcie, la maintenaient en place, et il fallut de longues heures de travail pour la dégager entièrement. Cette partie de l'allée étant fort resserrée, le jour manquait et il était impossible de se servir de la pioche ou du plantoir; ce n'est qu'à la pointe du couteau que je parvins à enlever le blocage qui entourait ce vase. Mais, lorsque sortant de mon caveau je vis en pleine lumière l'objet de ce long travail, je fus bien vite récompensé de ma peine; c'est, en effet, une très belle coupe en forme de calice, d'une terre rouge et lustrée; elle est ornée de 5 bandes de dessins [1] alternés et sa conservation est parfaite (fig. 3, pl. II).

En poursuivant nos fouilles, nous pénétrons sous la troisième table; moins élevée que la précédente, elle est soutenue par des blocs de pierres irrégulièrement disposés ; entre ces deux tables, les fragments d'un vase épais, assez grand, et portant des rayures profondes horizontalement tracées; plus loin sous la dernière

---

[1] Ces dessins paraissent formés par l'application d'une bande de tissu végétal rise entre deux cordelettes.

table au point G, se trouvait une énorme jatte en terre poreuse et mal cuite, retournée à l'envers, l'ouverture collée sur le sol ; elle était bien entière lorsque nous l'avons dégagée, mais en l'enlevant, elle s'est brisée en morceaux (fig. 6, pl. II). De nombreux débris de charbon accompagnaient ces différents vases, qui tous étaient remplis d'une terre fine et bien homogène.

Là finissait notre galerie.

III. — Considérations sur la structure de ce dolmen.

En résumé, sous le tumulus de la Roche se trouve une allée couverte aboutissant à une chambre; dix supports et quatre tables sont encore à peu près en place ; ces pierres sont en granite, sauf le troisième montant de droite et le quatrième de gauche, qui sont en grès [1]. Chaque travée de cette galerie se rétrécit successivement comme les tuyaux d'une lorgnette, de façon à se terminer à l'ouest par une ouverture extrêmement petite. La construction de ce monument se rapporte au type le plus ancien, à cette classe d'allées couvertes dont le plan est simple et rectangulaire, et dont le plafond est formé par des blocs posés carrément sur des parois verticales ; point de voûtes ni de corbelets en moellons, comme dans les tumulus de Pornic, mais la simplicité grandiose et la lourdeur massive des tombes les plus primitives. A l'intérieur, de fines poteries, le fragment d'une hache d'un beau travail, etc.; en somme, le dernier degré de perfection industrielle de la pierre polie contrastant avec la rudesse d'une structure grossière et toute primitive.

Dans quatre parties de l'allée et de la crypte se trouvaient des vases entiers entourés de fragments de poteries, de pierres taillées, de silex et de charbons, ce qui indique ordinairement autant de foyers funéraires.

C'est un fait assez bizarre que la réunion de plusieurs morts dans la même sépulture ; on dit bien que les dolmens étaient, comme nos caveaux de familles, destinés à recevoir successivement les parents du premier mort. Pour cela, on ouvrait l'extré-

---

[1] Malgré les précautions que nous avions prises pour assurer la conservation de ce dolmen, de malencontreux chercheurs ont bouleversé toute une partie du monument (juin 1881).

mité de la galerie, qui se trouvait presque à affleurer le bord du tumulus, et recouvert, par conséquent, d'une couche de terre peu épaisse. Mais dans le cas présent, ce moyen est impraticable; l'ouverture de l'Est est un tuyau si étroit qu'il est presque impossible de s'y faufiler en rampant. Comment aurait-on, dans ces conditions, transporté le mort avec les poteries et les objets qui l'accompagnaient, et allumé le feu dont nous voyons encore les traces ?

Enlever et remettre les énormes blocs qui recouvraient la galerie, c'était détruire infailliblement l'équilibre des supports. — On n'attendait pourtant point le trépas d'une famille entière pour procéder à son ensevelissement. Les parents du défunt étaient-ils enfermés tout vifs dans cette prison de pierre ? L'imagination recule devant de telles horreurs. Et puis, ces êtres, ainsi enfermés pleins de vie, n'auraient pas laissé si intact le *mobilier* du défunt qui causait leur tourment. Egorgeait-on, comme au temps de César (1), les clients et les esclaves du mort pour donner à ce dernier des compagnons de funérailles ?

Je ne veux point trancher une si embarrassante question, et je laisse un vieil historien nous raconter comment se passaient de son temps les cérémonies funéraires, chez un peuple qui, dans le monde ancien, fait le pendant de nos Celtes. — Ce sont les Scythes que je veux dire, et c'est Hérodote que je laisse parler.

Hérodote, bibl. IV-71.

Les sépulcres des rois scythes sont en un lieu nommé Gerrhes jusque auquel Borysthène est navigable. Mourant leur roi, ils fouillent une grande fosse carrée... Là ils donnent sépulture au corps... En ce qui reste vide ils logent une des concubines du roi, laquelle ils ont d'abord étranglée ainsi que ses principaux serviteurs *et de tout autre meuble quelque pièce, avec vases d'or,* CAR ARGENT ET CUIVRE NE LEUR SONT POINT EN USAGE. *Ces funérailles*

---

(1) *Paulo supra hanc memoriam servi et clientes quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremabantur.* DE BELLO GALLICO, IV-19.

accomplies, ils couvrent le tout de terre à qui plus et mieux, tant qu'ils élèvent un grand tumulus.

En fouillant un des tumulus de Gerrhes (1) on trouverait donc, comme dans celui de la Roche, plusieurs sépultures accompagnées de vases et d'objets également antérieures à l'usage du bronze ; et alors, si le texte du vieil historien n'était là pour nous renseigner, nous aurions sans doute beaucoup de peine à admettre que la plupart des personnages ensevelis sous ces tombelles aient été égorgés pour servir aux funérailles d'un chef. Peut-être aussi serions-nous tentés de reporter à une période extrêmement lointaine, ces sépultures antérieures à l'*âge du bronze* (2) et cependant historiquement datées du Ve siècle avant Jésus-Christ.

PITRE DE LISLE,

Secrétaire général de la Société archéologique.

---

(1) Les fouilles d'un des tumulus des rois Scythes sont décrites au tome X des *Matériaux*, et concordent parfaitement avec le récit d'Hérodote. Près du principal personnage, on trouva amoncelée une grande quantité de silex taillés et tranchants.

(2) Les Massagètes, peuple voisin des Scythes, étaient en plein âge du bronze au temps d'Hérodote (440 av. J.-C.) « Ils se servent de bronze pour les piques, les pointes de flèches et les sagaies et réservent l'or pour orner les casques et les baudriers... Le *fer* et l'*argent* ne sont point en usage parmi eux et en n'en trouve point dans leur pays, mais l'or et le bronze y sont très abondants. » Le pays des Massagètes et les rives du Borysthène étaient bien moins éloignés de la patrie d'Héredote que notre sauvage Armorique, et si le vieil historien se fût aventuré jusque dans nos régions, il eût sans doute été témoin de scènes tout aussi barbares et tout aussi primitives que celles dont il nous a laissé le récit.

Fouilles du tumulus de la Roche (Bonges)

Pitre de Lisle del. Lith. Bruno et Salomone Rome G. Massuero Lith.

Notes sur différentes armes de pierre et de bronze, trouvées aux environs de Donges (Loire-Inférieure)

Exposées à la séance du 18 *janvier* 1881.

Après nos fouilles à la Roche, nous avons exploré une grande partie des localités environnantes, et le résultat de ces recherches a été une cinquantaine de haches en pierre polie, dont les plus disparates ont été exposées sous vos yeux à la séance du 18 janvier 1881:

Une hache marteau de grande dimension, percée d'un trou pour recevoir un manche; une hache en diorite verte, avec un léger bouton au sommet; une autre plus petite en fibrolithe; une moitié de hache forée, trouvée à peu de distance de nos fouilles.

Les bronzes ont été découverts au nord de Donges, sur le bord des marais qui contournent cette commune. La grande épée que notre excellent conservateur, M. Parenteau, compare à juste titre aux épées de la Grèce, a été draguée à l'aide d'une fouine à prendre les anguilles; on voit encore sur le tranchant la marque des dents de la fouine. — Celle qui est munie de deux rivets était enfouie sous terre et a été découverte en creusant un fossé. Un manche en bois, de près de cinq pieds de long, était fixé à cette lame ; ce qui me ferait croire qu'au lieu d'avoir servi d'épée, les lames de ce genre, toujours courtes et larges à la base, étaient plutôt des pointes de pique. Nos hallebardes du moyen âge avaient souvent des lames aussi longues que celle que nous voyons ici.

Les deux pièces les plus rares de cette série sont deux objets de toilette, une épingle à cheveux et un rasoir.

L'épingle que l'on prendrait à première vue pour une baguette de pistolet légèrement effilée du bout (elle mesure 31 c.) est bien réellement et indubitablement une épingle. On voit encore la place où était enchâssée une pierre en forme de médaillon pour orner la tête.— Ces objets, qui rappellent assez les longues broches dont les dames chinoises transpercent leur coiffure, sont parfaitement connus maintenant, grâce aux nombreuses trouvailles de bronze des cités lacustres de la Suisse; mais jusqu'ici, cette pièce est la première de cette dimension que l'on ait trouvée dans notre contrée.

Le rasoir de bronze fixé sur la planche 2, N° 5, est tellement différent des produits de notre coutellerie moderne, que pour lui donner ce nom, il nous faut invoquer une autorité bien compétente. Mais la réponse de M. A^dre^ Bertrand est catégorique ; le savant directeur du Musée de Saint-Germain m'assure que l'objet en question est bien *un rasoir* ; il ajoute que cette pièce est fort intéressante ; nous n'avons donc plus qu'à nous incliner.

Puis, viennent deux objets bizarres, inexplicables, deux COINS EN PLOMB, fondus sur le modèle des coins en bronze. A quoi pouvaient bien servir ces haches de plomb? Les conjectures sur ce sujet nous entraîneraient beaucoup trop loin pour le moment. Nous reviendrons d'ailleurs sur l'étude de ces produits de notre métallurgie bretonne dans un prochain mémoire (1).

G. ET P. DE LISLE.

---

(1) Voir *Revue archéologique*. Paris, Didier, édit.

LES TROUVÈRES GUÉRANDAIS

EN LA FÊTE DE SAINT-NICOLAS, AU XIVe SIÈCLE

DEUXIÈME ARTICLE

LA CHRONIQUE EN VERS DE GUILLAUME DE SAINT-ANDRÉ

I

Nous avons dans un premier article cité un statut de la confrérie guerrandaise de Saint-Nicolas, d'après lequel les *frères*, après la procession de la fête patronale du 9 mai, « dèvent faire hystoire d'aucunes choussez (choses) pour esbatement avant aler digner. » Il serait tout à fait invraisemblable, il serait inadmissible que ce devoir, lorsqu'il n'y aurait pas de preuves positives, n'eût jamais été rempli dans la longue durée de la *noble et dévote* confrérie. Mais nous croyons avoir ces preuves. Nous avons trouvé entre les pages du cartulaire de la confrérie des échantillons de l'art des vers appliqué à l'histoire à la fois nationale et locale, et nous en avons fait l'objet de notre premier article, intitulé : *Chronique inédite du XIVe siècle*. Maintenant une chronique beaucoup plus importante, connue et publiée, nous attend. C'est l'histoire du long règne de notre duc Jean IV, dit *le Conquérant* ou *le Vaillant*, histoire composée par le breton Guillaume de Saint-André. Nous devons faire connaître, autant qu'il convient, l'œuvre et son auteur, et les rattacher ensuite au pays de Guerrande, en même temps qu'à la confrérie guerrandaise de Saint-Nicolas.

C'est surtout cette seconde opération qui remplira notre but, à savoir de revendiquer pour ce pays un honneur qu'on ne sait plus auquel rendre, en faisant rentrer parmi les trouvères guerrandais, dont il sera la gloire, un écrivain sorti d'une partie aujourd'hui ignorée de la province de Bretagne.

Guillaume de Saint-André nous donne lui-même son nom, en signant sa chronique d'une manière assez originale, en 22 vers acrostiches.

Il faut prendre les 22 initiales à rebours, c'est-à-dire, en remontant la page au lieu de la descendre : il nous en prévient en ces termes :

« Lisez
De rebours et non pas de l'E,
Ne sceut-on com suis appellé. »

E, c'est la dernière lettre du mot André ; il faut donc, pour avoir le nom complet de l'auteur, commencer à lire G qui ouvre la 21e ligne suivante. Après G, on s'attend à trouver U, qui vient mais en double, apparemment pour représenter le double V de William (le *Guillaume* anglais).

Afin de nous faire bien comprendre, citons les trois derniers vers de l'acrostiche, qui se trouvent être aussi les derniers de l'épilogue et du poème :

Vieil suis, ne vaux pas une maille.
Vien avant (1) pour moi Dieu prier,
Ge t'en prie et t'en requier.

Avec ces explications, il est permis à Guillaume de dire :

Mon nom y est certainement,
Voyant tout (2), je l'ose dire ;
Atten-y (3) donc, se tu sceis lire.

---

(1) Que je meure; viens promptement.
(2) C'est une condition nécessaire.
(3) *Atten,* c'est le mot latin *attende ;* nous dirions : Attention ! *ou* fais-y donc attention.

Apprécions le surnom, plus important ici que le prénom. Il a une apparence féodale qui deviendra une réalité après les éclaircissements que nous donnerons. Appuyé sur eux, nous ne craignons pas de dire déjà que notre poète était le seigneur de Saint-André. Entre les localités bretonnes de ce nom, nous choisissons une paroisse intermédiaire aux villes de Guerrande et de Saint-Nazaire, la paroisse de Saint-André-des-Eaux, communément appelée autrefois Saint-André-lès-Guerrande. Ce choix que nous faisons sera suffisamment justifié plus tard. Les plus anciens seigneurs de cette paroisse résidaient en un manoir dont on ne connaît plus que l'emplacement sous le nom de Châteauloup, à un kilomètre nord du bourg : c'est là que nous sommes fondé à voir la demeure de l'historien du duc Jean IV.

M. Jégou a voulu reconnaître dans la liste citée des membres de la confrérie de Saint-Nicolas notre illustre personnage sous le nom de *Guillermus Scriptoris,* qu'il traduit par *Guillaume le secrétaire.* Notre trouvère fut-il le secrétaire du duc Jean IV ? C'est ce que nous ne pouvons reconnaître. Remarquons ensuite que la liste des confrères ne porte aucun titre d'office civil. D'ailleurs on ne lirait pas *Scriptoris* pour secrétaire, mais bien *Scriptor* ou *Scriba.* Ici *Scriptoris* est inconstestablement un nom patronymique, un nom de famille, à traduire par Lécrivain. Il serait fort possible que ce nom de famille appartînt à Guillaume de Saint-André, qui l'aurait déposé pour le nom plus glorieux d'un fief acquis de son souverain en récompense de ses services. Si les faits ont eu lieu, nous lui en voulons un peu pour avoir renoncé à cet honorable nom de Lécrivain, auquel il devait avoir plus de droit que tous ses aïeux.

On a chargé de titres et d'honneurs notre trouvère breton. Nous devons examiner un peu ce qui en est. Il est certain que Guillaume de Saint-André joignait à l'art des vers la science du légiste. Qu'on lise les dissertations dont il a allongé sa chronique pour établir les droits de la maison de Montfort à la couronne de Bretagne. Après les avoir lues on ne s'étonnera pas de le voir siéger parmi les conseillers du prince Jean dans le débat du pre-

mier traité de Guerrande. C'est lui-même qui nous fait connaître ce rôle politique de sa vie :

Bien ce puet cil qu'il estoit [1].
L'on estoit en conseil souvent.
Grand cour avoit de sage gent.

A ce titre il en ajoute bien d'autres, si on en croit Dom Lobineau et Dom Morice, qui le qualifient licencié en décret [2], scholastique de Dol, notaire apostolique et impérial, secrétaire et ambassadeur du duc Jean IV. Nous consentons bien à ce que notre trouvère ait été licencié en décret ; mais nous n'accorderons pas plus. Si D. Lobineau et son copiste D. Morice l'ont surchargé de titres et d'honneurs, c'est qu'ils ont confondu le père et le fils et attribué à celui-là ce qui ne peut appartenir qu'à celui-ci. Ils auraient évité leur erreur, s'ils avaient fait plus d'attention à l'épilogue du poème qu'ils ont copié. Revenons sur des vers que nous avons déjà cités.

Viel suis, ne vaut pas une maille.
Vien avant pour moi Dieu prier,
Ge t'en prie et t'en requiert.

N'est-ce pas là le langage d'un moribond, craignant de n'être pas assisté, au moment de la mort qui est proche, des prières de son fils ? Or il tenait ce langage en arrêtant sa chronique, à peu près au milieu du règne de Jean IV, et il l'arrêtait là, d'un côté, parce que les forces lui manquaient pour aller plus loin, pour faire autre chose que de signer son œuvre poétique et donner ses derniers avis à son fils, et d'un autre côté, parce qu'il avait épuisé le passé dans ses récits et que la vue de l'avenir lui était fermée. Il est si vrai qu'il ne lui restait plus rien de connu à dire, qu'il ne parle que de ce que le prince *fera* désormais, en recommandant à son fils d'en achever l'histoire :

Mon cher fils, pour Dieu te prie
Que tu escrives ce qu'il fera
Avec la fin qu'il prendra.

---

(1) Il peut bien dire cela celui qui y était.
(2) Droit canon ou ecclésiastique.

La chronique et son auteur doivent donc prendre fin à peu près dans le même temps. Or la chronique prend fin en janvier 1382, au retour de Jean IV de Compiègne à Nantes, qui lui fit fête. Le chroniqueur, dont nous avons entendu la voix mourante, n'aura guère survécu. Et c'est justement en 1382 que nos annalistes bretons lui font commencer son grand rôle historique. Ils l'envoient en message à Londres où ils lui font signer, le 26 mai de cette année-là, comme notaire public, apostolique et impérial, un acte de soumission de Jeanne de Navarre au duc son époux. Ils l'envoient, deux ans après, à Paris, soutenir les droits de son maître devant le roi Charles VI. En 1387, Guillaume de Saint-André signe en qualité de secrétaire du duc un acte de protestation, — nous dirions aujourd'hui de satisfaction, — en face des ambassadeurs du roi de France qui réclamait en faveur d'Olivier de Clisson. L'année suivante, il est chanoine scholastique de Dol et baptise dans la chapelle de Sucinio une fille de Jeanne de Navarre. Le scholastique ou écolâtre de l'Église de Dol vit encore en 1401. Entre temps il figure plusieurs fois parmi les conseillers du duc Jean IV, qui décéda le 1er jour de novembre 1399.

A ce défilé d'honneurs et de fonctions civiles, politiques et ecclésiastiques, postérieur à l'an 1382, on voit s'il faut et combien on doit en rabattre des titres attribués par nos historiens bénédictins au trouvère Guillaume de Saint-André. Ne le chargeons point tant pour le grandir, et ne dépouillons point le fils pour revêtir le père, qui n'a pas besoin d'une plus grande part de gloire, si on veut apprécier son œuvre ; ce que nous voulons faire brièvement.

II

On ne possédait pas la chronique de Guillaume de Saint-André tout à fait entière avant la publication qu'en a faite M. Charrière, vers 1840, dans ses *Documents inédits de l'histoire de France*. D. Lobineau et D. Morice avaient en vue seulement ce qui

pouvait servir à leurs preuves, et l'exemplaire qui était entre leurs mains s'est perdu. Heureusement que la Bibliothèque nationale réservait à l'éditeur parisien deux autres exemplaires, dont l'un est plus que complet, contenant une description du jeu d'échecs, vrai hors d'œuvre de 1200 vers. Nous croyons assez que Guillaume de Saint-André est l'auteur de cette description ; mais il avait trop de bon sens pour l'intercaler dans sa chronique : il aura été desservi par un capricieux copiste, comme le pense M. Charrière.

Le poème s'annonce ainsi : « C'est le livre du bon Jehan duc de Bretaigne, » et s'ouvre par un prologue de 100 vers sur les vicissitudes de la fortune, dont le bon duc fut un grand exemple.

Le récit des faits a un point de départ précis:

« L'an trois centz quarante et un mil,
Le derrain jour du mois d'apvril,
Quand le duc Jehan (trois) trépassa
Et en guerre tous nous laissa
Sur la propriété de sa terre,
Dont longuement dura la guerre,
Par une outrageuse sentence,
Qui lors fut donnée en France
Par un arrêt du parlement,
Près de Paris, à Escoufflent [1]
Et fut ce fait, comme il me semble,
Le septième jour de septembre. »

Le récit se termine en 1382 par la fête de réception que Nantes fit à Jean IV de retour de Compiègne, où il avait été rendre hommage à Charles VI. Le duc devait vivre encore 18 ans. Son historien nous prévient en ces termes qu'il n'a pas tout dit : « Cy finist le libvre non complet du bon duc Jehan. » Avant de mettre son nom en acrostiche, il engage son fils à poursuivre l'histoire. La recommandation ue paraît pas avoir eu d'effet.

---

[1] Conflans, au confluent de la Seine et de la Marne.

C'est une période de 40 ans [1] qu'embrasse le chroniqueur, en déroulant une suite de plus de 4,300 vers. Ces vers, on le conçoit, n'ont point ces mérites poétiques qu'on exigerait aujourd'hui. L'art était alors des plus simples. Le discours se découpait régulièrement par la rime en lignes de huit syllabes, sans autre ornement de langage. Les élégances étudiées de la poésie moderne ont-elles plus de charmes que ces naïfs récits du moyen âge ? Que Guillaume de Saint-André ne soit point compté parmi les poètes véritables, c'est du moins un chroniqueur véridique, auquel on peut se fier entièrement : que lui demander de plus ? M. Charrière ne le trouve qu'une fois en défaut : les deux voyages que Jean IV fit en Flandre sont confondus en un seul. Le savant critique compare deux trouvères, dont il a édité les œuvres à la suite l'une de l'autre, le Normand Cuvelier, qui dans sa chronique a célébré Duguesclin avec Charles V, et le Breton Guillaume, panégyriste du duc son maître. Il donne l'avantage au second, qui nous initie aux sentiments, aux mœurs et au langage de la Bretagne sa patrie, outre qu'il a été témoin oculaire de ce qu'il raconte.

Nous n'en dirons pas davantage sur Guillaume de Saint-André et son œuvre, sur la chronique de Jean IV et le chroniqueur, ou du moins nous n'en parlerons maintenant que pour les rattacher au pays de Guerrande, ce que nous avons promis de faire.

III

Une pièce diplomatique de 1387 mentionnée plus haut va nous servir. Lobineau et d'après lui D. Morice l'intitulent : « Ambassade du roi de France vers le duc au sujet d'Olivier de Clisson. » C'est trop vague, si c'est même exact. La suscription de l'original conservé aux Archives du département porte : « Acte de protestation, par lequel le duc de Bretagne s'engage en face des ambassadeurs du roi à se démettre des places qu'il avait confis-

---

[1] 1341-1381, vieux style : on dirait aujourd'hui 1382.

quées sur le sire de Clisson, y compris la somme de 100,000#, pour en donner la garde au sire de Laval, jusqu'à ce que justice lui eût été rendue, sans préjudice de ses droits. » Cet acte, rédigé partie en français, partie en latin, est ainsi signé par les deux secrétaires du duc :

Et ego Guillus de Sancto Andrea, (vir) Nannetensis diœcesis, publicus, apostolicus et imperialis nostarius.

Et ego Herveus le Grant clerus Corisopitensis diœcesis, publicus, etc.

Ce sont surtout ces signatures que nous voulons faire remarquer et dans ces signatures les pays des signataires. Dom Morice a bien lu et noté qu'Hervé le Grant était un clerc du diocèse de Quimper ; mais comment expliquer qu'il ait négligé de voir ou de nous apprendre que Guillaume de Saint-André était du diocèse de Nantes ? Par suite de cette négligence on ignorait jusqu'ici le lieu de naissance ou de domicile en Bretagne d'un personnage fort important. Pour nous il est vrai qui faisons la distinction du père et du fils, nous ne pouvons reconnaître en 1387 que celui-ci, non le trouvère ; mais nous sommes bien en droit de prétendre que le pays de l'un et de l'autre était le même, le diocèse de Nantes, surtout quand leur nom *de Saint-André* appartient à ce diocèse, ce qui se confirmera par un nouvel examen de la Chronique.

Elle nous offre deux parties bien distinctes, la première antérieure et la seconde postérieure au traité de 1365. L'une raconte la guerre de succession, l'autre les démêlés de Jean IV avec Charles V. Il n'est guère possible qu'elles aient été composées au même lieu. Dans la première, Guerrande n'obtient que deux légères mentions ; silence absolu sur la catastrophe dont fut victime, en 1343, cette *moult grosse ville* de l'historien Froissart. Mais laissons venir Guillaume au conseil où se prépare le traité qui mettra fin à une guerre de 25 ans. Dès lors Guerrande commencera à prendre pour lui un intérêt des plus marqués : on sent qu'à partir de là il est attaché au sol et aux affaires de Guerrande. Cette attache s'explique très bien par le don rémunérateur

de ses services qui lui aurait été fait de la châtellenie de Saint-André, de la terre et du manoir de Châteauloup, dans le domaine patrimonial de la maison de Montfort, non loin d'une résidence ducale (1). Il est certain que l'attention de notre chroniqueur prend une nouvelle direction : ce n'est plus de l'indifférence ou de l'oubli pour cet important quartier. Il s'étend avec complaisance sur les deux traités de Guerrande, l'un juré en 1365 dans l'église de Saint-Aubin, l'autre en 1381 dans la chapelle de Notre-Dame la Blanche, de même sur le siège de la place vainement tenté par Olivier de Clisson et les représailles des Guerrandais dans les terres du connétable, sur la descente des Espagnols et le double échec que leur font éprouver les deux de Guerrande et de Saint-Nazaire, Guillaume du Châtel et Jean d'Ust (2). On sent que ce dernier était le voisin et l'ami du châtelain poète, qui en parle si avantageusement et si complaisamment. Nous devons signaler encore dans sa chronique versifiée du règne de Jean IV, une exactitude topographique qu'on ne trouve pas dans les meilleurs historiens, lorsqu'ils n' ont pas eu le pied dans les lieux qu'ils mentionnent.

Tout cela ne nous permet pas de douter que Guillaume de Saint-André ne fût inféodé, du moins dans la dernière partie de sa vie, au pays de Guerrande, mais tout notre but n'est pas atteint. Nous tenons à faire entrer son œuvre dans la noble confrérie guerrandaise de Saint Nicolas, si c'est possible.

Il serait fort étonnant que Guillaume de Saint-André, que

---

(1) Que Jean IV et ses successeurs ont eue à Guerrande, au faubourg Bizienne, tout près du couvent des Jacobins : c'était le manoir de la Touche. Une autre maison princière, dite de la duchesse Anne, était dans la ville même, avant qu'elle ait été démolie pour l'ouverture de la rue Pellan sur la place Saint-Aubin, vers 1860.

(2) Le château d'Ust, dont il ne reste plus que les fondements, était assis sur un promontoire de la Brière en Saint-André, sur la limite de cette paroisse et de celle de Saint-Nazaire. Il était vassal de Châteauloup. — L'exploit de Jean d'Ust a été représenté cette année, à Saint-Nazaire, dans une brillante cavalcade, le lundi 9 mai, lendemain de l'inauguration du bassin à flot de Penhouët.

nous voyons résider au pays de Guerrande, n'eût pas été enrôlé dans une confrérie, où avaient à cœur de l'être les notables de ce pays. On a voulu trouver son nom dans la liste générale des confrères dressée en 1381 et insérée en tête des procès-verbaux de leur cartulaire. Parmi les 104 noms qu'elle contient on lit *Magister Guillermus Scriptoris*, qu'on a traduit, comme nous l'avons vu au commencement de ce second article : Maître Guillaume secrétaire. Nous avons fait observer que *Scriptoris* ne pouvait désigner un office, mais était un nom de famille équivalent à L'écrivain; les nombreux surnoms marqués de ce cas oblique dans la liste en question sont tous des noms patronymiques. Nous ne refusons point, du reste, de voir Maître Guillaume de Saint-André dans le *Magister Guillermus Scriptoris* (L'écrivain), ou encore dans le *Magister Guillermus Gauffridi* (Geoffroy), qui suit de près; le nom de famille pouvait bien ne pas s'effacer entièrement devant le titre féodal.

L'introduction de l'illustre chroniqueur dans la confrérie guerrandaise de Saint-Nicolas étant admise, il dut y apporter son œuvre poétique, qui était tout à fait propre à satisfaire au statut prescrivant une histoire rimée des anciennes choses pour les *esbattements* de la fête du grand patron : nous l'entendons surtout de la seconde partie du poème, si intéressante et si flatteuse pour les Guerrandais. Ce qui y paraît si déplacé, la longue description du jeu d'échecs, avait sa place toute naturelle dans un de ces *esbattements*. Ce devait être une jouissance pour les confrères que ces ingénieux développements sur un jeu, dont les habiles manœuvres s'accordaient si bien avec l'esprit guerrier de la plupart. Supposons contre la vraisemblance que les rimes de Guillaume n'aient pas eu l'honneur de contribuer, de son vivant, aux charmes de la fête de Saint-Nicolas ; elles ont dû avoir cet honneur, présentées après son décès par un heureux dépositaire de l'original. Notre assertion est fondée sur l'examen des deux manuscrits de la Bibliothèque nationale consultés et collationnés par M. Charrière. L'un est sur papier ordinaire et date du 17e siècle ; l'autre est beaucoup plus ancien, comme nous allons le voir. Ils

offrent des particularités très significatives à nos yeux. Dans l'un, c'est le hors-d'œuvre du jeu d'échecs, qui n'en est point un, si le manuscrit est, comme il nous paraît, un recueil des pièces composées ou du moins lues, par le trouvère Guillaume, pour la circonstance festivale du 9 mai. Dans l'autre, ce sont des suppressions raisonnées et une curieuse souscription de copiste. Dans ce dernier on s'explique la suppression du jeu d'échecs, qui, évidemment, ne peut faire corps avec la chronique ; on s'explique de même, pour le cas si probable de la présentation des récits de cette chronique à la confrérie de saint-Nicolas, la suppression d'un épilogue où l'auteur parle de lui-même et à son fils un peu longuement ; on s'explique enfin la suppression du nom en acrostiche de l'auteur, lorsque la confrérie devait ou était censée entendre les rimes d'un frère vivant et présent. La façon d'*explicit*, par laquelle le copiste remplace ses suppressions, nous fournira quelque argument encore plus probant en faveur de notre opinioni

Cet livre fut complété, et escript
En l'honneur de Jhesus-Christ
L'onzième jour du moys de may,
Affin que ne soyés en esmay,
Pour et au nom d'Yvon Conan,
Mille quatre cent quarante et un an,
Par Jehan Ollivers, de sa main:
De ce soyés très-bien certain.

L'onzième jour de may n'est pas loin du neuf, fête solennelle de Saint-Nicolas au moyen âge. Il y a l'intervalle nécessaire et suffisant pour tirer une copie d'environ 4,000 vers, qui aura été commandée à Jean Olivier par quelque notable sous l'impression de la lecture des intéressants récits de Guillaume de Saint-André devant la confrérie guerrandaise, et cette lecture était très vraisemblablement réclamée par l'année 1441, anniversaire centenaire du mémorable avénement de la maison de Montfort. Rappelons-nous, d'un autre côté, que cet avénement de 1341 est le point de départ de la chronique du règne de Jean IV, ce vaillant

fils du comte de Montfort dit le *Conquérant*, et, en style du temps le *Conquéreur*,

Concluons. Nous n'avons point découvert un grand trouvère inconnu ; mais nous avons ajouté quelque chose à la connaissance qu'on en avait, en déterminant le canton de la Bretagne auquel il appartenait, en le rattachant au Comté nantais et à la sénéchaussée de Guerrande, en lui donnant pour titre seigneurial et pour résidence la paroisse de Saint-André-des-Eaux, et en le faisant entrer, autant qu'il était possible, dans la confrérie guerrandaise de Saint-Nicolas. Nous avons fait sortir du sein de cette confrérie quelques essais de chronique en vers [1]. C'étaient des germes de la grande chronique de Jean IV. Nous ne trouvons plus rien après dans ce dévot milieu, comme s'il s'était épuisé à la produire, ou comme si la perfection du genre étant réputée atteinte, il n'y avait plus rien à faire ou à dire.

Abbé Gallard.

---

(1) Voir notre premier article.

LES PARADIS

SONT-ILS DES CIMETIÈRES MÉROVINGIENS ?

Messieurs et chers collègues,

En posant cette question devant vous, mon intention n'est pas de la résoudre seul, je veux uniquement convier ceux d'entre vous qui ont des loisirs à étudier et à interroger les lieux dits, dont le sous-sol recèle la solution de nos énigmes archéologiques. C'est le programme d'une série de fouilles que je vous soumets, en vous laissant le soin de fixer le moment et la méthode que nous aurons à suivre pour les exécuter. Notre domaine embrasse l'histoire entière du passé, c'est vrai, cependant notre titre nous oblige à nous consacrer plus spécialement à l'exploration des monuments et des productions humaines enfouies sous les ruines. Notre science à nous ne peut avancer que si ses disciples s'arment tout à la fois de la pioche et de la plume.

Jusqu'ici nous avons poursuivi avec passion tout ce qui pouvait nous éclairer sur l'état de l'industrie humaine aux époques préhistoriques, M. le baron de Wismes et M. de Lisle du Dréneuf ont arraché à nos dolmens tous leurs secrets ; M. de Rochebrune nous a montré l'homme des cavernes, tel qu'il était dans une contrée voisine de la nôtre. Pourquoi maintenant ne chercherions-nous pas des documents sur les générations plus rapprochées de nous ? Leurs habitations et leurs sépultures ne sont pas apparentes comme les dolmens et les cavernes des Troglodytes, mais elles n'en n'existent pas moins. Les peuplades qui ont vécu sur les rives de la Loire-Inférieure

au temps des invasions bretonnes et postérieurement ont dû laisser autour de leurs principales agglomérations autant d'armes, de bijoux et d'instruments que les générations gallo-romaines. Depuis que j'ai eu sous les yeux les splendides albums publiés par M. Frédéric Moreau sur les merveilleuses richesses exhumées au cimetière mérovingien de *Caranda*, je rêve pour notre société une bonne fortune semblable.

Ce n'est pas une aventure que je vous propose de courir, non, des jalons certains nous marquent la route à suivre. Nos maîtres dans la science archéologique nous ont laissé des indications qui nous empêcheront de nous égarer, les noms de lieu seront notre boussole dans la recherche des emplacements à fouiller. M. l'abbé Cochet, l'auteur de *La Normandie souterraine* a publié dans la revue archéologique une série d'articles que je vous invite à lire. Ses investigations, vous le verrez, l'ont conduit à constater que les pièces de terre, nommées *Paradis*, étaient des lieux d'inhumation très anciens. Je cite au hasard quelques unes de ses preuves :

« Diverses constructions entreprises au lieu dit le *Paradis* par des habitants du village de Sommery, canton de Saint-Saëns, ont mis à jour des squelettes de guerriers armés de couteaux, de sabres et de lances (1). »

« En 1868, dix rangs de corps ont été trouvés sur le territoire de Nesle-Hodeng, près Neufchâtel, dans un champ nommé le Paradis, « dénomination qui indique presque toujours une nécropole mérovingienne », ajoute l'abbé Cochet (2).

« A Sénarpont, on voit des fosses de craie dans un cimetière qui porte le nom de *Paradis* « vocable très commun aux premières nécropoles chrétiennes, » dit le même auteur (3).

Pendant les travaux nécessités par le raccordement du chemin qui conduit du Calvaire à l'église de Nesle, on rencontra, dans

---

(1) Revue archéologique, XIXe vol., nouv. série, p. 191.
(2) Ibidem, XXIe vol., p. 317.
(3) Ibidem, p. 80.

un champ nommé le *Paradis*, des vases de terre et des perles de verre [1].

M. Parenteau, qui a bien voulu me relever ces citations, possède, sur une de ses propriétés de Vendée, une pièce de terre qui paraît appartenir à la classe des précédentes. Son *Paradis* est environné de pièces nommées l'*Enfer*, le *Thabor* et la *Passion*. Dans d'autres provinces on fera sans doute la même remarque, et l'avenir prouvera que les générations du Moyen Age ont appliqué partout le nom de *Paradis* à leurs cimetières. Les habitants des villes se sont servis du même mot que les habitants des campagnes. Quand nous disons le *parvis* d'une église, nous désignons l'emplacement qu'occupait jadis son cimetière, devant la porte principale. Le *Parvis* et le *Paradis* d'une église procèdent d'une origine commune, ces deux mots s'appliquent à un lieu funèbre, l'un est la contraction de l'autre. Littré admet cette étymologie dans son monumental dictionnaire, mais il en donne une singulière explication, faute de connaître les travaux de M. l'abbé Cochet. Il croit que la place antérieure des églises a été nommée *Paradis* ou *Parvis* parce que, dans les représentations des Mystères au Moyen Age, on y établissait le Paradis de la scène. L'interprétation que nous fournit l'archéologie est plus satisfaisante, et bien autrement certaine. Le cimetière mérite le nom de *Paradis* à plusieurs titres : pour les justes, c'est le commencement de la félicité promise à ceux qui ont accompli les prescriptions de la loi divine, pour les autres, c'est le terme des tribulations de la vie humaine, le séjour du repos après le combat.

Il y a encore une explication, moins mystique que la première, qui conviendra mieux aux esprits positifs : Paradis signifie rigoureusement un jardin ; or, comme les chrétiens attachés au culte des morts se sont plu à embellir de fleurs la tombe de leurs défunts, il est arrivé que les cimetières ont été transformés

---

[1] Ibidem, p. 442.

en véritables parterres. Il n'est pas surprenant, alors, que les mots de *cimetières* et de *paradis* soient devenus synonymes dans la langue de nos pères.

Les pièces de terre nommées le Paradis dans la Loire-Inférieure ne sont pas rares, leur situation particulière, leur configuration, leurs alentours les recommandent à notre attention. A nous de les sonder et d'examiner si elles diffèrent de celles qui ont été explorées en Normandie. Tantôt elles portent la trace d'une ancienne clôture, tantôt elles se rattachent à l'histoire de quelque bénéfice ecclésiastique. Voici les renseignements que j'ai pu recueillir en consultant, tour à tour, le cadastre et la tradition orale :

Abbaretz. — Au nord de la commune, je remarque le grand et le petit *Paradel* ; ce n'est pas le Paradis, mais il faut avouer que la parenté est frappante. A côté, je vois la chapelle de la Marguerite, ancienne dépendance de l'abbaye de Melleraye, dotée par les ducs d'une foire célèbre. Il n'y a plus à en douter, cet endroit est bien un lieu sacré depuis longtemps et digne d'arrêter notre attention. La terminaison *el*, dans *Paradel*, n'est autre que l'article breton renversé.

Aigrefeuille.— La pièce du *Paradis-Cabot* est à 4 chemins, et autour on remarque les pièces de la *Croix*, les pièces au *Curé*, le *Grand et le Petit-Tabernacle*, tout près du village des *Maillarderies*, commune actuelle de la Planche (1).

Assérac. — Dans la section du bourg existent une terre, des prés et un champ du *Prady* (2), et dans la section de l'Eclis le clos du *Prady* (3). Reste à savoir si le nom de *Prady* est une contraction de *Paradis*.

Avessac. — Sur la métairie de la Guichardière, près du Petit-Meslay, il y a une pièce de terre de 3 hectares environ entourée

---

(1) Cadastre, B 446, 447, 657, 700, 704.
(2) Ibidem, 614, 628, 630-636, 641.
(3) Ibidem, 487-492, 499-500.

de grands sapins, moitié en pré, moitié en labour, qu'on nomme le *Paradis* (1).

Ancenis. — On dirait qu'on a voulu jouer ici sur les mots ; la rue qui conduit au cimetière, est la rue d'Enfer.

Auverné. — Le *Paradis* est tout près du bourg, à côté du pâtis Saint-Georges.

Barbechat. — Le *Paradis* est une pièce carrée en labour, sur une éminence, bordée par le chemin étroit des Alouettes qui descendait au pont de Barbechat. On ne peut pas le confondre avec le cimetière de l'ancienne Templerie de Barbechat supprimé il y a plusieurs siècles. Ce dernier est à une portée de fusil des ruines de la Madeleine, à l'angle d'un carroi où se trouvent les pièces du *Presbytère.* Les tombes y sont cachées par une châteigneraie.

Boissière (la).— Le *Paradis* est à la petite Giraudière. Dans le voisinage se trouve l'*Enfer*, les près du Rosaire, et la pièce de la Madeleine (2).

Carquefou. — Il existait avant 1790, aux environs du bourg, un bénéfice ecclésiastique nommé la chapelle du *Paradis* (3). Cet endroit n'est peut-être pas le plus intéressant à fouiller. M. de Dion m'en a signalé un autre sur la terre de Maubreuil : c'est une pièce de terre dans laquelle on a relevé de grandes pierres d'ardoise semblables aux couvercles des tombeaux. Il est possible que ce soit là le cimetière de la *Vieille Ville d'Arlèze*, dont le nom nous est révélé par une charte de donation aux moines de Marmoutiers. Il ne faut pas aller loin de là pour trouver l'*Enfer*, il est au village du Chemin Nantais, dans un clos de vigne. Les paysans de Maubreuil connaissent très-bien la Vieille-Ville et le champ des Poteries (4).

---

(1) Note de M. de l'Estourbeillon, propriétaire à Penhouet.
(2) Cadastre, division de l'Aubinière, 172-176, 210-215, 260, 251-252.
(3) Pouillé des bénéfices (arch. dép.).
(4) Titres du prieuré de Sainte-Croix (arch dép.) Cadastre, D. 498-506.

Camoil. — Le clos du *Pradis* est borné par les terres de la chapellenie de Camoil [1].

Cellier (le). — Près du prieuré de Saint-Meen, dit M. des Jamonnières, trois pièces de terre sont nommées le *Paradis*, le *Purgatoire* et l'*Enfer*.

Chapelle-Glain (la). — Les pièces de terre du *Paradis* sont au Bois-Jumel, m'a dit un vieillard du pays. Il est à noter qu'il y existe aussi, dans le voisinage, un lieu dit la *Vieille-Ville* qui fut donné vers 1120 aux moines de Saint-Florent par le seigneur Glain et que le Bois-Jumel est entre le Prieuré et Saint-Jouin. Voilà certainement un quartier qui mérite d'être exploré.

Chapelle-Bassemer (la). — Le lieu nommé le *Paradis* est voisin du bourg, du côté de la vallée de la Loire, il n'est séparé que par un petit chemin du lieu dit l'*Enfer*.

Château-Thébaud.— La petite Placellière est nommée l'*Enfer* dans le langage vulgaire. Ne faut-il pas en conclure que le *Paradis* était à côté dans la grande Placellière ? Les terres ont été si bouleversées dans ce canton qu'il n'est plus possible de tirer des indications précises des habitants. Les ruines de Saint-Gabriel touchent l'*Enfer*.

Chevrolière (la).— Entre le village de l'Arsangle et celui de Passay se trouve un grand terrain vague, sablonneux, semblable aux dunes d'Escoublac, appelé le *Charnier*, nom qui éveille immédiatement l'idée de cimetière et qui fait penser au célèbre cimetière de Paris, dit le *Charnier des Innocents*. En pressant de questions les habitants du voisinage, M. de l'Estourbeillon a su que le vrai charnier est la butte qui est en face de l'Arsangle, près d'un petit golfe formé par le lac. La veuve d'un maçon du pays, interrogée par notre zélé confrère, a affirmé que son mari avait trouvé des substructions et des ossements à l'extrémité du charnier qui touche le lac. On dit dans le pays que des habitations ont été ensevelies sous le sable à la suite d'une tem-

---

[1] Arch. dép. E 1475.

pète. Cette tradition n'est pas sans vraisemblance. Le centre primitif de la paroisse touchait le charnier. Au XIIIe siècle, on ne connaissait pas d'autre église que celle de Saint-Martin de Passay (1) ; il est donc probable que le charnier était le cimetière paroissial, bien qu'il existe encore deux autres endroits nous rappelant des lieux funèbres. Il y a une partie des bois de l'Arsangle qu'on nomme le *Paradis* et dont les arbres ont une apparence très luxuriante. D'un autre côté, près du village des Marosses, on voit deux pièces de terre entourées de châtaigniers et de buis plusieurs fois séculaires qui portent le nom de cimetière. (2)

Corsept. — Le bourg actuel est de création récente comme celui de la Chevrolière, il ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Il est visible qu'il est établi sur un terrain d'alluvion. Pour trouver le solide, il faut s'avancer plus à l'ouest, jusqu'au *Prieuré*, centre primitif de la paroisse, qui a aussi son *Paradis* au sud du chemin de la Chaussée (3). C'est là que dorment les restes des premiers habitants du pays, les contemporains des carolingiens.

Couëron. — Le Paradis est un grand clos de vigne, sis à la sortie du bourg, à l'ouest, sur le chemin de Saint-Etienne. La *Noue Saint-Jean* est dans le voisinage. Plusieurs bénéfices ecclésiastiques avaient des planches dans ce clos de vigne, qui passe pour un des meilleurs du pays (4). Il y a d'autres terres en pré sur le chemin du Port-Launay, qui s'appellent aussi le Paradis.

Fresnay. — Une maison du bourg porte le nom de *Paradis*.

Frossay. — Dans le faubourg de la Gripperie, on cite un jardin appelé le *Paradis* de Saint-Michel, qui appartenait autrefois à une chapellenie. Il y a un chemin dit du *Paradis* qui commence au Port de l'Ile et qui conduit à la Bidonnière.

Près de la Cheminandais, dans les vignes dites de Saint-Front,

---

(1) « Paçay » *Pouillé du XIIIe siècle* dans le Cartulaire de Redon, édité par M. de Courson.

(2) Cadastre, G 688, 691.

(3) Cadastre, B 171.

(4) Ibidem, L 42-74.

on a trouvé des tombeaux d'une apparence très ancienne, dont on n'a pas pu me préciser le caractère. Le monastère de Notre-Dame de Frossay a été établi sur les ruines de l'oratoire de Saint-Front de Périgueux, vers 1050 (1).

Goulaine (Basse). — Dans les vallées de la Loire, il existe des terres nommées *l'Enfer*, mentionnées dans les estimations de domaines nationaux. C'est évidemment l'antithèse d'un *Paradis*, qu'on trouverait aux alentours, si l'on interrogeait les habitants (2).

Grandchamp. — Le *Paradis* est une grande prairie comprise dans la terre de Fresnay, aux confins de Sucé et de Héric. Un ancien instituteur de Sucé m'a affirmé qu'on avait trouvé des débris de murs et des ossements dans cette pièce de terre. Comme il existe à côté un domaine de *Malabry* qui a les apparences d'une léproserie, il est possible que ce cimetière soit simplement celui d'un hôpital.

Guérande. — Nous avons ici deux endroits à observer : le premier est un *Paradis* situé entre Sandun et le village de la Madeleine, que M. l'abbé Gallard a vu entouré d'une ceinture de pierres d'un caractère étrange. Le second est le pré du *Petit-Paradis* à côté de Clis, village où l'on a exhumé des tuiles à rebords comme à la Madeleine. En cherchant bien dans ce quartier de Guérande, on découvrirait sans doute aussi le *Grand-Paradis*, car le *Petit* veut un terme correspondant (3).

Haie-Fouassière (la). — Il y a ici une coïncidence non moins frappante. Le village du *Paradis* se trouve entre la station romaine des *Cléons* et la maladrerie de la Madeleine. Des briques à rebords ont été découvertes récemment en ce dernier endroit

---

(1) *Cart. de Redon*, page 342.

(2) *Estimations*, (arch. dep., Q).

(3) Arch. dep., L 1481. Au village de la Madeleine, près de la chapelle, on a trouvé un cercueil fait de tuiles à rebords. (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XVIII, p. 236.)

par M. de Lisle. L'Enfer est à l'autre extrémité de la commune sur la route de Vertou.

Joué. — Le *Paradis* est dans la section des Fourbelins, près d'un carrefour voisin du village important de *Franchaud* (1). En arrachant une haie, le propriétaire a trouvé les restes d'un ancien mur de clôture.

Limousinière (la). — Le fief de *Paradis* (2) était tout près du bourg et de la terre de la Noë. Il est mentionné dans un aveu de 1650.

Loroux (le). — Il n'existe plus de lieu connu sous le nom de *Paradis*, et cependant les tombeaux anciens ne manquent pas sur le territoire de cette commune. M. Renoul, qui l'a explorée dans tous les sens, affirme qu'il en a rencontré dans la tenue du presbytère actuel, autour du moulin de la Motte et à 3 kilomètres du bourg, près du Perron, sur la route de Vallet, sans parler des cimetières intérieurs qui entouraient les églises de Notre-Dame-de-Recouvrance, de Saint-Jean, de Saint-Pierre Martyr, de Saint-Laurent et de Saint-Clément.

Marne (la). — Le *Paradis* est ici un pré de 12 ares, situé sur la limite de la commune de Saint-Philbert, entre le Crevé et les Nouettes (3).

Moisdon. — On cite près du bourg une maison qui a été construite sur un lieu dit le *Paradis* (4).

Monnières. — Il existait autrefois un clos de vigne contenant 4 journaux et demi, borné par le grand chemin de Monnières à à la Haie-Bodin, qu'on nommait le *Paradis*. A-t-il conservé ce nom ? Je l'ignore ; on disait le clos et le fief de *Paradis*. (5)

Pellerin (le). — Le *Paradis* est un petit pré qui est à l'Est de

---

(1) Cadastre, n° 57-59.
(2) Arch. dép., série E, suppl. inédit.
(3) Cadastre, B 1400.
(4) Déposition de M. Fontaine, propriétaire à la Prévôté.
(5) *Aveu de 1666* (Inv. des archives du Plessis-Sauvage).

la commune, tout près de la Loire. Il dépendait autrefois du temporel de la cure (1).

Pont-Château. — Le siège primitif de la paroisse était au village de *Lescren* ou des *Queren*. C'est là qu'il faut chercher le *Paradis*. Les sires du Pont, ayant choisi pour édifier leur donjon un endroit plus favorable à la défense, leur protection attira vers le IXe siècle un grand nombre d'habitants qui jetèrent les fondements de la ville actuelle.

Pont-Saint-Martin. — Le *Paradis* est dans le terrain que couvrait autrefois la forêt de Melleray. Dans ses débornements, on indique le canton des ruines et le chemin de Nantes. Je l'ai cité ailleurs comme le cimetière probable d'une léproserie, mais il est possible que je m'abuse. J'appelle de tous mes vœux la lumière sur cette énigme (2).

Port-Saint-Père. — Le chemin des Fortunes s'embranche sur le chemin n° 31, à l'endroit nommé le *Paradis* et le chemin du *Paradis* part du chemin n° 30, passe par le Fief-Soudan et finit aux Cinq-Chemins (3).

Riaillé.— Dans le grand village de la Melleraie, il y a un quartier nommé le *Paradis*, et le chemin qui y conduit a le même nom (4). Près du bourg le cadastre signale des prés du *Paradis*, qui sont voisins de l'ancien grand cimetière de la paroisse. Cette coïncidence mérite de fixer l'attention.

Rougé. — Ce bourg est sur une éminence considérable. Pourquoi trouve-t-on, sur le versant entre la Cour-au-Roi et le Pont-Saint-Père, un chemin, dit du *Paradis*, qui côtoie des champs nommés Saint-Simon, dans lesquels se rencontrent des pierres de construction innombrables. Est-ce l'emplacement primitif de Rougé, le siège de sa première église paroissiale, comme on le

---

(1) *Estimation de Domaines* (série Q., arch. dép.).

(2) *Domaines royaux. Estimations* (arch. dép., Q). Je l'ai fouillé sans succès, au mois de juin 1881.

(3) *Tableau des chemins ruraux* (arch. dép., 0).

(4) *Témoignage des habitants de Melleraie.*

croit dans le pays, ou bien faut-il y voir les traces d'une léproserie? A vous de répondre en sondant le terrain et en examinant les sépultures [1].

Saint-Colombin. — Ce qu'on nomme ici le *Paradis* se compose de terres, de prés et de jardins, situés près du domaine du Plessis, des pièces de la Fontaine et du Pont. Le presbytère en possédait une partie avant 1789 [2].

Saint-Herblain. — Le *Paradis* est près de l'Aunay et de la Fournée, non loin d'un chemin [3].

Saint-Mars-la-Jaille. — On trouve le *Paradis* en sortant du bourg par la route d'Ancenis, sur le côté opposé à la Harlière, au sud de la Grenouillette. Ce sont trois pièces de terre en labour [4].

Saint-Nazaire. — Le nom de *Paradis* ne s'est pas conservé et cependant il y a un très ancien cimetière près de la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance et de la batterie du Port. C'est là qu'on a déterré, vers 1700, ces corps et ces casques dont parle Ogée dans son dictionnaire.

Saint-Nicolas de Redon. — En 1767, le prieur reçut l'aveu féodal d'un tenancier qui possédait au village des Petits-Beslac une pièce de terre en labour appelée le domaine du *Paradis* [5].

Sainte-Pazanne. — Nous avons ici trois lieux à explorer.

1° Au Nord-Est, sur la route du Pellerin, le clos de vigne du *Paradis* à la rencontre de trois chemins, près du village de la Bazonnière, petit village qui fut le théâtre d'un combat en 1794.

2° Le bois de *Paradis* entre l'Angle et la Tuilerie et le Moulin-Henriet, grande pièce en labour, contenant deux journaux [6].

---

(1) *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure*, p. 121.
(2) *Estimations* (série Q, arch. dép). Cadastre, G 607, 608, 634, 645, 647.
(3) Cadastre, F 1171, 1172.
(4) Cadastre B, 371, 372, 373.
(5) *Prieuré de Saint-Nicolas* (arch. dép. H.).
(6) Cadastre, H 1090.

Enfin le *Paradis* de la Chopinière, petit morceau de terre bien carré, qui n'a pas plus de 25 mètres de côté, sur le bord d'un chemin sans issue (1).

Saint-Père-en-Retz. — Au sud de la ville sur le chemin des Biais, le cadastre signale un *Paradis* et en face l'*Enfer*, les lieux les plus voisins sont la Blottière et le Chatellier (2). A l'ouest, sur le domaine des Lardières, il existe aussi un *Paradis*, non loin de l'emplacement qu'occupait le bénéfice de Sainte-Catherine dans la forêt de la Guerche. La pièce du Chapitre est à côté.

Saint-Sébastien. — Le clos de vigne du *Paradis* qui touche la Gibraie, dépendait du bénéfice de Carmeningo (3).

Sucé. — Le *Paradis* sis au village des Vaux se compose de plusieurs prés, qui ne sont pas loin des bords de l'Erdre. L'Enfer est au sud-est de la commune, sur le chemin de Carquefou (4).

Teillé. — Au lieu dit *les Ruaux* il existe un jardin dit du *Paradis* sur le bord du chemin des Vignes-Robert, à l'ouest de la Grehondière (5).

Touches (Les). — Le *Paradis* est dans la section des Masures, sur le bord du chemin de Petit-Mars. Les lieux dits des environs sont significatifs, ce sont : l'*Enfer*, l'*Abbaye*, les *Chapellenies* (6).

Touvois. — Près du bourg il existe une agglomération d'habitants qui s'est établie sur un lieu dit le *Paradis*.

Vallet. — Le *Paradis* est un clos de vigne situé entre le Cleray et la Parentière sur une route.

Vertou. — Le *Paradis* est un clos de vigne aussi, situé à un carrefour, presque au sommet du plateau occupé par le domaine de la Frémoire, à côté de la Gohelière. Les anciens se rappellent avoir vu ce clos renfermé de haies. Le terrain voisin se nomme les

---

(1) Cadastre, E 87.
(2) Cadastre, K 258.
(3) Arch. dép., G.
(4) Cadastre, H, 35-50. — D., lieu dit, 3.
(5) Arch. dép., C 191 ; feuille des Ruaux, 7.
(6) Cadastre E, 141, 148, 121 — 128.

Prières et le *Petit Paradis*. L'un des 4 chemins qui se croisent en cet endroit conduit à la forêt de Touffou.

Vue. — Le *Paradis* est un petit morceau de terrain situé derrière les maisons qu'on nomme la Ville.

Il est un autre terme, synonyme de *Paradis*, qui a été fréquemment employé dans la Loire-Inférieure pour désigner un lieu de sépulture, c'est le nom de *Champfleuri*. Sa signification me semble avoir la même valeur au point de vue archéologique.

Aux portes de Nantes, sur le grand chemin de Paris, nous avions au delà de la barrière de Saint-Clément un cimetière, dit de Champfleury, qui peut avoir servi de lieu d'inhumation dès les premiers siècles de notre ère. On sait que les Romains plaçaient toujours les urnes funéraires le long des grandes voies qui aboutissaient aux cités. Ce *Champfleury*, situé presque en face de l'église de Saint-Clément, embrassait le terrain compris entre la montée de Saint-André, le bas chemin de Saint-Donatien et l'hôtel actuel du Grand Monarque. Dès 1366, il était désigné sous cette dénomination (1).

Plus loin, en suivant la même route, on rencontre, avant d'arriver à Saint-Georges, une tenue de Champfleury entre Tournebride et les Marsauderies qui ne présente pas le même intérêt que le précédent. Les fourches patibulaires de la justice de l'Evêché étaient dans les landes de la Haie-Lévesque, qui touchent le domaine de Saint-Georges ; il est donc à présumer que ce lieu n'est autre que le cimetière des suppliciés (2)

Dans la commune de Vallet il existe, à 6500 mètres du bourg, une métairie de *Champfleury* sur laquelle je n'ai pu faire aucune remarque ; j'invoque le secours des localistes.

A Vigneux, près du bourg, il y a un calvaire appelé la Croix de Champfleury et, dans le champ le plus voisin, on a déterré récemment beaucoup d'ossements, suivant le rapport de M. l'abbé Pa-

---

(1) *Hist. de Nantes*, par l'abbé Travers, t. 1, p. 439, et arch. dép., *fonds du chapitre*.

(2) Arch. dép., G *Evêché*.

bouin, curé de la paroisse. Le bois de l'*Enfer* n'est pas loin, ce qui ferait penser que le nom de Champfleury à Vigneux a été pris dans la même acception que le mot de *Paradis*. (1) Je dois ajouter, pour être complet, que le champ de la *Maladrie* est à peu de distance et que tout annonce un cimetière de léproserie.

Même coïncidence pour le *Champfleury de Vue* : il est au village de la Boirie, c'est-à-dire à proximité de la léproserie de la Blanchardais (2).

Ce dénombrement ne comprend pas tous les lieux dits qu'il serait intéressant de fouiller, il peut être notablement étendu par ceux d'entre vous qui habitent la campagne pendant la belle saison. Vous obtiendrez des renseignements précieux en interrogeant les fermiers et surtout les journaliers qui travaillent à la terre. Vous suppléerez aux lacunes du cadastre, dont les désignations ne sont trop souvent que des répétitions monotones qui ne disent rien à l'esprit.

Permettez-moi de vous rappeler aussi un fait que les historiens ont plus d'une fois constaté : c'est que la plupart des créations du Moyen Age reposent sur des substructions romaines ou gauloises. L'homme a eu les mêmes tendances à toutes les époques ; il s'établit de préférence là où ses ancêtres ont vécu et sont morts. Le christianisme, respectant cette loi naturelle, n'a pas déserté les lieux consacrés au culte du paganisme, il a seulement substitué ses églises aux temples des idoles. Ma nomenclature elle-même vous en a fourni des preuves. Autour des chapelles dédiées à la Madeleine, à Guérande et à la Haie-Fouassière, je vous ai signalé des briques romaines et cependant ce sont bien des édifices du Moyen-Age. Cette réflexion s'applique avec autant d'à propos aux cimetières. Ne vous arrêtez pas à la surface, creusez et, sous des sépultures du XIIIe siècle, vous

---

(1) Cadastre, M 511. M, 980, 981.
(2) Cadastre, M 511, M, 981.
(3) Cadastre, B 594-599, 676-678.

réussirez souvent à découvrir les tombes des contemporains de Saint-Clair et de Saint Félix.

Vous le voyez, l'étude des Paradis est pleine d'attraits ; elle touche à plusieurs points curieux. Si nos fouilles sont couronnées de succès, nous aurons non seulement de nouveaux objets à placer sous les vitrines de notre musée départemental, mais encore nous aurons recueilli des données précises sur l'emplacement des anciens centres de population et sur l'antiquité de nos établissements hospitaliers.

Léon Maitre.

MONASTICON NANTAIS [1]

STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES, ÉTABLIES DANS LE DIOCÈSE DE NANTES

(1790)

Avant-coureurs de la civilisation, les évêques sont venus les premiers au pays d'Armorique, apportant la grande nouvelle de l'Évangile : avec la croix et leurs vertus ils ont plus fait que l'épée et le génie de Rome. Cependant la régénération de ce vieux peuple s'opéra lentement : caché dans les ombres des forêts, ou perdu au milieu des landes, il demeura pendant de longues années presque inaccessible à la lumière bienfaisante du christianisme. Excepté quelques cités épiscopales, la plus grande partie de la péninsule armoricaine était encore païenne au VIe siècle, d'après un témoignage de S. Mélaine, souscrivant au Concile d'Orléans [2]

Toutefois il faut admettre qu'au Sud de la Bretagne, et particulièrement sur les rives de la Loire, les moines n'ont point précédé les évêques. Ceux-ci, qui depuis plusieurs

---

(1) Ce travail, offert à la Société, doit entrer en second lieu dans le corps de l'ouvrage de M. l'abbé P. Grégoire: *Etat du Diocèse de Nantes en 1790;* la première partie, intitulée Pouillé Nantais, a pour objet l'évêché, les chapitres et les paroisses.

(2) *Les Moines d'Occident*, par M. de Montalembert, II, 310.

siècles déjà jetaient la semence de la divine parole sur cette terre inculte et sauvage, durent faire germer et s'épanouir quelques fleurs solitaires, embaumant de leur parfum les déserts où elles croissaient. Certains hommes, choisis entre mille, obéissant à l'attrait de la grâce et retirés au fond des solitudes, s'appliquèrent à mettre en pratique les conseils évangéliques : témoin les Friard et Hermeland, sous la conduite des saints évêques, Félix et Pasquier. Ces ermitages peuvent être considérés comme les origines monastiques, dans le *pagus Nannetensis.*

Nous ne saurions accepter pour cette contrée ce qui s'est accompli pour d'autres : la venue de moines et de missionnaires bretons. Notre terre, arrosée du sang et des sueurs des premiers pontifes, a produit d'elle-même, et n'a point laissé place aux plantes exotiques. Martin à Vertou, Friard et Secondel dans l'île Vindunit, Victor à Camphon, Vital sur le coteau de Scobrith, Hermeland dans un antre de la Loire, sont les fondateurs de l'ordre monastique dans le Diocèse de Nantes. Aux autres diocèses de Bretagne, les pères de la vie religieuse sont presque tous des émigrés, comme les Jacut, les Hervé, les Gildas, les Guénolé, les Samson et tant d'autres. Nous sommes heureux et fier de revendiquer pour notre pays nantais cet honneur d'avoir donné lui-même naissance à ces maisons saintes, refuges de la prière, de la charité et de la science.

Quelle règle y observait-on? Il est difficile de le déterminer d'une manière précise : ce serait peut-être la vérité d'affirmer que les institutions bénédictines n'ont été connues et suivies que fort tard en Bretagne. Landévénec, la plus célèbre abbaye de la contrée, ne les mit en vigueur qu'au IXe siècle, sur les ordres de Louis-le-Débonnaire. La prière, l'étude des sciences divines et humaines, le travail des champs absorbaient ces vies vouées à la pratique des vertus chrétiennes et des conseils évangéliques, au soulagement des misères humaines, à l'instruction du peuple et à la pros-

périté matérielle du pays. Ç'a toujours été et ce sera toujours le grand et unique but des congrégations religieuses.

Mais hélas ! les hommes pervers et les peuples impies se sont plus, de tout temps, à contrarier par la persécution les œuvres de Dieu. La rapacité de certains seigneurs guerroyeurs troubla bientôt la paix des solitudes. Que dire de ce terrible fléau de l'invasion normande,qui dispersa les moines et incendia les monastères aux IXe et Xe siècles ? La barbarie de ces hommes du Nord est sans exemple. Aindre, Vertou, S.-Clément, Castel-Wel, Clisson, Doulon, Cordemais, Prigny furent la proie de ces nouveaux Vandales, qui profanaient les temples, jetaient au vent les saintes reliques, égorgeaient les pontifes et ne laissaient après eux que la dévastation et la mort.

Théâtre de ces brigandages, Nantes devient un affreux désert : il faut le bras valeureux d'Alain-le-Grand pour rendre à cette ville son antique splendeur. La générosité de ce prince se plaît à enrichir et à édifier ce que l'invasion vient de spolier et de détruire. Sur tous les points du Comté, surgissent des établissements religieux. C'est à cette époque qu'on doit placer la fondation de la plupart des prieurés bénédictins qui ont été desservis jusqu'au XVIIe siècle et qui depuis ont été sécularisés ou sont passés en commande. Blanche-Couronne, N.-D. du Port, Doulon Clisson, Buzay, la Chaume, Prigny, les Couëts, Pirmil, S.-Armel, S.-Thébault et d'autres, dont les vestiges ont complètement disparu, commencent leur vie cénobitique ou se reconstituent à nouveau. Ce serait trahir l'histoire de ne point indiquer ici, comme mobile de ces largesses, les terreurs de l'An mil, qui poussèrent tant de chrétiens à faire de pieuses fondations.

L'effervescence monastique se montre surtout au XIe et XIIe siècles, le plus beau temps de l'Eglise, le temps des saints Bernard, Dominique, François, Jean de Matha, Robert d'Arbrissel. Presque toutes nos grandes abbayes bénédictines,

cisterciennes, augustines et fontevristes se sont formées à cette époque glorieuse : S.-Gildas, Melleray, Villeneuve, Pornic, Geneston, la Regrippière, le Val-de-Morière. Sont également de la première moitié du XIIIe siècle les Trintaires de Châteaubriant, les Cordeliers et les Dominicains de Nantes.

Le clergé séculier devient insuffisant : aussi les évêques se font-ils besoin de ces porteurs de la parole évangélique que la vertu et le talent recommandent au peuple. Les Carmes sont appelés à Nantes (1318); les Capucins à Nantes et à Machecoul; les Cordeliers à Bourgneuf, Savenay, Clisson, Ancenis et Ruffigné; les Dominicains à Guérande. Dans un des faubourgs de la ville de Nantes, les Chartreux se font un désert; les Minimes viennent à leur suite (1587).

Dans des temps moins éloignés de nous, la civilisation étant à son apogée, on sentit mieux la nécessité de procurer aux riches et aux pauvres le bienfait de l'instruction, aux malades et aux infirmes des soins plus assidus et plus dévoués. Aussi, lorsque le Seigneur eut suscité, pour la gloire de la religion et le bien de l'humanité, ces utiles congrégations enseignantes ou hospitalières, furent-elles accueillies avec joie dans ce riche et vaste diocèse de Nantes, où la foi a toujours été si pure et la charité si constamment pratiquée. Les Oratoriens, ces savants disciples de S.-Philippe de Néri, prirent alors la direction du grand collège de S.-Clément (1655). Les pieux prêtres de S.-Sulpice ouvrirent un séminaire et une maison de missions. Les catholiques d'Irlande trouvèrent dans notre ville un asile pour la formation de leur clergé. Les Jésuites obtinrent une résidence. N'oublions pas ici de mentionner l'heureuse réforme de St Maur, qui vint rallumer la ferveur éteinte dans les monastères bénédictins.

Chez les femmes, toutes les aspirations du dévouement et de la piété purent se satisfaire. Depuis longtemps déjà les Fontevristes se sanctifiaient dans leur solitude. La

Visitation, le Calvaire, le Carmel se constituent (1613-1629). Les Pénitentes ouvrent une retraite aux larmes du repentir. L'instruction des jeunes filles nécessite de nombreuses fondations : les Ursulines s'établissent successivement à Nantes, Ancenis, Châteaubriant, Guérande ; les Carolines, à S.-Donatien, vers la fin du siècle (1698), ouvrent des classes gratuites et une école normale.

Enfin le XVIIIe siècle amena dans les hôpitaux les Sœurs de la Providence de Saumur, de S.-Thomas de Villeneuve, du S.-Esprit de Plérins. Pour rendre populaire l'instruction des enfants, on reçut à Nantes les Frères du V. de la Salle, maîtres instruits et vertueux, les Sœurs de la Sagesse, nouvellement instituées.

Quoique notre diocèse ne renfermât pas de ces puissantes et riches abbayes, comme Noirmoutiers, S.-Jouin, Landévenec, S.-Florent, Toussaint, le Ronceray, S.-Sulpice, et d'autres semblables, il fournissait à tous les besoins et à toutes les vocations. Les solitaires et les prêcheurs, les contemplatives et les pénitentes avaient des asiles, les orphelins et les malades trouvaient des abris pour leur misère, les captifs, des rédempteurs ; les ignorants, gens de condition ou du peuple, avaient leurs maîtres et maîtresses. La charité et l'instruction ne sont donc point des inventions de notre temps : les siècles passés les ont connues plus parfaitement qu'on ne pense.

Nous nous proposons de donner ici la statistique de ces diverses maisons religieuses, en indiquant leur origine, leur but, leurs revenus, leurs charges et leur personnel, à l'époque où la Nation confisqua leurs biens et dispersa leurs membres. Tel est l'objet de notre *Monasticon nantais.*

On compte au diocèse de Nantes : 1° 30 communautés d'hommes, dont 9 abbayes, 1 prévôté, 1 prieuré et 1 chartreuse ;

2° 19 communautés de femmes, dont une seule abbaye. Les premières sont occupées ou desservies par 13 ordres

religieux; les dernières, par 18. On ne comprend point ici les Hospitalières qui suivent quatre règles différentes et possèdent 9 maisons, non plus que les Oratoriens qui tiennent le collège, et les Sulpiciens qui sont des prêtres séculiers.

COMMUNAUTÉS D'HOMMES

I. — BÉNÉDICTINS.

1. Prévôté conventuelle de S.-Martin de Vertou, OSB.

S.-Martinus Vertavensis.

— Cette ancienne abbaye, la première de toutes celles de Bretagne, fut fondée par Saint Martin dans un lieu appelé *Vertaw*, au temps de S. Félix, évêque de Nantes (VIe siècle). A la mort du bienheureux fondateur, 300 moines y pratiquaient avec ferveur les règles de l'Institut. Le monastère fut érigé en prévôté, alors qu'il passait sous le patronage de S.-Jouin-les-Marnes. La réforme de S.-Maur y est introduite depuis 1664. Il y a quelques années (1767), on y reçut les religieux de l'abbaye de la Chaume.

Le roi présente, le pape nomme.

Prévôt commendataire : Jean Coulon de la Bernardais, de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem, — 28 avril 1782.

Revenus et priviléges : 6 métairies, haute-justice, droits seigneuriaux, lods, ventes, rachat, pêches, four banal, dîmes au tiers, 34,749 ℔. Titre de curé primitif de la paroisse. — Mense conventuelle : 11,802 ℔.

Ch. L'office canonial tous les jours dans l'église, acquitté par 1 prieur, 1 sacriste et 5 religieux. — Rentes annuelles, 750 ℔, savoir : 420, ℔ au sieur Boisiau, aumônier du roi à Grenelle ; 170, ℔ au sieur Le Grand d'Aranterre, chanoine, et 160 ℔ au sieur Pignot, curé de la Roche-Durèse.

L'*église*, dont certaines parties sont fort anciennes, vient d'être réparée (style roman simple, XIe siècle.) Elle est conventuelle et paroissiale à la fois. Il y a deux clochers, l'un pour le couvent et l'autre pour la paroisse ; le premier a été relevé dernièrement. Un autel de marbre et des

stalles sculptées ornent le chœur. L'édifice ,comme plan d'ensemble, a la forme d'un T.

Mobilier : 18 chasubles, 6 dalmatiques, 4 chapes, 21 aubes; — une croix et son bâton, 1 petite croix, 1 masse de bedeau, 2 calices, 1 ostensoir, 1 encensoir ; — 4 cloches et 1 horloge qui frappe sur d'eux d'entre-elles.

Reliques : 1 buste de S.Martin, 1 autre de S.Benoît, 1 bras, 1 main d'argent.

On compte les autels de la Vierge, de S.-Sébastien, de S.-Martin, de S.-Michel, de S.- Mathurin et de Ste-Marguerite.

Bibliothèque de 1,906 volumes.

Les *Bâtiments* claustraux ont été reconstruits en 1700 : ils sont agréablement situés, près le bourg de Vertou. L'enclos du monastère couvre 3 journaux de terrain. Outre les cellules, les salles communes et les servitudes, il y a pour les hôtes des chambres et un billard.

Personnel. Prévôt conventuel : P. Henri Soulastre, depuis 1781 ; Aug. Bazille, sous-prieur et sacriste, né à Vertou. Religieux : DD. Boutan, de Fay, Dezé, Doly, Châteaurenard.

2. Abbaye de Notre-Dame de la Chaume, OSB.

Beata-Maria de Calmâ, aliàs *de Calmariâ.*

PAROISSE DE SAINTE-CROIX DE MACHECOUL

— Elle est située au faubourg du nom, sur la rivière du Tenu. Une dotation en terres et bénéfices curiaux, faite par Harscoët, Sgr de Retz, en 1055, permit à Perennés, abbé de Redon, de bâtir un prieuré en ce lieu, et d'y envoyer 4 religieux. Cette fondation dut être érigée en abbaye antérieurement au XIIe siècle. Le premier abbé, dont on sache le nom d'une manière certaine, selon D. Mabillon, serait Philippe (1184). Les deux cardinaux de Retz possédèrent ce bénéfice. Il est passé en command depuis 1594 et la réforme de S.-Maur est en vigueur depuis 1630. Il y a 23 ans, comme cette maison était d'un minime revenu, on l'abandonna et l'on se réunit à Vertou ; cependant le titre d'abbé commendataire a été conservé

Patron : Le roi. Le pape nomme.

Abbé commendataire : Jacques-Julien Meslé de Grandclos, vic. général de S.-Malo, — 4 août 1782.

Revenus: 4 journeaux de terres affermés 3.700 # Le cloître, les bâtiments et le colombier sont également affermés. Les meubles et les ornements de la maison abbatiale ont été transportés à Vertou. Le prieuré d'Arzon en Rhuis, qui en dépend, rapporte 300 #.

Charges: 760 # de rentes annuelles redevables à certains ecclésiastiques, gratifiés du roi; entretien du local. — Les religieux n'avaient pas prééminence sur le clergé paroissial, excepté le jour des Rameaux, où l'abbé officiait entre les deux curés au grand cimetière des Chaumes.

L'*église* est très belle : 3 nefs, transept, un chœur carré lambrissé et décoré de peintures à l'huile. (XIVe au XVe siècle). Elle n'a point de dédicace particulière. Autels S.-André, où il y a une grande dévotion, et Ste-Emérance, construits par les Pères de la Réforme. Le clocher n'a plus qu'une cloche.

Le *cloître* s'étend au côté de l'épitre ; il est dans le style roman. Ogé dit qu'il a été bâti en 1063. Il a été refait au XVIIe siècle. Toute la maison a été réparée et distribuée à neuf, au moment de l'introduction de la Réforme. Il y a fuye et étang, deux jardins, une cour intérieure et une cour d'honneur.

3. Prieuré conventuel de S.-Jacques de Pirmil, OSB.

— *Prioratus Sti-Jacobi de Palameyo.*

PAROISSE S.-SEBASTIEN d'AIGNE.

— Les Bénédictins de S.- Maur se sont établis au faubourg de Pirmil, vers la fin du XVIIe siècle. Dans un acte daté de 1360, on trouve le nom d'un prieur de cette maison qui s'appelait alors S.-James. On croit qu'elle est de fondation anglaise et très ancienne. Les religieux de Blanche-Couronne viennent de se réunir à ceux de Pirmil (1767).

Patron : olim l'abbé de S.-Jouin, *nunc* le roi.

Revenus : 3.800 #. Le prieur a droit de seigneurie, haute

moyenne et basse justice. Le sacriste est curé primitif de S.-Sébastien.

Charges : 501 ₶.

L'*église*, qui anciennement était paroissiale et qui est encore aujourd'hui tréviale de S.-Sébastien, fut réparée, en 1484, par Thomas James, évêque et comte de Dol ; la couverture et la charpente ont été renouvelées, il y a 12 ans. La sacristie a été reconstruite en 1786. Des boiseries de 9 pieds ornent le chœur et le sanctuaire. Dans le clocher il y a trois cloches, du poids total de 3.000 ₶. — Style de transition.

Mobilier de la sacristie : 2 calices en argent, 1 ciboire, 1 soleil, 2 croix, 2 bénitiers, 2 paires de burettes, 2 encensoirs de même; — 19 chasubles, 7 chapes, 12 aubes.

La *maison* conventuelle, qui est solide et fort régulière, a été rebâtie par la Congrégation de S.-Maur, au commencement de ce siècle. La situation est élevée, saine et très agréable. On y remarque la salle à manger, qui est boisée tout autour à la hauteur de 7 pieds et demi. Il y a comme dépendance, 1 jardin très bien dessiné, 1 verger, 2 journeaux de vigne, 13 à 14 journeaux de prairies. On peut offrir aux étrangers 3 chambres meublées.

Personnel. Prieur commendataire : J.-B.-Louis de la Tour de Gallois, du d. d'Aix, vic. général d'Autun, — 15 mai 1775.

Prieur conventuel : Séb. Bonnard, né en 1739, prof. en 1756.

Sous-prieur : Joachim Marmier, né en 1742, prof. en 1760.

Procureur : Etienne Audio, né en 1762, prof. en 1776.

Augustin Fortier, né en 1720, prof. en 1740.

4. Abbaye de Notre-Dame de Blanche-Couronne, OSB.

Beata-Maria de Albâ Coronâ Veteri.

PAROISSE DE LA CHAPELLE-LAUNAY.

— Cette abbaye porta primitivement le nom de *Coët-Quen — bois blanc* —; plus tard elle reçut celui de *Douce-fontaine,* à cause d'une excellente source qui coulait près du monastère. La magnifique futaie, dont elle était environnée, affirment certains historiens, lui fit enfin décerner le vocable de *Blanche-Couronne;* quelques uns disent que ce vocable a été tiré de la dédicace de l'établissement à la Ste Vierge. Des bulles papales, datées du XIIIe siècle, en font mention comme étant de l'ordre de Cîteaux, et d'autres de 1410, comme étant de l'ordre ancien de S.-Benoît. Ce qui ferait supposer qu'elle est antérieure à S.-Bernard. D'ailleurs on ignore l'époque précise de sa fondation et le nom de son fondateur. Le Calendrier ecclésiastique de Nantes la fait remonter à 969 : Geoffroy, comte de Nantes, et Daniel du Pont en seraient les principaux bienfaiteurs. Quelques auteurs prétendent que cette maison fut dotée pour 19 religieux en 1160. La réforme fut établie en 1652, par Claude de Cornulier.

Elle est située à 10 lieues de Nantes, au dessous, vers la mer, dans la paroisse de la Chapelle-Launay. La position est si malsaine que les religieux ont eu beaucoup de peine à se conserver en santé. Puis les revenus, qui ont été diminués dans la suite des siècles, sont devenus très modiques ; ils ne suffisaient plus qu'à 6 habitants. Ceux-ci, n'étant point en nombre pour y vivre selon la règle bénédictine réformée, se réunirent aux moines de Pirmil, le jour de l'Ascension, 1767 ; cependant le titre abbatial resta attaché à la maison abandonnée.

Patron : le roi ; le pape nomme.

Abbé commendataire : J.-B.-Louis de la Tour de Gallois, vic. général d'Autun, originaire du d. d'Aix, — 15 mai 1775.

Il nomme aux prieurés simples du Tertre, de la Madeleine, de l'Angle-Chaillou, au prieuré claustral de S.-Jacques de Pirmil avec ses annexes en Bouin.

L'*Eglise* est ogivale et à plein cintre : vaste carré avec un clocher. Elle renferme les tombeaux d'Hervé de Blain, père d'Eudon, qui fonda en 1290 une lampe perpétuelle sur sa sépulture ; d'Éon de Rochefort, vicomte de Donges, 1372; de Gillette de Rochefort, 1510.

5. Abbaye de S.-Gildas-des-Bois, OSB.

S.-GUILDAS *ou* S.-GUEDAS.

Stus-Gildasius de Nemore.

—Fondée l'an 1206, par Simon, Seigneur de la Roche-Bernard, « en l'honneur de Dieu et de S. Gildas, dans un lieu nommé *Lampridic*, à 10 lieues de Nantes, vers le couchant d'été, à 2 lieues de la Vilaine et d'autant de la petite ville de Pontchâteau. » On l'appela primitivement *de Landâ*, puis *de Nemore*. Ce fut une colonie de S.-Sauveur de Redon, qui peupla ce nouveau monastère bénédictin, érigé en abbaye et doté pour 8 religieux.

Patron : Le roi. Le pape nomme.

Abbé commendataire : François Marie de Valory-la-Pommerays, du d. de Rennes, prévôt de la collégiale de Tournay, aumônier de la comtesse d'Artois, licencié en droit, — décembre 1763.

Revenus : 16.833 ℔ ; mense conventuelle, 3.500 ℔

L'abbé commendataire possède l'abbatiale, la seigneurie de S.-Gildas, le prieuré de Pénestin, (droits féodaux, lods, ventes, rachats et tous les émoluments du fief, droits d'officier et de haute justice) ; il perçoit la moitié des grosses dîmes à l'onzième, dans les paroisses de Missillac et des Marais, les novales exceptées, et 4.780 ℔ de dîmes à Férel, Herbignac, Camoël; la dîme matinale dans le canton des Mortiers. Il a le privilège de célébrer pontificalement avec mitre et crosse, le seul du diocèse ; ce privilège fut accordé au concile de Bâle, avec les restrictions mentionnées dans la bulle de Clément IV. Il nomme aux cures de Nivillac, de Missillac, de Fégréac, etc.; aux vicairies perpétuelles de S.-Gildas, de Drefféac, d'Herbignac, etc ; aux prieurés simples de S.-André de Bouvron, de S.-Jean de Sévérac, de S.-Jean de la Roche, de Pennebé, de Beaulieu, etc.

Charges : 9,005 ℔. Portion congrue aux recteurs de S.-Gildas et de Drefféac ; l'aumône le vendredi depuis la Tous-

saint jusqu'à la S.-Jean, le Jeudi saint à 13 pauvres, et autres aumônes en argent, 770 ₶. La taxe de la congrégation de S.-Maur n'est pas comprise dans cette somme.

Dettes passives : 11,044 ₶ ; dettes actives : 11,852 ₶.

Les chapellenies paroissiales de Beaupois, de S.-Michel de S.-Jean, de S.-Jacques, de S.-Pierre sont régulières et produisent 234 ₶.

L'*église* est commune à l'abbaye et à la paroisse : 5 autels, le maître dans le chœur des religieux, séparé par une belle grille de fer forgé ; d'un côté, ceux de N.-D. de Pitié, de S.-Michel ; de l'autre, ceux de S. Jean-Baptiste et de S.-S... — XIIIe au XIVe siècle — ; achevée en 1533; le chœur est de 1711 ; le clocher a 129 pieds.

Sacristie : 1 calice, 1 encensoir d'argent, 1 ciboire mi cuivre et argent, une crosse abbatiale en bois et cuivre, 5 petits reliquaires d'argent et 1 grand, argenté, recouvrant une parcelle du chef de S. Gildas ; — 14 chasubles, 8 dalmatiques, 72 chapes, 35 aubes.

Bibliothèque : 415 volumes.

Personnel : D. Gannat, prieur claustral, vic. général de l'abbé, — 9 déc. 1783.

Charles de la Passeigue, sous-prieur.

Jacques-René Grethier, procureur.

Claude le Poitevin, Louis Joly, N. Le Cerf, religieux.

6. Prieuré conventuel et non électif de Ste-Élisabeth de Grand-Lieu, OSB.

Prioratus Stæ-Elisabeth de Grandi-Lacu.

PAROISSE DE S.-PHILBERT DE GRAND-LIEU

— La fondation de ce prieuré est inconnue. On lit dans un rapport de 1572 qu'elle a été faite anciennement pour 6 religieux. Il dépend de l'abbaye de Tournus, il est passé en commande depuis longtemps (1572). Quoique régulier, il est desservi par des séculiers.

Patron : l'abbé de S.-Michel. Le pape nomme et l'abbé confère.

Les desservants sont nommés par l'Ordinaire ; le sous-prieur est au choix du prieur commendataire.

Revenus : 7.425 ₶.

Charges : 3.411 ₶, aux desservants, et au Régent ; messe chantée à 8 h., vêpres et complies à 2 h., tous les jours; matines et laudes la veille des fêtes et chaque samedi. Le dimanche elles se chantent immédiatement après la messe matutinale. Le prieur doit l'aumône 3 fois la semaine aux indigents du lieu et tous les jours aux passants.

Eglise : elle est priorale et paroissiale en même temps. Très remarquable avec une crypte,— XIIe au XIIIe. Grande, belle et élancée. On distingue le sanctuaire, le chœur, muni de stalles et de pupitres, et la nef. Séparant le chœur de la nef, deux autels, S.-Nicolas, la T.-Ste-Trinité et une Passion. Dans la nef, deux autres autels, S.-André, S.-Lambert. Un beau et grand clocher renfermant 4 cloches et une horloge. Chapelles en appentis : 1° Ste-Anne, 2° S.-Jean-Baptiste, 3° S.-François, 4° le Rosaire, 5° *olim* S.-Philbert, *nunc* N.-D. de Miséricorde, 6° Ste-Marguerite, 7° S.-Sébastien.

Sacristie : 3 calices, 1 ciboire, 1 custode, 1 soleil, 2 burettes, 2 encensoirs, 2 croix processionnelles, 1 petite croix d'argent ; — 13 chasubles, 4 chapes et 2 bannières.

La *Maison* priorale comprend 3 corps de logis.

Le prieur est haut-justicier et seigneur de la ville, de S.-Lumine, de S.-Jean de Corcoué, de la Benâte, de la Limouzinière et de Ste-Radegonde.

Personnel. Desservant : D. Alexis Louason, rel. de S.-Germain-des-Prés, né en 1750, depuis 1786, prieur commendataire ; Jean Maillard, sous-prieur, — 8 mai 1770 ; r. 438 ₶ ; Auguste Paumier, — 9 nov. 1776 ; r. 338 ₶ ; Charles Giraud, — 12 juillet 1763 ; r. 336 ₶ ; N. Julien, pr. de chœur, — 12 mars 1776 ; Jos. Robert, chantre, — 1787.

II. — CISTERCIENS

1. Abbaye de Ste-Marie de Buzay *ou* Bussais, OC.

Beata-Maria de Buzayo, alias *Busaio.*

PAROISSE DE ROUANS

— Ce sont les Bernardins mitigés qui l'habitent. Sise sur la gauche de de la Loire, à 7 lieues au-dessous de Nantes, cette fille de Clairvaux fut dotée par Ermengarde d'Anjou, duchesse de Bretagne, pour entretenir 6 religieux, le 17 juin 1135 ou 1136. Conan III, n'ayant pas obtempéré aux volontés maternelles, S. Bernard lui-même, selon la chronique de Milleray, vint à Nantes, pour arranger les affaires de l'établissement de Buzay. Antérieurement, (avant le XIIe siècle) il y avait en cet endroit, comme aux Couëts, deux maisons religieuses, l'une d'hommes et l'autre de femmes. — L'abbaye est passée en commende depuis 1474 ; c'est la plus riche du diocèse.

Patron: Le roi ; le pape nomme.

Abbé commendataire: Jean-Georges Le Franc de Pompignan, ex-archevêque de Vienne, ministre d'État, nommé par bulles pontificales du 6 des kalendes d'octobre, 1785.

Les *Revenus* sont partagés en 3 menses, dont 2 sont au commendataire et l'autre au pieur claustral et aux religieux.Les terres affermées en 4 lots ou métairies produisent 150,000 ^tt^. Les objets réservées sont évalués à un rendement de 4,500 ^tt^. Il faut aussi ajouter à cela des rentes seigneuriales et foncières. M. Le Franc de Pompignan exerce à Nantes basse et moyenne justice, dans les fiefs de Buzay, Buson, Couëlin et Vièvre.

L'*église*, qui a une très haute tour, a été reconstruite en 1755. Il y a 4 cloches et une horloge avec carillons. Le maître autel est en beau marbre et les stalles du chœur en chêne sculpté.

Sacristie : 1 calice de vermeil, 3 ciboires, 2 calices, 1 soleil, 1 bénitier et son goupillon, 2 encensoirs, 1 plateau et des burettes, 1 boîte aux Stes Huiles, 1 reliquaire, 1 croix d'argent.

La *maison* conventuelle et ses dépendances immédiate ont entourées d'une douve de clôture et couvrent 4 journaux de terre. Il y a 12 chambres de religieux, cofortablement meublées, avec salle, salon, billard. Les domestiques occupent 6 chambres, réservées à leur usage.

On entretient 1 organiste, 2 choristes, 1 garçon sacristain, 1 infirmier, 1 hôtelier, 1 valet pour le Prieur, 1 chef de cuisine, et plusieurs autres pour la basse-cour et le service de la maison.

Bibliothèque: 1,612 volumes.

Personnel: Prieur, procureur général de l'abbé, D. André Quintin Caignard ; sous-prieur, Martin ; receveur, Hannel ; procureur du couvent, Jarno ; maître des hôtes, Labbe ; sacriste, Ant. L'Enseigne ; DD. de Prades, Verdun, Dupin et Bourgouing.

2. Abbaye de Notre-Dame de Melleray, OC.

Beata Maria de Mellereyo, aliàs *Melerio*,

vel *de Mellis alveario*

PAROISSE DE MEILLERAY

— Suivant la chronique de ce monastère, deux religieux cisterciens de Pontron s'établirent, en 1132, sur la seigneurie d'Alain de Moisdon, dans un endroit retiré, appelé le *Vieux-Melleray*, avec le dessein d'y fonder une nouvelle maison de leur ordre. D'autres auteurs assignent à la fondation une date moins ancienne (1330—1332).

L'abbaye de Melleray est située « à huit lieues de Nantes, entre les rivières de Loire et de Vilaine près la source de la rivière d'Airdre ».

Elle est occupée par des *Bernardins de l'étroite observance.*

Patron: Le roi ; le pape nomme.

Abbé commendataire : Louis Auguste le Mintier, du d. de S.-Brieuc, précédemment archidiacre d'Auch, vic. général de Rennes, maintenant évêque de Tréguier.

Revenus : mense conventuelle, 7,355 ; ᵗᵗ mense abbatiale, 6,184 ᵗᵗ. *Charges* : 2,227 ᵗᵗ.

L'*église* porte la date de 1183 : nef du XIIᵉ siècle ; chœur

du XVe. Le maître autel est construit à la romaine, avec gloire et deux anges adorateurs; il est de marbre blanc. Il y a aussi deux petits autels en marbre de couleurs et deux autres en bois doré et sculpté; ces derniers sont placés en dehors de la grille. Le clocher contient 3 cloches (l'une 4 pieds 8 pouces de tour) et une horloge établie en 1697.

Sacristie: 2 ostensoirs, 3 calices, 2 ciboires, 2 bénitiers, 2 flambeaux, 1 lampe, 2 croix, 2 encensoirs, 1 boîte aux Saintes-Huiles, 2 paires de burettes, d'argent, 1 calice de vermeil. (On a déjà envoyé à la monnaie une valeur de 33 marcs d'argent). — 14 chasubles, 12 dalmatiques, 24 aubes, 1 dais.

Bibliothèque : 757 volumes et deux armoires de manuscrits classés.

Les *Bâtiments*. reconstruits au XVIIe siècle ont été mis à neuf en 1767. Ils forment 4 ailes, et comprennent 15 chambres de religieux, 4 chambres d'hôtes, 1 salon, 1 salle à manger et les autres pièces nécessaires au service de la communauté. Il y a 8 lits pour les domestiques. Les étables renferment 10 bêtes, dont 2 chevaux et 8 vaches laitières.

Personnel. Prieur : D. Ant. Carlier, né à Cambrais, depuis 1750. Procureur : Richard. Chantre : Jean Le Maître, né à la Chapelle-Glain. Sacriste : Pierre Chinon. D. Vannier, ancien prieur de Buzay, retiré. Fr. Clément Martin, convers.

3 Abbaye de Notre-Dame de Villeneuve, OC.

Beata-Maria de Villa-Nova.

PAROISSE DU BIGNON.

— La fondation est faite pour 13 religieux. Le premier établissement se fit à la Grange de Gort-Maria, dans la forêt de Touffou, et eut pour bienfaitrice Constance, duchesse de Bretagne, dans la première année du XIIIe siècle. Quelques temps après on commença la construction de l'église et du monastère tout près de là, en la paroisse du Bignon. La dédicace de l'église abbatiale fut faite en présence de tous les évêques de la Province, 24 nov. 1245. Le premier abbé qui posséda ce bénéfice en commande, c'est Jean d'Estrées (1677).

Fille de Buzoy, cette abbaye est occupée par des Bernardins réformés de l'*étroite observance.*

Patron : le roi ; le Pape nomme.

Revenus : 16.769 ^tt La mense conventuelle est formée du tiers des revenus généraux.

Charges : 3.951. ^tt On donne l'aumône le lundi et le vendredi, et de plus 946 ^tt chaque année.

Eglise : On y compte le maître autel, ceux de Ste-Anne, de S.-Laurent, de S.-Bernard, de S.-Joseph, et l'on y remarque le tombeau de Constance de Bretagne.

Sacristie : 1 ciboire et 1 soleil de vermeil, 3 calices, 1 ostensoir, 1 encensoir, 1 bénitier, 1 paire de burettes, 1 croix processionnelle, 1 crosse, 1 croix épiscopale, 1 reliquaire, 1 petit S.-Laurent, 1 Vierge, 1 petite croix avec christ, 2 chandeliers, 1 suspensoir, d'argent ; — 30 chasubles, 9 dalmatiques, 11 chapes ; — 3 cloches, 1 horloge et 1 vieil orgue.

Bibliothèque : 2.053 volumes.

La *Maison* comprend les pièces communes, 5 chambres d'hôtes, 9 cellules de religieux et des appartements pour les dames, chambres et salon.

Personnel : L'abbaye est vacante par la mort (20 avril 1789) de Claude François Lizarde de Badonvilliers, sous-précepteur

des enfants de France, membre de l'Académie et conseiller d'Etat, nommé en 1770.

DD. : Simon Vanin, prieur, né en 1744.

Domin. Guillemin, sous-prieur, né en 1749.

Alexis Ducros, dépensier, né en 1761.

J.-B. Gauthier, né en 1726.

Jac.-Jos. Meuran, né en 1743.

Pierre Bonnet, né en 1749.

Max.-Jos. Léonne, né en 1763.

François-Jos. Lacourt, né en 1765.

Louis de Maure, ancien abbé de Prières, retiré depuis 1787.

R. 4.000 ⁱᵗ.

D. Paillet, aux aliénés d'Angers.

III. — AUGUSTINS

1. Abbaye de Ste-Madeleine de Geneston, OSA.

Sta-Magdalena, de Genestonio, Genestrino, Genesto.

— Les chanoines réguliers de St-Augustin, dits Génofévains, congrégation de France, possèdent cette abbaye. « Près le lac de Grand Lieu, à la droite de la rivière de Boulogne, à 4 à 5 lieues de Nantes, vers le Poitou, du côté de l'Occident d'hiver . » En 1148, Bernard, religieux de Citaux, appelé à l'évêché de Nantes, fonda le monastère de Geneston pour des chanoines réguliers, auxquels il prescrivit les constitutions de l'ordre des Augustins : le premier prieur fut Clément, homme d'un rare mérite. Il fut érigé en abbaye, 1163. Alexandre III, qui était à Tours, ratifie la fondation épiscopale et prend les religieux sous sa protection.

Patron : Le roi ; le pape nomme.

Abbé commendataire : Pierre Guillaume Le Franc de Fontaine, vic. général de Tréguier, prévôt et premier dignitaire du chapitre royal de Morlaix, licencié en lois, originaire de Quimper, — 27 juin 1754.

Revenus : 3 métairies, 3 maisons dans le bourg, moulin et four banal, droit de terciage et 8 foires, 11.835 ⁱᵗ. L'abbé nomme à la cure de Geneston, aux prieurés-cures de Mont-

bert et de S.-Jean de Bouguenais, aux prieurés simples de S.-Symphorien, de Fréligné, de S.-Lupien, etc.

Charges : portion congrue au desservant de la paroisse ; au prieur, 2,400 ₶ ; aux prêtres de S.-Symphorien en la Bruffière, 400 ₶ ; au prieur de S.-Jean, 78 ₶ ; aumônes,400 ₶.

L'*église* est beaucoup plus vieille que la maison qui a été construite vers 1660 ; elle a 75 pieds de long et 25 de large ; elle est coupée par une boiserie; la partie supérieure servait au Chapitre et l'inférieure à la paroisse. Le clocher, ayant été dernièrement foudroyé (1783), vient d'être relevé ; bâti sur une chapelle latérale; 42 pieds de hauteur. Le chœur contient 9 stalles de chaque côté.— Le roman et le gothique sont mélangés.

Sacristie: 1 calice de vermeil, 1 autre d'argent, 1 soleil, 1 ciboire, 2 encensoirs, 2 croix, 2 ampoules, 1 paire de burettes et son plateau, d'argent; plusieurs ornements dont une chasuble et une chape galonnées d'or; —1 cloche.

Bibliothèque : 300 volumes.

En 1750 le chapitre se composait seulement de 3 prêtres. Aujourd'hui il n'y en a plus qu'un qui fait l'office curial.

Le service divin a cessé et les bâtiments sont inoccupés.

2. Abbaye de Ste-Marie de Pornic, OSA.

Sta-Maria de Pornido, seu *Porindio*, aliàs *de Burgo propè Porundum*

PAROISSE DE STE-MARIE.

— « Située dans les marais salés, à la gauche de la Loire, au duché de Retz, vers l'océan, à 14 lieues de Nantes, à 5 de Machecoul. » Il faut renoncer à donner des certitudes sur les origines de cette abbaye. Voici la légende que fournissent certains auteurs. Les chanoines de St-Augustin, établis à Doulon, l'an 1105, par l'évêque Benoît, quatre ans après chassés de ce lieu, à cause de leur relâchement, se retirèrent à Pornic, près d'une chapelle appartenant aux moines de St-Serge d'Angers. Le premier abbé, dont le nom apparaît dans les actes publics, gouvernait cette communauté, vers le commen-

cement du XIIIe siècle (1). La conventualité cessa en 1620, à la mort de l'abbé Guillaume Pineau. L'abbaye, qui conserva ses titres, revenus et privilèges, est devenue séculier depuis quelques années, et par conséquent desservie par de simples prêtres au choix de l'abbé commendataire. Aujourd'hui aucun clerc ni régulier, ni séculier, n'habite cette maison, qui d'ailleurs est détruite. Elle est passée en commende vers le commencement du XVIIe siècle.

Patron : le roi ; le pape nomme.

Revenus : Dîmes, 2.800 tt, droits de pêches et moulins, rentes, fiefs, métairies, marais, etc., 7.050 tt.

L'abbé de Pornic nomme à la vicairie perpétuelle de Ste-Marie, à la cure de St-Gilles, aux prieurés de Haute-Perche de Rohard, d'Aisne, de Guermiton, du Clion, de St-Michel, de la Plaine, du Port-St-Père et de Chauvé.

Charges : Portion congrue au vicaire perpétuel et entretien de la lampe du St-Sacrement.

Eglise, elle est paroissiale.

Les *bâtiments* claustraux n'existent plus, la maison abbatiale a été construite dans l'enclos de l'ancien monastère.

Abbé commendataire : Julien-Olivier Gibon de Pargo, vicaire général et official de Rennes, — 12 déc. 1777.

IV. — CARMES

De l'ancienne Observance.

Paroisse de S.-Vincent de Nantes.

— Thibaud, seigneur de Rochefort, vicomte à Donges, appela les Carmes à Nantes, (1318), et les logea lui-même dans son hôtel de Rochefort, qui devait être occupé plus tard par les dames de Ste-Claire. C'est le premier établissement que ces religieux aient eu en Bretagne. Le couvent fut construit en 1327, sur la paroisse S.-Vincent ; mais le curé et le chapitre de la cathédrale s'y étant opposés, l'interdit demeura sur la maison et la chapelle pendant quelques années.

---

(1) Travers assure qu'elle a été fondée par Garsire de Retz, ou par Gestin, seigneur de Machecoul et de Pornic ; les *Etrennes nantaises* fixent la date à 1117.

R. Maisons dans la Grand'Rue, dans la petite rue des Carmes, dans les rues du Moulin, de la Poissonnerie, de la Salorge, et des terres : 9,161 ⁱᵗ ; rentes foncières en argent, 1,433 ⁱᵗ ; rentes constituées, 652 ⁱᵗ ; rentes viagères, 1,080 ⁱᵗ.

Ch. 1° intérieures : honoraires d'un organiste, d'un prédicateur et de professeurs, 1,277 ⁱᵗ ; — 2° extérieures : 740 ⁱᵗ ; frais de culte, 1,016 ⁱᵗ.

Dettes actives, 5,940 ⁱᵗ ; dettes passives, 1,466 ⁱᵗ.

Eglise: grande nef carrée, large chœur, à l'angle de la Grand'rue et de la petite rue des Carmes. Il y a 3 autels, ornés de colonnes de marbre. La chapelle de N.-D. de Lorette, qui a son autel, est close par une balustrade. Le maître autel a été consacré le 18 janv. 1768. De chaque côté du sanctuaire, on voit deux colonnes supportant des statues, et 5 tableaux dont un dans le sanctuaire. Les autels de S.-Jacques et de S.-Christophe sont tout neufs. Il n'y a que 2 confessionnaux pour le public.

Il faut remarquer le magnifique tombeau de François II et de Marguerite de Foix, chef-d'œuvre de scuplture, 1505. Le cœur de la duchesse Anne de Bretagne, deux fois reine de France, est conservé dans l'église.

Sacristie : 1 soleil, 4 calices, 2 ciboires, de vermeil ; 3 calices, 2 encensoirs, 1 croix processionnelle, 1 petite croix d'autel, 1 bénitier, 1 ciboire, 2 paires de burettes et leur plateau, 2 ampoules, 8 chandeliers d'autel, 2 chandeliers d'acolyte, 2 grandes lampes, 1 instrument de paix, un reliquaire de S. Albert, 2 chapelets précieux, 3 statuettes, en argent ; — 1 dais de velours cramoisi, 4 chasubles riches, 2 autres très belles, 33 communes, 10 chapes, 12 aubes de fin lin, 60 communes, 3 tapis précieux.

Les 4 cloches qui font un harmonieux carillon ont été consacrées par Mgr de Dol, le 19 août 1769.

La *Bibliothèque* est vieille et rongée.

Le *couvent* longe la rue du Moulin : au rez-de-chaussée, magasin et sacristie ; au 1ᵉʳ étage, grande salle de l'Uni-

versité, 3 chambres d'hôtes ; 2me étage, dortoir des jeunes religieux. Deux ailes sont accostées à ce corps de logis et forment un carré long autour du cloître.

Confrérie de N.-D. du Carmel, érigée en 1460 : la fête patronale est la Nativité de la Ste Vierge.

Le *personnel* se compose de religieux prêcheurs, professeurs et étudiants :

Eloi de la Bellangerie, docteur en théologie, prieur, — 22 mai 1789 ; Groleau, vicaire ; Jérome David, 1er professeur ; Xavier de la Mothe-Fouquet, 2e professeur ; Aug. du Pont de Badelio, procureur et définiteur ; Richard Mulot, sacriste ; Nicolas Lefrançois, secrétaire et vocal ; Claude de Strasbourg, vocal ; Guill Letourneux, vocal ; Ange Brossard ; Etienne-Charles Fournier ; Cyr Lemailloux ; Jean-Pierre Piel, ancien prieur ; Athanase Deliepvre, assistant du R. P. Provincial ; Julien Lorre, discret ; François Mathurin Renouard, étudiant etc.

V. — CHARTREUX.

Paroisse St.-Donatien, aux faubourgs de Nantes.

— Charles de Blois fit dans l'antique chapelle des SS. Donatien et Rogatien, dite Chapelle-au-Duc, une fondation de six chanoines séculiers. Ce sanctuaire, élevé sur le lieu du martyre de nos saints Patrons, était un des plus vénérables de la ville de Nantes par son ancienneté (Ve siècle) et par le souvenir glorieux qu'il rappelle. Le 13 oct. 1425, François II consentit qu'il devînt une Chartreuse pour 13 religieux: une bulle d'Eugène confirma la fondation pour Hervé du Pont, élu le premier prieur. Arthur III et Catherine de Luxembourg, dont les cendres reposent dans la nouvelle église, en sont les principaux bienfaiteurs.

R. En S.-Donatien, 2.863 tt ; en S.-Clément et S.-Vincent, 1.905 tt ; en Ste.-Croix, 1.912 tt ; en S.-Viaud, 1.494 tt ; en Vallet et la Chevrollière, 2.717 tt ; en la Rémaudière, 1.490 tt ; rentes à Paris, 788 tt ; constituts, 3.203 tt etc. Total : 17.054. tt *Ch.* 2.315 tt.

L'*église* a été consacrée le 16 avril 1459, par l'évêque de Laodicée; située sur le bord du grand chemin, elle se développe en le longeant dans une forme assez bizarre; la nef et le sanctuaire sont vastes, mais le vestibule réservé au public est fort petit. On y voit le tombeau d'Arthur III; elle est ornée de 22 tableaux. Autour de la grande nef, rayonnent la chapelle du prieur et 12 autres pour les religieux, car chacun célèbre en même temps.

Sacristie : 4 calices pour le maître autel, 12 autres pour les religieux; 1 ostensoir, 1 ciboire, 1 encensoir, 1 croix processionnelle, 1 croix d'autel, 1 bénitier, 4 instruments de paix, 1 crucifix, 13 paires d'orceaux, en argent, 2 reliquaires de vermeil, 1 autre d'or; — 22 ornements complets, 20 chasubles, 35 aubes. — Il y a deux cloches, dont l'une de 700 livres.

Le vaste *enclos* de la Chartreuse s'étend entre le bas chemin du bourg de S.-Donatien et le grand chemin de Paris. Les bâtiments forment une trrès gande cour intérieure; l'angle du N. O. se prolonge vers l'établissement de S.-Charles; à l'E. se trouvent les servitudes. Le tout, en comprenant 2 jardins et 3 cours, couvre une étendue de 4 journaux de terre. La maison est double : 2 cloîtres, sur lesquels donnent 13 cellules habitables, 2 réparables et 5 ruinées. Le P. Procureur, le frère lai et l'oblat logent ailleurs. On tient 2 chambres à la disposition des hôtes. Dans la salle du chapitre, il y a 13 tableaux; le réfectoire est orné de boiseries, et de peintures d'un Christ.

La *Bibliothèque* se compose de 2 galeries : une bible manuscrite de 1379; vol. in-folio, 1.127 ; in-4°, 580; in-8° et in-12, 1.054. En tout : 1.667 ouvrages.

Personnel : Le Prieur, 12 religieux, 1 frère lai et 1 oblat.

François L'Honoré, né à Hennebont en 1778, prof. 1748, prieur.

Augustin Guéraud, né en 1747, prof. 1768 sous-prieur.

Nicolas Albergaty-Chapon, né en 1735, prof. 1760, procureur.

François Boutherou,	né en	1725,	prof.	1750.
Etienne Labottière,	—	1730,	—	1753.
Jean-Baptiste Cléret,	—	1736,	—	1773.
Jean Hallereau,	—	1737,	—	1764.
E.-Maurice Thiébaud,	—	1737,	—	1767.
Rog. Cautien de la Foy,	—	1755,	—	1776, diacre.
Pierre Legouz,	—	1757,	—	1778, sacriste.
Antoine Brunet,	—	1756,	—	1783.
Gabriel du Thoya,	—	1762,	—	1788.
Thomas Arnaud,	—	1760,	—	1789.
Nicolas Posnier,	—	1740,	—	1772, convers.
Jean Charrié,	—	1730,	attaché depuis	1778.

VI. — TRINITAIRES, dits MATHURINS.

Paroisse de S.-Jean-le-Béré, près la ville de Chateaubriant.

— En 1252, Geoffroy fonda cette Ministrerie, qui ne reçut la forme légale qu'en 1612. L'ordre des Trinitaires, établi dans le diocèse de Maux, vers la fin du XIIe siècle par Jean de Matha et Félix de Valois, a pour but de racheter les chrétiens captifs chez les infidèles ; or la première maison qui existât en Bretagne fut celle de Châteaubriant. Geoffroy, ayant suivi notre bon roi Louis à la Croisade, tomba entre les mains des Sarrazins et fut rachetée par les Trinitaires ; son épouse eut tant de joie de le revoir qu'elle mourut en l'embrassant. En reconnaissance de sa délivrance, le baron dota ces religieux sur son domaine.

Ils vivent de cette fondation et de quêtes.

Eglise : Le chœur est séparé de la nef par une grille de fer. Au chevet est un tableau représentant la T.-Ste. Trinité. Outre le maître autel, on voit ceux de la Vierge et de S.-Augustin. Il n'y a qu'un confessionnal.

Sacristie : 2 soleils, 2 encensoirs, 2 ciboires, 2 calices, 2 paires de burettes, 2 ampoules, 1 croix processionnelle,

chandeliers, d'argent ; — 15 chasubles, 9 chapes, 2 dalmatiques, 10 aubes.

Les *cloches* sont petites : 203 l. et 148 l.

Bibliothèque : 474 ouvrages divers.

Ministre : François-Maurice Pichault, conseiller et prédicateur ordinaire du Roi, général de l'ordre de la Trinité, nomme à la Ministrerie de Châteaubriant D. Pierre Henri Auger de S.-Germain, — 20 mars 1768.

Religieux : J. Maréchal, Bâlé, Trézel, A. Prérevé et Rauqué.

VII. — DOMINICAINS, dits JACOBINS.

1. Paroisse de Sainte-Radégonde de Nantes.

— Étant venus à Nantes par ordre du Pape, pour voir le duc Pierre et arranger les difficultés qui avaient surgi entre l'évêque et le chapitre d'un côté et le duc excommunié de l'autre (1217), les Dominicains résolurent de s'établir dans cette bonne ville. En effet neuf ans après ils revenaient pour jouir d'une fondation, qu'avait faite en leur faveur André Sr de Vitré, fondation qui fut acceptée par Guillaume de Séguino, provincial de France, au nom du B. Jourdain de Saxe, alors général de l'Ordre.

R. Maisons, 11.250 ₶ ; terres, 5.146 ₶ ; rentes. 120 ₶ ; etc. Total, 17.606 ₶.

Ch. Desservance de 304 messes chantées, de 1283 messes basses ; exposition du T.-S. Sacrement 3 fois la semaine ; salut et stabat le mercredi ; rentes constituées, 590 ₶ ; rentes viagères, 1.158 ₶.

Eglise : Elle brûla avec le couvent en 1410 ; mais la générosité de l'évêque, du duc et des fidèles permit de reconstruire ce que les flammes avaient détruit. On consacra le nouveau sanctuaire le 19 octobre 1413. Le portail n'a été achevé qu'en 1688. Très grande : le sanctuaire, le chœur, la nef pour le public et un vaste et beau portique. L'autel est de marbre, sous un retable à 6 colonnes avec un diadème doré, la galerie supporte deux figures et un tableau qui

représente *l'Adoration des Mages;* de chaque côté, enclavés dans le retable, sont deux petits autels ; il y a 2 grands rideaux qui peuvent recouvrir toute la façade de ce monument.

On voit encore les autels : 1° de N.-D. des Vignes, à gauche, avec une table de communion à la romaine et un retable en menuiserie ; 2° du S.-Nom de Jésus, à droite. Le chœur qui s'ouvre entre deux grandes colonnes formant retable, contient 16 stalles ; au pied de chaque colonne sont deux petits autels, N.-D. de Pitié et N.-D. du Rosaire. Dans la nef il y a encore les autels de N.-D. de Miséricorde et de St.-Thomas, du Tombeau et du Tiers-Ordre ; enfin deux autres, dont l'un dédié à la Véronique.

Tout près de la sacristie est une salle qui sert de chapitre et de cimetière pour les religieux ; on y voit deux pierres tombales ; il y a 4 et 5 châsses de plomb dans les enfeus ; les chapelles de N.-D. des Vignes, du S.-Nom de Jésus, de N.-D. de Pitié et du Tiers-Ordre sont des enfeus de familles.

Argenterie : 2 ciboires, 2 calices, 1 soleil, 2 chandeliers, 1 croix, 1 bénitier, 1 paire de burettes.

Il y a un petit *orgue* près du sanctuaire ; le *clocher*, qui est peu élevé, renferme 3 cloches.

Le *couvent* a été rebâti en 1632. Le cloître est formé de 4 galeries de 13 toises sur 7, longeant le Port-Maillard. Au côté de l'O. existe un autel extérieur servant de prédicatoire ; sur une autre aile du cloître est une véritable chaire à prêcher ; il y a un petit jardin entouré par les galeries. La plus belle pièce de la maison est le réfectoire : il est boisé jusqu'à la hauteur des fenêtres, les tables sont rangées tout autour ; l'ornementation consiste en 8 tableaux, un christ et une chaire de lecteur. Il faut aussi faire mention du grand parloir, où se reçoivent les personnes honnêtes, qui font visite aux religieux. Outre les cellules de chacun, on compte 2 chambres d'hôtes, dont l'une sert

au Provincial. Les appartements du Prieur sont meublés, en considération des services éminents qu'a rendus le P. Maury.

La *bibliothèque* contient 2,714 vol. et un manuscrit de la Bible de 1500.

La communauté comprend les religieux résidants, les novices et les étudiants. L'Ecole de Théologie est une des meilleures de France.

Personnel : PP.

Charles Maury, professeur en théologie, ex-vicaire, ex-provincial et commissaire général, élu prieur le 19 mai 1787;

Jean-Baptiste Trotel, vicaire et commissaire général, précédemment général, plusieurs fois prieur du couvent, conseiller ;

Mathurin Panaget, professeur en théologie, secrétaire du conseil, sous-prieur depuis 1787 ;

Marcellin-François Daniel, conseiller et pro-secrétaire ;

François Mallet, conseiller ;

Guillaume Le Cam, conseiller ;

Urbain-Pierre Joyeau, du d. d'Angers, ord. 1789, conseiller ;

Jacques L'Again, lecteur de philosophie, conseiller, maître des novices ;

Jean-Jacques Launoi, professeur en théologie, conseiller, procureur depuis 1788 ;

Louis-Guillaume Lezé, de Château-Gonthier, conseiller, procureur supplémentaire ;

Julien Tissot, ancien sous-prieur et maître des novices ;

René Ouyce, contrôleur ;

Michel Doizé, professeur en théologie, prédicateur général ;

Jean-Baptiste Voirel, professeur en théologie ;

Jean Baz, professeur en théologie, ord. en 1789 ;

Joseph Le Maître, de Dinan, ord. en 1789 ;

Jean-Joseph Sébillot, sous-diacre, étudiant en philosophie;

Aug.-René Roger de la Marre, vêtu le 1er janv. 1789.

FF.

Jean Hervouet, gérant de l'office de la sacristie;

Jean Cottie, infirmier ;

François Sottin, dit fr. Thomas, oblat du Tiers-Ordre, attaché depuis 1787.

2. Paroisse de Guérande, faubourg de Bizienne.

— Le duc Jean V avait obtenu du pape l'autorisation de bâtir une maison de Jacobins, au faubourg de Guérande, dès l'an 1406; mais le Chapitre du lieu y mit obstacle. Cependant, le 16 mai 1409, on posa la première pierre du couvent, après avoir accordé audit Chapitre 4,000# d'indemnité. Les bulles pontificales furent obtenues et adressées à Gatien, év. de Quimper. Deux rois de France prirent les religieux sous leur protection.

On ne connaît point ni les revenus ni les charges de ce prieuré.

L'*Église,* consacrée en l'honneur de S. Yves, le 9 sept. 1440 est séparée en deux corps bien distincts : dans le corps majeur, le chœur avec les stalles, une chaire, un orgue à jeux et le maître autel ; dans le corps mineur, l'autel de la Vierge et 4 confessionnaux. Ce sanctuaire a été bâti sur l'emplacement d'une ancienne chapelle.

Le *couvent* est situé au faubourg de Bizienne. On remarque dans le réfectoire 2 tableaux : la *Cène* et le *Christ.* Il y a 2 dortoirs : l'un de 4 cellules et l'autre de 9. L'enclos du monastère renferme un pressoir, une basse-cour, un étang, 4 jardins et des prairies.

Personnel :

Fidèle-Marie Pâris, né à Rennes, 1753, ord. à Moutiers 1777, prieur.

Louis-René Thoby, né à Guérande, 1751, ord. à Angers, 1766, ex-professeur de théologie.

François-Louis Guinguenet, né à S.-Brieuc, 1756, ord. à S.-Malo, 1784.

Salien, né à Metz, 1746, ord. à Vannes, 1786.

VIII. — CORDELIERS

1. — Paroisse de St-Léonard de Nantes.

— Les Cordeliers résidaient à Nantes dès le milieu du XIIIe siècle, habitant une maison provisoire. La bienfaisance des seigneurs de Rieux fonda leur couvent en 1296, et leur donna un local, situé entre St-Léonard et Notre-Dame, ainsi que la chapelle dédiée à St Michel, archange.

R. 39 fondations, 62.18 ℔; rentes, 3.500 #.

L'*Église* de St-Michel, reconstruite, fut consacrée, le 22 sept. 1332, par l'év. Henri; dans la suite, cet édifice reçut de grandes modifications, surtout dans ses proportions. On y remarque entre autres 2 tombeaux : ceux de Jeanne, épouse d'Olivier de Clisson (1329), et de Jean de Bretagne, comte de Richemont (1333). Sous les dalles, se trouvent 12 châsses de plomb, renfermant les cendres des bienfaiteurs.

Sacristie : 5 calices, 3 ciboires, 2 soleils d'argent, etc.

La sonnerie se compose de 3 cloches.

La *maison* peut contenir 20 religieux. Il y a deux chambres d'hôtes et une infirmerie. Les cellules des religieux sont meublées à leurs dépens, « chacun s'étant plu à orner sa retraite, du fruit de ses épargnes, qu'il regarde comme le sanctuaire de son bonheur. » L'enclos est borné par la rue des Pénitentes, la rue des Caves, la promenade des Comptes et les murs de la ville.

Personnel :

Pierre Etienne, doct. en Sorbonne, né en 1735, prof. 1734, ancien provincial de Rennes, gardien.

Julien Loiseleur, né en 1751, au d. de Rennes, prof. 1767, doct. en théologie, père de Province, proministre provincial de Touraine.

François Majeune, né en 1753, au d. du Mans, prof. 1776, doct. en théologie, père de Province, procureur.

Jean Baly, né en 1753, au d. d'Orléans, prof. 1751, définiteur ; Christophe Aubry, né en 1765 à Craon, prof. 1765, ex-définiteur et gardien ; Gilles-Epiphane Goret de la Cornillais, né en 1745 à Fougères, prof. 1764 ; Jean Sartre, né en 1747, à Angoulème, prof. 1771, maître des novices ; Honoré Robin, né en 1765, à Paulx, prof. 1785.

Jean Brochard, né en 1765, à Montaigu, prof. 1784.

Jean Martin, né en 1765, à Laval, prof. 1787, sacriste.

Il y a de plus un jeune homme, qui a fait un an de noviciat, mais qui n'est point encore profès.

2. — Paroisse de St-Cyr, trève de Bourgneuf.

— Gérard Chabot, seigneur de Machecoul et de Bourgneuf, de concert avec Aliénor de Thouars, son épouse, fonda le couvent des Cordeliers à Bourgneuf, dans la paroisse de St-Cyr ; ils y furent inhumés.

R. 1.084 ₶.

L'*église* est vaste et très propre : il y a dans le chœur le tombeau des fondateurs.

Sacristie : 1 soleil, 1 ciboire de vermeil, 3 calices, 2 paires de burettes, 2 statuettes de la Vierge, 1 petite croix d'argent, 1 chef en bois argenté, 4 ornements complets.

Personnel : R. P. Denis Brun, définiteur perpétuel, gardien démissionnaire, retiré à St-Florent, où il sert d'aumônier aux religieuses, depuis quelques mois.

F. Louis Benoit, de Chaumont, né en 1748, prof. 1770.

3. — Paroisse de la Trinité de Clisson.

— Olivier de Clisson mourant à Josselin, le 13 avril 1407, fondait le couvent des Cordeliers dans sa ville natale. Marguerite sa fille y établit des Franciscains de l'étroite observance trois ans après. Dès 1415, le gardien assistait au concile de Constance.

R. Il n'y a point de rentes proprement dites : les religieux vivent de quêtes et d'aumônes. Les fondations rapportent 100 ₶ ; la location des deux maisons, 825 ₶.

L'*église* a une grande nef et une nef latérale ; l'entrée donne sur un large vestibule, dans la rue des Cordeliers. Au-dessus de la porte principale est la statue du titulaire, saint Bonaventure ; on y vient en pèlerinage avec des enfants.

Mobilier : On peut mentionner 7 chasubles, 4 dalmatiques, 10 chapes, 19 aubes ; — 1 soleil, 1 ciboire, 1 custode, 4 calices, 1 encensoir, 1 paire de burettes en argent ; — 2 cloches, 1 horloge.

Le *couvent* est bâti avec simplicité et régularité, sur la rive droite de la Sèvre, dans un site ravissant, au faubourg et paroisse de la Trinité : il se compose d'un grand corps de bâtiment parallèle à l'église et relié à celle-ci par deux ailes pour former la cour intérieure du cloître.

Bibliothèque : 150 vol.

Personnel :

André Barat, né en 1725, prof. 1742, gardien ;

Gilles-François Le Mauviel, né en 1763, prof. 1786, prédicateur ;

Gabriel Piveteau, né en 1764, prof. 1789, confesseur ;

François Gillet, né en 1735, prof. 1752, frère lai.

4. — Paroisse de Savenay.

— Les Cordeliers s'établirent à Savenay en 1419, grâce à la libéralité de H. et P. seigneur de Rieux. Des lettres ducales de Jean V, datées du 17 mai, le consentement du curé de Savenay, et la permission du chapitre de Nantes, *Sede vacante*, régularisèrent cette pieuse fondation.

R. 944 ₶. Le bénéfice de l'Ecurais, chargé d'une messe par semaine et qui rapporte 227 ₶, se dessert dans l'église conventuelle.

Église : (XIIIe siècle) elle a 14 toises de long. La chapelle St-Antoine y est attenante. Le clocher a deux cloches et une horloge à carillon, qui sert à toute la ville. On re-

marque dans l'église le tombeau de Guy de Rieux, vicomte de Donges (1637).

Sacristie : 2 calices, 1 soleil, 1 ciboire, 1 paire de burettes et son plateau d'argent; — 9 chasubles, 17 chapes, 19 aubes.

Au devant du *couvent*, il y a une cour d'honneur, qui conduit à l'église, au chapitre et à la porte d'obédience. Il y a un grand dortoir de 7 cellules, et un autre composé de 3 chambres pour domestiques, un pavillon et deux chambres d'hôtes.

Près le cloître sont les écuries, les granges et la basse-cour et les appartements des détenus.

On voit une belle terrasse de 17 pieds de largeur longeant le grand dortoir : la vue s'étend sur le grand jardin, qui est en bas et sur les campagnes d'alentour.

La *bibliothèque*, qui est près de la chambre du P. Gardien, ne se compose que d'une centaine de volumes.

Personnel : il comprend 8 religieux, 4 détenus et 3 domestiques.

René-François Courtois, né le 19 juin 1742, gardien.
François-Jacques Salmon, né en 1748, prof. 1773.
François Moëssard, — 1715, — 1737.
Louis Marsac, — 1758, — 1872.
François Moénard, né à Pontchâteau.
Pierre Méchinaud, né en 1740, prof. frère lai.
Un autre frère lai, qui n'est que novice.

Quelques-uns de ces religieux se trouvent momentanément absents.

5. — Paroisse d'Ancenis.

— L'an 1448, fut commencé à bâtir le couvent des Cordeliers d'Ancenis aux abords de la ville, par la générosité de la veuve de Jean de Rieux, baron d'Ancenis ; les bulles de Rome, qui confirment cette nouvelle fondation franciscaine, sont signées de Nicolas, et datées du 13 novembre.

Les *revenus* sont inconnus, s'il y en a toutefois.

L'*église* est dédiée à St François, patron et instituteur de l'Ordre.

Il y a 2 sacristies : l'une pour les religieux et l'autre pour les dames du Tiers-Ordre. Dans le chœur se voit le tombeau de Jean de Rieux. Une grille de fer le sépare de la nef, où il y a 4 confessionnaux et un orgue ; deux chapelles latérales forment les bras de l'édifice.

Sacristie : 2 ciboires, 2 calices, 1 ostensoir, 1 croix, 4 orceaux, 1 encensoir, 1 plateau, 1 bénitier, 1 lampe et 2 chandeliers d'argent.

La *maison*, qui est faite pour 18 à 20 religieux, a comme dépendances un pressoir et des écuries.

Personnel :

Ant.-Alexis Guitton, maître en sacrée théologie; né en 1739, gardien ;

Nicolas Bernard, né en 1727, ex-gardien, définiteur perpétuel ;

Charles Lafond, né en 1742, ex-gardien, directeur du Tiers-Ordre ;

Alexandre Despéroux, né en 1742 ;

Charles-Louis Hayer, né en 1746, affilié à Laval ;

Louis Loriau, né en 1756, frère lai.

6. — Paroisse de Ruffigné.

— Geoffroy, sgr. de Châteaubriant, fonda (XIe siècle) la chapelle de St-Martin, dans la forêt de Teillé. Albert de Morlaix rapporte la fondation à l'année 1207, mais Geoffroy mourut 10 ans plus tôt. Cette chapelle ainsi dotée fut donnée aux Frères mineurs, dans le commencement du XVe siècle. Ils y bâtirent un couvent, l'an 1428. Les Cordeliers réformés remplacent ces premiers religieux depuis 1750. Ce couvent, situé dans la forêt de Teillé, relève du territoire de Ruffigné.

R. On vit d'aumônes et de quêtes. On a droit à 400 fagots

et 4 pieds d'arbres par an, pris dans la forêt qui appartient au prince de Condé.

Église : elle remonte au XIIIe siècle. Grande et spacieuse, très bien ornée ; mais le chœur est petit. Le clocher a une belle sonnerie de 4 cloches et une horloge à répétition.

Il y a un *cimetière* auprès du cloître.

Sacristie : 3 calices, 1 ciboire, 1 custode, 1 croix processionnelle, 1 encensoir, 2 ampoules d'argent ; 23 chasubles et dalmatiques, 6 chapes.

Le *couvent* fut bâti en 1428 : 16 chambres de religieux et d'hôtes, et une chambre double pour domestiques. Il y a pressoir, boulangerie, jardin, cour, grange et écurie. On reçoit les étrangers et l'on donne des soins aux malades.

Bibliothèque : 800 à 1.000 vol.

Personnel :

Louis Pinaud, né en 1745, prof. 1768, ord. 1769, affilié à Savenay, gardien ;

René-Jean Salmon, né en 1740, prof. 1753, ord. 1759 ;

N. Tanchan, né en 1740, ord. 1792, prof. 1761 ;

Julien Le Boucher, né en 1740, prof. 1762, frère lai ;

Jean-Pierre Paillard, né en 1749, prof. 1768, frère lai.

IX. — RÉCOLLETS

— Le premier projet d'établissement date de 1615 ; deux ans après, les Récollets renouvelèrent leurs instances, et, en 1618, ils se fixèrent, sous le nom de *Pères Douillets*, au faubourg de Vertais près le pont Brize-bois. La ville leur accorda 600 tt de rentes, à cause de leur indigence ; l'évêque, Charles de Bourgneuf, favorisa le commencement de cette maison.

L'*église* a un maître autel et 4 petits ; dans la cour d'entrée à l'intérieur, il y en a un sixième ; elle est meublée de 6 tableaux, d'une chaire et de 5 confessionnaux ; sa forme

est un rectangle allongé avec des chapelles latérales à gauche.

Sacristie : 2 ostensoirs, 4 ciboires, 6 calices, 2 custodes, 1 bénitier, 2 paires de burettes, 2 encensoirs, 2 reliquaires, 3 croix, un bâton de chantre, 2 chandeliers, 2 ampoules aux saintes huiles, le tout d'argent; 1 soleil, 1 ostensoir de vermeil, 4 calices dorés ; — 22 chasubles et dalmatiques, 7 chapes, 50 aubes, 24 surplis, 17 chasubles simples, 19 chapes noires.

Les *bâtiments* forment deux carrés dont l'un figurant avec l'église fait le cloître. Salles communes, cellules, 10 chambres d'hôtes, infirmerie de 4 lits. On regarde comme magnifique la plantation d'arbres, qui longe le cours d'eau, et comme excellents les jardins qui entourent la maison.

Bibliothèque : 1.500 volumes.

Personnel : PP.

René-Laurent Baudoin, Sauveur de Rennes, né en 1743, prof. 1761, gardien ; René Gilbert, René de Ste-Croix d'Angers, né en 1725, prof. 1742, définiteur ; Armel Pouessel, Hermel de Rennes, né en 1722, prof. 1740, ex-provincial ; Valérien Gicquel, de Fougères, né en 1724, prof., vicaire ; Michel Melay, Juvénal d'Avranches, né en 1731, prof. 1753, maître des novices ; Joseph Bouchel, Placide de Ste-Croix d'Angers, né en 1738, prof. 1755, ex-gardien ; Jean-Pierre Bolteau, Rogatien de St-Sébastien-d'Aigne, né en 1743, prof. 1763 ; Julien Allory, Jean-Baptiste de Rennes, né en 1754, prof. ; Jean-Gabriel Sauvé, André d'Avranches, né en 1758, prof. 1767.

FF.

René Philippon, Bonaventure de Doué, né en 1737, prof. 1757 ; Jean Bigeard, Pascal du Fuilet, 1729, prof. 1757; Claude Bonnet, Dominique de Fontevrault, né en 1756, prof. 1780 ; Pierre Boisson, René de St-Michel du Tertre, né en 1761, prof. 1784 ; Pierre Aubin, Aubin du Mans, né

en 1755, prof. 1787 ; Pierre Gâté, Charles d'Angers, né en 1750, prof, 1779, tertiaire.

X. — CAPUCINS

1. — Paroisse de St-Nicolas de Nantes.

— Les religieux franciscains, dits *Capucins*, vinrent à Nantes en 1593 ; ils se logèrent d'abord au faubourg du Marchix, dans le local qui fut acheté plus tard par les Cordelières de Ste-Elisabeth ; c'est le duc de Mercœur, qui leur avait donné ce premier établissement. Le Souverain Pontife leur ayant accordé un bref spécial, on se passa du consentement du Chapitre de la ville. Le 7 novembre 1629, ils prirent possession de leur couvent de la Fosse, qui ne fut achevé que l'année suivante. Les religieux qui l'habitent sont dits *Grands Capucins*, par opposition à ceux qui occupent le petit couvent de l'Ermitage en Chantenay.

Église : vaste et très belle, consacrée par Mgr de Cospéan, 20 déc. 1631. Il y a trois parties distinctes : le chœur, la nef et le portique réservé aux fidèles. Le cloître y est adossé. L'entrée fait face à la rue des Capucins.

Mobilier : 8 calices et 9 patènes, 1 soleil, 2 ciboires, 1 custode d'argent ; 20 aubes etc.; — 1 cloche.

Il y a une maison d'études.

Personnel : PP.

Jean-Sylvestre Le Quénec, Joseph de Vannes, né en 1744, prof. 1764, gardien ; Toussaint-Georges Richard, Paul-Marie de Rennes, né en 1731, prof. 1750, vicaire ; Pierre-René Baudry, Ambroise de St-Brieuc, né en 1717, prof. 1734, prédicateur ; Vincent Richard, Pacifique de Rennes, né en 1730, prof. 1740 ; Michel-François Herpe, Dosithée de Guémené, né en 1733, prof. 1764 ; Jacques-François Genu, Jean-François de Guingamp, né en 1749, prof. 1773 ; Noël-Yves Fraboulet, Séverin de Corlay, né en 1749, prof. 1779 ; Jean-Pierre Blandin, Marc de Janzé, né en 1756, prof. 1776, professeur de théol.; Jean-Marie Quennec, Cyprien de

Vannes, né en 1763, prof. 1785, étudiant; Mathurin Preux, Mathurin de St-Brieuc, né en 1761, prof. 1780; Jean Le Lagadec, Corentin d'Audierne, né en 1765, prof. 1780; François-Jérôme Tournois, Romain de Dinan, né en 1765, prof. 1780; Guillaume-Marie Gajan, Casimir de Quimper, né en 1763, prof. 1784, étudiant.

FF.

René-Joseph Legrand, Hyacinthe de Redon, né en 1725, prof. 1748; Pierre Stéven, Didace de Vannes, né en 1725, prof. 1750; Sébastien Artaud, Edouard de Nantes, né en 1734, prof. 1755; Louis Roux, Luc de Redon, né en 1740, prof. 1760; Louis Pommieré, Louis de Quintin, né en 1737, prof. 1763; Guillaume Hydrio, Modeste de St-Brieuc, né en 1740, prof. 1765; Charles Béranger, François de Nantes, né en 1736, prof. 1788, tertiaire.

2. — A l'Ermitage, paroisse de Chantenay.

— Les Capucins du grand couvent commencèrent dès 1622 leur hospice de l'*Ermitage* dans la banlieue de la ville, sur le coteau de Misery, terrain que leur avait concédé le seigneur de la Hautière : il devait contenir 12 religieux. Bâti sans autorisation royale, il était condamné à être démoli, depuis le décret de 1668; mais comme on avait servi à Louis XIV de bonnes raisons, et que lui-même avait été reçu par les religieux de l'Ermitage, l'hospice fut heureusement épargné.

Ce couvent, appelé des *Petits Capucins*, est assis sur un rocher dominant la Loire, au bout de la Fosse. Des fenêtres, des terrasses et des jardins superposés, la vue s'étend magnifique au loin.

L'*église*, quoique petite, est fort belle et bien ornée; elle est régulièrement orientée; elle est dédiée à St François. Il y a une chapelle latérale en l'honneur de St Antoine. Un calvaire orne l'entrée de la place qui sert d'abord à la maison.

Mobilier sacré : 1 calice, 1 soleil, 1 ciboire, 1 croix d'argent; — 4 ornements complets avec chapes, 1 chape noire; — 1 horloge et des cloches.

Bibliothèque : 1.564 vol.

Personnel : PP.

Mathurin Foulon, Eusèbe de Paimpont, né en 1743, prof. 1746, gardien; Guillaume Le Méhauté, Pacifique de Corlay, né en 1747, définiteur; René Mouillard, Dosithée de Lamballe, né en 1746, prof. 1766, vicaire; Jos.-Céleste-Hyacinthe de la Vicomté-Cauchard, François-Marie de St-Malo, né en 1718, prof.; Simon-Joseph Rioche, François de Bécherel, né en 1774, prof. 1778.

FF.

Michel Chanquier, Raphaël de Morlaix, né en 1758, prof.; François-Xavier Guignard, Albert des Sables, né en 1738, prof. 1788.

3. — Paroisse du Croisic.

— La croix des Capucins fut plantée au Croisic le 19 août 1618, et, le 29 juillet de l'année suivante, le marquis d'Assérac posa la première pierre du couvent. Le chapitre de Guérande avait consenti à l'établissement des religieux.

On n'a pu relever les revenus et les charges, l'inventaire de la maison faisant défaut.

L'*église*, fondée en 1618, est dédiée à St Antoine de Padoue.

Personnel :

François-Maurice Patin, Ferdinand de Rennes, né en 1749, prof. 1770, gardien; Jean Auffray, Joseph de St-Brieuc, né en 1753, prof. 1776; Grégoire Vénard, Fortuné d'Ancenis, né en 1762, prof. 1783; François Lion, Mathurin de Lude, né en 1759, prof. 1786, frère lai.

4. — Paroisse de Ste-Croix de Machecoul.

— L'établissement remonte à l'année 1579.

L'*église* a une chapelle qui donne dans le chœur; elle a un clocher et une horloge.

Sacristie : 3 calices d'argent, etc... ; — 12 ornements, 3 chapes, etc...

La *maison* comprend 24 cellules pour les religieux et 2 pour leurs domestiques, 2 réfectoires très vastes ornés de 7 tableaux, 1 chauffoir, 1 bibliothèque, 1 jardin et verger. Le cloître est très beau ; le parloir donne sur la cour, devant l'église. L'enclos couvre 3 arpents de terrain.

Bibliothèque : 182 vol. in-f° ; 134 in-4° ; 130 in-12.

Personnel :

J.-B. Leozeau, Bernard de Châteauneuf, né en 1725, prof. gardien ; Pierre Provost, Julien de Quintin, né en 1748, prof. 1770, vicaire ; Jacques-Louis Bezard, Alexis de Marnes, né en 1742, prof. 1782 ; Fidèle Burguen, Marc d'Auray, né en 1754, prof. 1782 ; Louis-Pierre Saudreux, Laurent de Pordic, né en 1764, prof. 1785, frère lai.

XI. — MINIMES

Paroisse de St-Clément de Nantes.

— Les frères mendiants, appelés *Bonshommes* et ensuite *Minimes*, que la Reine Anne de Bretagne venait de gratifier d'une maison, arrivèrent à Nantes et habitèrent d'abord sur la Fosse le local que devaient occuper plus tard les Capucins. Le 27 juillet 1589, ils entrèrent en possession de la Chapelle de St-Antoine de Padoue et des bâtiments et jardins que leur avaient octroyés, à Richebourg, François II, duc de Bretagne, et Charles VII de France, avec la permission toutefois de Philippe de Bec, év. de Nantes. Henri IV, en 1598, confirma la fondation avec la défense expresse de mendier.

R. Rentes foncières et constituées, salines, maisons de ville et de campagne ; total . 6.951 ₶.

Ch. 1.358 ₶.

Dettes actives, 2.586 ₶ ; dettes passives, 4.475 ₶.

L'*église*, qui remplaça la vieille chapelle ducale, fut achevée en 1635. Très belle, style gothique ; 3 nefs ; riches verrières au chevet.

Sacristie. Reliques : bustes de bois doré de St Vincent et de St François de Paule ; une grande figure de vierge en bois doré ; une belle niche de même matière, au fond de laquelle il y a une gloire pour l'exposition ; un reliquaire de St-François de Paule, en argent. — Ornements : 28 chasubles, 14 chapes, 2 tapis, 1 dais brodé argent et soie, 25 aubes, 23 surplis. — Vases sacrés : 1 calice, 1 soleil de vermeil, 2 calices, 1 ciboire, 1 encensoir, 1 bénitier et son goupillon, 1 croix processionnelle, 2 chandeliers, ampoules et burettes d'argent.

Le *couvent*, dû aux largesses de M. de Mercœur, fut terminé en 1593. Les dépendances, jardins et cour, sont de 2 journaux. Les religieux ont une maison de campagne à la Roche.

Bibliothèque : 526 vol. in-f° ; 136 in-4° ; 1306 in-8° ; 184 in-12.

Personnel :

Philippe Chérière, né en 1723, prof. 1739, correcteur depuis 1789 ; Jean-Charles Saint-Blancard, né en 1738, prof. 1755, ex-provincial ; Joseph Salogne, né en 1740, prof. 1757, assistant du provincial ; René-Marie Alix, né en 1755, prof. 1774, sacriste et vocal ; René-Alexandre Bourot, né en 1754, prof. 1776, vocal ; Jean-Baptiste Coëffeteau, né en 1754, prof. 1779.

XII — FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Paroisse St-Similien de Nantes.

– Un arrêté du conseil fixe leur établissement, dans les fossés Mercœur (1743), pour faire les écoles gratuites aux enfants du peuple et tenir un *pensionnat*. Ils sont de la congrégation du V. de la Salle, dits *Frères ignorantins*.

La *maison* est située entre les enclos du Calvaire et de Ste-Elisabeth ; c'est un long bâtiment avec une cour au

devant, donnant sur la rue Mercœur. Elle comprend 17 pièces : 2 parloirs, 1 salle de musique, 2 classes pour les pensionnaires, 2 autres pour les externes, 8 chambres de religieux, 5 dortoirs de 21, 19, 17, 4 lits et de plusieurs couchettes, l'infirmerie. Il y a en outre un préau, 1 basse-cour et un jardin.

La *chapelle*, dédiée au Verbe incarné, est située au N. ; le mobilier est estimé 600 ₶, sans compter un calice d'argent. Un vicaire de St-Similien y vient célébrer chaque matin.

L'école de charité compte 230 enfants ; le pensionnat, 70; les frères sont au nombre de 9, dont 6 professeurs.

Personnel :

Jean-Antoine Barbin, dit en religion Josaphat, directeur; Martin Lelarge, sous-directeur; Philippe-Joseph Colin, professeur et surveillant des dortoirs ; Jean-Baptiste-Joseph Wallard, id. ; Pierre Fresnoy, id.; Philippe Brisard, professeur des écoles de charité ; Louis-Auguste Dolegez, id ; Claude-François Lartier, id. ; Louis-Joseph Bocquillon, attaché au service de la maison.

XIII. — JÉSUITES

Paroisse St-Vincent de Nantes.

— Le 25 sept. 1661, avec la faveur du roi en passage à Nantes, les PP. de la Compagnie de Jésus obtinrent de s'établir dans un des faubourgs de la Ville : ils ne profitèrent de cette permission que deux ans après, les négociations avec l'évêché et la commune ayant été très longues. Enfin ils louèrent une résidence près le Bon-Pasteur, pour desservir un hospice. Quelques années plus tard (1671), ils achetèrent l'hôtel de Briord, malgré le recteur et le général de St-Vincent, mais dûment autorisés par l'évêque, afin d'y fonder une Retraite pour les hommes : le P. Nicolas d'Harrouis en fut le premier supérieur.

Depuis 1772, époque à laquelle le trop fameux de La Chalotais expulsa du royaume les membres de la sainte et pieuse Compagnie, ceux de Nantes ont quitté leur local.

En 1777, M. de Mélient ayant reçu des lettres patentes pour faire desservir cette maison si utile, par des prêtres séculiers du choix de l'Ordinaire, le Présidial de Nantes s'opposa à ce rétablissement.

Les bâtiments sont vastes et bien distribués; l'enclos s'étend entre les rues de Briord et du Moulin.

Il y a deux chapelles, dont l'une à l'intérieur et l'autre sur la rue.

COMMUNAUTÉS DE FEMMES

I. — CLARISSES

Paroisse de St-Vincent de Nantes.

La première maison de Bretagne, où s'introduisit la réforme de Ste Colette, fut l'abbaye des Stes-Claires, à Nantes. Le pape Calixte III permit au duc François et à son épouse, la bienheureuse Françoise d'Amboise (1455), d'établir un couvent de 18 religieuses qui auraient pour confesseurs et ministres 6 pères franciscains, dits Récollets. Les pauvres dames arrivèrent dans notre bonne Ville avant l'achèvement du monastère; aussi demeurèrent-elles provisoirement au Château, chez leur généreuse fondatrice, jusqu'à ce qu'elles fussent mises en possession de l'hôtel de Rochefort, 5 août 1457.

Elles vivent d'aumônes et n'ont point de *revenus*.

Chapelle : 3 confessionnaux, 1 chaire et trois tableaux ornent l'intérieur; 1 soleil de vermeil, 3 calices, 2 ciboires, 1 encensoir, 1 croix d'argent; — 27 chasubles, 6 chapes, 60 aubes.

La *maison* contient 32 cellules; elle est située à l'angle de la rue des Saintes-Claires et de celle de St-Vincent, sur la paroisse de ce dernier nom. Un petit jardin y est attenant.

Bibliothèque : 100 vol. de piété.

Personnel. Mères de chœur :

Françoise Cosson, Adelaïde de St-François, née à St-Saturnin 1735, prof. 1754, élue abbesse en 1788; Olive-Françoise Couenier, Claude de St-Tiburce, née à Laval 1730, prof. 1751, vicaire; Thérèse Charrier, St-Jean de la Croix, née 1760, discrète; Catherine Constans, Elisabeth de Ste-Célestine, née 1713; Claude Goutelle, Agathe de St-Edme, née au Fougeray, 1703, prof. 1744, discrète; Jeanne-Rose Cotelle, Françoise de St-Germain, née à Rennes, prof. 1752; Catherine Durand, Agnès de St-Sixte, née à la Mothe-Achard, prof. 1754; Jeanne-Marie Mellaerts, Gertrude de Ste-Claire, née à Malines, prof. 1755; Anastasie-Sara Ellis, Elisabeth de St-Louis, née à St-Nicolas, prof. 1757; Françoise Monsaillier, Rosalie de St-Barnabé, née à Laval, prof. 1761; Marie-Elisabeth Mercier, Marie de Jésus, née à l'Ile-Dieu, prof. 1767; Marie-Françoise Sacré, Thérèse de St-Antoine, née à Liège, prof. 1770; Rose-Renée Drouet, Joseph de St-Raymond, née à Rennes, prof. 1773; Françoise Duvau, Séraphine de Jésus, née à Ligné, prof. 1776; Louise Rigaudeau, Claire de St-François, née à Tiffauges, prof. 1776; Renée-Olive Guichard, Colette de Ste-Rosalie, née au Pouliguen, prof. 1777; Monique-Désirée Arondel, Louise de St-Victor, née à St-Saturnin, prof. 1779; Anne-Laurence de Vay, Marie des Anges, née à St-Laurent, prof. 1782; Marguerite Bussonnière, Thérèse de St-Mathurin, née à Angers, prof. 1786; Marie-Françoise Bertho, Marie de Jésus, née à St-Nazaire, prof. 1786; Françoise Pinard de Giraubeaux, Scholastique de St-Antoine; Thérèse-Pétronille Vermarien, Rose des Chérubins; Anna Beelinks, Catherine de Jésus, née à Anvers, entrée à Nantes 1785; Marie-Thérèse de Wité, Thérèse de Jésus, née et prof. à Anvers, entrée à Nantes 1785; Isabelle Vanderlinden, Isabelle de Jésus, née et prof. à Malines, entrée à Nantes 1786; Marie Vandamme, Angélique de St-Antoine, née à Gand, entrée à Nantes 1787; Anne-Catherine Van-Dick, Christine de Jésus, née à Rotterdam, entrée à Nantes 1789; Marie-Anne Mainguy, Dorothée

de St-Jean-Baptiste, postulante ; Louise Gicquel-Roussière, Béatrix, id.

Sœurs externes : Sophie-Adelaïde Gaucher, Augustine, née à Séez, prof. 1786; Renée-Marie Recour, née à Châteauneuf, prof. 1775; Anne-Perrine Langevin ; Marie-Madeleine Galipaud ; Anne-Marie Buel ; Catherine Druneau.

PP. Confesseurs et ministres : Louis Dodet, Archange, aumônier, 1779; Jean-Baptiste Ménière, Albert, prédicateur, 1787 ; Ant.-Nicolas Lionnet, Basile, confesseur, 1764 ; Jean-Philippe Debrest, Nicolas, frère lai.

II. — CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES

Paroisse de St-Denis de Nantes.

— Les religieuses de la Réforme thérésienne, ayant obtenu des lettres d'autorisation pour s'établir à Nantes, dans la rue St-Gildas, 8 février 1618, demandèrent la concession de la Chapelle aux paroissiens de St-Denis, par l'intervention de la reine-mère : on la leur accorda, pourvu qu'elles s'engageassent à construire une nouvelle chapelle de St-Gildas, ouverte au public. La fondatrice de cette maison est Mme du Breil de Champcartier. C'est le 22 avril 1619 que les Carmélites prirent possession de l'hôtel de la Bretonnière ; les premières arrivées étaient descendues provisoirement au Sanitat, sur la Fosse.

R. 8.171 ₶. *Ch.* 1.597 ₶. Dettes à recouvrer, 2.973 ₶.

Église vaste et bien éclairée par le chevet ; belle façade sur la rue. On y dessert 720 messes de fondations. La sonnerie est de 3 cloches.

Sacristie : 6 calices, 4 ciboires, 2 ostensoirs, 3 paires de burettes, 1 croix processionnelle, 1 petite croix, 1 lampe, 2 encensoirs, 8 chandeliers, 2 reliquaires d'argent ; — 24 ornements complets, 24 chasubles communes, 4 douzaines d'aubes.

Les *bâtiments* claustraux donnent dans la rue du nom, à droite de l'église, les jardins s'étendent derrière. La maison contient 30 cellules, qui sont meublées de cette manière :

paillasse sur 3 planches et 2 tréteaux, 1 escabeau, 1 petit banc, 3 images de papier, et 1 lampe de fer-blanc. Le réfectoire est commun : il n'y a point d'argenterie, chaque religieuse se servant d'un couvert en buis.

La *bibliothèque* est peu volumineuse.

Personnel. Mères de chœur :

Marguerite-Julienne Potier de la Houssaye, Marie de Jésus, née à St-Malo, 1737, supérieure ; Françoise-Vincente Boisquet, Aimée de Jésus, née à Nantes, 1737, sous-prieure ; Marguerite-Paule de Kervégan, Victoire du Cœur de Jésus née à Nantes, 1738 ; Catherine Coicaud, Catherine de la Résurrection, née à Nantes, 1776 ; Eulalie du Colombier, Eulalie de l'Assomption, née à Nantes, 1714 ; Louise-Claude Le Ray du Fumet, Agathe du St-Sacrement, née à Nantes, 1720 ; Marguerite-Elisabeth Froust, Suzanne de l'Incarnation, née à Nantes, 1728 ; Marie-Madeleine Doneau, Madeleine de Jésus-Médiateur, née à Bourgneuf, 1730 ; Marie-Françoise Proust, Thérèse de Jésus, née à Nantes, 1739 ; Anne-Marie Frémont du Bouffay, Anne de Jésus, née à Nantes, 1747 ; Pierre-Marie de Govello, Rosalie de Jésus, née à Nantes, 1739 ; Jeanne-Perrine Sagory, Pélagie du Cœur de Jésus, née à Nantes, 1741 ; Marie-Catherine de Rappet, Constance du Carmel, née à Nantes, 1742 ; Marie-Jeanne de la Cassaigne, Thérèse-Joséphine, née en Amérique, 1744 ; Jeanne-Thérèse de la Barre, Thérèse des Séraphins, née à Nantes, 1742 ; Anne-Françoise Thériot, Victime de Jésus, née à Montaigu, 1750 ; Marie-Gabrielle Mellet, Thérèse de St-Augustin, née au Loroux, 1745 ; Marguerite-Thérèse Sagory, Marie de St-Cyr, née à Nantes, 1750 ; Jeanne-Anne de Trévélec, du Cœur de Jésus, née à Nantes, 1758 ; Sophie-Louise Gorgette, de l'Enfant Jésus, née à Bouguenais, 1762 ; Louise-Aimée Goéau, Marie de Jésus, née à la Benaste, 1753 ; Marie-Thérèse Balais, Julie de St-Honoré, née à Nantes, 1767.

Sœurs converses :

Catherine Béziaud, de Jésus, née à Légé, 1740 ; Jeanne Marie Pavageaud, des Anges, née à Nantes, 1741 ; Marie-Françoise Pédron, de St-Louis, née à St-Brieuc, 1760 ; Jeanne-Modeste Gennevois, de St-Malo, née à St-Nazaire, 1764.

Sœurs tourières :

Elisabeth Blanchard, de Nantes, attachée à la maison depuis 20 ans ; Perrine Blanchard, de Nantes, attachée à la maison depuis 20 ans.

Novices de chœur : Marie et Rose de Charpentier.

Postulante de chœur : Claire Balais.

Postulante converse : Cécile Benoist.

Aumônier : M. Bleuneven.

Il y a dans la maison un jardinier et un clerc.

III. — CARMÉLITES RÉFORMÉES

Paroisse de Bouguenais, aux Couets.

— Vers le commencement du XIIe siècle fut fondé aux Couëts le couvent annexe de l'abbaye de St-Sulpice de Rennes ; le pape Calixte III, dans une de ses bulles, en fait mention (1119). Ce prieuré était alors occupé par des religieux de l'un et l'autre sexe, comme à Buzay, et selon l'institution de Robert d'Arbrissel. Des abus étant venus altérer la discipline, le duc François II, exécuteur des volontés de Sixte IV, plaça aux Couëts la bonne et sainte duchesse Françoise d'Amboise, faite Carmélite du Bon-Don. La colonie vint de Liège. D'abord sous la juridiction des PP. Carmes de l'ancienne Observance, ces pieuses filles passèrent sous celle de l'Ordinaire, qui leur donna de nouvelles constitutions, 1556.

R. 40.496 ^tt^, en métairies, maisons, terres, prairies, redevances et rentes constituées, 4 échelles d'eau, 2 moulins, droit de bac.

Ch. 25.971 ^tt^.

Eglise : 3 calices, 1 ostensoir, 1 soleil, 2 ciboires, 6 chandeliers, 1 croix, 1 paire de burettes, 1 bénitier, 1 lampe, 1

encensoir, d'argent ; — 24 ornements, 6 chapes, 36 aubes, 24 surplis, 24 amicts, 200 purificatoires ;— 1 orgue, 1 cloche, baptisée sous le nom de Françoise, 13 déc. 1754.

Tombeau de la bienheureuse Duchesse, en grande vénération.

La *maison* a été reconstruite en 1658. Elle comprend 33 cellules, 1 infirmerie de 9 lits, un pensionnat de 6 chambres et toutes les autres pièces nécessaires à la communauté, aux gens de service et à la basse-cour.

Personnel : 33 religieuses, 13 filles domestiques, 6 garçons, 1 homme d'affaires, 1 organiste et 2 aumôniers.

Les dernières élections aux charges ont été faites le 3 juin 1788, en présence de M. l'abbé de Boissieu.

Jeanne Langlois de la Rouxière, née en 1723, prof. 1743, prieure ; Perrine Grangier de la Ferrière, prof. 1759, sous-prieure ; Marie-Anne Bourdin du Branday, prof. 1750, discrète ; Anne Galot de Lierne, prof. 1738, id. ; Françoise Pâris de Soulanges, prof. 1740, id. ; Marie-Françoise Fildié, prof., 1771, id. ; Marie de Biré, prof. 1755, procureuse ; Pélagie Vanderchen, prof. 1744, dépositaire ; Julie-Anne Lemaignan, prof. 1778, sacriste ; Marguerite Joullin, Vve de M. Durbé, née en 1771, maîtresse des novices ; Julienne Moisson du Pied, prof. 1786, dépensière ; Victoire de la Ville, prof. 1777, portière ; Rose Goéau du Vigneau, prof. 1778, id. ; Claire du Tréjet-Daniel, prof. 1780, aide de porte ; Thérèse de Carheil, prof. 1750, infirmière ; Renée de la Ramée, prof. 1781, pharmacienne ; Anne-Jacquette de Berthou, prof. 1783, lingère ; Jeanne Guoguet de la Salmonière, prof. 1781, robière ; Thérèse Hamon de la Thébaudière, prof. 1781, réfectorière ; Clotilde Reliquet, prof. 1783, cavière ; Catherine Merger, prof. 1750, grainetière ; Renée d'Anguy, prof. 1746 ; Simone Bizeul, prof. 1750 ; Cécile Busson, prof. 1751 ; Marie Simon de Lessard, prof. 1762 ; Marie-Louise de la Touche-Limousinière, prof. 1766.

Sœurs converses :

Marie Bruneau, prof. 1755; Angélique Lautier, prof. 1758; Perrine Lautier, prof 1763; Marie Peneau, prof. 1786.

Novice : Thérèse Cusinier, âgée de 23 ans.

Postulante : Marie Ripoche, âgée de 27 ans; Michelle Chargé, âgée de 27 ans.

Aumôniers : Pierre-Laurent Rivalan, de S.-Molf, ord. 1784; Pierre-François Métayer, du Fougeray.

IV. — FONTEVRISTES

1. — Paroisse de Vallet, a la Regrippière

— L'Ordre de Fontevrault, institué au XIIe siècle, par un Breton célèbre, le vénérable Robert d'Arbrissel, n'a que deux maisons dans la province, l'une et l'autre situées dans notre diocèse et occupées par des religieuses. Le Prieuré de la Regrippière, en Vallet, fut fondé peu après la mort de Robert et réformé en 1630 par le pieux M. Olier, instituteur de la Compagnie de St-Sulpice.

R. Maisons et dépendances, 20 journaux; terres labourables, prés et prairies; dîmes au treizième; rentes sur plusieurs paroisses, et quelques métairies affermées.

La prieure est dame du lieu, avec droit de justice, moulins à eau et à vent; l'auditoire et les prisons sont au bourg de la Regrippière.

Eglise : 3 calices, 2 ciboires, 1 soleil, 2 encensoirs, 1 bénitier, 1 lampe, 1 croix processionnelle, 6 chandeliers, 1 bassin et ses 2 orceaux; — 9 chasubles, 4 dalmatiques, 3 chapes, 28 aubes; — 4 cloches, 1 jeu d'orgues.

La *maison* contient une grande infirmerie, une petite infirmerie, une chambre de gardes-malades, 4 chambres de pensionnaires, 3 lits pour le noviciat et une cellule pour chaque professe, les appartements des aumôniers, une basse-cour et des étables.

Bibliothèque : 420 vol.

Personnel. Dames de chœur :

Madeleine Bellestre, prof. 1768, prieure; Marguerite du Rondier, prof. 1755, sous-prieure; N. Moisset, prof. 1753, cellérière; Marie Brochard de Souche, prof. 1769, dépositaire; Julienne Levrault, prof. 1753, portière; Louise-Renée Thébaud, prof. 1782, boursière; Judith-Bonne Fourché, prof. 1744, discrète; Monique Hallouin, prof. 1734, discrète; Dosithée Rodrigue, prof. 1759, discrète; Marie Langlais, prof. 1772, discrète; Madeleine Brochard de Souche, prof. 1775; Marie Moraud-Grand'Maison, prof. 1780; Louise Papin, prof. 1780; Julie Ricard, prof. 1788; Victoire Cotteneuve, prof. 1788; Marie-Joseph Ozé, prof. 1788; Marguerite de Rorthais, prof. 1788.

Sœurs converses :

Marie-Céleste Druc, prof. 1754; Perrine Hallereau, prof. 1762; Marguerite Beugnet, prof. 1763; Mathurine Hallereau, prof. 1764; Marie-Anne Buet, prof. 1772; Françoise Brangeon, prof. 1775; Perrine Retedoie, prof. 1784.

Aumôniers : PP.

Grille, du Pont-de-Cé, né en 1740, prof. 1770; Jacques Rigault, de Liersac, né en 1752, prof. 1782.

2. — Paroisse de Touvois, au Val-de-Morière.

— Fondé par le duc Conan (22 août 1175), à l'Ermitage de Haute-Courbe, dans la forêt de Nantes, ce prieuré de filles s'appela d'abord *Bademoreria*, en mémoire d'un certain Bademore, ancien propriétaire du terrain, sur lequel le petit couvent et la chapelle furent construits. Aux XVIe et XVIIe siècles, ce nom a subi une transformation assez difficile à expliquer : la Bademorière est devenue le *Val-de-Morière*. Les Sires de Retz ont enrichi le monastère par des donations.

R. Bâtiments estimés environ 600 ₶, une futaie de 3 journaux servant de promenade aux religieuses, 4 métairies, 1 moulin et des prés et terres labourables; droit de dîmes, terciage et rentes, 1.400 ₶.

Ch. 8 services de fondations, l'aumône 2 fois par semaine, 500 ₶; redevances aux Capucins de Machecoul, 20 #; honoraires du P. confesseur, 150 ₶; entretien et gages de 2 domestiques.

Eglise : 31 chasubles, 7 dalmatiques, et les vases sacrés nécessaires au culte, en argent; 5 cloches dont 3 à l'église.

La *maison* comprend un dortoir de 18 cellules, et un autre de 16, abandonné, et toutes les pièces servant à la communauté, qui se compose de religieuses professes, de novices et de pensionnaires; pour ces dernières il y a 13 chambres meublées.

Il n'y a pas de bibliothèque.

Personnel. Mères professes :

Antoinette Bouyer, prieure; N. de Mello de la Millière, sous-prieure; Anne-Marie du Tressay, discrète; Éléonore de Rorthais, discrète; Marie-Prudence de l'Arduseau, discrète; Céleste de Biré, dépositaire; Gabrielle-Marie de la Barbelays, dépositaire; Thérèse Letenneur, cellérière; Marie Guilloteau, boursière; Anne Métairie, infirmière; Perrine Fleury; Marie Ellis; Louise Bain; Élisabeth Leroux; Céleste Girard; Anne Robert de Boisfossé.

Sœurs converses :

Avenie Tanneur et Marie Macé.

Aum. : P.-Sébastien Jaulin, de l'Ordre de Fontevrault.

Confes. : P.-M. Boutin, de l'Ordre de Fontevrault.

V. — BÉNÉDICTINES

Paroisse de la Trinité-de-Clisson.

— La fondation est très ancienne et doit remonter au Xe siècle. Des chanoines réguliers de St-Augustin habitèrent cette maison dans le principe; vinrent après eux des religieux obédienciers de la réforme mitigée de St-Maur, 2 profès et 2 novices. La Maison changea encore de maîtres : elle fut occupée par quelques prêtres gagés qui faisaient la desservance.

En 1619, dit Mellier, il y avait une ministrerie de Mathurins. Enfin, le 2 juin 1645, une petite colonie de Fontevristes quitte la communauté de la Regrippière en Vallet, avec la permission de l'Ordinaire, et vient s'établir définitivement au prieuré de la Trinité pour suivre la règle adoucie de St-Benoît. Cependant le prieur ecclésiastique garda toujours le titre de curé primitif de la paroisse et ne le céda point à la nouvelle supérieure. Les religieuses tiennent un pensionnat pour les jeunes filles de condition et un noviciat de leur Ordre.

Le *couvent* est adjoint à l'église paroissiale ; il est très bien bâti, dominant la vallée et la ville de Clisson ; le cloître est un carré parfait, formé par des arcades à plein cintre ; le parc qui est arrosé par la petite rivière de Moine fait de ce lieu une délicieuse solitude.

La partie de l'*église* qui sert aux religieuses est le chœur ; au fond on voit un autel et un beau retable.

Dans la *sacristie* on compte : 3 calices, 1 ostensoir, 6 chandeliers, 1 encensoir, 1 navette, 1 croix de procession, 3 paires d'orceaux en argent, 1 soleil de vermeil ; — 12 chasubles, 5 chapes.

La *maison* est double : le noviciat et le pensionnat. Les religieuses ont chacune leur cellule, il y en a 33 ; on mange dans un réfectoire garni de 6 tables ; dans celui des pensionnaires, il n'y a que 2 tables ; au dortoir, 25 couchettes ; à l'infirmerie, 6 lits.

La *bibliothèque* contient 250 vol.

R. Terres, 454 ℔ ; rentes, 1.296 ℔ ; dots des religieuses, 340 # ; pensions viagères, 800 ℔ ; pensions des élèves, 2.173 #.

Ch. Redevances au prieur, entretien d'un aumônier et d'un clerc, soin de la maison ; total : 1.359 ℔.

Personnel. Prof. :

Anne Descaseaux de Ste-Agnès, prieure ; Anne Gresil de St-Alexandre, sous-prieure ; Rose de la Barre de Ste-Gertrude, discrète ; Hélène de la Gastinays de St-Louis, id. ; Claude de Romaceul de Ste-Félicité, id. ; Marie Baulon des SS.-Anges, id. ; Marie-Modeste Texier de St-Augustin, id. ;

Anne Baullon du St-Esprit, cellérière ; Catherine Taillendeau de St-Paul, cellérière ; Marie Froissy de St-Benoît, procureuse ; Niécelle Dubois de St-Charles ; Marie Sauvaget de Ste-Anne ; Marguerite Bureau de St-Bruno ; Louise Avril de St-Romain ; Catherine Bureau de Ste-Victoire ; Marie Lafitte de St-Séraphin ; Anne Minguet de l'Annonciation ; Anne Olivier de St-Maur ; Gabrielle Luzeau de St-Ambroise ; Anne Joubert de St-Jean l'Evangéliste ; Françoise Douaud de l'Assomption ; Marie Joubert de la Visitation.

Nov. : Jeanne Formon du St-Sacrement ; Françoise Prévot de St-Emmanuel.

Conv. : Perrine Plessis de Ste-Marie ; Jeanne-Florence de Ste-Thérèse ; Perrine Durand de St-Raphaël ; Madeleine Dugast de St-Jean.

Aum. : Guillaume Bretin.

Il y a pour le service de la maison 4 servantes et 3 valets.

VI. — CORDELIÈRES DE Ste-ELISABETH

1. — Paroisse de S.-Similien, au Marchix.

— Les filles de Ste-Elisabeth, dites Cordelières sans clôture ou Tertiaires Conventuelles, avaient été reçues à Nantes avant 1515, sous la condition d'instruire les jeunes personnes pauvres ; plus tard elles prirent chez elles de grandes pensionnaires. En 1632 elles quittèrent leur première maison située près la Chambre des Comptes, en S.-Léonard, et passèrent au faubourg du Marchix, dans le couvent occupé par les PP. Capucins.

R. Les livres ne sont pas assez bien tenus pour qu'on puisse s'en rendre compte. Dettes actives : 927 ₶. *Ch.* 1.086 ₶.

Chapelle : 1 ostensoir, 1 ciboire, 2 calices, 1 paire de burettes, 2 ampoules, 1 encensoir, 2 croix, 1 bénitier, 1 lampe, 6 chandeliers, 1 pot à fleurs, d'argent ; — 15 chasubles, 4 dalmatiques, 6 chapes, 36 aubes, 1 dais.

L'enclos est entouré par la rue du Marchix, la rue Mercœur et la rue Barrière-de-Couëron. Le couvent qui présente la figure d'un quadrilatère parfait avec la chapelle, donne sur la place Ste-Elisabeth. On a 25 lits pour les religieuses, 35 pour les pensionnaires et les domestiques. Il y a des appartements pour les aumôniers et confesseurs.

Personnel : 22 religieuses, 36 pensionnaires, 20 femmes de chambre. MMes Elisabeth Archer, née à S.-Nicolas, 1751, prof. de Savenay, 1771, supérieure ; Céleste Cadou, née 1733, vicaire ; Marie Le Butte de S.-Paul, prof. d'Auray, ancienne supérieure ; Marie-Joseph Le Comte de Bièvre, ancienne supérieure d'Auray ; Madeleine Dubois, née en 1720 ; Marie-Anne Bizeul, discrète ; Marguerite Olive, discrète ; Marie-Olive Bertheluc, discrète ; Anne Gérard, discrète ; Françoise Binet-Laville, procureuse ; Louise-Félicité Jeannot de Pinguer, 1re sacriste ; Rose Binet, 2e sacriste ; Marie Le Pays, maîtresse de chœur ; Marguerite Védye, portière ; Louise-Perrine de Bruc, portière ; Marie Rocher, infirmière ; Catherine Le Gays, occupée à la roberie ; Adelaïde Le Ray, occupée à la lingerie ; Perrine Langevin, dépensière.

SSrs Jeanne Bernard de Ste-Françoise ; Marie Fourrage de Ste-Elisabeth ; Julienne Baudin de Ste-Marie.

Confesseur : le P. Louis Remeur.

2. — Paroisse de Savenay.

— La fondation de ce couvent doit remonter à 1487. On ignore quel en est l'auteur. La maison sert de retraite pour les personnes du sexe que les familles font enfermer ; c'est aussi un pensionnat de jeunes filles.

L'*église* est dédiée à St-Antoine de Padoue ; on y dessert 50 fondations.

Le *clocher* contient 2 cloches et 1 horloge.

Sacristie : 2 calices en vermeil, 1 ciboire, 1 soleil, 1 paire de burettes, 1 encensoir et des ampoules en argent ; — 10 chasubles, 12 chapes, 8 aubes.

La *maison* a deux dortoirs pour les pensionnaires.

La *bibliothèque* ne se compose que de 29 ouvrages.

Personnel :

Mme du Breil, supérieure, depuis 1789; Jeanne Avril, de Paimbœuf, prof. 1770; Louise-Madeleine Ellis, de St-Nicolas, prof. 1785; Marie-Renée Ragnaud, de St-Similien, prof. 1785; Elisabeth Bertrand, née 1738; Jeanne Launier, née 1727; Marie Labatte, née 1743; Louise Lehoux, née 1748; Françoise Ellis, née 1745.

Confesseur et aumônier : Un P. Cordelier de la ville.

VII. — URSULINES

1. — Paroisse de St-Clément, au faubourg de Nantes.

— Le 26 août 1626, les Ursulines présentèrent à la ville leur requête d'établissement et furent accueillies, à condition qu'elles habiteraient un faubourg, qu'elles ne mendieraient point et qu'elles tiendraient des écoles. L'année suivante, sous l'épiscopat de Mgr de Coispéan, Madame de Berty et 8 religieuses arrivèrent à Nantes, détachées du couvent de Saumur : tout d'abord elles ouvrirent une école gratuite. Au mois d'avril 1628, elles commencèrent la construction de leur monastère à la Colletrie, près la tenue de Malvoisine. Vers la fin de l'année 1629, elles obtinrent des lettres patentes de Louis XIII.

R. Maison et rentes, 1.746 ₶; pensions des religieuses et des élèves.

Chapelle : elle est ornée de 12 tableaux dans le chœur; elle est située sur la rue, dans le même sens que celle du Séminaire.

Sacristie : 2 ciboires, 3 calices, 1 soleil, 1 crucifix, 2 chandeliers, 2 anges, 1 encensoir et sa navette, 1 custode, 1 paire de burettes, 1 couronne, 1 lampe d'argent; — 15 chasubles, 4 chapes.

Il y a 2 cloches et 1 orgue estimé 5.000 ₶.

La *maison* qui est vaste comprend le cloître, le noviciat, le pensionnat, les écoles gratuites et les appartements des aumôniers. Le réfectoire commun est meublé de 11 tables. Deux divisions partagent le pensionnat : les petites et les grandes, réparties en 2 dortoirs, l'un de 24 lits, l'autre de 69. Il y a 2 classes de charité, fréquentées par 170 enfants. On tient une pharmacie pour les malades du dehors et une infirmerie pour les gens de la communauté.

Devant le cloître est un vaste préau pour les élèves ; les jardins sont à l'Est.

Bibliothèque : 200 vol.

Personnel : 39 religieuses de chœur, 1 novice, 1 postulante, 3 sœurs tourières, 80 pensionnaires, 9 domestiques, 1 aumônier et son clerc.

Anne Davoynes, née en 1722, supérieure depuis le 13 déc. 1788 ; Pélagie de l'Espinoze, sous-prieure ; Marie Raymond, conseillère ; Françoise Renoul, conseillère ; Marie de Bruc, conseillère ; Marie de Biré, conseillère ; Geneviève de Penhouet, mère du Commun ; Marguerite Raveuil, dépensière ; Marie Dupont, mère du Commun ; Gabrielle de La Vergne, dépositaire ; Marie Roberdière, infirmière ; Marie Ordrenneau, infirmière ; Jeanne de Beauchamp, pharmacienne ; Françoise Judalet, infirmière ; Marie Angebault, maîtresse des novices ; Louise Bourdin, boulangère ; Marie Edelin, réfectorière ; Bastienne Clouet, réfectorière ; Marie Salomon, portière ; Thérèse Penot, portière ; Louise Odiette, sacriste ; Marie Gloyé, sacriste ; Pélagie Macé de la Barbelais, maîtresse de chœur ; Anne Launay, maîtresse de musique instrumentale ; Marie Archer, procureuse ; Marie Laurent, employée aux écoles ; Angélique Marchand, employée aux écoles ; Sophie Raveuil, maîtresse du Grand-Pensionnat ; Marguerite Boutaut, maîtresse du Grand-Pensionnat ; Louise Lassale, suppléante ; Elisabeth Palliau, 1re maîtresse du Petit-Pensionnat ; Madeleine Salomon, 2e maîtresse ; Marie Philippe, mère des écoles de charité ; Marie

Liard, préfète des écoles de charité ; Angélique Berthelot, maîtresse des écoles de charité; Rose Dubuisson, maîtresse des écoles de charité ; Rose Simon, maîtresse des écoles de charité ; Rose Odiette, maîtresse des écoles de charité ; Hélène Archard, maîtresse des travaux d'aiguille ; Madeleine Trébuchet, novice ; Claudine Candeau, postulante ; Marie Retière, converse ; Marguerite Rivière, converse ; Perrine Perrochaud, converse.

Aumônier : Ol. Lepré.

2. — Paroisse de St-Géréon, près d'Ancenis.

— Madame la baronne d'Ancenis institua, le 23 avril 1643, le pensionnat des Ursulines, pour sa ville. La supérieure Antoinette de Bruc et 8 religieuses composèrent la communauté qui se développa et s'agrandit dans la suite.

R. Dans la paroisse St-Géréon, 6.218 #.

La *chapelle* est dédiée à S. Joseph. — *Mobilier :* 1 soleil, 3 calices, 2 ciboires, 1 bénitier, 2 encensoirs, 1 christ, 1 lampe, 1 custode, 2 chandeliers, 3 paires de burettes, 6 chopinaux ; — 12 chasubles, 8 dalmatiques, 4 chapes ; — 2 cloches et 1 horloge.

Le *couvent* est situé au lieu dit la *Davrays*, tout près d'Ancenis, sur le territoire paroissial de St-Géréon. Il se compose du cloître et des classes : 45 chambres sont occupées par les religieuses et les grandes pensionnaires. Le réfectoire du pensionnat, distinct de celui des sœurs, est meublé de deux grandes tables.

Ces dames qui sont au nombre de 33, sans compter les novices et les converses, tiennent avec beaucoup de succès un pensionnat, un externat et des écoles gratuites ; elles s'occupent aussi de donner des médicaments et des soins aux pauvres. Le pensionnat se compose de 12 grandes élèves et de 11 petites ; il y a 4 classes pour les externes.

Personnel :

Marie de Carheil, née à Sucé, 1723, supérieure, nommée récemment ; Marie Ballan, sous-prieure ; Marie Archambaut, dignitaire ; Henriette-Julie Tostin, dignitaire ; Jeanne Petit, dignitaire ; Anne Varray, dignitaire ; Marie Boilève, dignitaire ; Michelle Saulecque, dignitaire ; Madeleine Girardeau, Mathurine Bodinier, Anne Luzeau de la Mulonière, Victoire Mazeau-Lebeau, Anne de Pleumaugat, Marie-Anne Saulecque, Françoise de Carheil, Geneviève Faligan, Jeanne Huron, Marie-Anne Lotain, Eulalie Palierne ; Elisabeth Turpin, Anne Bedeau de l'Ecochère, Marguerite Reynier, Louise Auffray ; Madeleine Withe, Marie de la Noë, Perrine Renoul ; Elisabeth Bahuaud, Marguerite Breheu, Hyacinthe de Vizé, Marie Bodinier, Marie Rivet, Elisabeth Renoul ; Perrine Belain, converse ; Adelaïde Bonnain ; novice.

Aumônier : Jos. Chardot, rect. de St-Géréon.

3.—Paroisse de St-Jean de Béré, près Chateaubriant.

— Mgr de Beauveau, év. de Nantes, envoya les Ursulines occuper et desservir l'ancien prieuré conventuel Bénédictin, en l'année 1643. Ce prieuré avait été fondé au XIIe siècle, par Briand II.

Les dames tiennent un pensionnat pour les jeunes filles de condition, et des classes pour les externes.

L'*église* priorale et conventuelle est dédiée au St-Sauveur ; elle date de la fondation, mais elle fut achevée par le fils du fondateur.

Personnel : Mme Salomon, supérieure ; Elisabeth Bahuaud, Geneviève Boisson ; Marguerite-Rose Fleury, Rose Giraud, Marie Rabu, Marguerite Portail, Perrine Portail, Françoise Loye.

4. — Paroisse de St-Aubin de Guérande, faubourg St-Michel.

— L'an 1646, la Mère Marie Charette, du couvent de Nantes, vint à Guérande, accompagnée de quelques religieuses : le chapitre et les habitants les réclamaient pour y instruire la jeunesse. La dot de ces religieuses fut employée à acheter, sous la caution du Prévôt, une petite maison avec son enclos, appelée la *Porte-Talon*. En 1753, elles obtinrent des lettres patentes, et des dames portugaises prirent l'habit de l'ordre et firent construire un couvent neuf.

R. 160 œillets de marais, y compris ceux qui sont attachés à la chapellenie de St-Michel ; pensions viagères, 900 ₶ ; rentes, 1.376 ₶. — *Ch.* 1.300 ₶.

Sacristie : un cachet de Ste Ursule, un reliquaire en bois doré, une couronne impériale d'argent, enrichie de pierreries, venant de la maison de Portugal ; — 1 ciboire, 2 calices, 1 soleil, 1 custode, 2 crucifix, 2 chandeliers, 1 encensoir, 2 anges, 1 lampe, 1 paire de burettes en argent ; — 20 chasubles, 2 dalmatiques, 4 chapes, 30 aubes.

Le mobilier de la maison qui contient un noviciat, un pensionnat et une école d'externes, se compose de 10 armoires, 71 lits, 60 prie-Dieu, 60 tables, 20 couverts d'argent et d'une bibliothèque de 200 vol.

Personnel :

MMes Duvivier, supérieure ; Julienne Chrétien, Jacquette Chambilly, Marie Mayet, Louise de Monty, Marie Tison, Jeanne Thiéry, Gabrielle Trotreau, Louise Poisbeau, Jeanne du Mesnil, Madeleine Fourré, Jeanne Amelot, Marie Boullo, Marie Forget, Jeanne Chottard, Suzanne de Kercabus, Françoise Moisson.

SSrs Marie Aoustin, Michelle Mahé, Jacquette Lecoq, Brigitte Legouy, Marie Hégarit, Catherine Foys, Perrine Mahé et 2 autres dont on ignore les noms.

Aumônier : M. Chaussun.

VIII. — VISITANDINES

Paroisse de St-Clément de Nantes, au faubourg.

— Autorisées à condition de n'être point mendiantes (12 mai 1629), les dames de la Visitation Ste-Marie s'établirent d'abord à la Malvoisine, dans le premier lieu qu'avaient occupé les Mères de Ste-Ursule. L'année suivante, elles bâtirent leur monastère sur les ruines du vieux logis de la Mironerie, près le Collège. La fondation est due au zèle d'une personne pieuse de la ville, nommée Louise Hardouin. On s'adressa à Mme de Chantal elle-même, qui vivait alors, et qui donna 7 religieuses du couvent de Moulins. La même maison envoya, quelques mois après, 7 autres religieuses pour onder au Croisic un nouveau monastère ; mais le séjour de celles-ci ne fut pas long dans cette petite ville ; elles se transportèrent bientôt à Vannes.

R. 3 maisons, rentes, contrats, 10.039 tt ; 3 métairies à la Boissière, 1 maison dans la Grand'Rue, rentes sur le clergé, les Etats de Bretagne, l'hôtel de ville, St-Jacques, l'hôpital de Machecoul, etc. *Ch.* 5.004 tt.

L'*église* a été construite de 1643 à 1645 : une nef, le chœur des religieuses et une sacristie, 3 autels, 1 chaire. Elle est située entre les bâtiments du cloître et du collège ; on y parvient par l'impasse qui donne sur la rue du collège. Les peintures à fresque qui ornent cette chapelle sont remarquables.

Il y en a une autre à l'intérieur, meublée d'un autel et d'un confessionnal.

Sacristie : 4 calices, 2 ciboires, 1 soleil, 1 custode, 1 encensoir, 1 bénitier, 1 lampe, 2 flambeaux ; — 27 chasubles, 4 dalmatiques, 11 chapes.

On distingue dans la maison le pensionnat et la partie réservée aux religieuses : celle-ci se trouve presque parallèle à la rue du faubourg. Les jardins, d'une petite contenance, sont derrière le corps principal des bâtiments.

On dessert dans la chapelle le bénéfice des Hardouin.

Personnel : 39 religieuses de chœur, 2 sœurs tourières et 5 domestiques.

MMes Claude-Marie de Bruc de Montplaisir, née en 1729, supérieure ; Julienne-Angélique Alexandre, assistante ; Rose-Victoire Charbonneau, ancienne supérieure ; Marguerite-Aimée de Soulange, conseillère ; Marie-Rosalie Guillermo, conseillère ; Marie-Ursule de Bruc, conseillère et économe ; Sainte-Bonne Mauclerc, sacriste ; Jeanne-Françoise de Mélient, Jeanne-Marguerite Delmestre, Françoise-Thérèse Cartier, Euphrasie Laurent, Marie-Augustine Chauveau, Marguerite Turquetil, Marie-Victoire Bedeau de l'Ecochère, Marie-Félicité de la Barre, Reine-Agathe Braud, Anne-Marie Dennebays, Anne-Rosalie Goulard du Rétail, Françoise Le Govello, Claire-Elisabeth Galipaud, Marie-Anne Galipaud, Marie-Tranquille Pineau, Marie-Madeleine Lebeau, Marie-Céleste Chauvet, Marie-Olive Moisan ; Marie-Aimée Madec, Marie-Perrine Chevas, Marie-Thérèse Joly, Marie-Joseph Mouraud, Jeanne-Marie Damot.

SSrs Marie-Renée Mauclerc, Marie-Marthe Perraudeau, Jeanne-Thérèse Nicolle, Marie-Louise Gault, Jeanne-Catherine Le Bourye, Jeanne-Marie Lecomte, Marie-Joseph Picard, Jeanne-Emmanuelle Léauté, Marie-Catherine Hourmel, Jeanne-Hélène Eriau, tourière ; Françoise-Julie Corneteau, tourière.

IX. — CALVAIRIENNES

1. — Paroisse de St-Similien de Nantes.

— Les Bénédictines, dites dames du Calvaire, réformées par le P. du Tremblay, arrivèrent à Nantes en 1623 ; elles bâtirent leur maison près la Motte St-Nicolas et s'y établirent le 16 juin 1629 : la reine Marie de Médicis posa la première pierre. La maison de Bretagne, où la réforme commença, est celle de Nantes.

R. 7.635 ft. *Ch.* 5.298 ft. Les effets mobiliers de la maison sont évalués à 12.000 ft. 8 religieuses jouissent d'une pension volontaire, 8 autres d'une pension alimentaire. Redevances à Msr l'évêque, supérieur général, un plat de fruits crus du jardin.

Chapelle ornée de 4 autels; l'entrée ouvre sur le passage du couvent.

La *sacristie* est richement meublée d'ornements, de linge et d'argenterie : on n'en connaît pas le détail.

Les *bâtiments* sont distribués en carré; à l'O. une longue aile se détache du corps principal. A droite de l'allée qui monte au Calvaire sont de magnifiques jardins et un parc.

La maison renferme une infirmerie, 5 chambres de religieuses, contenant chacune 2 ou 3 lits à quenouille, 1 dortoir de 20 couchettes pour les jeunes filles pensionnaires, une basse-cour et des étables.

La *bibliothèque* ne contient que des ouvrages pieux et 2 manuscrits : *Vie du fondateur*, *Vie de la fondatrice*, par une religieuse.

Personnel :

MMes Geneviève Fresnaud de la Templerie, Ste-Rosalie, née en 1741, prieure; Marie-Anne Foynaud, Ste-Claire, sous-prieure; Félicité-Victoire Flamming, St-Charles; Renée-Thérèse Cam, St-Joseph; Marie Mariol, St-Cœur de Jésus; Marie-Anne Delaunay, St-Hyacinthe; Marie-Anne Radigois, St-Joachim; Marie-Anne Pimparay, Ste-Adelaïde; Hélène-Renée Genton, St-Augustin; Marguerite Cruaud, Ste-Clotilde; Renée-Elisabeth Joubaye, Ste-Anne.

Madeleine Perrin, Jeanne Dubreil, Michelle Cottin, Françoise Bidon, Marie-Rosalie Billot, Marie-Elisabeth Boussineau, Marie Gouerbeil, Jeanne-Julie Trichet, Félicité-Julie Poisson, Jeanne-Françoise Simon, Marie-Catherine Gauchet, Marie-Aimée Robiou, Félicité Pimot.

SSrs Mathurine Nicolle, St-Maur; Perrine Richard, Ste-Elisabeth; Anne Sourisseau, Ste-Marthe; Françoise Rivet,

Ste-Placide ; Agathe Guillou, St-Vincent ; Jeanne Thomas, Ste-Eulalie ; Anne Amelineau, Ste-Scholastique ; Madeleine Perrin, Ste-Félicité ; Jeanne Dubreil ; Anne Radigois.

Aumônier : Peigné.

2. — Paroisse de la Trinité de Machecoul.

— En considération de sa fille Marie-Catherine, qui avait pris le voile au Calvaire de Paris, Pierre de Gondy, duc de Retz, fonda le couvent de Machecoul pour trente et quelques religieuses. La réforme d'Antoinette de Longueville et du P. du Tremblay s'y introduisit en 1673.

La *maison* contient le cloître, le noviciat, le pensionnat et une pharmacie.

Personnel : 12 dames de chœur et 7 sœurs converses.

Gillette-Marie Chenu de Ste-Adelaïde, professe de St-Malo, prieure ; Suzanne-Julie Relique de Ste-Mélanie, sous-prieure ; Adelaïde de Charette, Marguerite Brilet, Marie Beson de St-Benoît, Olive-Jacquette Bernard, Marie Blanchard, Pierrette Dufour, Marie-Anne Gigault, Suzanne Guitenil de Ste-Marthe, Marguerite Liret, Jeanne-Marie Tarbouillet, Anne-Françoise Villéon, Sauvaget et Marion.

Aumônier : François Esseau, né à St-Nicolas, ord. 1750.

X. — PÉNITENTES DE STE-MADELEINE

Paroisse de St-Léonard de Nantes.

— René Levêque, originaire de Gorges, fondateur des missions de St-Clément, établit à Nantes, près des Cordeliers (1672), un refuge pour les filles perdues. On les appela d'abord Pénitentes repenties, puis sœurs de Ste-Madeleine ou Madelonnettes. Dans le principe il n'y eut point de clôture : une sainte veuve fut la première supérieure de cette maison. Soixante ans après ces humbles commencements, les directrices, liées par des vœux

simples, prononcèrent des vœux solennels et firent ériger leur Refuge en monastère régulier, faveur qu'elles sollicitèrent de Benoit XIII, et qu'elles obtinrent par bulle datée du 27 juillet 1729. Ainsi de saintes femmes, dont la vie était sans tache, composèrent la communauté pour se sanctifier elles-mêmes et préserver de rechute les personnes de leur sexe, moins heureuses qu'elles. On admit aussi des pensionnaires accompagnées de domestiques.

R. Constituts, 1.912 ₶ ; rentes foncières, 13 ₶ ; dots des religieuses, 1.000 ₶ ; des sœurs pénitentes, 1.229 ₶. Plus les recettes de la maison et les pensions. Chaque pension nette, 300 ₶ ; en tout : 14.542 ₶.

Ch. Entretien du personnel et du local, honoraires de l'aumônier, frais de culte. Les dépenses se sont élevées cette année à 21.464 ₶.

La *chapelle* qui est domestique donne sur la rue des Pénitentes ; elle est très petite : 2 calices, 1 ciboire, 1 soleil, 1 paire de burettes, 1 lampe, 1 encensoir, 1 petite croix, 6 flambeaux d'argent, 28 chasubles, 7 chapes, 30 aubes.

La *maison* se compose de 3 ailes de bâtiments ; il y a 27 cellules pour les religieuses, 12 pour les pénitentes, 40 pour les pensionnaires, une infirmerie de 10 lits, les appartements des domestiques et toutes les pièces communes. L'enclos est borné par la rue des Pénitentes, le Port-Communeau, la ruelle du Port-Communeau, et la rue d'Enfer.

Il y a une *bibliothèque* de dévotion.

Le *personnel* se distribue ainsi : 25 religieuses, 12 dames pénitentes enfermées par leurs familles, 12 filles converties, 48 pensionnaires et 6 domestiques.

MMes Françoise Caillaud de Beaumont de St-Augustin, née à Casson, 1851, supérieure ; Marie-Hélène Chanceaulme, née 1724, sous-prieure ; Julienne Letourmeulx, née 1706, conseillère ; Marie-Renée Cazet, née 1740, id. ; Françoise Leray, née 1706, id. ; Marie-Sainte de Carheil, née 1726, id. ; Marie Emilie Loy, née 1765, dépositaire ; Marie-Scholastique Eymard, née 1731, 1re maîtresse des pensionnaires ; Anne-

Joseph Guyot, née 1755, 2e maîtresse des pensionnaires; Anne-Cécile Caillaud de Beaumont, née 1764, maîtresse d'écriture et robière; Michelle Grégoire, née 1719, assistante aux leçons ; Thérèse-Angélique Ballais, née 1740, ménagère ; Louise-Cécile Caillaud de Beaumont, née 1743, directrice des Pénitentes; Marie Lelou, née 1723, pharmacienne; Anastasie Gauchet de Beaulieu, née 1756 id.; Rosalie Gauchet de Beaulieu, née 1756, lingère ; Perrine-Dosithée Le Camus de St-Lo, née 1727, id.; Augustine du Besset, née 1750, infirmière ; Victoire Mainguy, 1776, robière; Marie-Madeleine Forget, née 1723, portière du couvent ; Marie-Rose Pellé, née 1752, portière du Refuge ; Prudence du Chatellier-Lyrot, née 1733, portière du pensionnat ; Marie-Céleste Thérestre, née 1726, économe; Marie-Thérèse Guillet, née 1768, dépensière ; Anne Edeline, née 1732, sacriste.

Sœurs pénitentes :

Catherine Caillon, depuis 30 ans ; Agathe-Françoise Gicquel, 25 ans; Apolline du Cerceau, 22 ans ; Anne-Luce Pellué, 15 ans; Elisabeth-Marie Rousseau, 15 ans; Pélagie X..., 10 ans; Victoire Goriou, 5 ans ; Claire-Marie Lafaille, 4 ans ; Catherine-Françoise Gaudron, 3 mois ; Eulalie X..., 3 mois ; Monique-Marie Perrochaud, séparée ; Félicité X..., 6 semaines.

Supérieur général : M. l'abbé de Hercé, vic. gén.

Aumônier : M. Briant.

XI. — CAROLINES

1. — Paroisse de St-Donatien, au faubourg de Nantes.

— Un très vertueux directeur du séminaire, M. Ant. Guoguet de Boishéraut, prêtre du diocèse, fut, avec Mlle de la Bourdonnays de Bras, l'instrument dont Dieu se servit pour fonder à Nantes des écoles gratuites

de filles. Plusieurs pieuses femmes instruites vinrent se joindre à la fondatrice et reçurent en 1698 une règle de Mgr de Beauveau. Vêtues uniformément, elles vivent ensemble sans être liées par des vœux.

Ces dames instruisent gratuitement les enfants du peuple, qui remplissent 2 classes, d'une centaine d'élèves chacune ; elles tiennent une pharmacie à la disposition des malades sans secours, un pensionnat pour les jeunes filles aisées et une école supérieure pour former des institutrices de campagne.

R. Rentes, 260 ft ; fondations, 1.540 ft.

Ch. Honoraires de la maîtresse d'école pour les indigentes, 270 ft ; aumônes aux enfants, 400 ft ; honoraires d'une maîtresse à la Boissière, 120 ft ; etc. Total : 3.149 ft.

Chapelle : elle longe la rue du bourg St-Donatien et fait face aux croix des saints Martyrs nantais, sur le lieu de leur supplice : — 1 soleil de vermeil, 3 calices, 1 ciboire, 1 petite croix, 1 paire de burettes, 1 encensoir, 2 chandeliers, 10 petits vases d'autel, en argent ; 18 chasubles, 3 chapes.

La *maison* comprend les cellules des Religieuses, 2 dortoirs, l'un de 23 lits, pour les grandes pensionnaires, et l'autre de 17 lits pour les petites, 1 réfectoire de 14 couverts, pour les religieuses, et un autre plus grand, pour les élèves internes, 4 salles de classes.

Personnel : Marie-Françoise de la Bourdonnays, supérieure ; Marie-Suzanne Mourin, 1re assistante ; Jeanne Lerat, 2e assistante ; Anne Arnaud ; Marie Bioteau ; Jeanne Dunoir ; Gabrielle Bioteau ; Anne Baron ; Catherine Letort ; Marie Rigodeau ; Adelaïde Fournier ; Anne des Brosses ; Madeleine Taillé ; Anne Olivier ; Thérèse Pineau ; Madeleine-Cécile Boudrot, novice.

2. — Paroisse de St-Similien de Nantes.

Ecole tenue par les mêmes dames Carolines, dites *de Ste-*

Marie. Elle est située entre le Bon-Pasteur et la place Bretagne.

Il y a une chapelle domestique.

XII. — DAMES DE LA RETRAITE

Paroisse St-Léonard de Nantes.

— La première pierre de la *Retraite des femmes*, construite sur le marais et devant le jardin de la Mairie, reçut sa bénédiction, le 4 mars 1738, par le ministère de Mgr de Sanzay. Les jésuites qui s'étaient établis à Briord et qui y avaient fondé une Retraite d'hommes prirent l'initiative de la nouvelle maison : aussi furent-ils désignés par l'Ordinaire pour la diriger, et ils y demeurèrent jusqu'à leur expulsion.

Les dames de la Retraite de Vannes, instituées en 1664, tiennent cette maison : ces pieuses filles ne font point de vœux, mais vivent en communauté et travaillent de concert à la conversion des âmes.

Les bâtiments forment un vaste carré ; la chapelle est à l'angle N., du côté des jardins.

APPENDICE

Dans ce Supplément nous donnons place aux diverses congrégations qui desservent les hôpitaux et qui enseignent dans certaines écoles, et nous terminons notre statistique par quelques lignes, consacrées aux Dames du Bon-Pasteur, quoiqu'elles ne soient point des religieuses.

HOSPITALIÈRES

I

— Les sœurs de *St-Thomas de Villeneuve*, instituées à Lamballe en 1661, suivent la règle du Tiers-Ordre de St-Augustin et choisissent pour les desservir les hôpitaux pauvres et délaissés.

Elles occupent l'hôtel-Dieu de Châteaubriant, depuis le commencement de 1689 ; l'une d'elles fait l'école.

Denise Lecomte, supérieure ; Claude Pinferray, institutrice ; Madeleine Boillefays, infirmière.

Autrefois les mêmes sœurs desservaient les hôtels-Dieu de Guérande et de Blain.

II

Les sœurs du *Saint-Esprit de Plérin*, dites *Sœurs Blanches*, sont établies à Blain, où elles remplacèrent celles de St-Thomas, 20 mai 1778. Fondées à Plérin près St-Brieuc, en 1706, elles ont surtout pour but de visiter les malades et de leur porter des remèdes à domicile ; elles tiennent aussi des écoles. A Blain, elles ont une petite filature où elles occupent 15 jeunes filles.

Marie-Jeanne Lemeaux, sup.; Augustine Briand; Elisabeth Burel; Marthe Legain ; Marie Jauny, maîtresse d'école.

III

— Les sœurs de la *Providence* appartiennent à la Société de ce nom, instituée à Saumur, par la vénérable Jeanne de La Noë.

Elles desservent plusieurs maisons de charité. 1° L'*Hôtel-Dieu de Nantes :* Mme Guérineau, sup.; — 2° *l'Hôpital-Général du Sanitat :* Victoire Masseau, sup.; — 3° l'asile des *Enfants trouvés :* MMmes Jeanne Raulet, sup.; Marie-Catherine Abral; Angélique Ogrignaud; Madeleine-Clémence Naudiée; Julienne Morée; — 4° la maison des *Incurables :* Louise Recto, St-Joseph, sup.; Marie Rigolage, seconde; Madeleine Sevrin, Perrine Rortreau, Marie-Madeleine de Hergnes, Jeanne Dugast; — 5° à Derval, le Bureau de charité, sous le nom de *Sœurs grises.*

A l'hôpital de Savenay, il y a des sœurs hospitalières du *Tiers-Ordre de St-François :* SSrs Alain et Petit; elles tiennent en même temps une école de charité.

SŒURS DE LA SAGESSE

1. — Paroisse de St-Sébastien, faubourg de Pirmil.

— Les filles de la Sagesse, instituées à St-Laurent-sur-Sèvre, dans ce dernier siècle (1713) par le P. Grignion de Montfort et Mlle Trichet de Poitiers, s'établirent au faubourg de Pirmil, dans la paroisse St-Sébastien, près le prieuré de St-Jacques en Dos-d'âne. Une fondation dont on ne connaît pas l'époque précise, faite par les Bénédictins de St-Gildas, leur permit d'ouvrir des écoles, pension et externat de charité. Depuis 1773, année présumée de leur établissement, elles paient une indemnité de 74 tt aux moines de Pirmil pour une maison qu'elles tiennent du prieuré.

Il y a trois classes. Le pensionnat a un dortoir de 14 couchettes d'élèves et 3 lits de maîtresses.

La *chapelle* publique, qu'il faut distinguer d'un petit oratoire domestique, a un campanile, 1 autel, 3 ornements, 2 aubes, et des vases sacrés. On y célèbre quelquefois.

Personnel :

Esther Perraud, née en 1752 ; supérieure ; Marie Guihéneuf, Louise Brion, Marie Dupé, Marie Vincent, Françoise Bazin, Mathurine Marchand.

2. — Paroisse de Paimbœuf.

Elles sont établies à l'Hôpital depuis 1780.

3. — Paroisse de Guérande.

Le Bureau de charité les a reçues en 1772 : S^te St-Patrice et Ste-Apolline.

4. — Paroisse du Croisic.

L'Hôpital est desservi par ces pieuses filles depuis 1766.

BON-PASTEUR.

Paroisse St-Nicolas de Nantes.

— Une simple lingère de Nantes, aidée d'un diacre, M. Barbot de la Perrièrine, établit, en 1694, la maison dite du *Bon-Pasteur*. Cette sainte femme s'était proposé de recueillir les personnes de son sexe, désireuses de racheter leurs désordres par une vie de pénitence. La nouvelle Institution, dont la société se fait un besoin, fut agréée du roi au mois de janvier 1771.

La *maison*, reconstruite en 1761, a 27 chambres de pensionnaires pénitentes ; il n'y en a que 8 qui soient occupées.

La *chapelle* est meublée et desservie : on y remarque l'autel encadré d'un arc de triomphe.

R. 1.707 ft. — *Ch.* 907 ft, sur lesquelles sont prélevées 500 ft pour l'aumônier, et 300 ft pour le culte.

Sup. Mme Legros.

Aumônier : Jos. Laillaud, de St-Saturnin.

Administrateurs : 2 prêtres et un laïc. Ces deux premiers sont M. Douaud, chan., et M. Galouin, rect. de St-Laurent.

Abbé P. Grégoire.

VENÈTES, NANNÈTES ET SAMNITES

Il y a quelques années, des écrivains que la Société Archéologique de Nantes s'honore de compter parmi ses membres publiaient sur la presqu'île guérandaise des Etudes qui ont vivement attiré l'attention. Rompant avec une tradition respectée jusque-là à l'égal d'un principe, s'appuyant sur le récit de César, sur la topographie des lieux, sur les écrits des contemporains, ils osèrent affirmer que les Venètes s'étendaient jusqu'à la Loire, et que la campagne de César en Vénétie avait eu pour théâtre le pays de Guérande. L'idée était neuve, assurément ; qu'importe, si elle était juste. Combien de faits historiques ont été redressés de même par les patientes investigations des contemporains ! Accueillie d'abord avec quelque surprise, cette opinion ne tarda pas à faire son chemin et à rallier de nombreux partisans. Nous-même, qu'on nous pardonne ce détail, parce qu'il explique notre intervention au débat, dans une modeste étude qui n'a peut-être pas été oubliée, nous adoptions pleinement les conclusions de MM. de Kersabiec et Kerviler.

Ces conclusions ont été contestées depuis, dans cette enceinte même. Nos hardis Venètes ont été refoulés, encore une fois, au delà de la Vilaine, et telle est la valeur de l'honorable collègue qui a conduit cette nouvelle campagne, si vigoureuse a été son attaque, qu'il a obtenu un véritable succès. A Vannes, au Congrès archéologique de France, à Redon, au Congrès de l'Association Bretonne, sa thèse a eu les honneurs d'une discussion publique ; un membre de la Société Académique de la Loire-infé-

rieure lui a décerné des éloges sans restriction [1], et l'ancien Président de notre Société, un de nos critiques les plus compétents, s'est, pour sa part, déclaré convaincu.

Toutefois, avec cette prudence qui distingue les véritables savants, M. le baron de Wismes a eu soin d'ajouter : « La liberté de la réponse est d'ailleurs toujours sauve [2]. »

C'est cette liberté de la réponse que nous venons revendiquer aujourd'hui. La réplique, il est vrai, ne s'est pas fait attendre, et au Congrès de Redon, notre habile contradicteur trouvait dans l'éminent ingénieur du bassin de Penhouet, M. Kerviler, un antagoniste digne de lui. Mais peut-être tout n'a-t-il pas été dit sur une question de cette importance, et on peut espérer encore la discuter avec quelque fruit sous d'autres aspects. Puis nous avons pensé qu'une protestation devait s'élever là même où l'affirmation s'est produite. Cette Assemblée a vu la cause portée à son tribunal, il semble qu'il lui appartient de présider les débats, d'entendre les opinions en sens divers et de recueillir les pièces contradictoires de cet intéressant procès.

Voici, exposé en quelques mots, le système qui a ravivé la lutte :

« Les Venètes ne dépassaient pas la Vilaine. Entre la Vilaine et la Loire, et sur la rive droite de ce dernier fleuve jusqu'aux limites de l'Anjou habitaient les Samnites, occupant la plus grande partie de notre département. Quant aux Nannètes, n'allez pas les chercher aux bords de la Loire, ils étaient cantonnés par delà le pays angevin, à l'orient du Maine. Les textes de Pline, de Strabon et de Ptolémée ne laissent aucun doute à cet égard.

« C'est une erreur de croire que la bataille navale livrée contre les Venètes eut lieu dans les eaux guérandaises, théâtre trop infime pour cela. La flotte venète était au mouillage dans le

---

(1) Séance du 7 septembre 1881. *César chez les Venètes*, de M. Orieux, *Rapport* fait par M. Manchon.

(2) Allocution de M. le baron de Wismes, en quittant le fauteuil présidentiel, le 18 janvier 1881.

golfe du Morbihan et en sortit pour aller au devant de la flotte romaine. La rencontre dut s'effectuer à la hauteur de la presqu'île de Rhuys. Quant à César, du pays des Andes et des Carnutes, il avait marché, à la tête de ses troupes de terre, jusqu'au golfe du Morbihan et, ayant attaqué inutilement les îles et les forts de cette côte, il s'était retranché entre Vannes et la Vilaine pour attendre les mouvements de sa flotte. »

Tel est le résumé de cette étude intitulée : *César chez les Venètes*. Est-il besoin de dire qu'elle est signée du nom d'un collègue honoré et apprécié parmi nous, M. Eugène Orieux, agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure ? Elle contient deux parties principales : l'examen des textes tendant à justifier la hardiesse de certaines innovations géographiques, et la topographie des côtes guérandaises, dans le but de prouver que la bataille navale y était impossible, quand tout s'y prêtait dans le Morbihan.

Il est juste d'ajouter que l'intérêt qui s'attache à cette œuvre n'a pas un instant le temps de languir, grâce à l'élégante sobriété du style et à la rapidité concise avec laquelle la thèse est conduite.

Cette étude contient trente-quatre pages d'impression, réduites à vingt-neuf, si on en défalque le récit de César reproduit *in extenso*. Pour tant de questions soulevées, c'est bien peu, trop peu peut-être. L'auteur a rassemblé les textes les plus connus, et, presque sans débat, il conclut, le plus souvent, en procédant par affirmations sommaires. Je crains, je l'avoue, d'encourir un reproche tout opposé et de fatiguer l'attention par de trop longs détails, voulant, à des théories qui semblent très discutables, répondre avec les développements que comporte un sujet aussi complexe.

La campagne de César en Vénétie a donné lieu à bien des interprétations contradictoires. Cela vient surtout des divergences qui se sont produites dans la situation assignée aux peuples voisins des Venètes, et dans le territoire attribué à ceux-ci.

La question, selon nous, se formule donc en ces termes :

Quelle était la position géographique des Venètes, des Nannètes [1] et des Samnites, en l'an 57 avant notre ère?

Si, comme l'affirme M. Orieux, la Vénétie s'arrêtait à la Vilaine, si les Samnites occupaient la presqu'île guérandaise et tout le territoire où nous plaçons d'ordinaire les Nannètes, la marche suivie par César n'est pas douteuse, en effet. Traversant « une région qui était en paix avec les Romains [2], » il vint, sans trouver d'obstacles, camper avec son armée en plein pays de Vannes et la bataille navale se livra sur les côtes du Morbihan.

Mais si, comme nous espérons le prouver, les Venètes s'étendaient jusqu'à la Loire, avec les Nannètes pour voisins et pour alliés, les conditions dans lesquelles s'engage la guerre sont tout autres; la marche des légions en est profondément modifiée, car elles ne peuvent laisser derrière elles le pays des Nannètes, ainsi qu'une importante partie de la Vénétie et, selon toutes les probabilités, nos côtes guérandaises deviennent le théâtre de la lutte. Ce serait alors une seconde question à examiner.

Le point capital donc, celui qui s'impose tout d'abord, est de préciser, à l'aide des documents qui nous restent, la situation des Venètes et des peuples limitrophes. Tel est le but que nous nous proposons dans cette étude.

I

Du côté de l'occident, la frontière des Venètes paraît bien nettement déterminée.

« En sortant, dit Strabon, du pays des Venètes, on entre dans « celui des Osismiens qui habitent le long de l'Océan sur un pro-

---

(1) Les géographes grecs disent *Namnètes* et non *Nannètes*, mais comme César et Pline écrivent *Nannètes*, je me décide pour ce dernier nom.

(2) Orieux, *César chez les Venètes*. Bulletin de la Société Arch. de Nantes 1880. p. 49.

« montoire assez étendu, pas autant toutefois que l'ont débité « Pythéas et ceux qui l'ont suivi. »

Au temps de Ptolémée, les limites respectives des Osismiens et des Venètes restent encore les mêmes, car, d'après ce géographe, « les derniers peuples de la Gaule sont les Osismiens qui vont « jusqu'au promontoire *Gobœum*, ayant *Vorganium* pour capitale, « et au-dessous d'eux sont les Venètes. »

Ce promontoire si étendu que Pythéas n'en voyait pas la fin, nommé par les anciens *promontorium Gobœum*, et dont Marcien dans son Périple, faisait le point de départ, au couchant, de la longitude de la Gaule, c'est la pointe S.-Mathieu, ce célèbre cap *Penar-Bed*, où nos aïeux plaçaient le bout du monde et auquel le département du Finistère a emprunté son nom.

Rien de plus précis que l'affirmation de Marcien, quand il dit : « La Gaule Lyonnaise se termine, au septentrion, par l'océan Britannique et sa longitude commence au promontoire *Gobœum*. » L'identification de ce promontoire avec le cap S.-Mathieu n'est pas douteuse, puisque la pointe Saint-Mathieu est le cap le plus avancé en mer, vers l'ouest, de toute la péninsule armoricaine.

Toutefois une objection peut m'être faite qu'il est nécessaire de discuter. « Prenez garde, me dira-t-on, Pomponius Méla qui vivait au premier siècle de notre ère, place l'île de Sein en face du littoral osismien. Or, cette île étant située au-dessous de la baie de Douarnenez, en avant du bec du Raz, il en résulte que le territoire des Osismiens descendait au midi bien au delà du goulet de Brest et embrassait presque toute la Cornouaille armoricaine, de qui rétablirait à peu près les Venètes dans les limites qu'on leur assigne généralement. »

A cela je répondrai que le point de départ de l'objection est loin d'être prouvé. Une vague similitude de nom entre *l'insula Sena* et l'île de *Sein* ne suffit pas pour les identifier. Similitude bien vague, en effet, puisque, au siècle dernier, l'île de Sein s'appelait vulgairement l'île des Saints, et que, d'après des autorités incontestables, comme le P. de Rostrenen et D. Le Pelletier, les Bretons la nommaient *Énès Sizun*, *Seizun*, ou *Suzun*. Un ancien

titre du Cartulaire de Landevenec, cité par D. Lobineau, lui donne le nom d'*Insula Seidzun* que D. Lepelletier écrit *Seidhun* (1).

Du reste, pour prouver combien l'opinion qui veut placer là le sanctuaire des vierges armoricaines semble peu admissible, il suffit de citer le texte même de *Pomponius Méla* : « L'île Sena, « dit-il, remarquable par l'oracle d'une divinité gauloise, est si- « tuée dans la mer Britannique, en face des rivages des Osis- « miens. Les prêtresses, vouées à une perpétuelle virginité, sont au « nombre de neuf. Les Gaulois les appellent *Cènes*, et ils croient « qu'inspirées par des génies extraordinaires, elles peuvent par « leurs incantations, déchaîner les vents et soulever les flots de « la mer, se transformer en toutes sortes d'animaux, guérir les « maladies jugées incurables, connaître et prédire l'avenir ; mais « elles n'exercent leur art qu'en faveur des navigateurs qui « viennent tout exprès les consulter (2). »

Si tout ce récit n'est pas une fable comme les auteurs latins et grecs en ont tant débité sur la Gaule, — et en tout cas, fût-ce une fable, la position géographique resterait toujours, — si une île a existé où se tenait un collège de prêtresses gauloises, ce n'était pas certainement l'île de Sein. « Elle est environnée des « écueils les plus dangereux qui soient en Europe ; le trajet pour « s'y rendre est des plus périlleux et fait trembler les plus har- « dis (3). » Or, dans le but de conjurer les tempêtes ou de se faire guérir d'une maladie, quel navigateur eût voulu courir le danger beaucoup plus imminent d'aller se briser contre les récifs ?

D'ailleurs Pomponius Méla place l'île *Sena* dans la mer Britannique, ce qui ne convient nullement à l'île de Sein qui est en plein Océan. La mer Britannique, pour les anciens, était cette partie de l'Océan comprise entre la Gaule et l'île de Bretagne. C'était à peu

---

(1) « *Insulam quæ vocata est insula Seidzun.* » D. Lobineau. *Hist. de Bret. II.* p. 17. — *D. Le Pelletier.* Dict. breton. p. 804.

(2) Pomponius Mela. *De situ orbis.* Lib. III cap. 6.

(3) Ogée. *Dict. hist. de Bretagne.* art. île des Saints.

près ce que nous appelons maintenant la Manche. Les vieux géographes sont précis à cet égard. Nous venons de voir Marcien. Ptolémée, décrivant les côtes de la péninsule armoricaine, n'est pas moins explicite. Arrivé au promontoire Gobée, il ajoute : « Le côté qui aspecte le septentrion, sur la mer Britannique, « suit ainsi : après le promontoire Gobée le port Staliocan... » Cette description ne peut aucunement s'appliquer au bec du Raz.

Il faut donc remonter plus au nord, et chercher l'*Insula Sena* dans une de ces îles du Léonais que l'antiquité a entourées de mystérieuses légendes, peut-être à l'île d'Ouessant par exemple, l'*Uxantis* ou l'*Axantis* des auteurs, que Pline plaçait dans la mer Britannique comme c'est, en effet, sa position et que l'Itinéraire d'Antonin appelle *Uxantissina*, nom dont la ressemblance est bien autrement frappante que celle qu'on irait chercher dans une dénomination toute moderne.

Les limites des Venètes semblent donc bien précises, du côté de l'ouest. S'arrêtant à la mer britannique, ils avaient en leur pouvoir les côtes de l'Océan, et leur territoire qui s'étendait jusqu'à la pointe Saint-Mathieu, renfermait par conséquent la plus grande partie de la Cornouaille et tout le pays de Vannes.

Maintenant, vers l'orient, jusqu'où ce territoire s'étendait-il ?

II

Avant d'examiner les textes, je tiens à présenter une observation préjudicielle, ce que l'Ecole nommerait un argument *a priori*.

Les origines de la ville de Vannes ne se prêtent pas à de longs détails. Avant la conquête romaine, et longtemps encore après, elle reste entourée d'une profonde obscurité. C'est que, perdue

au fond de son golfe parsemé d'îlots et aux courants irrésistibles, elle n'est pas plaçée sur le chemin des grands navigateurs. Les écrivains qui en veulent raconter les fastes n'ont d'autre ressource que de s'approprier pour leur ville le récit de César et de placer la bataille navale sur les côtes morbihannaises, prenant pour un fait acquis ce qui n'est rien moins que prouvé.

Quelle différence avec nos ports de l'embouchure de la Loire ! C'est là que pendant de longs siècles se déroulent les plus graves évènements de notre Bretagne. Dès la plus haute antiquité, des religions étranges y fleurissent, importées évidemment des pays d'outre-mer, tant elles sont en désaccord avec les croyances druidiques. Là s'élevait autrefois une ville célèbre, Corbilon, dont le commerce, au dire des anciens, rivalisait avec celui de Marseille. Après la ruine de Corbilon, c'est encore d'un port à l'embouchure de la Loire, que partent les navires pour l'île de Bretagne, et l'on peut affirmer, sur la foi d'un contemporain, que le principal objectif de la guerre provoquée par les Venètes fut d'empêcher l'amoindrissement de cet entrepôt de leur commerce maritime ([1]).

Est-ce fini, avec la conquête ? tant s'en faut. Les Saxons ravagent incessamment notre littoral, au point qu'il en reçoit le nom de *Saxonique*. Pour les contenir, une cohorte romaine commandée par un tribun militaire, occupe la forteresse de Grannone, au territoire de Guérande, et plus tard les exploits

---

[1] *Quatuor sunt usitati è continente in Insulam trajectus : nimirum ab ostiis fluminum Rheni Sequanæ, Ligeris et Garumnæ....*

.... Veneti navali pugnâ cum Cæsare congressi sunt, parati ejus britannicam navigationem impedire, quod eo ipsi uterentur emporio.

Strabon. Livre IV. Paris, 1620. P. 194 et 199.

La cause réelle de la guerre n'aurait-elle pas son explication dans le fait suivant, raconté par le même auteur ? Un P. Crassus, probablement le lieutenant de César chez les Andes, ayant enfin reconnu les Iles Cassitérides, enseigna aux Romains la voie de Cadix pour le commerce de l'étain. C'était l'anéantissement du monopole des Venètes.

Strab. Ibid., p. 176.

légendaires de Gradlon-Mùr, comte de Cornouaille, « vainqueur en cent combats, » rougiront les eaux de la Loire du sang de ces barbares (1).

Les émigrants de la Bretagne insulaire viennent chercher un refuge dans notre presqu'île et s'établissent sur nos côtes, bien avant leur établissement à Vannes. Ils s'y établissent si fortement qu'une armée de douze mille hommes, commandée par Riothime, peut bientôt remonter la Loire pour aller combattre dans le Berry.

C'est encore de l'embouchure de la Loire que va s'élancer le terrible Guerech pour dévaster le pays nantais.

A leur tour arrivent les Normands qui remontent tant de fois le fleuve, semant la ruine et l'incendie dans la ville de Nantes, et qui font des îles de Batz et de Noirmoutiers les repaires de leurs brigandages.

Tout cela ne prouve-t-il pas jusqu'à l'évidence que nos côtes guérandaises étaient sur la route des navigateurs et furent visitées par les peuples les plus divers ?

Et fatalement, il en devait être ainsi. Au temps d'Annibal, nous apprend Polybe, l'embouchure du Rhône était le centre d'un immense mouvement commercial (2). Les marchandises y affluaient en descendant le fleuve, et le remontaient sur un grand nombre de bateaux. Or c'était l'époque où, d'après Pythéas, Corbilon, rivale de Marseille, florissait à l'embouchure de la Loire.

---

(1) ..... *Claret centenis victor in armis;*
Testis et ipse Liger fluvius est, cujus in altis
Acta acriter fuerant tunc prœlia tanta !

C'est par ces accents enthousiastes que le moine Gurdestin célébrait les hauts faits de Gradlon. Un comte de Cornouaille se signalant au Ve siècle par ses exploits à l'embouchure de la Loire, cela ne donne-t-il pas à penser que la Cornouaille armoricaine faisait encore partie du territoire vénétique ?

On a remarqué souvent le rapport frappant qui existe entre les deux dialectes bretons de Cornouaille et de Vannes.

(2) Polybe, III. 42.

Et si le Rhône, d'une navigation moins facile et moins étendue, se prêtait à une telle activité, quelle ne devait pas être, sur l'Océan, celle à laquelle donnait lieu le plus grand et le plus navigable de nos fleuves, celui qui arrosait les villes les plus riches de la Gaule et entre autres *Genabum* (Orléans), qui paraît avoir été, au temps de César, l'entrepôt des denrées de l'intérieur [1].

La Loire était un des grands chemins de l'antiquité. C'était la route que devaient suivre les Venètes quand, en trente jours, ils transportaient l'étain à Narbonne. Au dire de Strabon, les marchandises venaient de la Mer Intérieure par la voie de terre au pays des Arvernes et de là descendaient le cours de la Loire pour arriver à l'Océan. L'embouchure du fleuve était par conséquent tête de ligne de cette route à travers la Gaule ().

Est-il permis de supposer que les Venètes, ces continuateurs des Corbiloniens, aient pu négliger une station de cette importance, celle-là même qui pouvait seule leur assurer, d'une manière effective, leur suprématie maritime et commerciale ? Il me semble que poser la question, c'est la résoudre.

III

Voyons maintenant si les textes ne sont pas en parfait accord avec ces données, et commençons par César dont le témoignage est bien de tous le plus important. Principal acteur dans le drame

---

(1) César. De Bello gall. VII. 3. — Strabon appelle cette ville l'*emporium* des Carnutes. — Ῥυεὶς δ'οὗτος (Λειγηρ) παρὰ Γηνάβον, τὸ τῶν Καρνούτων ἐμπορειον, κατὰ μέσον πὸυ τον πλοῦν συνοικούμενον, ἐκβάλλει πρὸς τὸν Ὠκεανὸν. Strab., liv. IV, p. 191.

(2) Strabon, liv. IV, p. 186.

qui s'agitait, ce général a vu, a étudié le pays dont les autres auteurs ne parlent que par ouï-dire, et il l'a décrit en stratégiste expérimenté.

Qu'il ait exagéré plus d'une fois les hauts faits de ses troupes et l'importance de ses succès, c'est très probable, puisqu'un contemporain, Asinius Pollion, contestait, en plusieurs circonstances, la véracité de ses récits (1) ; mais quand il s'agit de détails géographiques, il est impossible de récuser son incontestable supériorité.

Tout le monde connaît le récit de la guerre des Venètes par l'auteur des *Commentaires* ; aussi n'en reproduirai-je que les deux premiers paragraphes, à cause des conséquences qui en découlent.

César entre tout d'abord ainsi dans son sujet : « *Le jeune P. Crassus, avec la 7e légion, hivernait près de l'Océan, chez les Andes. Comme le blé y manquait, il envoya un certain nombre de préfets et de tribuns militaires chez les peuples voisins, pour leur demander du froment et des vivres, entre autres T. Terrasidius chez les Unelles, M. Trebius Gallus chez les Curiosolites, Q. Velanius et T. Silius chez les Venètes.*

De toute la côte maritime de ces contrées, ce dernier peuple est celui dont l'autorité est la plus considérable (2), *et en voici les causes : les Venètes ont un grand nombre de vaisseaux sur les-*

---

(1) Suétone, *Vie de César.*

(2) La traduction donnée par M. Orieux dénature complètement le sens de ce membre de phrase, en faisant dire à César : « *La cité des Venètes est une des plus considérables et des plus puissantes de toute la côte.* »

On peut comparer avec le texte latin :

Hujus civitatis est longe amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ regionum earum, quod et naves habent plurimas quibus in Britanniam navigare consuerunt, et scientia atque usu nauticarum rerum reliquos antecedunt et in magno impetu maris atque aperto, paucis portubus interjectis quos tenent ipsi, omnes fere qui eodem mari uti consuerunt habent vectigales. (De Bello. gall. III. 8.)

quels ils ont coutume d'aller trafiquer en Bretagne ; ils surpassent les autres peuples dans la connaissance et la pratique de la navigation, et possédant, sur une mer vaste et orageuse, le petit nombre de ports qui y sont disséminés, ils ont pour tributaires presque tous ceux qui naviguent dans cette mer. »

On remarquera que, pour la traduction de ce dernier membre de phrase, je me sépare complètement de plusieurs de mes devanciers. Je crois que la construction latine exige impérieusement que les mots *omnes fere, presque tous,* se rapportent, non pas aux ports de cette mer vaste et orageuse, lesquels sont, sans restriction, possédés par les Venètes, mais bien aux navigateurs. Ainsi l'interprète la traduction Artaud, revue par M. Félix Lemaître [1] ; ainsi l'expliquent des professeurs que j'ai consultés, et toutes les personnes qui se sont livrées à une sérieuse étude de la langue latine seront de cet avis. Je suis même persuadé que les auteurs qui ont traduit différemment n'y ont été amenés que parce que l'affirmation de César, prise dans son véritable sens, leur semblait par trop absolue.

Mais, en l'examinant de plus près, on verra, au contraire, qu'elle est d'une précision remarquable et qu'elle concorde, d'une manière frappante, avec les textes des géographes que nous citions en commençant.

Quand César attribue aux Venètes une autorité prépondérante sur les peuples de *toute la côte maritime de ces contrées*, quelle côte entend-il désigner ? Celle naturellement qu'il vient de nommer dans la phrase précédente, qui part du pays des Unelles et des Curiosolites pour aboutir à l'autre extrémité de la péninsule armoricaine, c'est-à-dire toutes les côtes du Cotentin et de notre Bretagne actuelle jusqu'à la Loire.

---

[1] Quant à la traduction de Wailly, vieille de cent ans, et choisie par M. Orieux, les mots *omnes fere* n'y sont pas traduits du tout. Il serait trop long d'ailleurs de relever toutes les inexactitudes dont elle fourmille. Elle aurait bien dû être revue et corrigée, avant de nous être produite.

Après avoir mentionné la supériorité des Venètes sur leurs voisins, César énumère les causes qui l'ont produite : le grand nombre de leurs vaisseaux, leur science de la navigation, leur habitude de la mer, leur actif commerce avec l'île de Bretagne ; puis, dans une phrase incidente où se trahissent des préoccupations causées par une guerre toute nouvelle pour lui, il ajoute que « possédant sur une mer vaste et orageuse le peu de ports qui s'y trouvent, les Venètes ont pour tributaires presque tous les navigateurs qui la fréquentent. »

Cette mer vaste et orageuse, c'est l'Océan Atlantique. La Méditerranée, la mer Britannique sont limitées par des côtes, mais l'Océan Atlantique est sans limites et sans abri. Ce qui fait dire à César quelques lignes plus loin : « *autre chose est de naviguer sur une mer enfermée dans les terres que sur l'Océan immense et ouvert de tous côtés.* » Et pour qu'il n'existe aucun doute sur sa pensée, l'historien emploie encore le même mot *apertus, ouvert,* dont il s'est déjà servi pour peindre la partie occupée par les Venètes.

Nous connaissons la position des autres peuples côtiers de la péninsule. Osismiens, Curiosolites, Unelles sont situés sur les rivages de la mer Britannique ; les géographes nous l'ont appris, et César lui-même n'a pas négligé de nous le dire. Car nommant les Osismiens parmi les peuplades maritimes alliées des Venètes, il prend soin d'ajouter que ceux-ci demandent des secours à l'île de Bretagne située *vis-à-vis de ces contrées* (1).

Il est donc bien incontestable, et cela de l'avis de tous les auteurs, que la mer Britannique des anciens commençait avec les

---

(1) *Socios sibi ad id bellum Osismios, Lexovios, Nannetes, Ambianos, Morinos, Diablintes, Menapios adsciscunt: auxilia ex Britannia, quæ contra eas regiones posita est, accersunt.* (De Bello gall. III. 9.)

La traduction choisie par M. Orieux rend ce passage à contre-sens, quand elle fait dire à César : *Ils* (les Venètes) *font venir des secours de la Bretagne qui est située vis-à-vis d'eux, de l'autre côté de la mer.*

côtes osismiennes, et que seuls de tous les peuples de la péninsule armoricaine les Venètes étaient situés sur l'Océan. Or comme ils possédaient, non pas presque tous les ports, mais tous les ports de cette côte, on est bien forcé d'admettre que leur domination embrassait la presqu'île guérandaise et ne s'arrêtait qu'aux côtes pictones.

Avec cette interprétation du texte de César, la seule vraie, selon nous, point d'équivoque possible, rien de laissé dans l'incertitude. Les limites du territoire des Venètes sont irrévocablement fixées, à l'ouest comme à l'est : à l'ouest, au promontoire Gobée qui n'est autre que le cap Saint-Mathieu, et à l'est, à l'embouchure de la Loire. Impossible de trouver sur cette partie de l'Océan un point libre quelconque pour y établir des Samnites ; et dans la presqu'île guérandaise moins que partout ailleurs, puisqu' à l'embouchure de la Loire se trouvait, suivant Strabon, un des quatre ports de Gaule où l'on s'embarquait pour l'île de Bretagne et que ce port ne pouvait appartenir qu'aux Venètes lesquels avaient le monopole du commerce avec l'île.

Toutefois, j'admets qu'il puisse y avoir erreur de ma part et que la traduction acceptée par mes devanciers doive être préférée. On va voir qu'avec cette dernière version nous arriverons encore aux mêmes conclusions.

IV

Ici je viens me heurter contre le travail récent dont j'ai parlé et qu'il faut bien aborder de front. Pour fixer la géographie des peuples de nos contrées, notre éminent contradicteur s'appuie sur Pline, Strabon et Ptolémée que nous discuterons bientôt avec lui. Mais quoiqu'il nous rappelle souvent au texte des *Commentaires*, je cherche en vain dans son Étude un argument quelconque qu'il y ait puisé.

M. Kerviler avait fait observer que «si les Venètes n'avaient pos-

sédé que le Morbihan et les cent kilomètres de côtes qui vont de l'Ellé à la Vilaine, César n'eût pu parler de leur littoral comme ouvert aux grands mouvements de la mer, puisqu'il n'aurait formé qu'une immense baie fermée; que la phrase de César s'applique parfaitement au contraire à toute l'étendue de la presqu'île armoricaine; que ces mots *paucis portubus interjectis quos tenent ipsi omnes fere* indiquent clairement qu'ils avaient en leur possession presque tous les ports de la presqu'île, et que les anciens géographes n'en signalant qu'un fort petit nombre au nord, à peine un ou deux, on doit en conclure qu'ils possédaient tous ceux du sud (1). »

A ce raisonnement M. Orieux, répond d'une façon quelque peu magistrale :

« Cela ne suffit pas pour nous autoriser à conclure que les Ve-
« nètes possédaient toute la côte entre la Vilaine et la Loire.
« C'est une conséquence trop absolue, à laquelle, certes, César
« n'a pas songé; que n'admettent pas les écrivains antérieurs
« au Ve siècle, ni même la nature des lieux, et qu'il serait
« malaisé de justifier (2). »

« C'est une conséquence trop absolue » dites-vous. Pourquoi, si elle se déduit rigoureusement du texte des Commentaires ?

« Il serait difficile de la justifier. » Mais c'est précisément cette justification qu'on vous donne, à vous de démontrer qu'elle porte à faux, apportez des preuves. « Les écrivains antérieurs au Ve siècle ne l'admettent pas. » Quels écrivains ? Nous verrons tout à l'heure que ce ne sont pas ceux que vous avez cités. « La nature même des lieux s'y oppose,» dites-vous. Eh ! en quoi ? Qui peut s'opposer dans la nature du territoire guérandais, à ce qu'il appartînt aux Venètes ? Pour ces marins habitués à franchir l'O-

---

(1) *Études critiques sur la géographie de la presqu'île Armoricaine*, par M. Kerviler. P. 14 et 15. *Note de César chez les Venètes.*

(2) *César chez les Venètes. Ibid.* p. 53.

céan, la Vilaine était-elle donc, comme on dit de nos jours, une frontière scientifique ?

« César, certes, ajoutez-vous, n'y a pas songé. » Qu'en savez-vous? La pensée d'un auteur ne peut se dégager que de ses écrits, et ici elle est manifeste. Cette côte maritime dont parle le conquérant et où presque tous les ports sont possédés par les Venètes, c'est-à-dire au moins tous les ports du Sud, suivant l'observation très juste de M. Kerviler, est-il possible de la scinder avant l'embouchure de la Loire. ? C'est la limite naturelle, celle que Pline lui a également assignée. En deçà de cette limite, les mots *totius oræ maritimæ* des Commentaires n'auraient plus de sens; au delà, sont les Pictons et les Santons, alliés de César, lesquels ont une flotte et des ports sur l'Océan.

Les Venètes s'étendent donc jusqu'à la Loire, et dès lors qu'un port existe non loin de son embouchure, ce port leur appartient.

Telle n'est pas l'opinion de M. Orieux, car il ajoute : « Mais, « poursuit-on, en insistant, il y avait en Gaule quatre points du « littoral où l'on s'embarquait pour l'île de Bretagne, les em- « bouchures du Rhin, de la Seine, de la Loire, de la Garonne. De « ce que les Venètes possédaient les ports de la côte, et qu'ils « avaient le monopole du commerce de l'île de Bretagne, ils « étendaient leur domination jusqu'à la Loire. Et d'un autre « côté, Pline, qui leur attribue toutes les îles du littoral, descend « jusqu'à Oléron pour en nommer une qui ne soit pas à eux [1].

« Voilà qui est bien! Parce que les Vénitiens ont été les « maîtres du commerce de la Méditerranée, ne faut-il pas qu'ils « aient possédé les deux rives de l'Adriatique? et aussi les « côtes de la Grèce, et celles de la Turquie également, et... Où

---

[1] Blanchard. Le Dialecte breton. Bulletin de la Société Archéologique p. 110. *Note de César chez les Venètes.*

Ai-je besoin de faire observer que ces deux questions des ports et des îles groupées ici par M. Orieux, sont parfaitement distinctes dans l'étude précitée?

« n'irait-on pas avec un pareil raisonnement ? Et les Génois,
« que n'auraient-ils pas possédé en Europe? Et l'Angleterre
« dont les navires font actuellement notre commerce, serait-elle
« donc aujourd'hui maîtresse de nos ports ?

« Pour attribuer aux Venètes l'embouchure de la Loire, ainsi
« que l'île de Noirmoutiers, il faut d'autres raisons que celles
« qu'on vient de nous exposer (1). »

Rendons grâce à l'auteur de n'avoir pas poussé plus loin une énumération qui pouvait devenir interminable. Il s'agit bien, en vérité, de quelque station lointaine ! Comment ! voilà un peuple qui, selon Strabon et Ptolémée, occupe la côte méridionale de la péninsule armoricaine jusqu'au goulet de Brest, et sur cette même côte, il y a un port qui lui est indispensable, entre tous, parce qu'il y concentre son commerce avec la Grande-Bretagne, et ce port-là, seul, ne serait pas à lui ! et c'est une peuplade inconnue dans l'histoire qui abritera ses vaisseaux et s'enrichira de ses trésors ! Qu'il plaise à cette peuplade de fermer son port aux Venètes, leur puissance maritime s'ébranlera du même coup ! Etait-ce une situation possible pour ces hardis navigateurs, quand il leur eût été si aisé de s'affranchir de cette dépendance en transportant, un peu plus loin, dans un de leurs ports à eux, l'entrepôt de leur commerce avec l'île ? C'est absolument comme si la France avait son comptoir de Marseille en Italie, par exemple, ou l'Angleterre son Liverpool sur notre littoral. Mais on veut, pour les besoins de sa cause, établir des Samnites dans la presqu'île guérandaise, il faut bien, coûte que coûte, en expulser les Venètes.

Et l'on ne prend pas garde que les *Commentaires* qui ont décrit la puissance maritime de ce dernier peuple en termes si magnifiques ne nomment pas une seule fois les Samnites.

---

(1) *César chez les Venètes. Ibid.*, p. 55.

V

Mais peut-être les contemporains vont-ils modifier les impressions que nous laisse le récit de César. J'ouvre l'étude de M. Orieux, et j'y lis ce qui suit : « *Dans la Lyonnaise,* dit Pline, *sont les Lexovii, les Vellocasses, les Galleti, les Veneti, les Abrincatui, les Osismii. Là coule le célèbre Liger ; là une péninsule remarquable s'avance dans l'Océan depuis les limites osismiennes. On lui donne 625 milles de circuit, et 125 de largeur. Au delà sont les Nannètes.*

« Ainsi, ajoute l'auteur de *César chez les Venètes,* d'après Pline « qui vécut de l'an 23 à l'an 79 de notre ère, les Nannètes étaient « en dehors de la péninsule armoricaine, et non dans la péninsule où nous les trouvons au Ve siècle (1). »

A cette objection on pourrait se contenter de répondre avec l'auteur lui-même : « nous devons confesser que la situation des « peuples de la Gaule au Ve siècle ne nous préoccupe aucunement (2). » En effet, qu'est-ce que cela prouve ? Tout simplement qu'au temps de Pline, les Nannètes n'occupaient pas encore la presqu'île guérandaise que leur attribua plus tard le remaniement des évêchés. C'est tout à fait notre opinion. Mais où peut-on voir là un motif d'aller placer les Nannètes aux environs de Lisieux ?

Il ressort du texte de Pline qu'à ses yeux, cette péninsule, qui s'avançait dans l'Océan jusqu'au fond des côtes osismiennes, était formée par la mer et non par les fleuves. Notre contradic-

---

(1) *César chez les Venètes,* p. 46.

(2) *Ibid.* p. 45.

Il faudrait reculer de plusieurs siècles pour être dans la vérité. Aucune pièce n'établit qu'au Ve siècle la presqu'île guérandaise appartînt déjà aux Nannètes, quand plusieurs documents, au contraire, démontrent ses attaches à la Vénétie.

teur le reconnaît lui-même, quand il dit : « Les divisions géo-
« graphiques des anciens nous apprennent qu'ils limitent cette
« péninsule à la Basse-Loire (1). » Les Nannètes, situés sur la rive droite du Liger, étaient donc placés en dehors de la péninsule armoricaine ; leur position se trouve ainsi nettement définie, et ce qu'en dit Pline est rigoureusement exact. En établissant cette peuplade au delà des Andes, et bien loin de la Loire, on fait dire un non-sens à l'auteur latin. Car, dans ce cas, qu'avait-il besoin de citer les Nannètes, plutôt que les Cénomans, par exemple, ou les Carnutes ou tout autre peuple méditerrané ?

Quant aux Samnites, je ne vois pas ce qu'ils ont à faire en tout ceci. Dans la nomenclature des peuplades maritimes, Pline ne les nomme même pas, ce qui eût été un étrange oubli s'ils eussent occupé tes soixante-dix kilomètres de côtes de la Vilaine à la Loire. Ils méritaient bien une mention, au même titre au moins que les Abrincates ou les Vellocasses.

Non, si Pline n'en parle pas, si César n'en a pas parle non plus, c'est que leur peu d'importance ne leur méritait pas cet honneur, et que « le pays d'entre Vilaine et Loire était absolu-
« ment vénétisé. Sans cela, comme le fait observer très juste-
« ment M. Burgault, César eût nommé les Samnites parmi les
« peuples armoricains ; Pline, énumérant les populations éche-
« lonnées sur la côte, du Rhin à la Loire, n'eût pas indiqué les
« Venètes comme le dernier peuple avant l'embouchure du se-
« cond de ces fleuves, et on ne retrouverait pas Guérande fi-
« gurant, plusieurs siècles après, au territoire des Venètes (2). »

---

(1) *Ibid,* p. 46.

(2) *Notice sur les Peuples Armoricains,* par M. Burgault. Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan. 1875, p. 50.

L'énumération de Pline n'est pas, sans doute, dans l'ordre géographique ; mais, la position des autres peuples étant connue, M. Burgault a pu dire, avec raison, que les Venètes sont le dernier peuple nommé avant l'embouchure de la Loire.

VI

is, nous répond M. Orieux, que parlez-vous de Nannètes sur la rive droite de la Loire ? Strabon lui-même y place les Samnites.

« Ouvrons Strabon, et lisons attentivement.... Il parle deux « fois des peuples qui bordent la rive droite de la Basse-Loire « qu'il appelle Samnites, dans un endroit, et Namnites dans « l'autre. Voici comment il s'exprime :

La Loire se décharge entre les Pictons et les Namnites....

.... Dans l'Océan, il existe une petite île... située vers le haut de l'embouchure du fleuve Liger, laquelle est habitée par les femmes des Samnites.

« Strabon n'en dit pas davantage sur le sujet qui nous occu- « pe..... Nous en concluons qu'il y a dans le manuscrit de Stra- « bon : « La Loire se décharge entre les Pictons et les Samnites. » « Pour contester cette conclusion qui n'a contre elle qu'une « lettre du texte grec, il faut mettre Strabon en contradiction « avec lui-même, et en opposition avec les géographes de son temps (1).»

Disons tout d'abord que la traduction de la première phrase n'est pas rigoureusement exacte : Il faudrait *la Loire coule entre es Pictons et les Namnites,* ce qui est bien différent (2).

Εκβαλλει signifie : coule de sa source, découle, descend; si le cé-

---

(1) *César chez les Venètes*, p. 49.

(2) Ὁ δὲ Λείγηρ μεταξὺ Πικτόνων τέ καί Ναμνιτῶν ἐκβαλλει. — Strabon, livre IV, p. 190.

La signification du verbe grec ne peut être mieux précisée que par le passage cité plus haut (p. 202), où Strabon dit que la Loire passant par Genabum (Orléans), *descend vers l'Océan* : Εκβαλλει πρὸς τὸν Ὠκεανὸν.

Le verbe ἐκβαλλειν ne prendrait le sens de *se décharger* que s'il était suivi de la préposition εισ, comme nos verbes couler ou descendre suivis de la préposition dans.

lèbre géographe eût voulu dire se décharge, il eût écrit εμβαλλει, mot qu'il emploie en pareil cas.

Nous ferons observer ensuite que la substitution de l'i à l'e est fréquente chez les auteurs grecs. Ptolémée lui-même ne s'en ait pas faute en maint endroit. Avec ce géographe, les *Andes* ou *Andecaves* se changent en *Ondicaves* Ὠνδικαόυαι, les *Aulerques* deviennent les *Aulirques* : Αὐλίρκιοι : Aulirques Cénomans, Aulirques Diablites, Aulirques Eburaïces. Faut-il en conclure qu'Aulirques et Aulerques étaient des peuples différents ? Pas le moins du monde assurément, et M. Orieux a eu bien raison de conserver les formes *Andecaves* et *Aulerques*. Mais pourquoi agir autrement pour les Namnites et les Namnètes ?

Le docte Bizeul croyait aussi lui à une erreur de copiste, mais il arrivait à des conclusions diamétralement opposées. Selon lui, Nannètes, Namnètes, Namnites, Samnites, Amnites étaient le même peuple, et ce peuple était les Nannètes. La profonde érudition dont il fit preuve dans cette étude qu'ont publiée nos Annales, rallia même à son opinion des savants du premier ordre (1).

Je ne crois pas toutefois qu'on doive admettre une solution aussi radicale, en l'un ou l'autre sens. Samnites et Namnètes existaient bien simultanément, avec la différence qu'il y a entre une petite tribu et une importante peuplade ; je n'en veux pour preuve que les textes précités de Strabon. Quand ce géographe, non point dans l'énumération des peuples de la Gaule, remarquons-le bien, mais à la suite d'une longue étude sur le culte national, parle incidemment des femmes des Samnites, vouées au culte de Bacchus, et qu'il les représente habitant une petite île vers l'embouchure de la Loire, d'où, à certaines époques, elles allaient rejoindre leurs maris, il est évident qu'il ne pouvait avoir en vue la grande peuplade des Nannètes, séparée des Pictons par la Loire. Il signalait un fait local, exceptionnel, en désaccord avec le drui-

---

(1) *Des Nannètes aux époques celtique et romaine.* Bulletin de la Société Arch. de Nantes. 1859. p. 114.

disme gaulois, assez bizarre pour être relaté, mais qui n'était applicable qu'à un nombre restreint d'individus. Un peuple tout entier n'existe pas dans des conditions aussi anormales.

L'auteur de *César chez les Venètes* n'admet pas ces subtilités. Pour lui, Namnites et Samnites sont tout un. Et voyez à quelles conséquences il est forcé d'aboutir. Tandis qu'à ses yeux ces Samnites forment un peuple assez important pour s'étendre du fond de la presqu'île guérandaise jusqu'aux limites de l'Anjou, et pour occuper un territoire de quatre à cinq mille kilomètres carrés, leurs femmes, — et leurs enfants aussi, car les maris ne pouvaient garder avec eux des enfants à la mamelle, — tiennent toutes à l'aise dans une petite île, « *infime îlot d'un quart de lieue carrée* » suivant l'évaluation de M. Orieux lui même [1]! Je le demande, est-ce admissible? Mettez même plusieurs petites îles, si vous le voulez, avec Denys le Périégète, l'impossibilité n'en subsiste pas moins.

Car la phrase de Strabon ne se prête point à des accommodements. Il ne dit point « *des femmes samnites* »,ce qui pourrait faire croire que toutes n'étaient pas dans l'îlot, mais bien « *les femmes des Samnites*, τὰς τῶν Σαμνιτῶν γυναῖκας, » c'est-à-dire la généralité. Il n'y a donc aucune identité possible entre les Samnites, petite tribu dont le peu d'importance se mesure au nombre de leurs femmes, et les Namnites que la Loire sépare des Pictons. D'où je conclus que s'il est un système qui « mette Strabon en contradiction avec lui-même » c'est bien, à coup sûr, celui que nous combattons.

Voulez-vous voir, au contraire, avec quelle précision Strabon place des Venètes là où vous placez des Samnites ?
« Les Belges,dit-il, se divisent en quinze peuples qui habitent entre le Rhin et la Loire, près de l'Océan. » Et, partant du pays des Ménapiens, au nord de la Gaule, pour descendre vers le midi,

---

(1) Cet infime îlot d'un quart de lieue carrée, choisi pour demeure par les femmes des Samnites.» *César chez les Venètes*, p. 63.

le géographe énumère les différentes peuplades maritimes situées entre le Rhin et la Seine, nomme en dernier lieu, les Lexoviens placés sur la rive gauche de ce second fleuve, puis franchissant tout un territoire intermédiaire occupé par la Gaule celtique, il ajoute : « Après ceux que je viens de mentionner se trouvent les « autres peuples belges qui habitent près de l'Océan, au nombre « desquels sont les Venètes qui engagèrent une bataille navale « contre César (1). » Ici, évidemment, Strabon est arrivé à la Loire, limite extrême qu'il s'était assignée. Car il se replie ensuite vers le fond de la péninsule armoricaine, pour nommer les Osismiens, et clot ainsi l'énumération des peuples belges compris entre le Rhin et la Loire (2).

En tout cela, encore, qui peut faire trouver des Samnites sur les côtes guérandaises ?

VII

Mais ces Samnites qui nous ont échappé jusqu'ici, vont enfin apparaître avec Ptolémée. Nous arrivons au texte sur lequel l'auteur de *César chez les Venètes* a échafaudé tout son système géographique.

---

(1) *Primam laudem Belgis tribuunt, divisis in quindecim gentes, quæ habitant inter Rhenum et Ligerim, ad Oceanum....*

Post dictas gentes, Belgæ sunt ad Oceanum pertinentes. De his Veneti navali pugna cum Cæsare congressi sunt.

Strabon, liv. IV. Paris, 1620. p. 194 et 196.

(2) Quoique, d'après les divisions de la Gaule, les Venètes appartinssent à la Celtique, il est hors de doute que de nombreuses affinités les rattachaient à la Belgique où ils recrutèrent leurs alliés, et que des liens originels, un élément commun, slave ou kymmrique, unissaient tous ces peuples. Les chefs de la confédération armoricaine n'avaient-ils pas dans tout le nord de l'Europe des membres dispersés de leur grande famille ? *Venèdes* chez les Sarmates, *Vindiles* chez les Germains, *Gwened* en Ecosse et au pays Galles, et peut-être *Venèles* et *Veneliocasses* sur nos côtes.

« Nous n'avons rien de plus précis chez les anciens géogra-
« phes, dit M. Orieux, que les indications données par Ptolémée,
« au second siècle de notre ère. Parlant des peuples de la Gaule
« Lyonnaise, il dit, au chapitre VII du livre II :

§ 5. *La côte septentrionale, à partir du fleuve Sequana, est occupée par ... et enfin les Osismii dont le territoire s'étend jusqu'au promontoire Gobœum, et qui ont pour ville Vorganium, 17d 40′ — 50d 10′.*

§ 6. *La côte occidentale, sous les Osismii est occupée par les Veneti, dont la ville est Dariorigum, 17d 20′ — 49d 15′.*

Et au-dessous, sont les Samnitæ qui s'étendent jusqu'au fleuve Liger.

§ 7. *Dans l'intérieur, à l'orient des Veneti, sont les Aulercii-Diablitæ dont la ville est Nœdunum* (1), *18d-50°.*

. . . . . .

§ 8. *Et à l'orient des Samnitæ, les Andecavæ dont la ville est Juliomagus, 18d 50′-49d.*

§ 9. *A la suite de ceux-ci, sont les Aulercii-Cenomani, dont la ville est Vindunum, 20d 45′ — 49d 20′.*

Puis les Namnetæ, dont la ville est Condevincum, 21d 15′-50d (2).

« Le texte que nous venons de reproduire, ajoute M. Orieux,
« ne saurait laisser le moindre doute sur la situation donnée par
« Ptolémée aux Venètes, aux Samnites et aux Namnètes ; ces der-
« niers sont placés à l'orient des Andecaves et des Cenomans;
« et la ville de Condevincum est d'un degré plus au nord que
« celle de Juliomagus (Angers). Nous savons combien cette con-
«clusion paraîtra hardie : mais n'y sommes-nous pas conduits pas
« la lecture des textes primordiaux ? Quant aux Samnites, ils sont

---

(1) Il faudrait écrire *Aulircii*, *Nœodunum* et *Ondicavæ*, pour rendre exactement le texte grec.

(2) Traduction de M. Léon Renier. — Annuaire de la Société des Antiquaires de France. Année 1848. *Note de César chez les Venètes.*

« placés bien exactement entre l'Océan et les Andecaves, d'une « part, entre les Venètes et la Loire d'une autre part, et de manière « à ne laisser dans cet intervalle aucune place pour les Nam- « nètes (1). »

Il est certain qu'au premier abord, en voyant ces Samnites, au midi des Venètes, s'étendre jusqu'à la Loire, on serait tenté de leur attribuer toute la presqu'île guérandaise, voire même une partie du Morbihan. Mais il faut en rabattre. Ici encore, et dans son membre de phrase le plus essentiel pour nous, la traduction manque d'exactitude, quoique signée du nom d'un savant comme M. Renier. Ces mots *qui s'étendent jusqu'à la Loire* font supposer un développement territorial que ne comporte nullement le texte grec. Ptolémée a écrit πλησιαζοντες τῷ Λιγειρι ποταμῳ, c'est-à-dire *avoisinant le fleuve de Loire* (2), expressions parfaitement rendues par la traduction latine *appropinquantes Ligeri fluvio*. Le géographe se borne à placer des Samnites sur la rive droite de la Basse-Loire. Voilà tout. Ne lui en faisons pas dire davantage.

Marcien, à son tour, reproduit simplement son devancier, quand, remontant du midi au nord, après avoir décrit la majesté de l'embouchure du Liger, il ajoute : *la peuplade des Samnites habite les bords du fleuve* (3).

Cette réserve posée, et elle est essentielle, qu'on me permette de me placer à un autre point de vue.

Pour le sujet qui nous occupe, l'autorité de Ptolémée me semble avoir été un peu surfaite. Ce géographe vivait au second siècle de notre ère, près de deux cents ans après la conquête des

---

(1) *César chez les Venètes*, p. 47.

(2) Πλησιαζειν a pour sens unique *être placé près de, être voisin de.* Sa racine est l'adjectif πλησιοσ *proche, voisin de.*

(3) *A portu autem Sicor ad ostia Ligeris fluvii maximi quidem et in latitudinem patentis, stadia 185. stadia 155.*

Fluvium verò cacolit gens Samnitarum.

Gaules par César. Que de bouleversements ont dû s'opérer pendant une aussi longue période ! Avec l'occupation romaine, la Gaule a changé de face. Des garnisons sont cantonnées partout, de larges routes se croisent en tous sens, de nouvelles villes se fondent et se substituent aux anciennes capitales détruites par la guerre, ou trouvées trop mesquines pour la civilisation corrompue qu'apportent les vainqueurs. Ces constructions ou reconstructions récentes se révèlent jusqu'à l'évidence dans certains noms composés du qualificatif *Noio, Nœo,* impliquant le sens de nouveau (1), comme *Noiodunum*, capitale des Diablintes, *Noiomagus*, port des Lexoviens, *Noiomagus*, encore, capitale des Vadicasses. Les villes se sont ruées vers la servitude, et s'enorgueillissent d'être placées sous le patronage des divins empereurs. Il suffit de jeter les yeux sur les tables de Ptolémée pour juger du chemin parcouru depuis les guerres de l'indépendance. Si des noms franchement gaulois subsistent encore, que de noms de villes, et chez les peuples les plus braves, portent l'estampille des nouveaux maîtres ! C'est *Juliomagus,* capitale des Andecaves, *Juliobona,* capitale des Calètes, *Cæsarodunum,* capitale de Turons, *Augustobona* capitale des Tricasses, et combien d'autres !

Quand nous voulons étudier l'état des Gaules, à l'époque de la conquête, cherchons donc nos renseignements dans les Commentaires eux-mêmes, ou chez les auteurs les plus rapprochés, mais ne descendons qu'avec une extrême prudence jusqu'à Ptolémée, car nous courrions risque de confondre des époques ou des villes bien distinctes.

Ce géographe a d'ailleurs parfois des incohérences qui bouleversent toutes les notions admises. « La cause en est, comme le « le fait observer M. Walkenaer, que Ptolémée, ou Marius de « Tyr, dont la carte a servi à Ptolémée pour dresser ses

---

(1) « Noï ou Noïo ou Noiodunum, Noiomagus ou Nœomagus, assimilé par les Romains à leur *novus.* » Roget de Belloguet, *Glossaire gaulois*, p. 350.

« tables, formaient la description des côtes d'après des ma-
« tériaux différents de ceux qu'ils employaient pour décrire
« l'intérieur. C'est ce que Ptolémée nous apprend lui-même dans
« ses prolégomènes (1). »

Selon lui, les *Abrincatui* (pays d'Avranches) s'étendaient jusqu'à la Seine. Il transporte deux de nos peuples armoricains, les Rhedons et les Nannètes, au centre de la Gaule. Les Nannètes, on vient de nous le dire, sont rejetés à l'est du Maine. Quant aux Rhedons, je vois bien que M. Orieux les fait figurer, sur sa carte, au territoire de Rennes, où nous sommes accoutumés de les placer ; il en avait besoin, pour les faire appuyer, comme alliés, la marche des légions romaines, mais il a eu tort, à mon avis : quand on adopte un auteur, il faut l'adopter tout entier, et non uniquement dans ce qui nous plaît. Or les Rhedons, d'après Ptolémée, étaient riverains de la Loire, et habitaient au midi du pays d'Evreux (2). Ils avaient à leur orient les Sénonais, ces Sénonais que nous plaçons en Champagne !

Ainsi, les Nannètes relégués jusqu'au delà du Maine, les Abrincates confinant à la Seine et les Rhedons à la Loire, si telle était la géographie des Gaules au temps de Ptolémée, les choses avaient bien changé depuis César et Strabon !

Veut-on de ces changements un exemple palpable ? César avait attribué aux Venètes presque tous les ports de la péninsule armoricaine. Avec Ptolémée, et surtout tel qu'il est interprété, comptons ce qui leur en revient. De l'embouchure de la Loire au pays des Unelles, il y a le port *Brivates*, le port *Vindana*, le promontoire *Gobée*, le port *Staliocan*, *Crociatum* port des Unelles, et si l'on considère comme des stations navales les embouchures de la

---

(1) Citation empruntée à M. de Courson, *La Bretagne du Ve au XIIe siècle*, p. 97.

(2) *Sub præfatis omnibus protenduntur Ligeri fluvio ad Sequanam Aulircii Eburaïci, quorum civitas Mediolanum.*
Sub quibus, juxta Ligerim, Rhedonas quorum civitas Condate.

Loire ,de la Vilaine, du Trieux et de l'Arguenon, citées par le géographe, cela ferait en tout neuf ports. Brivates, placé par Ptolémée, dans l'ordre de sa momenclature comme par la situation géographique qu'il lui donne, entre la Loire et la Vilaine, appartient au littoral guérandais. Les Venètes n'ont donc pas besoin d'y prétendre, pas plus qu'à l'embouchure de la Loire. Ecartons aussi le promontoire Gobée qui est aux Osismiens, et tous les ports de la côte septentrionale. Que reste-t-il à ces pauvres Venètes ? Le port Vindana et l'embouchure de la Vilaine, deux ports sur neuf ! Et encore, à la condition que les Samnites ne leur contestent pas cette dernière station !

Pour me rendre compte de la position des Nannètes, telle que la comprend M. Orieux, j'ouvre la première carte jointe à son étude, et ma surprise est grande en y voyant les Cénomans placés au nord des Andécaves, et plus au nord encore les Nannètes, entre les Cénomans et les Lexoviens. Mais c'est une rectification complète du texte de Ptolémée ! Le géographe place, au contraire, les Cénomans à l'orient des Andécaves, προσ Ανατολασ, dit le texte grec, et après eux, plus à l'orient encore, les Nannètes.

On comprend, du reste, aisément l'embarras du commentateur, quand après les Nannètes, il a vu surgir tout à coup les gens d'Avranches, les *Abrincatui !* Tout cela était bien difficile à concilier. Puis il se sera dit, sans doute, que les Venètes n'eussent jamais songé à demander des secours aux Nannètes, si ceux-ci eussent été placés entre les Andes, les Turons et les Carnutes, c'est-à-dire cernés par l'armée romaine qui prenait chez ces peuples ses quartiers d'hiver.

Je sais bien qu'on me répondra que la longitude et la latitude données par Ptolémée précisent la position. Très bien ! Mais lequel dit vrai, le texte ou la situation géographique, puisque les deux ne concordent pas ? Si vous me dites que ce sont les textes qui sont erronés, je vous ferai observer que le texte aussi qui place des Samnites à côté des Andes pourrait bien n'être pas plus exact, et qu'ici nous n'avons pas la ressource de la longitude et de la

latitude pour redresser la position, puisque Ptolémée ne donne pas de capitale aux Samnites.

VIII

Toutefois, sans insister davantage, je dirai avec M. Bizeul: « Il me semble qu'il faut prendre les auteurs tels qu'ils sont, et non les arranger à notre guise pour soutenir tel ou tel système [1]. » J'accepte donc, malgré tous mes doutes, les indications du géographe et je vous concède qu'au milieu du second siècle de notre ère, les Samnites avaient une station sur la rive droite de la Basse-Loire, et une autre encore, και πάλιν, dit le texte grec, à l'ouest des Andes. C'est la seule conclusion qu'on puisse tirer des affirmations de Ptolémée. Mais il est impossible d'admettre que parce qu'ils étaient établis sur ces deux points, ils dussent posséder par là même, à l'exclusion des *Nannètes* de Pline et des *Namnites* de Strabon, tout le pays compris entre l'Anjou et la Basse-Loire. « Il faudrait pour en arriver là, ajouterai-je avec « M. de Kersabiec, mettre à néant toutes les inscriptions lapidaires « et tous les documents les plus authentiques prouvant, jusqu'à « l'évidence, que le Nantes gallo-romain, ou le *Portus-Namnetum* « était, comme son nom l'indique, situé en pays namnète lequel « étant séparé des Pictons par la Loire, touchait à ce fleu- « ve [2]. »

J'admire avec quelle hardiesse l'auteur de *César chez les Venètes* résout les questions les plus controversées. Strabon avait dit que la petite île des femmes samnites était située *pas tout à*

---

(1) Bizeul. *Des Nannètes aux époques celtique et romaine.* Bulletin de la Société Arch. de Nantes. 1859, p. 126.

(2) De Kersabiec. *Corbilon.* Bulletin de la Société arch. de Nantes. 1868, p. 198.

fait en pleine mer, en face de l'embouchure de la Loire (¹). Cette indication un peu vague a embarrassé les commentateurs. Adrien de Valois et l'abbé Déric la placent à l'île Dumet, Travers et Ogée à l'île de Bouin, Edouard Richer à Noirmoutiers, Caillo au Croisic, le géographe Samson à Belle-Isle, M. de Kersabiec à Saillé. Sans être troublé par ces divergences, M. Orieux n'hésite pas un instant, et ne pouvant admettre que le Croisic ait été un port de Venètes, il en fait résolument la demeure des femmes samnites. Puis il s'écrie d'un air de triomphe : « Vous voyez bien que du moment « où les femmes habitent la petite île du Croisic, *qui est située « dans l'Océan, vers le haut de l'embouchure de la Loire*, il faut « bien que leurs maris soient dans le voisinage, c'est-à-dire dans « la presqu'île guérandaise, toute autre situation n'étant ni na- « turelle ni vraisemblable; vous voyez bien que vous placez une « nation entre les femmes et les maris d'une autre nation, lors- « que vous voulez que les Venètes soient à Guérande (²). »

A une telle argumentation, il n'y a que deux mots à répondre. Ce genre de raisonnement a un nom en logique : on l'appelle une *pétition de principe*.

Relevons seulement cette affirmation qu'aucune autre situation que la presqu'île guérandaise n'était pour les Samnites « naturelle ni vraisemblable. » Est-ce que la station des Samnites sur un point de la Basse-Loire n'offre pas au moins d'aussi grandes probabilités, puisque les femmes habitaient une petite île, en face de l'embouchure du fleuve? Et comme cette station est précisément celle qui est indiquée par les géographes, la presqu'île guérandaise reste bien définitivement acquise aux Venètes.

Une conséquence de cette occupation était la possession du

(¹) Νῆσον μικρὰν οὐ πολὺ πελαγίαν, προκειμένην τῆς ἐκβολῆς τοῦ Λείγηρος ποταμοῦ :

Insulam parvam, non planc in alto sitam, objectam ostio Ligeris.
Strab. Livre IV, p. 198.

(²) Orieux. *César chez les Venètes*, p. 49.

golfe de la Grande Brière, fort différent alors de ce qu'il est aujourd'hui. Le vaste bassin s'étendait vers le nord au delà de Besnè, bourg près duquel ont été trouvées tant de richesses archéologiques. Grégoire de Tours appelait Besné l'île *Vindunite*, *insula Vindunita*. Ce nom à lui seul est une démonstration. Il est impossible de ne pas voir dans ce radical *Vind* une origine vénétique. Un des principaux ports des Venètes s'appelait *Vindana*, une de leurs plus grandes îles, Belle-Isle, avait nom *Vindilis* (1). Besné marquerait à peu près, vers le nord, la limite de leurs possessions et de celles des Nannètes, dans cette partie de notre département.

Quant aux Samnites, placés au midi des Venètes, il ressort très nettement des textes de Ptolémée et de Marcien, combinés avec ceux de Strabon et de Denys le Périégète, que cette petite tribu occupait un territoire de peu d'importance entre le fleuve et la Grande Brière, aux environs de Donges et de Montoir (2). Comment expliquer leur genre de vie si bizarre ? Peut-être d'une façon toute naturelle. Je serais tenté de penser que ces Samnites, sans gouvernement, sans capitale, séparés de leurs femmes pendant de longs mois, devaient avoir une existence nomade qui ne rendait pas nécessaire la présence de celles-ci au foyer de la famille, et que l'époque du retour des uns et des autres était la saison du chômage, la saison d'hiver.

Alors que les femmes samnites se livraient aux cérémonies de leur culte, que faisaient pendant ce temps leurs maris ? Versés,

---

(1) Ou *Vendinis*, île des Wendes ou Venètes.

(2) On sait combien, naguère encore, les *sorciers de Montoir* étaient un objet d'horreur et d'effroi. On y connaissait des familles où le don de la sorcellerie était héréditaire, et que poursuivait la réprobation publique.

Etaient-ce ces sorciers et ces sorcières de la Basse-Loire que visait surtout la sentence d'excommunication fulminée en 1354 par un évêque de Nantes ? *Sortiarias quia quotidie multiplicantur in civitate et diœcesi Nannetensi... excommunicamus.*

Dom Morice, *Hist. de Bretagne.* Preuves.

comme leurs congénères d'Italie dans les travaux métallurgiques, se mettaient-ils à la solde des peuples voisins pour les exploitations minières dont les traces sont si nombreuses et si visibles encore au pays des Mauges, comme dans tout le nord-est de notre département ?

Les deux monnaies au double *sigma*, trouvées à Ancenis, qui représentent un personnage tenant un marteau à la main, et que M. Parenteau attribue aux Samnites, donneraient un corps à cette opinion, et expliqueraient la station de ceux-ci à l'ouest des Andes. Nous remarquons même que dans la Loire-Inférieure, sur tout le territoire attribué par M. Orieux aux Samnites, la trouvaille d'Ancenis est unique en son genre, tandis que deux autres monnaies similaires ont été trouvées en plein pays picton, à Chollet, et une autre à Candé, en Maine-et-Loire. Pas une ne s'est encore rencontrée dans la presqu'île guérandaise, si riche pourtant en statères gaulois au type armoricain. L'argument de l'auteur se retourne donc contre sa thèse (¹).

IX

Du reste, avec Ptolémée et Marcien, c'en est fini pour toujours du nom des Samnites. Ni chartes, ni légendes, ni chroniques n'en font une seule fois mention, et cependant s'ils eussent eu la plus légère importance, s'ils eussent acquis surtout, dans le deuxième siècle de notre ère, tout le développement qu'on

---

(¹) « Disons aussi, et cela n'a pas une mince importance, que des mon-
« naies marquées du sigma (Σ) ont été recueillies sur notre sol ; deux à An-
« cenis, deux à Chollet et une autre à Candé, et que le sigma est évidem-
« ment la marque des Samnites. » *César chez les Vénètes*, p. 48.
Cet *évidemment* est bien absolu.

leur attribue, il est impossible que leur mémoire n'eût pas été sauvée de l'oubli. Nous les verrions quelquefois cités dans nos vieux titres où apparaissent si souvent les noms des Nannètes et des Venètes.

Car, même après la chute du pouvoir romain, notre presqu'île guérandaise reste toujours attachée à la Vénétie. Diverses citations ont été produites, qui en fournissent la preuve. Mais ces textes, difficiles à contester, ne touchent guère M. Orieux, et voici comme il en fait litière :

« Nous devons confesser que la situation des peuples de la « Gaule au Ve siècle ne nous préoccupe aucunement....

« C'est alors que les Bretons insulaires envahissent l'Armorique « et qu'un petit peuple des bords du Rhin vient imposer son nom « et ses lois à toute la Gaule. Que dans cet immense mouvement « des peuples, les Venètes, envahis, refoulés par les Bretons, aient « pris aux Samnites la rive gauche de la Vilaine, qu'ils soient « allés dans la baie du Croisic fonder une *Vénéda* quelconque, « en souvenir de l'antique cité de leurs pères, ce n'est pas ici le « lieu de le contester (1). »

L'explication est sans doute ingénieuse, mais elle ne résiste pas devant l'évidence des faits. Il est acquis à l'histoire que, sur les côtes méridionales d'Armorique, l'invasion des Bretons insulaires commença de bonne heure au pays de Guérande, et s'étendit jusqu'à la Loire. La ville de Vannes ne la subit que longtemps après. « Les contrées de l'Armorique occupées par les Bre- « tons insulaires, dit D. Lobineau, furent toute la côte septen- « trionale..... et une grande partie du territoire de Vannes. « La ville de Vannes, et celles de Nantes et de Rennes avec leur « territoire demeurèrent aux anciens peuples de l'Armorique(2). »

Ces faits qu'il est impossible de révoquer en doute, tant ils re-

---

(1) *César chez les Venètes*, p. 45.

(2) D. Lobineau. *Hist. de Bretagne*, I, p. 7.

posent sur des documents irréfragables, sont résumés dans une phrase que j'ai citée ailleurs [1]. Elle est d'Eghinard, presqu'un contemporain : « L'île de Bretagne, dit-il, ayant été envahie par les Angles et par les Saxons, une grande partie de ses habitants traversant la mer, était venue occuper, aux extrêmes frontières de la Gaule, les pays des Venètes et des Curiosolites [2]. » La presqu'ile guérandaise faisait donc partie du territoire des Venètes, quand y abordèrent les insulaires fugitifs, et la ville *à laquelle les anciens Gaulois avaient donné le nom de Vénéda*, ne fut pas l'œuvre des Bretons [3].

Et à ce sujet, je ne puis omettre un fait qui me semble continuer la tradition vénétique dans notre presqu'ile. Grégoire de Tours raconte que Guerech pilla les vignes du pays nantais, et en transporta le vin au pays des Venètes, « *in veneticum* [4]. » Est-ce à dire que les Bretons se donnassent la peine de transporter leur butin jusque dans la baie du Morbihan ? Non sans doute, et ce territoire vénétique n'était autre que le pays entre Vilaine et Loire où le comte du *Broérec* s'était si fortement cantonné.

Ne soyez pas surpris, après cela, qu'on ait signalé à l'attention des archéologues l'existence, près du bourg de Batz, d'an-

---

(1) *Le Dialecte breton de Vannes au pays de Guérande.*
Bulletin de la Société Arch. de Nantes. 1878. p. 117.

(2) *Cum ab Anglis et Saxonibus Britannia insula fuisset invasa, magna pars incolarum ejus, mare trajiciens, in ultimis Galliæ finibus Venetorum et Curiosolitarum regiones occupaverat.*
Eghinard. *Vita Caroli Magni*

(3) *Est urbs fixa maris, Ligeris quo fluminis unda*
Æquor arat late, ingrediturque rapax,
VENEDA, CUI NOMEN GALLI DIXERE PRIORES.
Ermold le Noir.

(4) *Warochus... vineas Namneticorum abstulit et, vendemiam colligens, vinum in Veneticum transtulit.*
Greg. Tur., IX, 18.

ciennes citernes à vin, fort curieuses [1]. Elles n'avaient pas été construites, je suppose, pour y loger les vins de Congor ou de Piriac.

X

Nous avons vu combien, pour les ports de la côte, M. Orieux fait la part modeste aux Venètes. Pour les îles, le compte est aussi facile à faire. Pline, qui devait s'y connaître, avait dit: *Les îles des Venètes sont nombreuses, on les appelle Lénétiques ; il y a aussi Oléron, dans le golfe d'Aquitaine* [1]. » Comme, de tout temps, il a été dans le génie des peuples qui aspirent à la suprématie maritime de posséder, en aussi grand nombre possible, des îles et des établissements en mer, nous pensions, avec beaucoup de commentateurs, qu'il fallait induire de ce texte que toutes les îles, jusqu'à Oléron, appartenaient aux Venètes. Nous ne pouvions supposer qu'on dût diviser l'Océan par zones proportionnelles, pour attribuer à chaque peuplade les îles aspectant ses rivages. L'île de Noirmoutiers était connue des anciens ; l'Itinéraire d'Antonin la désigne sous le nom d'*Airica* [2] et, vu son im-

---

(1) Cette découverte, comme tant d'autres, est due à notre regretté collègue, le docteur Foulon.

Bulletin de la Société Arch. de Nantes, 1868, p. 97.

(2) *Insulæ complures Venetorum, quæ et Veneticæ appellantur, et in Aquitanico sinu Uliarius.*

Pline. *ex libro IV. de Gallia.*

(3) « L'Ile de Noirmoutiers, dit Richer, portait primitivement le nom « d'île *d'Her*. Le monastère qu'y établit S. Philbert la fit appeler *Hermou-* « *tier ;* dans la suite, par corruption, ce nom se changea en celui de « *Nermoutier.*

« ... L'île d'Her, comme il est facile de le prouver par des témoignages « géologiques, s'étendait alors (IXe siècle de notre ère) à quatre lieues

portance, le silence de Pline à son égard, comme à l'égard des îles du littoral guérandais et de l'île d'Yeu (1), nous paraissait bien intentionnel.

Nous nous trompions. Les nombreuses îles des Venètes se borneront à Belle-Isle et à Groix, auxquelles ils ajouteront, comme appoint, l'île de Sein perdue au milieu de récifs, Hédic avec ses deux cent cinquante arpents superficiels, et Houat avec ses soixante cabanes (2) !

Mais que parlé-je de Belle-Isle et de Groix ! Que parlé-je même de Sein, de Hédic et de Houat ! Savez-vous quelles sont pour l'auteur de *César chez les Venètes* ces fameuses îles vénétiques que Pline semble suivre jusqu'à Oléron ? Tout simplement le groupe des *Roches Méaban*, ces basses désignées sur les cartes sous le nom de *Buissons de Méaban !* Ici, il faut citer textuellement : « Les Venètes n'avaient-ils pas encore derrière eux « l'île de Quiberon que les sables de l'Océan *ont dû* rattacher à

« plus à l'ouest qu'aujourd'hui. La chaîne des *Rochers des Bœufs*, sur « lesquels on a trouvé des murailles de briques, ... formait la limite occi- « dentale de l'île. L'îlot du *Pilier* en faisait partie..... L'île d'Her se trouvait « donc alors précisément en face de la Loire. »

E. Richer. *Voyage à Guérande*, p. 23 et 24.

Richer, natif de Noirmoutiers, connaissait son île apparemment. Notons qu'elle faisait partie de l'ancienne Bretagne.

Or *l'insula Airica* s'étendant jusqu'en face de Loire, et enclavant l'îlot du *Pilier*, les Venètes — puissance même à part, et Pline mis de côté — avaient bien, ce me semble, autant de droits que les Pictons à la possession de cette île.

(1) Le port de l'île d'Yeu s'appelle *Port-Breton* et le chef-lieu de l'île porte le nom de *S. Aubin*, évêque d'origine venète et patron de la paroisse de Guérande.

A Noirmoutiers, une des principales agglomérations se nomme *Guérande*.

Est-il possible de ne voir là que de simples coïncidences ?

(2) Avant la Révolution, l'île de Sein comptait 64 ménages, Hédic 160 habitants, et Houat 60 cabanes.

Ogée. *Dict. hist. de Bretagne.*

la côte ? N'avaient-ils pas les *îles vénétiques*, ces sentinelles « avancées que le mouvement des flots ronge sans cesse, et qui forment une ceinture de rochers devant l'entrée du Morbihan (1) ? »

On dirait que M. Orieux, tout en cherchant pour la lutte des Venètes un théâtre qui ait « de la grandeur (2) », s'ingénie à les amoindrir dans leurs îles, dans leurs ports, dans leur territoire, et à contredire, sur tous les points, les affirmations des contemporains !

Comme César, Pline et Strabon nous donnent une autre idée de la puissance de ces souverains de l'Océan !

Etablis sur le vaste littoral compris entre le promontoire Gobée et l'embouchure du Liger, possédant des îles nombreuses en dedans comme en dehors de leurs eaux, maîtres de presque tous les ports de la péninsule armoricaine, et dans un de ces ports, près du sol que nous foulons, entreposant leur immense commerce avec la Grande-Bretagne, tels nous apparaissent les Venètes au moment où, prenant l'initiative d'une guerre à outrance contre leurs oppresseurs, ils vont entraîner à leur suite tous les peuples maritimes du nord-ouest de la Gaule !

GUSTAVE BLANCHARD.

A la séance du 20 décembre 1881, M. René Kerviler a donné lecture d'un très beau travail intitulé : LES VENÈTES, CESAR ET LE BRIVATES PORTUS. Ce mémoire, qui a été lu immédiatement après celui de M. Blanchard, paraîtra en tête de notre Bulletin de 1882.

---

(1) *César chez les Venètes*, p. 70.

(2) « C'est ici (dans le Morbihan) que le théâtre de la lutte a de la grandeur. » Ibid. p. 70.

NÉCROLOGIE

M. BENJAMIN FILLON

Notre collègue, M. Benjamin Fillon, est mort au château de la Court-Saint-Cyr, le 25 mai dernier. Travailleur infatigable, savant ingénieux et plein d'érudition, M. Fillon était un des archéologues les plus éminents et les plus justement appréciés de notre époque. Il avait le don de présenter sous une forme vive et saisissante le résultat de ses patientes recherches, et de faire jaillir la lumière sur les sujets les plus obscurs de notre histoire primitive. Possédant à fond tout ce que les vieux textes, les souvenirs et les légendes de son pays pouvaient lui fournir de documents, il a su reconstruire, à l'aide de ces matériaux, le passé de cette terre de Vendée qu'il aimait tout particulièrement. Maître habile, il disposait et appareillait ces ruines avec un véritable talent ; architecte autant qu'archéologue, il avait parfois son plan tout tracé, et si les matériaux sont toujours du temps, certaines grandes lignes sont bien souvent de lui. Pour suivre notre comparaison, il procédait quelquefois à la façon des fondateurs de nos premières cités qui dressaient des tours et des courtines avec les pierres arrachées aux temples et aux édifices religieux.

C'est là le côté sombre de cette grande et sympathique figure. De ses études sur le moyen âge, M. Fillon était sorti armé de toutes pièces, comme un chevalier sous son armure ; mais il n'a point toujours tourné sa lance pour le bon combat, et avec un cœur noble et généreux, il est mort sans croyance et sans prières.

Voici, parmi ses travaux, ceux qui intéressent le plus directement l'Archéologie :

— Rapport présenté à la Société archéologique de Nantes, sur une découverte de monnaies, ustensiles et bijoux de l'époque gallo-romaine, faite près du Veillon (Vendée). 1856, Nantes, Guéraud.

— Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay, — 1847, Robuchon, Fontenay.

Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à Saint-Médard-des-Prés (Vendée). — 1849, Fontenay.

— Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France. — 1850, Fontenay.

— Observations critiques sur le livre de l'abbé Cochet : sépultures gauloises, romaines, françaises et normandes. 1857 — Nantes, Guéraud.

— Mémoire sur une découverte de monnaies, de bijoux et d'ustensiles des IIe et IIIe siècles, faite en Vendée, (près du Veillon). — 1857, Napoléon-Vendée.

— Collection Léon Rousseau, monnaies féodales françaises. — 1860, Paris.

— Poitou et Vendée. Etudes historiques et artistiques par B. Fillon et O. de Rochebrune. 2 vol. in-4°, 1861-1865, Fontenay, Robuchon.

— Lettre à M. A. Gouget sur un tiers de sou mérovingien, frappé à Niort. — 1864, Niort.

— L'Art de terre chez les Poitevins, suivi d'une étude sur l'ancienneté de la fabrication du verre en Poitou. — 1864, Niort.

— Etude sur les Lucs poitevins. — 1875, Bagnères-de-Luchon.

— Mémoire sur l'ancienne configuration du littoral bas-poitevin et sur ses habitants, adressé en 1755 au P. Arcère par Ch.-L. Joussemet, curé de l'Ile-Dieu. — 1876. Niort.

— Révision du cadastre. Notice des points habités, tènements, lieux dits, etc., de la commune de Saint-Cyr en Talmondais (Vendée). — 1877.

— L'art romain et ses dégénérescences au Trocadéro. —1878, Paris.

— Les médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles. — 1873, Paris.

— Lettre à M. P. Quicherat sur une découverte d'objets gaulois en or faite en 1879 dans l'étang de Nesmy (Vendée). — 1879, la Roche-sur-Yon.

— Description de quelques monnaies mérovingiennes découvertes en Provence, B. Fillon et F. Ritter. — 1849, Nantes [1].

M. Fillon a en outre donné de nombreux articles à la *Gazette des Beaux-Arts,* aux *Archives de l'Art français,* à la *Revue des Provinces de l'Ouest,* etc., etc.

Comme on le voit, M. Fillon laisse une œuvre considérable et malheureusement inachevée. Ses belles études sur le Poitou, son traité sur la céramique et ses nombreuses monographies sur des questions d'art, de littérature ou d'archéologie, sont de véritables trésors que nous avons le regret de ne pouvoir passer en revue dans ces trop courtes lignes. Disons seulement qu'après avoir tour à tour mis en relief, avec un rare bonheur, les côtés les plus curieux de la Vendée, il avait concentré toutes ses recherches sur le pays du Talmondais et sur la commune de Saint-Cyr. Réunissant sur un seul point tout ce que le génie du savant et du chercheur peut créer de lumière, il avait entrepris de mettre en plein jour le passé de ce coin de terre, et de le suivre jusqu'eût limites les plus lointaines. Il est impossible de prévoir ce qu'eût été cette œuvre, la plus remarquable peut-être, et à coup sûr la plus chèrement aimée de celui dont nous regrettons la triste mort.

P. DE L.

---

[1] Voir la liste publiée dans le Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons, 4e année, p. 65 et suivantes.

SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 1881.

Présidence de M. le docteur Anizon.

Présents : MM. Verger, Léon Maître, Seidler, Van Iseghem père, Blanchard, Riardant, A. Leroux, Anizon, Gahier, de Lisle.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la demande de M. le Président, M. A. Leroux, qui vient d'assister au congrès de la Société française d'archéologie à Vannes, nous rend compte des différentes excursions qui ont eu lieu pendant cette session. Les grandes nécropoles de Locmariaker et de Carnac, les galeries couvertes de Plouharnel, les pierres gravées du Mané-Lud, de Kercado et de Gavriniz, ont été successivement visitées. Le lundi 4 juillet, dernier jour du congrès, deux tombelles situées dans la commune d'Ambon ont été fouillées en présence des sociétaires. Une brèche, carrément ouverte dans ces buttes, de façon à les éventrer par le milieu, a montré une série de couches superposées de différente nature :

1° Une forte épaisseur de terre argileuse ;

2° Une couche de terre noire, de peu de profondeur, et mêlée de fragments de charbons et de débris organiques ;

3° Au-dessous de cette couche, une argile onctueuse et noircie par le contact avec le foyer funéraire ;

Enfin, la terre amoncelée à la base du tumulus et semblable au sol environnant.

Comme on le voit, le résultat de ces fouilles a été à peu près négatif, puisqu'on n'a trouvé aucun objet qui permît de déterminer la période à laquelle appartiennent ces buttes. Toutefois la présence de charbons au centre de ces tombelles et la nature des terres noires qui avoisinent ces débris de foyer indiquent bien la place d'une sépulture.

Une des questions les plus intéressantes qui aient été traitées devant le Congrès, est celle du changement de niveau de la baie du Morbihan. On sait, en effet, que le sol de cette baie s'est affaissé d'une manière assez sensible, et qu'un des monuments des îles morbihannaises, le double cromlek d'Er-lanik, est maintenant en partie sous les eaux. De récents calculs permettent d'évaluer l'affaissement du

terrain à 3 ou 4 mètres. Ce changement de niveau est-il suffisant pour donner gain de cause aux archéologues qui placent le grand combat naval de Brutus et des Venètes dans la baie du Morbihan ? Cela n'est point certain : la profondeur des eaux qui séparent les îles de ce golfe est assez considérable pour que 3 ou 4 mètres de moins ne transforment pas en bas-fond les découpures à pic creusées entre ces langues de terre.

M. Leroux s'excuse d'avoir été pris un peu à l'improviste pour ces différentes communications, et nous promet une relation plus complète à notre prochaine séance.

M. le Président prend note de cette bonne promesse, et remercie notre collègue des intéressants détails qu'il a bien voulu nous transmettre.

Notre archiviste, M. Blanchard, annonce qu'il a obtenu pour la Société la série complète (sauf le tome I) des bulletins archéologiques de l'Orléanais ; de plus, douze volumes de la Société française d'archéologie ont été adressés, ces jours derniers, à M. de la Laurencie, notre président.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture des notes de M. Leroux sur son voyage en Orient.

C'est en Phénicie que nous transporte l'attachante narration de notre collègue. Mais ce pays, jadis le centre et le point de départ du commerce méditerranéen, cette côte d'où sont parties tour à tour les plus riches colonies de l'antiquité, n'est plus maintenant qu'une terre épuisée et sans vie. En vain cherche-t-on quelques restes de cette reine de la mer intérieure, de Tyr, l'envie des cités contemporaines : elle s'est si bien effacée de la surface du sol que le voyageur cherche vainement la place que couvraient les 18 milles de son enceinte. Ce prodigieux anéantissement frappe l'esprit de stupeur. On se demande si, égaré par de fausses indications, on est réellement arrivé au lieu où s'élevaient les palais et les temples de l'orgueilleuse cité. Alors retentissent dans la pensée les terribles menaces du Prophète : « Je t'effacerai du niveau de la terre, et je ferai de toi une pierre polie pour sécher les filets des pêcheurs. »

A peine retrouve-t-on çà et là, parmi des monceaux de pierres brisées, quelques débris de colonnes à demi ensevelies sous les sables :

et la déception que causent ces tristes restes est cruelle à la fois pour le voyageur et pour l'archéologue.

Le beau récit de M. Leroux, écouté avec une attention profonde, est malheureusement interrompu par l'absence des derniers feuillets ; mais nous espérons bien que notre collègue voudra revoir avec nous ces pays qu'il a si heureusement parcourus et qu'il sait décrire avec tant de charme.

Le second article porté à l'ordre du jour est intitulé : « Une arme historique en pierre polie, » par M. Pitre de Lisle. Cette arme, qui réunit deux termes si souvent en opposition, est taillée dans un jade d'un beau vert clair, usé en forme de lentille et tranchant sur les bords comme les haches morbihannaises. Deux trous coniques, percés à la base de la pierre, servent à faire passer les cordelettes en poil de chauve-souris qui assujettissent l'arme dans son manche. Malgré son aspect tout primitif, cette pierre a servi en plein XIXe siècle contre les détachements français envoyés, en 1853, contre les Nouveaux-Calédoniens ; elle appartenait alors à un chef des tribus canaques, Aliki-kaï, dont la bravoure féroce est restée légendaire parmi ses contemporains.

Nous tenons ces renseignements de M. le Dr André Canolle, attaché, comme chirurgien de marine, à l'armée expéditionnaire, et qui rapporta cette arme de la Nouvelle-Calédonie, en 1862.

En terminant la lecture des notes qui accompagnent l'envoi du casse-tête calédonien, M. de Lisle insiste sur le rapprochement facile à établir entre les armes de luxe de certains chefs sauvages et les belles armes de pierre des tumulus vannetais.

Une discussion s'engage à ce sujet. M. A. Leroux est d'avis, d'accord en cela avec la majorité des membres du Congrès de Vannes, que les grands celtes en pierre verte des dolmens bretons n'ont jamais été des armes de combat ; c'étaient plutôt des simulacres, des emblèmes destinés à rappeler la forme des armes primitives, que l'usage des métaux avait fait abandonner depuis longtemps. M. Maître ajoute qu'il est singulier, en effet, que ces grandes lames de pierre soient restées si intactes, après avoir servi à la guerre ou à la chasse. M. de Lisle répond à ces objections en faisant remarquer que la hache du chef canaque est aussi parfaitement intacte que les plus belles pièces du musée de Vannes, et d'une roche également précieuse ; cependant,

elle a incontestablement servi entre les mains d'un guerrier qui ne ménageait pas ses coups.

Les pierres du musée de Vannes nous paraissent trop belles pour avoir été des armes ; mais si ce disque de jade vert nous était présenté sans son manche, si la note historique de M. le Dr Canolle ne venait nous renseigner sur l'emploi tout récent de cette pierre, nous serions également très embarrassés pour dire à quel usage elle a servi.

M. Van Iseghem remercie l'auteur de cette communication pour les belles armes qu'il a exposées devant ses collègues ; puis, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures un quart.

Le secrétaire général,

P. de Lisle.

Séance du vendredi 6 décembre 1881.

Présidence de M. le vicomte de la Laurencie.

Présents : MM. H. de Cornulier, Seidler, abbé Gallard, Anizon, Petit, G. Blanchard, marquis de Brémont d'Ars, C. Marionneau, Lequen d'Entremeuse, Riardant, Montfort, Bastard, abbé Grégoire, baron de Wismes, F. Bougoüin, comte de l'Estourbeillon, Verger, Viau, marquis de Surgères, A. Leroux, de Lambilly, Evellin, Maugras, Blanchard, de Lisle.

On procède à l'élection de deux membres du Comité. M. L'abbé Cahours et M. Ch. Seidler sont appelés à prendre part, pendant deux ans, aux réunions du Comité central.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président remet une liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance, accompagnée des notes suivantes :

Ouvrages adressés a la société.

1. *La baronnie de Poiroux.*
(Hommage de M. Constant Verger, de Nantes.)
2. *Du mont Papua.*
(Hommage de M. Papier, président de la Société arch. d'Hippone.)

3. *Répertoire de la Société de statistique de Marseille.* Tome IV, année 1880.

4. *Bulletin de la Société archéol. de l'Orléanais* (avec lettre expl.). Tome VII, nº 108. 1er trim. 1881. (L'envoi annoncé n'est pas parvenu.)

Statuts (nouveaux) de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers (Ancienne société académique.)

6. *Bulletin de la Société de statistique, sciences, etc., des Deux-Sèvres.* 3 fascicules, d'octobre 1880 à juillet 1881.

Le troisième fascicule contient un extrait du chartrier du duc de la Trémoille, relatant les droits de prévôté de la ville de Thouars en 1559 : document assez curieux. (Droits de place et octrois actuels.)

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne. 1880-1881.

Le menhir de la forêt du Gault, C. *Aubrion* ; — le mal du siècle, *Paul Charpentier* ; — rapport de M. Guillet ; — le cimetière des Varennes ; — la grotte dolmen de Verneuil (âge de la pierre polie).

L'époque du bronze dans le département de la Marne ; — la découverte d'objets gallo-romains et du XIIIe siècle — en 4 mémoires dus à M. Aug. Nicaise.

8. *Bulletin de la Société archéol., scientif. et histor. de la Corrèze.* Tome III, 2e et 3e livraison.

A signaler : les notes de M. E. Rupin : sur une croix en cuivre doré du XIIIe siècle (2e liv.) ; — sur une tenture en cuir doré du XVIIIe siècle ; — sur une crosse eucharistique de l'église de Beaulieu, XVIIe siècle (3e liv.) ; — de M. A. de Barthélemy, sur une monnaie gauloise ; — de M. l'abbé Pau, sur un anneau gallo-romain en or avec pierre gravée ; — sur un humérus humain présentant des anomalies, par le D. Roujou ; — le règlement de police de la vicomté de Turenne en 1772 ; — les dispositions du neveu du cardinal Dubois ; — trois lettres inédites de Turgot, 1773 ; — formation des grottes des environs de Brives, par M. E. Massenat.

9. *Mémoires de l'Académie de Nîmes.* 7e série, tome II. 1879.

Contient une belle étude de M. Ch. Lenthéric sur la Vénus de Nîmes.

10. *Société archéologique de Rambouillet.* Mémoires et documents, tome V. 1879-80.

Ouvrage exclusivement consacré au nobiliaire et à l'armorial de Montfort-l'Amaury.

11. *Mémoire de la Société Eduenne.* Nlle série, tome IX. 1880.

où nous trouvons : Notes sur la formation du terrain crétacé à Sémur en Brionnais, abbé Barraud ; — bronzes antiques trouvés à la Gomelle-sous-Beuvray, Harold ; — la Vénerie et la fauconnerie des ducs de Bourgogne, E. Picard ; — les fouilles du temple de Janus et du quartier de la Genesole, Bullio.

12. *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne.* 31e vol. 1880-81.

A signaler, de M. G. Cotteau, sa relation du congrès international d'archéologie de Lisbonne ; — le catalogue du cartulaire concernant les pays du département de l'Yonne, par M. Max. Quantin.

13. *Bulletin de la Société archéologique de la Charente,* année 1880.

Ce volume est un des plus attrayants de cette longue série d'ouvrages ; il est à lire en entier. Signalons entre autres travaux : l'abbaye royale de Saint-Etienne de Bassac, par J. Denyse. — La Boixe ou l'histoire d'une forêt, de F. Lièvre. — Les notes d'archéologie préhistorique, de G. Chauvet, etc., etc.

14. *Bulletin de la Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe.* Tome 20. Année 1879-80, 3e fasc. 1881-82, 1er fasc. 2e série. On y peut lire :

Observations agricoles et météorologiques sur les années remarquables de 1544 à 1789, dans la province du Mans, par R. Triger — et le rapport de MM. Guerrier et Launay sur l'action du froid pendant l'hiver de 1879-80.

Bien que sans relations avec les études de notre société, ces observations et ce rapport offrent, sous une apparence de monotonie, un intérêt réel pour les météorologistes et les agriculteurs. Il en ressort que tout n'est pas pour le mieux dans le monde, et ce, avec preuves à l'appui.

15. *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome 9. 3 livraisons.

Voir dans la 1re liv. « l'enceinte gallo-romaine du Mans », par l'abbé R. Charles, dessins artistiques de M. Bouet : avec suite dans la 3e liv. ; — l'essai sur la Fronde dans le Maine et le siège du Mans en 1652, de M. Menjot d'Elbenne.

16. *Mémoires de la Société académique de S.-Quentin.* 4e série, tome III, de juillet 1879 à juillet 1880. A signaler : Fouilles du cimetière du Jardin-Dieu-de-Cugny (Aisne), par J. Pilloy.

17. *Bulletin de la Conférence littéraire et scientifique de Picardie*, 1881. 3e année, mars, avril, mai et juin, 2 fascicules.

A citer, un mémoire de M. L. Fournier sur les Etats-Généraux, résumé bien curieux des principales délibérations de ces assemblées si, peu connues aujourd'hui. Par M. G. Lecoq, — l'historique de la lutte soutenue par la ville d'Amiens contre le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, lutte fertile en incidents autant qu'honorable pour le corps de ville, et où apparaissent, presqu'avec leur organisation actuelle, les grèves ouvrières, 1636. — Enfin, pour les amateurs des aridités grammaticales, l'essai courageux de M. G. Couttolenc sur le verbe français.

18. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* tome IXe. Documents inédits.

Il s'agit de l'histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier, tome I, par M. l'abbé Hernoque. Ce volumineux travail, orné de belles planches, ne serait pas désavoué par l'ordre de S.-Benoît, même limité à ce seul tome. C'est l'histoire consciencieuse et vivante d'un passé de 12 siècles, de celui d'un monastère qui a « produit, abrité et formé plusieurs saints et un grand nombre d'hommes justement célèbres. »

19. *Annuaire de Numismatique et d'Archéologie,* 2e année, 1867. Splendide travail dans lequel je ne puis signaler qu'un mémoire remarquable de M. J. Roman, sur l'organisation militaire de l'empire romain, et les médailles légionnaires. Cette étude, l'une des plus complètes qui aient été faites sur ce sujet, nous découvre une foule de particularités trop ignorées, et ménage de nombreuses surprises aux admirateurs exclusifs des armées modernes.

20. *Journal des Savants*, de mai à octobre 1881, en 6 fascicules.

Un titre bien justifié, il faut le reconnaître, par la nature et le style des travaux dont cette publication garde la spécialité. Je me bornerai à noter : les études sur la religion et les mœurs des Soubbas, par M. F. de Saulcy. — L'histoire du matérialisme, par M. Ch. Levêque ; et celle de la divination dans l'antiquité, par M. Al. Maury.

21. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* du tome 28e au tome 39e, soit 12 volumes.

Notons : 1o Dans le tome 28e,

Les inscriptions du revers de plaques du palais de Khorsabadd, par

J. Ménant. — Les trois Saint-Germain de Paris, par M. L. Quicherat.

2° Dans le tome 29e,

De la connaissance de la ferrure à clous chez les anciens, par M. Pol. Nicart. — La formation du Civitates de la Gaule, par F. Bourguelof.— Le pilum de l'infanterie romaine, par J. Quicherat . — Enfin, pour MM. nos archivistes, une charte d'Agius, évêque d'Orléans en 874, par M. Vergnaud Romagnesi.

3° Dans le tome 30e,

Une note de M. Vallet de Viriville sur les anneaux ou bagues qu'affectionnait Jeanne d'Arc.

4° Dans le tome 31e,

Recherches sur l'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens, L. Le Blant. — Jetons municipaux de la ville de Paris, au XVe siècle ; J. Rouyer. — Note sur un vase de terre décoré de reliefs, M. de Witte.

5° Dans le tome 32e,

Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, par M. E. Aubert. Description de quelques refuges des anciens Helvètes, par M. Keller, avec suite dans le tome 33e. — Ce travail, bien que topique, nous semble de nature à faciliter l'étude de la découverte de localités analogues dans nos montagnes de France.

6e Dans le tome 33e,

Les monuments celtiques et scandinaves des environs d'Inverness (Ecosse), par J. Mariotti. — L'émaillerie gauloise et l'oppidum du Mt.-Beuvray, M. Bulliot. — Un sénatus-consulte romain contre les industriels qui *spéculent* sur la démolition des édifices, par M. Egger. — Les jours égyptiens et leurs variations dans les calendriers du moyen âge, par M. Loiseleur. — Enfin, un sarcophage chrétien de Salone, par A. Dumont.

7° Dans le tome 34e,

Les tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert (Côte-d'Or), par A. Bertrand.

8° Dans le tome 35e,

Le costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du moyen âge, G. Demay. — La pierre sacrée d'Antipolis, L. Hauzet. — Sur une pierre tumulaire portant les mots « Hic Christus est », M. Le

Blant. — Projectiles creux en terre cuite, de fabrication arabe, et destinés à être lancés à la main, M. de Sauley.

9° Dans le tome 36e,

Des dépouilles religieuses, enlevées à Constantinople au XIIIe siècle, et des documents historiques nés de leur transport en Occident, par le comte Riant. — De la peinture à l'huile en France, au commencement du XIVe siècle, par G. Demay. — Sur les permutations de la consonne initiale dans les langues néo-celtiques, et sur les étymologies gauloises, H. d'Arbois de Jubainville. — Fouilles du cimetière franc d'Oyes (Marne), J. de Raye.

10° Dans le tome 27e,

Chantoceaux. Siège d'un évêché et résidence royale sous Pepin le Bref, par A. Longnon. — Le marbre de Torigny, par le Dr Creuly. — Le blason d'après les sceaux du moyen âge, G. Demay.

11° Dans le tome 38e,

Notice sur l'oppidum de Boviollec (Meuse), L. Maxe-Werly.

12° Dans le tome 39e,

Notice sur quelques représentations allégoriques de l'Eucharistie, F. de Lasteyrie. — Sur quelques lampes égyptiennes en forme de grenouilles, E. Le Blant. — Bronzes trouvés à Reims en 1878, E. Guillaume. — Enfin, topographie de la ville d'Acre au XIIIe siècle, G. Rey.

M. Montfort demande ensuite la parole pour annoncer à la Société que notre éminent collègue, M. Bourgerel, vient d'être nommé membre correspondant de l'Institut. Une nouvelle distinction vient aussi d'être accordée à M. Ch. Marionneau, notre ancien président, pour son ouvrage sur l'architecte Louis : M. Marionneau vient d'être nommé lauréat de l'Académie.

M. le Président, au nom de toute l'assistance, témoigne hautement la part que notre Société prend à ces heureuses nouvelles.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du travail de M. Blanchard sur les Venètes, Nannètes et Samnites.

Il y a un an, nous écoutions ici le beau travail de M. Orieux, *César chez les Venètes*. L'auteur se basait, pour combattre la théorie guérandaise du combat naval de Brutus, sur un examen critique de la topographie. Ses hautes compétences en pareilles matières, son savoir et le charme de sa plume ont donné à son travail un véritable éclat.

Aujourd'hui les tenants du système guérandais entrent de nouveau dans la lice.

M. Blanchard, dans un savant mémoire écrit avec un charme tout particulier, et écouté avec le plus vif intérêt, combat les objections de M. Orieux en s'armant surtout des textes des anciens écrivains.

Analyser le travail de M. Blanchard, ce serait lui ôter toute sa force, basée, avant tout, sur l'exactitude des citations. Nous donnerons donc quelques passages de cette belle étude, pour représenter ici les arguments les plus saillants de sa thèse.

Après nous avoir décrit l'étendue du territoire des Venètes, limités à l'occident par le promontoire de Gobbée, c'est-à-dire la pointe de Saint-Mathieu (le point de départ de la longitude de la Gaule, d'après Marcien), M. Blanchard expose les sérieuses raisons qui lui font admettre la présence des Venètes sur la rive droite de la basse Loire.

La Loire était un des *grands chemins* de l'antiquité. Au dire de Strabon, les marchandises arrivaient de la mer intérieure au pays des Arvernes et, de là, descendaient le cours de la Loire pour arriver à l'Océan. L'embouchure du fleuve était, par conséquent, tête de ligne de cette route à travers la Gaule.

Les Venètes pouvaient-ils négliger une station de cette importance, la seule qui assurât leur suprématie maritime et commerciale ? Poser la question, dit M. Blanchard, c'est aussi la résoudre. César ne dit-il pas que les Venètes « possèdent sur une mer vaste et orageuse le petit nombre de ports qui y sont disséminés, et qu'ils ont pour tributaires presque tous ceux qui naviguent dans cette mer. » Ici M. Blanchard fait porter les mots *fere omnes* non pas sur les ports de mer, mais sur les navigateurs.

Après avoir constaté l'autorité des Venètes sur leurs voisins, César énumère les causes qui l'ont produite ; et une des principales est qu'*ils possèdent sur une mer vaste et orageuse le peu de ports qui s'y trouvent.* Cette mer vaste et orageuse, c'est l'Océan Atlantique, dont le contraste avec la Méditerranée (conclusum mare) est signalé plus loin par César.

Or, comme les Venètes possèdent dans la Péninsule tous les ports de l'Atlantique, on est bien forcé d'admettre que leur domination embrassait le pays de Guérande et ne s'arrêtait qu'aux côtes Pictonnes. — Impossible de trouver sur tout ce littoral un point libre quelconque pour y établir des Samnites, et dans la presqu'île guérandaise

moins qu'ailleurs, puisqu'à l'embouchure de la Loire se trouvait, d'après Strabon, un des quatre ports de la Gaule où l'on s'embarquait pour l'île de Bretagne, et que ce port ne pouvait appartenir qu'aux Venètes qui avaient le monopole du commerce avec l'île.

Ces Samnites ont d'ailleurs si peu d'importance qu'ils ne sont pas seulement nommés une seule fois dans les *Commentaires* où César exalte à un si haut point la puissance des Venètes.

Pline ne nous parle pas plus des Samnites que l'auteur des *Commentaires*. Après avoir nommé les Venètes comme le dernier peuple maritime avant l'embouchure de la Loire : « Au delà, dit-il, sont les Nannètes » ; est-il possible de mieux préciser la position de ceux-ci sur la droite du fleuve?

Mais, objecte-t-on, que parlez-vous de Nannètes sur la rive droite de la Loire ? Strabon, lui-même, y place des Samnites. Pour l'auteur de *César chez les Vénètes* Samnites et Nannètes sont tout un. Et voyez à quelle conséquence il est forcé d'aboutir : tandis qu'à ses yeux ces Samnites forment un peuple assez important pour occuper, du fond de la presqu'île guérandaise jusqu'à l'Anjou, un territoire de quatre à cinq mille kilomètres carrés, leurs femmes, avec les enfants à la mamelle, tiennent toutes à l'aise dans une petite île, « un infime îlot, d'un quart de lieue carrée », suivant l'évaluation de M. Orieux lui-même.

La phrase de Strabon ne se prête à aucune ambiguité : « les femmes des Samnites », et non pas : « des femmes samnites. »

M. Blanchard critique ensuite la traduction du texte de Ptolémée, où l'on fait dire à cet auteur que « les Samnites s'étendent jusqu'à la Loire », au lieu de : « avoisinent le fleuve de Loire. » *Appropinquantes Ligeri Fluvio*, sur la traduction latine. Du reste Ptolémée, écrivant deux siècles après la conquête, n'a pas toute l'autorité désirable sur ce sujet.

En tout cas, en concédant qu'au IIe siècle de notre ère, les Samnites eussent une station sur la Basse-Loire, et une autre près des Andes, il est impossible d'admettre que, parce qu'ils étaient établis sur ces deux points, ils dussent posséder, à l'exclusion des Namnètes de Pline et des Namnites de Strabon, tout le pays compris entre l'Anjou et la Basse-Loire, et de plus encore, toute la presqu'île guérandaise.

Avec ce système, les Venètes, à qui César attribuait les ports de la côte, en eussent été réduits à l'unique port Vendand.

Des textes précis, dit M. Blanchard en finissant, établissent que la presqu'île guérandaise continue à faire partie de la Vénétie, même après la chute du pouvoir romain.

Restituons donc aux anciens possesseurs de cette côte leur littoral jusqu'à la Loire et ces nombreuses îles citées par Pline. Avant de chercher pour la lutte des Venètes *un théâtre qui ait de la grandeur,* il importe de ne pas les amoindrir dans leurs îles, dans leurs ports, dans leur territoire, en un mot dans tous les éléments constitutifs de cette puissance qui leur permit de tenir en échec César, ses légions et sa flotte.

La parole est ensuite donnée à M. Marionneau, ancien président de notre Société.

Les recherches entreprises par notre collègue sur le territoire du canton de Vertou ont déjà produit un résultat considérable ; sans compter les précieux documents, les notes manuscrites recueillies avec une patience et une science bénédictines sur toutes les communes dépendant de cette circonscription, M. Marionneau a rassemblé dans sa collection cantonale de très nombreux objets qui représentent, à toutes les époques, l'industrie locale de ce coin de notre département. Notre savant confrère est donc armé de toutes pièces pour mener à bien son entreprise.

Depuis la publication de son *catalogue* dans le bulletin de 1876, M. Marionneau a recueilli des haches en pierre polie, des silex travaillés et bon nombre de pièces d'un véritable intérêt.

Une trouvaille extrêmement curieuse, et qui remonte déjà à quelques années, a été faite sur la terre même de la Salmonière, habitée par notre collègue. C'est une cachette ou fonderie de haches en bronze, du type des haches à talon.

Parmi les trouvailles de ce genre observées dans toute la France, M. G. de Mortillet, dans un travail publié récemment, n'a cité qu'un seul exemple de cachette où cette forme de hache ait été rencontrée sans être mélangée avec d'autres types ; c'est donc là une très heureuse découverte.

Une large brique, décorée à l'une de ses extrémités de rinceaux gracieusement enlacés et ornés de pommes de pin, est soumise à l'exa-

men des assistants. Cette brique, qui provient de l'ancienne église de Vertou, devait être englobée dans une maçonnerie de façon à ne laisser dépasser que la partie ornementée. Une pierre de même provenance, et formant l'angle du tympan de quelque édifice très primitif, est décorée d'un oiseau grossièrement gravé, dont le dessin rappelle assez le style un peu barbare des poteries néo-chrétiennes trouvées à Nantes.

Une petite rectification ou plutôt un point de doute doit être placé maintenant devant le n° 37 du catalogue de la collection cantonale de Vertou. Le bas-relief décrit à cet article et représentant « une jeune femme assise sur un escabeau, le bras gauche tombant le long du corps, » a bien réellement été trouvé sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Saint-Pierre de Vertou ; mais M. de Boury, propriétaire de ce lieu; émet quelques doutes sur l'origine de ce dépôt. Cette pièce aurait été rapportée de Grèce par un de ses parents (?) Il resterait à savoir pourquoi et comment ce bas-relief aurait été enfoui à la place où on l'a découvert.

Après un compte rendu d'une excursion à la Villa gallo-romaine des Cléons, M. Marionneau termine sa communication en faisant leirculer différents croquis et des vues de l'église de Basse-Gouaine.

La séance est levée à dix heures.

Le secrétaire général,

PITRE DE LISLE.

SÉANCE DU MARDI 20 DÉCEMBRE 1881.

Présidence de M. le vicomte de la Laurencie.

Présents : MM. Lemeignen, abbé Cahours, Seidler, Petit, des Jamonières, Anizon, Perthuis, baron de Wismes, Léon Maître, Bacqua, Kerviler, F. Bougoüin, Le Quen d'Entremeuse, Laurent, de Lambilly, abbé Gallard, Riardant, Blanchard, Evellin, Bastard, comte de l'Estourbeillon, abbé Grégoire, Montfort, Verger, G. Blanchard, Gahier, de Lisle et plusieurs autres membres.

On procède à l'élection de M. le docteur Génuit, présenté par M. le baron de Wismes et M. le vicômte de la Laurencie. M. le docteur Génuit est admis à l'unanimité comme membre résidant de notre Société.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Puis les ouvrages suivants sont déposés sur la table du bureau pour faire partie de la bibliothèque :

1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e trim. de 1881.

2° *Etude de l'abbé Richard sur la ville de Bressuire.* (Bersorium.)

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du travail de M. Kerviler : « *Les Venètes, César et Brivates Portus.* »

Avant de donner la parole à M. Kerviler, M. le Président remercie notre honorable collègue d'avoir bien voulu quitter Saint-Nazaire, où l'attachent de si importants travaux, pour venir assister à notre réunion.

L'étude de M. Kerviler se divise en 3 parties :

Dans la première, l'auteur expose, d'après les anciens historiens et géographes, l'étendue du territoire vénétique. — Arrivant à la situation du peuple samnite, M. Kerviler fait remarquer que la contradiction apparente entre les textes de Strabon, de César et de Ptolémée, n'existe pas en réalité. — Strabon parle des Samnites d'après Pythéas qui avait visité notre littoral trois siècles avant la conquête. César, dans sa campagne en Armorique, ne fait aucune mention des Samnites, absorbés sans doute par l'immense puissance des Venètes. Puis, lorsque les Venètes sont amoindris par leur défaite et par le dur traitement du vainqueur, les Samnites reparaissent de nouveau ; aussi les trouvons-nous mentionnés dans Ptolémée deux siècles plus tard.

Il n'y a là aucune contradiction ; il faut seulement prendre chacun des anciens géographes à sa date respective ou à celle des autorités dont il se sert, et ne pas raisonner sur leurs indications comme si elles étaient contemporaines.

Le récit de l'*expédition de César* et une étude sur le *Brivates Portus* terminent le savant mémoire de M. Kerviler.

Nous ne voulons pas analyser ici ce remarquable travail ; nos bulletins le publieront en entier. Disons seulement qu'il a été chaleureusement applaudi par l'auditoire.

M. l'abbé Cahour, que nous sommes tous heureux de revoir parmi nous, remercie la Société archéologique de son dernier vote. Il se félicite d'assister de nouveau à nos séances au moment où la grande question des guerres vénétiques, étudiée avec un génie tout particulier par notre savant collègue, M. Orieux, vient donner à nos réunions un intérêt exceptionnel. M. l'abbé Cahours rappelle en quelques mots le travail de M. de Kersabiec sur Corbilon, le point de départ de la campagne soutenue en ce moment par MM. G. Blanchard et Kerviler.

M. Léon Maitre transmet à la Société les regrets de M. Orieux que son état de santé empêche d'assister à notre séance. Puis il demande à M. Kerviler si le sol des marais de Donges et de Montoir n'a pas subi un affaissement relativement récent. Les troncs d'arbres que l'on trouve enfouis dans la tourbe ne témoignent-ils pas que là existait autrefois une forêt, engloutie ou entraînée par quelque cataclysme ?

M. Kerviler répond que le fond du golfe de la Brière présente un niveau très uniforme, sauf dans la partie qui avoisine les terres au nord, l'épaisseur de la couche tourbeuse est régulièrement de 2 mètres. C'est dans la partie haute de cette tourbe, dans le second mètre, que se trouvent les troncs d'arbres. Leur base est encore enracinée dans la tourbe et ce sont en général des chênes de 100 à 120 ans pour le plus, ayant en coupe un diamètre de 30c. Les troncs ne sont pas orientés de la même façon, mais au contraire abattus dans toutes les directions possibles.

M. G. Blanchard apporte une excellente preuve à l'appui de l'ancienneté du golfe de la Brière. Les voies romaines de cette région contournent le bord de la Brière. Il est bien évident que si le sol avait été praticable les Gallo-Romains, si amis de la ligne droite, n'eussent pas ainsi allongé inutilement leur tracé.

M. le comte de l'Estourbeillon donne ensuite lecture d'une charmante étude sur les *Légendes du pays d'Avessac* ; puis la séance est levée à neuf heures et demie.

Le secrétaire-général,

PITRE DE LISLE.

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE ET TABLE ANALYTIQUE DES PROCÈS-VERBAUX

—

ANNÉE 1881

—

* Abbaye de Saint-Gildas. Notice par M. Ledoux..... XII
Allocution de M. le baron de Wismes, président sortant. XXVII
Allocution de M. le vicomte Jules de la Laurencie, président..... XLV
Arme (une) historique en pierre polie, par M. Pitre de Lisle..... 69
* Artois (l'), souterrain, par M. Ternink, communication de M. Bacqua..... XX
Cabinet (le) de travail d'un seigneur breton en 1625, par M. le comte R. de l'Estourbeillon..... 1
* Catalogue du musée cantonal de Vertou, par M. Ch. Marionneau. — Additions et rectification..... 245
* Congrès de Vannes. Compte rendu par M. A. Leroux.. 234
* Étude sur les localités portant le nom de Paradis, par M. Léon Maître..... XVIII
B. Fillon, nécrologie, par M. Pitre de Lisle..... 231
Fouilles du tumulus de la Roche, commune de Donges, par M. Pitre de Lisle..... 75
* Fouilles à Rezé, par MM. Léon Maître et R. de l'Estourbeillon..... XXIII
* Installation du nouveau bureau..... V
Monasticon nantais, par M. l'abbé P. Grégoire..... 119

Notes sur différentes armes de pierre et de bronze trouvées aux environs de Donges, par MM. G. et P. de Lisle 89
Odin l'homme. Étude historique et littéraire, par M. l'abbé Dominique..... 49
* Ouvrages reçus pour la Société. Compte rendu par M. le vicomte J. de la Laurencie..... 237
Paradis (les) sont-ils des cimetières mérovingiens ? par M. Léon Maître..... 103
* Trésor archéologique de l'Armorique occidentale..... XXIV
* Troglodytes (les) de la Gartempe, par M. Raoul de Rochebrune..... XIV et XVIII
Trouvères (les) guérandais, par M. l'abbé Gallard (2e article)..... 291
Venètes, Nannètes et Samnites, par M. G. Blanchard.... 194
* Venètes (les), César et le *Brivates Portus*, par M. René Kerviler..... 247
* Voyage en Syrie, par M. Alcide Leroux..... VII
* Visite (une) à la Salmonnière, par M. le baron de Wismes..... IX

Les articles marqués d'un (*) sont extraits des procès-verbaux.

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

—

ANNÉE 1881

—

BLANCHARD (G). — *Venètes, Nannètes et Samnites*..... 193

DOMINIQUE (l'abbé). — *Odin l'homme, étude historique et littéraire*..... 49

DE L'ESTOURBEILLON (Comte Régis). — *Le cabinet de travail d'un seigneur breton en 1625 (Samuel d'Avaugour, seigneur de Saffré)*..... 1

GALLARD (l'abbé). — *Les Trouvères Guérandais en la fête de Saint-Nicolas, au XIVe siècle* (2e *article*)... 91

P. GRÉGOIRE (l'abbé). — *Monasticon Nantais (1790)*..... 119

DE LA LAURENCIE (Vicomte J.) — *Allocution présidentielle* XLV

DE LISLE (PITRE). — *Une arme historique en pierre polie.* 69

— *Fouilles du tumulus de la Roche, commune de Donges*..... 75

— *Benjamin Fillon. Nécrologie*..... 231

LÉON MAITRE. — *Les Paradis sont-ils des cimetières mérovingiens ?*..... 103

DE WISMES (Baron). — *Allocution à la séance d'installation du bureau*..... XXVII

Procès-verbaux, pages V *à* XXV *et* 234 *à* 248.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.